

Conflit euro-américain sur la « vache folle »

- Washington a décidé d'interdire l'importation de toute viande bovine et ovine d'origine européenne
- Bruxelles juge « disproportionnée » cette mesure à faible impact financier
- Londres menace le bœuf continental d'un nouvel embargo à partir du 1^{er} janvier

LES ÉTATS-UNIS ont décidé d'interdire l'importation sur leur territoire de toutes les viandes de bœuf et de mouton en provenance de l'Union européenne. L'embargo américain concernait jusqu'à présent sept pays (Grande-Bretagne, France, Irlande, Portugal, Pays-Bas, Belgique, Luxembourg). Il est désormais étendu à l'ensemble des Etats de l'Union. Les ministres de l'agriculture des Quinze, réunis lundi 15 et mardi 16 décembre à Bruxelles, se sont saisis de cette nouvelle escalade - « disproportionnée », selon la Commission de Bruxelles - dans la guerre commerciale née de l'affaire de la « vache folle ». Pour sa part, Jack Cunningham, ministre britannique de l'agriculture, a déclaré, lundi, que la Grande-Bretagne s'appuie à prendre « des mesures pour faire en sorte qu'aucun bœuf n'arrive en Grande-Bretagne à partir du 1^{er} janvier s'il n'a pas été soumis » aux mêmes contrôles que ceux appliqués dans son pays.

La décision américaine n'a que



des effets financiers modestes, puisque le volume commercial concerné représente, de source européenne, environ 2 millions de dollars (12 millions de francs). Mais elle a une portée symbolique considérable. Les Etats-Unis affirment que leur embargo étendu s'explique uniquement par des raisons sanitaires. Selon eux, les contrôles exercés dans les abattoirs européens ne sont pas suffisants pour leur donner l'assurance qu'aucune viande provenant d'un animal infecté n'est commercialisée. Cette décision intervient au moment où la Grande-Bretagne est secouée par une affaire de produit sanguin potentiellement contaminé par la maladie de Creutzfeldt-Jakob.

L'affaire de la « vache folle » avait éclaté en mars 1996, lorsque le secrétaire d'Etat britannique à la santé avait annoncé que l'agent de la maladie de la « vache folle » était transmissible à l'homme.

Lire page 30

Lire page 35

Lire page 8

La nouvelle guerre de James Bond

DEMAIN NE MEURT JAMAIS, le dix-huitième James Bond, arrive mercredi 17 décembre sur les écrans. Fidèle à lui-même, chic british, bourreau des cœurs et des méchants. Authentique successeur de Sean Connery, Pierce Brosnan enfle pour la deuxième fois le smoking de 007. Dans un entretien au Monde, le producteur du film, Michael G. Wilson, explique comment, après la fin de la guerre froide, il a rebâti le personnage créé par Ian Fleming pour l'adapter aux combats plus incertains de l'époque. Cette fois, l'agent secret met un terme au complot d'un magnat des médias qui veut déclencher une guerre mondiale pour la retransmettre en exclusivité sur ses chaînes.

Le patron des patrons

ERNEST-ANTOINE SEILLIÈRE devait succéder, mardi 16 décembre, à Jean Gandois à la tête du CNPF, à l'issue du vote de plus de 500 grands électeurs représentant les unions locales patronales et les fédérations professionnelles. A cette occasion, le CNPF a prévu de présenter la synthèse des états généraux territoriaux organisés la semaine dernière contre les 35 heures. Dans un entretien publié par le mensuel Passages (à paraître le 22 décembre), Denis Kessler, le président de la commission économique du CNPF, suggère de dissocier la « partie revenu » de la « partie salaire » du SMIC, de sorte que seule cette dernière serait versée par les entreprises.

Lire pages 7 et 17
et notre éditorial page 20

Le numérique pour tous



GÉRARD THÉRY

AVEC L'EXPOSITION « Nouvelle image, nouveaux réseaux : passeport pour le cybermonde », Gérard Théry, président de la Cité des sciences, propose une initiation aux technologies numériques. Il présente un projet de transmission à haut débit d'images vidéo.

Lire page 26

POINT DE VUE

Egypte, la blessure et les remèdes

par Tahar Ben Jelloun

JE viens de passer une dizaine de jours en Egypte. Le bleu du ciel et la température douce ne sont assombrés que par un nuage de poussière suspendu, dû à la pollution, et par la mine triste et désolée des Egyptiens. Ils sont désespérés et parlent de malédiction. D'autres, moins pessimistes, comptent sur l'oubli pour surmonter la grave crise que connaît le pays et surtout son tourisme depuis le 17 novembre, jour où cinquante-huit touristes ont été massacrés à Louxor.

L'écrivain Naguib Mahfouz a comparé cet attentat à la défaite de l'armée égyptienne dans la guerre de six jours. Il a utilisé le même mot : « Catastrophe ». Il ne se passe pas un jour sans que le gouvernement égyptien ne prenne une décision ou ne propose une initiative pour effacer ce sang sur les sables et dans les mémoires. Comment regagner la confiance des étrangers ? Les rassurer ? Leur prouver que le système de sécurité mis en place est des plus performants ? Que faire pour convaincre le

Concorde, les mirages du temps et l'an 2000

XX^e siècle. Il fera une première escale à Gander, en Terre-Neuve à 22 h 30 le 31 décembre. Pendant deux heures, ses passagers pourront de nouveau se réjouir d'une nouvelle fin de millénaire. Avant de repartir vers Vancouver, au Canada, où ils arriveront à 23 heures et boiront de nouveau du champagne à la santé du nouveau siècle. Ils finiront leur escapade à Honolulu, à 2 heures du matin, et pourront rejoindre les fêtes locales qui battraient alors leur plein.

Un autre Concorde quittera Paris vers une heure du matin, le 1^{er} janvier 2000, pour arriver à New York à 23 heures la veille. Juste le temps de quitter Kennedy Airport pour rejoindre Manhattan et se jeter dans la folle nuit de Big Apple. L'heureux bénéficiaire de cet avion magique n'est pas encore connu. Il sera tiré au sort parmi les deux cents demandeurs. « Nous travaillons sur un autre projet qui nous permettrait de ramener, dans la nuit, un avion de New-York à Paris », dévoile Franck Debouck. Un projet d'une philosophie différente, puisque dans ce sens le Concorde ne remonte pas le temps mais s'y projette : le réveil se ferait dans l'avion, à mach 2, et les

passagers rentreraient dans l'an 2000 en accéléré.

Concorde fait toujours rêver. Chaque année, Air France reçoit en moyenne cinq cents demandes d'affrètements du monde entier. La compagnie facture ses supersoniques 200 000 à 250 000 francs l'heure de vol. Vingt fois par an, des Français s'offrent, pour près de 5 000 francs, un baptême de l'air à mach 2. L'avion file aux portes de l'Atlantique, où il atteint sa vitesse maximale, avant de rentrer sur Paris. Ce sont des couples qui fêtent un anniversaire particulier ou encore des personnes qui ont travaillé sur le projet Concorde et qui veulent voir, de leurs yeux, le produit fini.

Le week-end du 13 et 14 décembre, cinquante grands-mères ont emmené leurs petits-enfants à Ivalo, tout au nord de la Finlande et juste au-dessus du cercle polaire, en Concorde. Là bas, ils ont visité la maison du Père Noël, vu des rennes, des traîneaux et se sont crus, l'espace de quelques heures, dans un monde merveilleux.

Virginie Malingre

Affaire Urba : M. Emmanuelli va être déchu de son mandat de député

LA CHAMBRE CRIMINELLE de la Cour de cassation a rejeté, mardi 16 décembre, le pourvoi formé par Henri Emmanuelli, président de la commission des finances de l'Assemblée nationale, contre l'arrêt de la cour d'appel de Rennes qui l'avait condamné, le 13 mars 1996, en tant qu'ancien trésorier du Parti socialiste, à dix-huit mois de prison avec sursis, 30 000 francs d'amende et deux ans de privation de droits civiques dans l'affaire URBA-Sages-BLE. La condamnation de M. Emmanuelli est donc devenue exécutoire. La Cour de cassation va transmettre sa décision au garde des sceaux, lequel devra en informer le Conseil constitutionnel qui notifiera au président de l'Assemblée la déchéance de M. Emmanuelli de son mandat de député des Landes.

Extension du droit d'asile

L'Assemblée nationale a étendu le droit d'asile aux personnes dont la vie ou la liberté sont menacées. p. 9

L'Europe à l'abri de la crise en Asie

Selon un rapport de l'OCDE, la crise asiatique épargnerait les pays de la zone euro. p. 2

Raymond Lévy à la tête du CDR

L'ancien patron de Renault va diriger la structure de défaillance du Crédit lyonnais, dont Dominique Strauss-Kahn va présenter la réforme. p. 21

M. Chevènement « rengaine »

Le ministre de l'intérieur dément tout « désarmement général » pour les policiers municipaux. p. 10

La France des « pays »

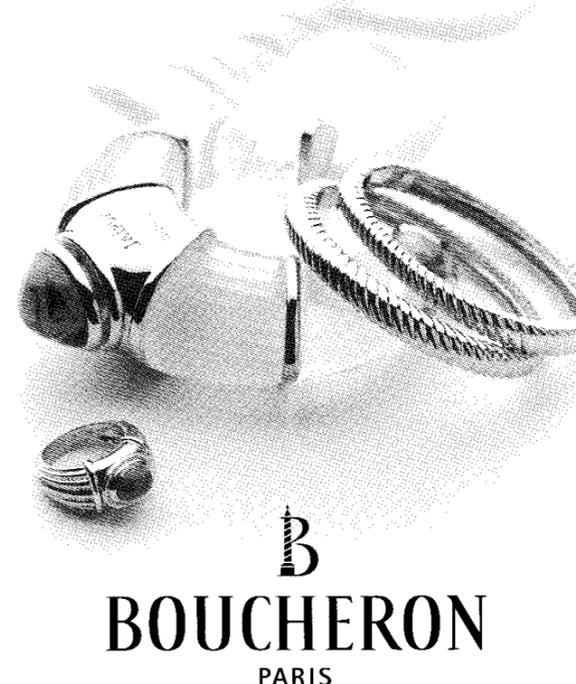
Le gouvernement veut aménager le territoire en privilégiant les agglomérations et les « pays ». Un entretien avec Dominique Voynet. p. 14

Un sondage transManche

Selon une enquête réalisée par la Sofres pour « La Marche du Siècle » et Le Monde, huit Français sur dix apprécient Tony Blair, alors que Lionel Jospin laisse indifférents une large majorité de Britanniques. p. 6

BOUTIQUE BOUCHERON

Bijoux - Montres - Parfums - Lunettes



Boutique Boucheron : 78, rue des Saints-Pères - Paris
26, Place Vendôme - Paris • 17, la Croisette - Cannes

Allemagne, 3 DM ; Antilles-Guyane, 9 F ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 45 FB ; Canada, 2,25 \$ CAN ; Côte-d'Ivoire, 850 F CFA ; Danemark, 15 KR ; Espagne, 225 PTA ; Grande-Bretagne, 1 £ ; Grèce, 450 DR ; Irlande, 1,40 E ; Italie, 2900 L ; Luxembourg, 46 FL ; Maroc, 10 DH ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 3 FL ; Portugal CON., 250 PTE ; Réunion, 9 F ; Sénégal, 850 F CFA ; Suède, 16 KRS ; Suisse, 2,10 FS ; Tunisie, 1,2 Din ; USA (NY), 2 \$; USA (others), 2,50 \$.

M 0147 - 1217 - 7,50 F



Lire la suite et le point de vue de Pierre Hunt page 18

Tahar Ben Jelloun est écrivain.

International.....	2	Finances/marchés..	24
France.....	7	Aujourd'hui.....	26
Société.....	10	Météorologie.....	29
Annonces classées..	10	Jeux.....	29
Régions.....	14	Culture.....	30
Carnet.....	16	Guide.....	32
Horizons.....	17	Kiosque.....	33
Entreprises.....	21	Abonnements.....	33
Communication.....	23	Radio-Télévision.....	34

ÉCONOMIE La crise monétaire et financière en Asie ne devrait pas empêcher la croissance européenne d'afficher une bonne tenue, selon les estimations des

experts de l'OCDE, dont les perspectives économiques pour 1997-1999 ont été rendues publiques lundi 15 décembre. Parmi les pays les plus affectés, le Japon ne de-

vrait connaître une croissance de +0,5 % cette année et de +1,7 % en 1998. ● LA FRANCE est créditée par les experts d'une évolution favorable en matière de

croissance, d'emploi, d'assainissement des finances publiques, mais critiquée pour les 35 heures. ● DES EFFETS BÉNÉFIQUES des turbulences asiatiques se font sentir sur

les marchés financiers occidentaux. La crise en Asie du Sud-Est n'a pas non plus provoqué de perturbations majeures sur le marché international des changes.

La croissance devrait se poursuivre en Europe

Selon l'Organisation de coopération et de développement économiques, le Japon serait la principale victime des événements survenus en Asie du Sud-Est, alors que les perspectives demeurent favorables pour les pays membres de la zone euro

« EN EUROPE continentale, le raffermissement de la reprise devrait être assez marqué pour permettre certains progrès dans la réduction du chômage, même si celui-ci va rester supérieur à 10 % dans l'Union européenne » : tel est l'un des principaux messages délivrés par l'OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques) dans ses perspectives économiques pour la période 1997-1999, rendues publiques lundi 15 décembre à Paris. Achevée dans le courant du mois de novembre, la rédaction du rapport prend seulement en compte les premiers effets de la crise en Asie du Sud-Est. Difficile, dès lors, d'avoir des prévisions solides, selon les experts de l'OCDE, qui soulignent néanmoins que la crise asiatique ne devrait pas empêcher la croissance européenne d'afficher une bonne tenue.

Les pays membres de l'OCDE se sont très diversément touchés : le Japon, l'une des principales victimes de la crise à cause de la densité de ses échanges en Asie, ne de-

vrait connaître une croissance de +0,5 % cette année et de +1,7 % en 1998. En soulignant que les événements asiatiques pourraient coûter près de 1 point de croissance à l'ensemble de la zone OCDE en 1998, le rapport insiste sur le fait qu'« il est peu probable que l'impact final sur la production de la zone de l'OCDE dans son ensemble (...) atteigne la moitié de cet impact potentiel ». Au total, les vingt-neuf pays de l'OCDE connaîtront en 1998 une croissance de +2,5 %, au lieu des +2,9 % prévus il y a quelques semaines, comme l'a indiqué, lundi à Paris, Ignazio Visco, l'économiste en chef de l'organisation.

L'EUROPE SUR LA BONNE VOIE

Selon une analyse des chiffres de l'OCDE qui est faite à Bercy, on s'approche d'une « croissance découplée » avec un fort ralentissement en Asie (Corée, Japon) n'empêchant pas une activité soutenue en Europe. Les effets macroéconomiques des turbulences financières d'Asie du Sud-Est pourraient théo-

riquement coûter à l'Europe des quinze, selon l'OCDE, 0,3 point de croissance en 1997 et 0,8 point en 1998. Mais l'organisation souligne que ce scénario pessimiste a peu de chances de se réaliser et que cet « impact potentiel » pourra être évité notamment grâce à une réaction adéquate de la politique monétaire. Aussi l'OCDE ne revient-elle pas fondamentalement sur ses prévisions concernant l'Europe des quinze : après avoir atteint 1,7 % en 1996, la croissance des pays de l'Union européenne devrait atteindre +2,6 % en 1997 et +2,8 % en 1998 et 1999.

« L'expansion [dans l'Union européenne] semble de plus en plus solide et devrait s'accroître ces deux prochaines années », notent les économistes de l'organisation, qui invitent les pays membres de l'Union européenne à poursuivre sur la voie de la réduction de leurs déficits budgétaires (à moins de 3 % du PIB pour mieux réagir aux crises éventuelles) et de l'accroissement de la flexibilité du travail. L'OCDE, pour une fois, ne

condamne plus certains éléments du « modèle social européen » comme les salaires minimums, « qui peuvent aider à atténuer la pauvreté parmi les ménages salariés », tout en critiquant les 35 heures.

Un mauvais point cependant pour la zone euro : alors que le chômage moyen des pays de l'OCDE devrait tomber à un peu plus de 6,5 % de la population active vers 2003, celui des pays de l'Union monétaire devrait demeurer supérieur à 10 % à la même date.

En Allemagne, la croissance devrait reprendre en 1998, à +3 % selon l'OCDE, grâce à une reprise des investissements et de la consommation intérieure. Un élément, pourtant, n'est pas à négliger : l'OCDE prévoit « un certain ajustement à la hausse des taux d'intérêt à court terme » dans la perspective de l'euro. Du coup, les taux d'intérêt à court terme des pays candidats à l'euro devraient se fixer à un niveau proche de 4,5 % au moment de l'entrée dans l'Union monétaire, ce qui peut paraître encore un peu

élevé pour un pays comme la France.

SURCHAUFFE ÉVITÉE AUX ÉTATS-UNIS

« Les taux d'intérêt directeurs [américains] seront maintenus à des niveaux plus bas qu'ils ne l'auraient été normalement, de manière à répondre à l'effet prévu des turbulences en Asie du Sud-Est sur la demande globale », notent les économistes de l'OCDE. C'est là un des effets bénéfiques de la crise asiatique : elle va permettre de ralentir de manière quasi-automatique les risques d'inflation aux États-Unis sans nécessiter une hausse des taux d'intérêt par la Réserve fédérale. La croissance américaine, exceptionnellement forte cette année, devrait ainsi passer de +3,8 % en 1997 à +2,7 % en 1998 et +1,9 % en 1999. Une normalisation qui permettrait au pays d'éviter la surchauffe. Ce scénario favorable, encouragé par les événements asiatiques, permettrait à la demande de se réduire d'elle-même et aux consommateurs d'augmenter leur taux d'épargne, tout en

conservant les atouts d'une économie en bonne santé et notamment un taux de chômage bas. Les économistes de l'OCDE ne se prononcent pas sur la question de savoir si les États-Unis sont entrés dans une « nouvelle ère de prospérité », tout en constatant la performance exceptionnelle de ce pays qui a réussi à éliminer son déficit budgétaire tout en faisant reculer le chômage sans provoquer de hausse de l'inflation.

LE JAPON FRAGILISÉ

Le pays sera la principale victime de la crise asiatique. « Le problème, pour le Japon, est que les moyens classiques de relance de l'économie ont été massivement utilisés et semblent tous en passe d'atteindre leurs limites », notent les experts de l'OCDE. Ces derniers adressent à Tokyo une série de recommandations, à commencer par une réduction de la fiscalité directe sur les entreprises, compensée une rigueur budgétaire.

Lucas Delattre

L'OCDE critique la réduction imposée du temps de travail en France

UN BON POINT pour la croissance, l'emploi et l'assainissement des comptes publics ; un mauvais point pour la réforme des 35 heures... Tel est le diagnostic que l'OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques) formule pour la France.

Globalement, les experts donnent crédit au gouvernement français du fait que les choses évoluent plutôt dans la bonne direction. « L'accélération escomptée de la production, avec les effets positifs qu'elle devrait avoir sur le marché du travail et les comptes publics, semble le scénario le plus probable », souligne l'étude. L'OCDE estime ainsi que la croissance devrait atteindre 2,3 % en 1997, 2,9 % en 1998 et 2,8 % en 1999. A titre de comparaison, les prévisions du gouvernement français sont de 2,4 % ou 2,5 % pour 1997 et 3 % pour 1998.

L'OCDE admet également que le redressement économique de la France se poursuit, puisque, selon les experts, les déficits publics devraient, comme prévu, passer de

4,1 % du PIB en 1996 à 3,1 % en 1997 puis 3 % en 1998. Le coup de champagne est cependant assorti d'une critique voilée, l'étude rappelant que « près de la moitié de l'amélioration prévue pour 1997 » provient de la « soulte » versée à l'Etat grâce à l'ouverture du capital de France Télécom. Dans le cas du marché du travail, la prévision est également optimiste puisque l'OCDE escompte un recul du taux de chômage de 12,4 % en 1997 à 12 % en 1998 et 11,5 % en 1999.

Au total, l'OCDE n'avance donc qu'une critique à l'encontre de la France, mais elle est brutale : les experts laissent clairement entendre qu'à leurs yeux la réforme des 35 heures va à contre-courant de ce qui serait nécessaire. « Les modifications de la législation sur la durée du travail, affirment-ils, devraient viser à faciliter un accord mutuel entre employeurs et salariés sur la réduction du temps de travail (de préférence à un niveau décentralisé) plutôt que de rechercher à imposer des réductions », affirme l'étude.

Pour étayer leur démonstration, les experts rappellent qu'en 1982 la réduction d'une heure du temps de travail hebdomadaire et l'extension de quatre à cinq semaines de la période légale de congés payés se sont traduites par des gains d'emplois de « moins de 0,1 % à seulement 0,3 % environ », selon les estimations. L'étude ajoute : « Ce maigre résultat peut s'expliquer en partie par le fait que la réduction du temps de travail s'est faite souvent sans perte de salaire et a été rarement accompagnée d'une réorganisation du travail, d'où une hausse des coûts unitaires de main-d'œuvre. »

L'étude souligne que la croissance devrait atteindre 2,9 % et le taux de chômage reculer à 12 % en 1998

L'OCDE observe, certes, que l'on ne connaît pas en 1999 « les modalités exactes » du passage aux 35 heures et, en particulier, les nouvelles règles du jeu pour la rémunération des heures supplémentaires. Mais à elle seule, cette incertitude, disent les experts, « est susceptible de peser sur le climat des affaires ». « Un alourdissement des coûts unitaires de main-d'œuvre porterait atteinte à la compétitivité et à la croissance en freinant les exportations et les investissements, et ce facteur aurait un effet d'autant plus préjudiciable qu'il interviendrait dans la foulée d'une série de relèvements d'impôts. »

L'OCDE, qui s'était déjà singularisée, au début de la décennie, en alimentant une grande controverse, en France, autour du SMIC, va-t-elle donc relancer la polémique autour des 35 heures ? Sans doute. Encore faut-il souligner que cette charge contre le projet socialiste ne pourra, cependant, guère être utilisée par la droite, car au passage, l'étude critique également la loi Robien, votée en juin 1996 sous le gouvernement d'Alain Juppé : « L'incidence nette sur l'emploi de ce dispositif est difficile à déterminer, mais il entraînera des coûts budgétaires directs considérables en 1997-1998 et les années suivantes », à cause des allègements de charges qu'il prévoit, dit l'étude.

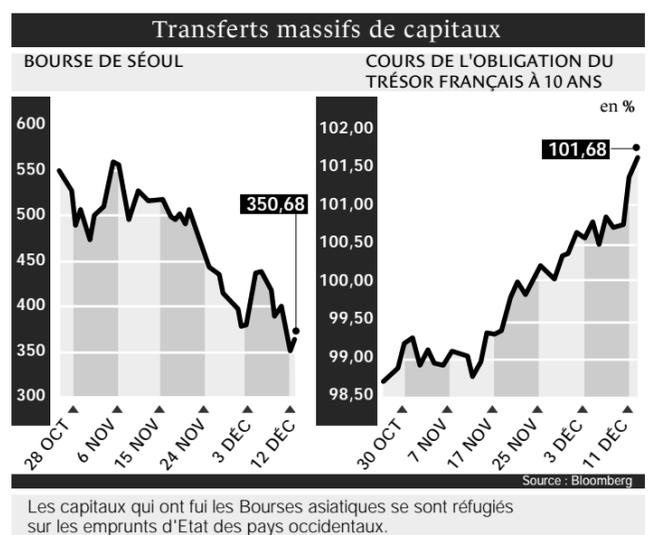
Laurent Mauduit

Les marchés financiers occidentaux profitent de la crise asiatique

CE N'EST PAS le moindre des paradoxes de la grave crise financière que traverse l'Asie depuis le début de l'été : elle a eu, jusqu'à présent, des conséquences positives pour l'évolution des marchés de capitaux occidentaux. Le scénario catastrophe prévu par certains experts d'un krach généralisé sur les places financières mondiales ne s'est, pour l'instant, pas avéré. Au contraire : les Bourses américaine et européenne ont très bien résisté au plongeon de leurs homologues thaïlandaise, malaisienne ou sud-coréenne ; les cours du dollar face au deutschemark n'ont guère varié, tandis que les parités des devises européennes entre elles ont fait montre d'une grande stabilité ; les craintes d'un resserrement monétaire aux États-Unis et en Allemagne se sont éloignées ; enfin, les marchés obligataires d'outre-Atlantique et d'Europe continentale se sont envolés au cours des dernières semaines, provoquant une très nette détente des taux d'intérêt à long terme.

Les Bourses occidentales, qui avaient connu une sérieuse alerte fin octobre à la suite du décrochage de Hongkong - Wall Street avait perdu 7,18 % le 27 octobre -, se sont nettement redressées depuis : Paris a regagné 7 %, Francfort 11 %, Zurich 13 % et Wall Street 11 %, alors que, dans le même temps, Séoul reculait de 36 % et Djakarta de 27 %. La contagion tant redoutée n'a pas eu lieu. Les perspectives de restructurations industrielles et bancaires et les espoirs d'accélération de la reprise en Europe, ainsi que la persistance d'une croissance vigoureuse et non-inflationniste aux États-Unis relèguent au second plan les turbulences asiatiques.

La crise monétaire en Asie du Sud-Est n'a pas non plus provoqué de perturbations majeures sur le marché international des changes. Si le yen s'est affaibli face au billet vert, les devises européennes sont restées stables : 1 dollar cote aujourd'hui 5,95 francs, soit son niveau du début juillet, avant la chute du baht thaïlandais. Une relative stabilité qui contraste avec la situation observée en 1995, à la suite de la crise financière mexicaine, lorsque le billet vert avait plongé à des plus bas historiques face au deutschemark et au yen. Le marché des devises européennes, de son côté, n'a pas connu la moindre secousse : les parités du franc ou de la lire italienne face au mark, notamment, historiquement les plus sensibles aux chocs extérieurs, sont restées immobiles. Il s'agit là d'une première : jamais le système monétaire européen (SME) n'avait affiché



un tel calme lors d'une crise financière aussi importante. Début 1995, le deutschemark avait atteint des sommets face au franc et aux devises d'Europe du Sud. Les experts interprètent cet équilibre comme la preuve que l'euro est déjà une réalité pour les investisseurs internationaux.

MOINDRES HAUSSES DE TAUX

Le troisième élément bénéfique, pour les marchés occidentaux, est l'éloignement des perspectives de resserrement monétaire aux États-Unis et, surtout, en Europe. Jeudi 9 octobre, la Bundesbank avait relevé, de 3 % à 3,30 %, à la surprise générale, le niveau de ses prises en pension. Les opérateurs de marché avaient considéré ce geste comme un premier pas. Et ils s'attendaient à de nouveaux tours de vis, prévoyant une hausse de 0,8 % des rendements allemands à 3 mois d'ici à juin 1998. Ils n'anticipent plus aujourd'hui qu'une progression de 0,3 %. La crise asiatique est venue bouleverser le scénario monétaire en Allemagne. Les investisseurs font désormais le pari que la Bundesbank tiendra compte du ralentissement des exportations allemandes vers l'Asie du Sud-Est et surtout qu'elle ne voudra pas prendre le risque d'aggraver les maux des marchés financiers asiatiques en durcissant ses conditions de crédit. Pour des raisons semblables, le même changement d'anticipations a été observé à propos de la politique de la Réserve fédérale américaine.

La révision à la baisse des perspectives de hausse des taux directeurs des banques centrales allemande et américaine a contribué à la vive progression des marchés obligataires occidentaux observée

depuis plusieurs semaines. Mais cette envolée trouve surtout son origine dans le phénomène de « flight to quality » (fuite vers la qualité) qui constitue l'événement majeur de la fin de cette année. Les capitaux qui ont quitté en catastrophe les marchés boursiers asiatiques se sont réfugiés, dans des proportions considérables, sur les emprunts d'Etat des grands pays industrialisés. En deux mois, le rendement de l'obligation du Trésor à 30 ans est tombé - les taux baissent quand le cours des titres monte - de 6,45 % à 5,93 %, son plus bas niveau depuis février 1996. En France, sur la même période, le taux de l'emprunt d'Etat à 10 ans est passé de 5,77 % à 5,27 % - un plancher historique.

Cette détente des rendements, brusque, ample et inattendue, rend très délicate l'évaluation de l'impact de la crise asiatique sur les économies occidentales. Favorable aux investissements des entreprises et des ménages et à l'assainissement des finances publiques, elle améliore très sensiblement l'environnement monétaire et financier aux États-Unis et en Europe.

La question difficile qui se pose aux économistes est de savoir à quelle hauteur cette embellie permettra de compenser les conséquences négatives résultant du ralentissement des exportations américaines et européennes vers l'Asie, de la compétitivité accrue des entreprises asiatiques après la dévaluation de leurs devises et de la fragilité accrue du système bancaire mondial. C'est là que se trouve la solution de l'équation de la croissance dans les pays occidentaux en 1998.

Pierre-Antoine Delhommais

REUSSIR LES ADMISSIONS PARALLÈLES

➤ **En 2^e année de DEUG, DUT, BTS ECOLES DE COMMERCE : ESC Lyon "Tremplin", "Profils", "Passerelle"...**

➤ **En année de Licence ECOLES DE COMMERCE : HEC-ESCP-ESC, ESC Lyon, "Tremplin 2", "Profils 2", "Passerelle 2" SCIENCES-PO JOURNALISME (CFJ, ESJ, CELSA, IPJ)**

➤ **En année de Maîtrise ESSEC, EFB/CRFPA, DECF, DESCF IPESUP**

18, rue du Cloître Notre-Dame 75004 Paris
01 43 25 63 30 3615 IPESUP

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR PRIVÉ

(12,23 F.M.N.)

Les pays d'Asie orientale s'avouent désarmés face à la crise monétaire

Le sommet de Kuala Lumpur craint que la situation empire avant de s'améliorer

Réunis à Kuala Lumpur pour le sommet de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (Asean), qui s'est achevé mardi 16 décembre, les

dirigeants de l'Asie orientale ont fait le constat de leur impuissance face à la crise économique. Dans le communiqué final clôturant le sommet,

ils ont appelé la communauté internationale à « redoubler ses efforts » pour les aider face à la « dimension globale » de cette crise.

KUALA LUMPUR

de notre envoyé spécial

Que faire ? Réunis à Kuala Lumpur pendant trois jours, les dirigeants de l'Asie de l'Est ne savent plus trop à quel saint se vouer pour enrayer un effondrement de leurs monnaies. Tout en évoquant le caractère « provisoire » de ces difficultés financières, même la Chine semble avoir un peu perdu de sa superbe et ne se prononce plus ni sur la durée ni sur l'étendue de la crise régionale. La solidarité affichée lors de ce premier sommet entre l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (Asean) et les trois grands de l'Extrême-Orient (outre la Chine, le Japon et la Corée du Sud) n'a pas occulté « un manque de confiance » qui, selon le président philippin Fidel Ramos, explique pourquoi « la situation va empirer avant de s'améliorer ».

En réclamant, pour sa part, une réunion d'urgence du G 7, la Thaï-

lande n'a fait que souligner l'appel à l'aide lancé par les neuf pays de l'Asean à la communauté internationale. Puisque la crise recouvre « une dimension globale », « l'Union européenne, les Etats-Unis, le Japon et les institutions financières internationales » doivent, en particulier, « redoubler leurs efforts » pour y mettre un terme « le plus tôt possible », indique le communiqué final. Les dirigeants de l'Asie du Sud-Est ont jugé « urgente » l'intervention dans ce sens d'« efforts globaux, incluant le rôle central du FMI, pour stopper la chute des monnaies et restaurer la stabilité des marchés monétaires ».

D'autres propositions ont été émises. Se défendant de vouloir créer un bloc, l'hôte du jour, le premier ministre malaisien Mahathir Mohamad, a proposé le renforcement du commerce intra-Asean, qui ne représente que 20 % du total. « Achetez Asean », a-t-il lancé,

tout en appelant à un renforcement des banques de la région. Reconnaissant que la situation est encore « plus sévère que prévue », selon la formule de son premier ministre Ryutaro Hashimoto, le Japon a accordé un crédit de 153 millions de dollars à l'Indonésie pour l'aider à restructurer son secteur financier, ce qui a fait l'effet d'une autre goutte d'eau dans la mer.

LE RÔLE CENTRAL DU FMI

Qu'aucun répit monétaire ne soit intervenu pendant le sommet souligne à quel point l'Asie de l'Est semble désarmée face à la crise : les marchés sont demeurés indifférents aux messages en provenance de Kuala Lumpur. En l'espace d'une semaine, pour prendre un exemple saillant, la roupie indonésienne a chuté de 27 % par rapport au dollar et la possibilité de moratoires des dettes commerciales commence à être évoquée.

Jean-Claude Pomonti

La Corée du Sud au bord de l'asphyxie financière

SÉOUL

de notre envoyé spécial

En renonçant à la marge de fluctuation de 10 % du won qu'il avait autorisée, le gouvernement sud-coréen a joué un va-tout. Cette décision semble avoir eu l'effet psychologique escompté puisque, mardi 16 décembre, la valeur de la monnaie coréenne est remontée de 10 % face au dollar et que la Bourse de Séoul a regagné 4,8 %. Mais cette mesure sera-t-elle suffisante pour éviter à la Corée de devoir avaler une nouvelle pilule plus amère encore que celle du recours au Fonds monétaire international (FMI) : demander un moratoire pour les créances qui arrivent à échéance ?

Après avoir été, en fin de semaine, en situation de « pré-défaut de paiements », selon un banquier occidental, la Corée semble reprendre souffle, mais elle reste sur le fil du rasoir. Le redressement de la balance des paiements courants, qui, pour la première fois depuis 1993, a dégagé en novembre un excédent de 600 millions de dollars (en raison de l'essor des exportations favorisées par la dépréciation du won),

constitue un soulagement pour un pays désespérément à court de devises. Le gouvernement a par ailleurs annoncé, lundi 15 décembre, l'émission de bons d'Etat d'un montant de 10 milliards de dollars destinés à la création d'un fonds permettant aux banques de faire face à l'échéance de leur créances à court terme. Les autorités financières sud-coréennes espèrent que ces différentes initiatives inciteront le FMI à accélérer le déboursement de son aide (57 milliards de dollars).

LA QUESTION DE LA SOLVABILITÉ

Mais la question de la solvabilité de la onzième économie du monde reste ouverte. La Corée, qui a lancé des SOS à Tokyo et à Washington leur demandant des aides anticipées, s'est heurtée à des fins de non-recevoir. La pays est « à genoux » et ses deux principaux partenaires ne semblent pas disposés à lui faire de cadeaux. Pourtant, les risques d'un défaut de paiement ne sont pas écartés. Les milieux financiers internationaux estiment que les banques doivent faire face, avant la fin du

mois, à des échéances de remboursements de prêts s'élevant de 15 à 20 milliards de dollars sur un total de 110 milliards. A ces créances, il faut ajouter 12 milliards de dollars pour le paiement des importations. Pour faire face à ces besoins représentant 32 milliards au total, la Corée ne dispose guère que 17,5 milliards : ses réserves (10 milliards, soit guère plus d'une semaine d'importations) plus les aides déjà versées. Il lui manque 14,5 milliards de dollars.

Dans les milieux financiers étrangers à Séoul, on croise les doigts. A cours de devises, les banques coréennes ne peuvent honorer les lettres de crédit présentées par des entreprises étrangères exportant en Corée, paralysant les échanges. Selon la presse, les autorités envisageraient de puiser dans les réserves destinées aux importations de pétrole. Or, sans approvisionnement en matières premières, l'économie risque la paralysie. Les PME et les petits commerçants souffrent déjà durement de la crise du crédit.

Philippe Pons

Ibrahim Yazdi, figure de proue de l'opposition iranienne, a été arrêté

IBRAHIM YAZDI, secrétaire général du Mouvement pour la libération de l'Iran (MLI), principale formation tolérée de l'opposition, a été arrêté et placé en détention, a annoncé, lundi 15 décembre, le MLI. Mardi, les autorités judiciaires n'avaient encore donné aucune explication sur les raisons de cette arrestation. D'après l'agence Reuters, il avait signé avec une cinquantaine d'opposants une pétition réclamant le respect des droits de l'ayatollah Hossein Ali Montazéri, qui a récemment remis en cause l'autorité du Guide de la République islamique, l'ayatollah Ali Khameneï, et les abus de pouvoir commis au nom du principe du *velayat e faqih*, qui place le Guide au-dessus des institutions de l'Etat (*Le Monde* du 26 novembre).

On ne perd rien pour attendre, avait déclaré en substance M. Yazdi au *Monde*, en marge du récent sommet de l'Organisation de la conférence islamique qui s'est tenu du 9 au 11 décembre à Téhéran. La droite risque de relancer l'affaire Montazéri, qu'elle a mise en sourdine pour assurer le succès du sommet, les conservateurs cherchant à déstabiliser le président Mohamad Khatami, avait-il ajouté.

La remise en cause de la suprématie du Guide par l'ayatollah Montazéri, ancien dauphin de l'imam Khomeiny – qui a fini par le récuser avant sa mort en 1989 – n'est pas une première. Ce qui est nouveau, c'est, d'une part, le fait que des laïcs aient publiquement joint leurs critiques à la sienne et, d'autre part, la campagne extrêmement virulente dont l'ayatollah Montazéri et ses sympathisants furent la cible de la part des conservateurs à travers tout le territoire iranien : manifestations, grèves des bazaris de Téhéran, fermeture des bureaux de l'ayatollah Montazéri dans la ville sainte de Machhad, saisie de ses biens, critiques du chef du pouvoir judiciaire iranien, violents commentaires de presse, etc.

Pour ramener le calme, le Guide, l'ayatollah Ali Khameneï, autour duquel gravitent les conservateurs, avait invité les Iraniens à ne pas s'ériger en justiciers et à mettre fin aux manifestations. « Nous ne pensons pas que ce religieux affaibli, naïf et pathétique soit l'ennemi », avait-il dit à propos de l'ayatollah Montazéri, tout en qualifiant de « trahison » toute critique du *velayat e faqih* et en demandant que des « mesures légales » soient prises contre ceux qui ont pris part au « complot ».

D'après M. Yazdi, les critiques

Bill Clinton prêt à un dialogue sous condition

Le président Bill Clinton a jugé, lundi 15 décembre, « tout à fait encourageante » la volonté de conciliation de son homologue iranien, Mohamad Khatami (*Le Monde* du 16 décembre), et s'est déclaré favorable à un dialogue avec Téhéran, pour peu qu'il traite des différends bilatéraux. M. Clinton a souhaité un « dialogue » avec l'Iran « à condition que nous puissions avoir une discussion honnête sur les questions qui nous concernent ». « Nous restons préoccupés par leur soutien au terrorisme, par les violentes attaques du processus de paix [au Proche-Orient], par la mise au point et l'acquisition d'armes de destruction massive », a-t-il ajouté.

Par ailleurs, un porte-parole du département d'Etat a démenti que Téhéran et Washington aient eu des entretiens secrets depuis mai, admettant néanmoins que des représentants des deux pays avaient participé à des discussions multilatérales à New York sur le conflit afghan, organisées sous les auspices de l'ONU.

contre le *velayat e faqih* étaient de deux ordres : religieux et constitutionnel. Depuis deux ou trois ans, les partisans du Guide dans la ville sainte de Qom exercent de très fortes pressions sur la hiérarchie chiite pour qu'elle reconnaisse ce dernier comme grand ayatollah (*ayatollah ozma, ou marjaa*), c'est-à-dire comme une référence religieuse suprême. Or en chiisme, une telle reconnaissance ne peut pas être imposée. Les fidèles adhèrent librement ou non au *marjaa*, selon que tel ou tel ayatollah leur paraît réunir les qualifications requises.

Depuis la mort de l'ayatollah Khomeiny, qui a fondé la Répu-

blique islamique sur la base du principe du *velayat e faqih*, un amendement de la Constitution dispose que le Guide de la République – c'est-à-dire son autorité suprême – ne doit pas nécessairement être un *marjaa*. Ce qui signifie que le Guide est bien l'autorité suprême pour les affaires politiques, mais non pour les questions religieuses. Dans son livre *La Révolution islamique dans deux directions*, l'ancien premier ministre, Mehdi Bazargan, prédécesseur de M. Yazdi à la tête du MLI, soulignait que le gouvernement de ve-

force de loi. L'ayatollah Khameneï n'a jamais enfreint cette règle.

En revanche, il a transgressé l'autorité du chef du pouvoir judiciaire, Mohamad Yazdi – qui lui est pourtant totalement acquis –, en désignant lui-même le chef du tribunal spécial chargé de juger le clergé. D'autre part, à ce jour, c'est-à-dire près de quatre mois après l'entrée en fonction du gouvernement, il n'a toujours pas délégué son pouvoir au ministre de l'intérieur pour tout ce qui relève des forces de sécurité.

Le principe du *velayat e faqih* n'a jamais fait l'unanimité au sein de la hiérarchie religieuse chiite, mais les discussions à ce sujet se faisaient en milieu clos. Ce même principe était contesté *mezza voce* par certains hommes politiques. Depuis l'élection d'un nouveau président, le débat est de plus en plus public et a pris une tournure dramatique avec les déclarations de l'ayatollah Montazéri, parce que l'accession au pouvoir d'un modéré a débousolé les conservateurs.

La code pénal iranien prévoit jusqu'à deux ans de prison pour toute « offense » à Khomeiny et à son successeur, l'ayatollah Khameneï. Toute personne condamnée pour « complot » contre le régime est d'autre part passible de la peine capitale. Mais ces poursuites ne peuvent être exercées, de l'avis de nombreux spécialistes, que contre les laïcs, car traduire en justice un ayatollah du rang de M. Montazéri est chose inimaginable et peut susciter la colère de tous les chefs religieux, y compris ceux qui ne partagent pas son avis – et ils sont nombreux. Certains de ces derniers, tels l'ayatollah Meckini, ont déjà vivement critiqué publiquement la campagne menée contre M. Montazéri. D'autres ont écrit une lettre dans le même sens à M. Khameneï.

Mouna Naïm

Lire aussi notre analyse page 20

La mission de l'ONU empêchée d'enquêter au Congo-Kinshasa

KINSHASA. La mission d'enquête de l'ONU chargée de faire la lumière sur les accusations de massacre des réfugiés rwandais dans l'ex-Zaïre a été évacuée, lundi 15 décembre, de Mbandaka (nord-ouest) à Kinshasa, a annoncé le porte-parole de la mission, José Diaz. Cette évacuation fait suite à une manifestation organisée à l'extérieur du camp où étaient hébergés les enquêteurs. Arrivés il y a une semaine à Mbandaka, première étape de leur mission en République démocratique du Congo (RDC), les experts n'ont pas pu progresser dans leur travail. Une équipe a été empêchée de débiter les investigations à Wendji, au sud de Mbandaka, la première fois à cause d'une manifestation, la seconde suite aux exigences des chefs coutumiers qui réclamaient de l'argent. Une autre équipe avait pu néanmoins commencer l'enquête à Mbandaka en visitant les sites présumés de massacres et en recueillant des témoignages. – (AFP)

Reprise des combats

entre factions cambodgiennes

PHNOM PENH. De violents combats ont éclaté, mardi 16 décembre, dans le nord-ouest du Cambodge, où des troupes gouvernementales ont lancé une importante attaque contre le bastion des fidèles de l'ancien premier ministre évincé, le prince Norodom Ranariddh. Selon Sam Rainsy, l'un des principaux dirigeants de l'opposition royaliste cambodgienne joint par téléphone à Phnom Penh, l'attaque lancée par les forces de Hun Sen, l'homme fort du pays, à l'aide de chars et de l'artillerie, pourrait contraindre les forces de l'opposition à abandonner leur bastion, une position élevée au-dessus du village de O'Smach, à la frontière thaïlandaise. Sam Rainsy a affirmé que le quartier général des forces fidèles au prince Ranariddh a été touché et détruit. – (AFP)

Rencontre entre l'imam d'El Azhar et le grand rabbin d'Israël

LE CAIRE. Cheikh Mohammad Sayed Tantaoui, imam d'El Azhar, la principale institution de l'islam sunnite, a rencontré pour la première fois, lundi 15 décembre au Caire, le grand rabbin d'Israël, Israël Lau. M. Lau était arrivé dans la matinée au Caire à l'invitation du président égyptien, Hosni Mubarak, avec lequel il s'est également entretenu avant de repartir dans la soirée. La « religion peut devenir la plus dangereuse des armes créées par l'homme, nous l'avons vu dans l'Histoire et le voyons à présent », a-t-il déclaré. « Mais lorsque nous faisons de la religion, comme je le fais, un pont vers la paix, c'est le plus solide et le meilleur des ponts ». « Il ne faut pas utiliser des paroles du genre Allahu Akbar (Dieu est le plus Grand) lorsque vous assassinez un innocent », a-t-il ajouté. – (AFP)

PROCHE-ORIENT

■ **ÉMIRATS ARABES UNIS : quatre-vingt-cinq personnes**, pour la plupart de nationalité tadjike, ont péri, lundi 15 décembre, lorsque le Tupolev-154 des lignes tadjikes qui les transportait s'est écrasé près de l'aéroport de Charjah, l'un des sept membres de l'Etat des Emirats arabes unis. Un seul membre d'équipage, a survécu mais son « état de santé est critique », selon une source proche de l'aéroport. – (AFP)

■ **IRAK : les autorités ont informé**, lundi 15 décembre, Richard Butler, le chef de la commission de l'ONU chargée de désarmer l'Irak, que les experts n'auraient « jamais » accès aux sites dits présidentiels. Ils sont en revanche autorisés à inspecter « tous les autres sites » à la recherche d'armes prohibées. « C'est au Conseil de sécurité de décider s'il va accepter cela ou non », a déclaré M. Butler, qui doit présenter jeudi son rapport au Conseil. – (AFP)

■ **LIBAN : une soixantaine de partisans** de Michel Aoun, l'opposant libanais en exil en France, ont été interpellés, dimanche 14 décembre, lors d'une manifestation. Trente ont été relâchés et 33 autres déferés en justice. Ils protestaient contre l'annulation d'un entretien que le général Aoun devait donner à une chaîne de télévision locale. L'annulation a provoqué un tollé général et des personnalités de tout bord, dont l'ordre des avocats de Beyrouth, ont dénoncé cette « atteinte aux libertés publiques ». – (AFP)

MAGHREB

■ **MAROC : le Parti de l'Istiqlal, un des deux principaux partis d'opposition**, a demandé l'annulation des élections législatives et sénatoriales ainsi que « la dissolution du Parlement », indique le communiqué final d'un congrès extraordinaire de ce parti tenu, dimanche 14 décembre, à Rabat. L'Istiqlal a condamné « le gouvernement qui n'a pas garanti la transparence des scrutins, le ministère de l'intérieur et les hommes de l'autorité à tous les échelons qui ont supervisé la falsification des élections ». – (AFP)

EUROPE

■ **TURQUIE/RUSSIE : le premier ministre russe** Viktor Tchernomyrdine et son homologue turc Mesut Yilmaz ont signé lundi 15 décembre à Ankara un accord de 20 milliards de dollars pour la vente de gaz naturel russe à la Turquie pendant les 25 années à venir. Le gaz doit être livré via un gazoduc de 1 200 km dont une partie est à construire sous la mer Noire, pour un coût de près de 3 milliards de dollars. M. Tchernomyrdine est arrivé lundi à Ankara pour la première visite en Turquie d'un chef du gouvernement russe. – (AFP)

■ **RÉPUBLIQUE TCHÈQUE : la formation d'un nouveau gouvernement** « dans les quarante-huit heures » est improbable, et la désignation du futur premier ministre nécessitera encore « plusieurs jours de négociations », a déclaré lundi 15 décembre le chef du gouvernement démissionnaire, Vaclav Klaus. – (AFP.)

■ **HONGRIE/SLOVAQUIE : un accord sera trouvé** « avant le 25 mars » entre la Hongrie et la Slovaquie sur le barrage hydroélectrique de Gabčíkovo, ont annoncé, lundi 15 décembre, les premiers ministres hongrois, Gyula Horn, et slovaque, Vladimir Meciar, lors d'une rencontre à Vienne. Un contentieux oppose Bratislava et Budapest sur ce barrage depuis 1989. La Cour internationale de justice de La Haye avait appelé en septembre les deux parties à reprendre les négociations. – (AFP)

Retour à l'optimisme des responsables des finances russes

MOSCOU. « Le plus dur de la crise est probablement passé », a affirmé, lundi 15 décembre, le numéro deux du gouvernement russe Anatoli Tchoubais, lors d'un point de presse tenu aux côtés de son successeur au poste de ministre des finances, Mikhaïl Zadornov. Notant que la Bourse russe, contrairement aux prévisions, est de nouveau à la hausse depuis deux semaines, « sauf durant les deux jours ayant suivi l'annonce de la maladie de Boris Eltsine », M. Tchoubais a maintenu son pronostic de 2 % de croissance en 1998, malgré les effets de la crise des marchés mondiaux. La Russie a perdu 5 milliards d'investissements de portefeuilles étrangers et a dû relever ses taux d'intérêt sur la dette intérieure. M. Zadornov a annoncé de meilleures rentrées d'impôts depuis trois mois et un plan, signé par Boris Eltsine, de contrôle des dépenses. Une mission du FMI en a pris acte en recommandant la reprise de l'aide du Fonds, gelée en octobre. – (Corresp.)

L'Afrique du Sud envisage son avenir après Nelson Mandela

Le Congrès national africain réuni pour sa cinquantième conférence nationale va se choisir un nouveau leader. Thabo Mbeki devrait être élu à ce poste et devenir ainsi officiellement le candidat de l'ANC à l'élection présidentielle de 1999

La cinquantième conférence nationale du Congrès national africain (ANC) qui devait s'ouvrir mardi 16 décembre à Mafikeng, dans le nord du pays, devrait voir le vice-président de la République, Thabo Mbeki,

succéder à Nelson Mandela à la présidence du parti au pouvoir, dans le cadre d'une transition en douceur à la tête du pays. M. Mandela a confié, dimanche dans un entretien à la télévision nationale, pour

écarter les inquiétudes concernant sa succession, qu'il n'était déjà plus qu'« un président de cérémonie » et « Thabo Mbeki, le président de fait ». « Tout se passera en douceur », a-t-il dit. Devenu président de

l'ANC, M. Mbeki deviendra *ipso facto* le candidat du mouvement à l'élection présidentielle de 1999 à laquelle Nelson Mandela ne se présentera pas. Le congrès de Mafikeng n'est pas pour autant sans enjeu. Le

mouvement ne fera pas l'économie d'un débat sur sa transformation en véritable parti politique. Il doit aussi prendre en compte les aspirations de la communauté noire qui reste son principal électeur.

JOHANNESBURG

de notre correspondant

La cinquantième conférence nationale du Congrès national africain (ANC) qui devait débiter mardi 16 décembre va précéder l'Afrique du Sud dans une nouvelle ère politique. Trois ans et demi après avoir remporté les premières élections démocratiques et non raciales d'avril 1994, Nelson Mandela amorce la première étape de sa retraite en quittant la présidence de l'ANC. Les 3000 délégués réunis à Mafikeng, dans le nord du pays, doivent officiellement désigner le vice-président Thabo Mbeki comme le successeur de M. Mandela à la tête du parti dirigeant et, par conséquent, du pays.

Faute de concurrent crédible sur la scène politique sud-africaine, le candidat de l'ANC est assuré de l'emporter aux élections de 1999. Dès 1996, le président Mandela - âgé aujourd'hui de soixante-dix-neuf ans - avait annoncé qu'il ne se représenterait pas. Il avait officiellement désigné M. Mbeki (cinquante-cinq ans) comme son dauphin. M. Mandela devrait continuer à exercer ses fonctions de chef d'Etat jusqu'en 1999. Mais depuis longtemps déjà, il se cantonne dans un rôle de « Père de la Nation », veillant à la réconciliation du pays et à son rang sur la scène internationale. Le président Mandela a délégué à son successeur la gestion des affaires courantes afin de renforcer sa stature d'homme d'Etat.

ÉPOQUE CHARNIÈRE

Le congrès de l'ANC devrait officialiser le début de l'après-Mandela en permettant à M. Mbeki d'asseoir son autorité sur le parti et de présenter les grandes lignes de sa politique pour le futur. La succession n'est pas facile à assurer. Elle intervient à une époque charnière dans la vie du parti et du pays. Dépourvu de l'autorité et du charisme de M. Mandela, son dauphin hérite d'un mouvement divisé par l'impitoyable grandissante de la population noire face à la lenteur des changements depuis 1994. M. Mbeki va devoir faire face à la pression qui pèse sur la politique de prudence, de compromis et de consensus qu'a menée le président Mandela.

Le chef de l'Etat s'est toujours montré soucieux de préserver la co-

hésion d'un pays divisé par les années d'apartheid. Il a cherché à redresser les inégalités héritées de la ségrégation raciale tout en ménageant la minorité blanche. Aujourd'hui, l'exercice devient difficile. Le désenchantement s'exprime dans les townships. Plus d'un tiers des Noirs sont au chômage et près de 4 millions de personnes attendent un logement décent. Une classe moyenne émerge lentement au sein de la communauté noire mais la moitié d'entre elle vit en dessous du seuil de pauvreté.

Le prestige du président Mandela le met à l'abri du mécontentement et une grande partie des électeurs noirs sont fidèles à l'ANC qui représente, avant tout, le mouvement qui les a libérés de l'apartheid. Mais, comme l'indiquent les sondages, la popularité du parti et du gouverne-

ment est entamée. Handicapé par une image de technocrate et tenu pour responsable de la politique gouvernementale, le vice-président Mbeki n'est pas épargné par les critiques.

A court terme, les conséquences électorales de ce phénomène semblent limitées. Aucune formation politique n'est en mesure de profiter du désenchantement. Affaiblie et divisée, l'opposition est incapable de proposer une alternative susceptible de menacer la domination de l'ANC en 1999. Le danger vient plutôt des rangs mêmes du parti ou de ses alliés représentant l'aile gauche de l'ANC comme le Cosatu (Congrès des syndicats sud-africains), la puissante confédération syndicale aux 1,8 million d'adhérents.

Depuis plus d'un an, la coalition

formée au temps de la lutte anti-apartheid par l'ANC, le Cosatu et le parti communiste sud-africain (SACP) vit au rythme des tensions nées des compromis imposés par l'exercice du pouvoir. Lors de son congrès, en septembre, le Cosatu a exclu de rompre la « triple-alliance ». Mais il a tenu à faire entendre sa différence. La confédération reproche au gouvernement de ne pas s'attaquer avec assez de vigueur aux inégalités. Il dénonce la ligne de conduite prudente et libérale de l'ANC en matière économique comme une dérive à droite. Le Cosatu accuse le parti dirigeant de chercher à rassurer les investisseurs étrangers et les milieux d'affaires blancs au détriment des besoins de la population noire.

Ce discours trouve un écho au sein même de l'ANC. Il est repris

par la fraction radicale et populiste du parti, incarnée par Winnie Madikizela-Mandela. L'ex-épouse du président Mandela s'est attirée les foudres du mouvement en faisant de la défense des plus défavorisés son fonds de commerce et en reprochant ouvertement à l'ANC de ne pas tenir ses promesses électorales. Le parti a choisi d'isoler la *passionaria* des townships et de la discrediter plutôt que de l'exclure. Winnie ne s'est d'ailleurs pas privée de dénoncer sa récente mise en cause devant la commission Vérité et Réconciliation (*Le Monde* du samedi 6 décembre) comme un complot ourdi par ses adversaires politiques.

En cas d'exclusion, les dirigeants de l'ANC craignent que Winnie aille renforcer le mouvement créé par un autre déçu de l'ANC, le popu-

laire Bantu Holomisa. Ce dernier a été officiellement chassé du parti, en septembre 1996, pour avoir proféré des accusations de corruption à l'égard de dirigeants du mouvement. Mais c'est surtout son discours jugé, lui aussi, trop populiste qu'a voulu sanctionner l'ANC. Le sort réservé au général Holomisa et à M^{me} Madikizela-Mandela illustre le malaise de l'ANC et sa crispation face aux dissensions internes qui se manifestent dans l'exercice du pouvoir. Regroupement hétéroclite d'individus et d'opinions, l'ANC a bâti son unité dans la lutte anti-apartheid en tant que mouvement de libération. Après plus de trois ans à la tête du pays, il a du mal à se transformer en véritable formation politique capable de mener un débat interne sans menacer sa cohésion.

ACCÉLÉRER LES CHANGEMENTS

Le congrès ne devrait pas déroger à la règle. Soutenu par le président Mandela et la majorité des dirigeants de l'ANC, M. Mbeki s'est appliqué à « verrouiller » le processus. Candidature unique pour les postes clés, débats en partie à huis clos, possible changement du mode de scrutin : tout est prévu pour minimiser les divergences et faire taire les voix dissonantes comme celle de M^{me} Madikizela-Mandela. La ligue des femmes de l'ANC - dont elle est présidente - semble d'ailleurs être prudemment revenue sur son soutien à la candidature de Winnie pour le poste de vice-président du parti.

Pour autant, l'ANC ne peut pas faire l'économie d'un véritable débat et d'une révision de sa politique. MM. Mandela et Mbeki sont bien conscients de la nécessité d'accélérer les changements pour apaiser le malaise au sein du parti et de la population noire. Ces derniers mois, le chef de l'Etat et son vice-président ont multiplié les gestes et les déclarations dans ce sens. Sans remettre fondamentalement en cause l'approche prudente de M. Mandela, le congrès pourrait être l'occasion, pour son successeur, d'essayer de ressouder le parti autour d'une politique mettant davantage l'accent sur les attentes de la population noire.

Fr. Ch.

Frédéric Chambon

En semi-retraite, le chef de l'Etat privilégie désormais sa vie privée

JOHANNESBURG

de notre correspondant

Nelson Mandela est amoureux. Il ne s'en cache pas. Comme pour mieux préparer ses concitoyens à son prochain départ, le président consacre davantage de temps à une vie privée qu'il a toujours sacrifiée au combat politique. A soixante-dix-neuf ans, s'il paraît fatigué, M. Mandela est suffisamment vaillant pour vivre une véritable romance. Après avoir divorcé de Winnie, en 1996, le chef de l'Etat s'affiche désormais ouvertement avec l'élu de son cœur, Graça Machel, veuve de l'ancien président mozambicain, Samora Machel. La compagne de M. Mandela, de vingt-sept ans sa cadette, est officiellement devenue la première dame du pays, accompagnant, main dans la main, le président tout au long de sa visite en Angleterre cet été.

Dans la même volonté de montrer qu'il n'est plus indispensable, M. Mandela s'efface progressivement de la vie politique intérieure en faveur de son successeur, le vice-président Thabo Mbeki. Le chef de l'Etat se consacre de plus en plus aux affaires étrangères. Symbole vivant de la paix et de la réconciliation à travers le monde, il souhaite profiter de son prestige incomparable pour affirmer la présence de l'Afrique du Sud sur la scène internationale. Un sondage récemment réalisé en France désignait d'ailleurs M. Mandela comme la personnalité la plus marquante des vingt dernières années.

Fort de cette popularité, le président sud-africain a multiplié les initiatives diplomatiques. Il a effectué une longue série de voyages en Europe et en Asie, afin d'attirer les investis-

seurs étrangers. En même temps, M. Mandela a tenu à affirmer l'indépendance de l'Afrique du Sud. Quitte à défier l'Amérique, il s'est rendu en Libye pour y rencontrer le colonel Mouammar Kadhafi, mis au ban des nations par les Etats-Unis. Par ailleurs, de la guerre civile dans l'ex-Zaïre ou au Soudan en passant par la rébellion au Timor-Oriental, le chef de l'Etat a proposé sa médiation dans plusieurs conflits. Son offensive diplomatique a souvent été maladroite et rarement couronnée de succès. Mais elle a eu le mérite de positionner l'Afrique du Sud comme une puissance qui compte, au moins sur le continent.

NE PAS FAIRE D'OMBRE À SON SUCCESSEUR

Très présent hors des frontières de l'Afrique du Sud, le président Mandela se tient ostensiblement en retrait de la scène politique dans son pays. Afin de rassurer sur l'après-Mandela et les capacités de son dauphin, il se cantonne dans une semi-retraite laissant M. Mbeki gérer le pays au quotidien. Le chef de l'Etat cherche à renforcer la popularité de son successeur en se désistant en sa faveur à l'occasion de grands rendez-vous symboliques avec la Nation. C'est ainsi le vice-président Mbeki et non M. Mandela qui a assisté à la qualification de l'équipe sud-africaine de football pour la Coupe du Monde 1998, considérée comme un événement national par la population noire.

Pour autant, le président Mandela n'est pas complètement absent de la vie politique. Populaire et respecté, il veille à la réconciliation et à l'unité du pays. Il a affirmé qu'il mourrait « le sourire aux lèvres », sûr d'avoir mis fin aux divi-

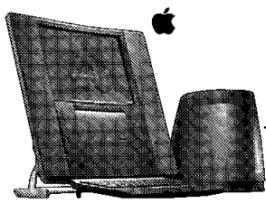
sions du passé. Ses critiques véhémentes à l'égard des médias blancs et ses récentes accusations de racisme à l'encontre des partis d'opposition ont quelque peu terni cette image. Pour apaiser la montée du mécontentement dans les townships, le pouvoir noir durcit son attitude à l'égard de la minorité blanche. M. Mandela ne fait pas exception. Mais il est toujours là pour calmer les inquiétudes par des gestes symboliques ou des déclarations rassurantes. Il a ainsi récemment rendu visite à un des ses anciens geoliers de Robben Island et il a affirmé qu'il n'était pas question de prendre des « mesures coercitives » contre les Blancs pour accélérer les changements.

C'est lui aussi qui a reçu les représentants des fermiers blancs s'estimant victimes d'une vague de meurtres à caractère politique. Toujours présent dans les moments difficiles, le chef de l'Etat est personnellement intervenu pour coordonner la réponse du gouvernement face à la polémique suscitée par la vague d'évasions dans les prisons. M. Mandela veille aussi au grain à l'intérieur de l'ANC. Certains lui attribuent des interventions décisives dans les candidatures aux postes clés du parti, afin de barrer la route à son ex-épouse, Winnie. D'autres ont même évoqué la création d'un poste spécial dans l'organigramme de l'ANC, permettant à M. Mandela de continuer à exercer une influence après sa retraite. Soucieux de ne pas faire d'ombre à son successeur, M. Mandela s'est contenté d'affirmer qu'il serait « toujours disponible pour aider l'ANC ».

Qui fait le plus :

Intranet - **COMPAQ** - Études de devis - Maintenance sur site - Formation - **Nikon** - Hot Line - Windows NT - **Apple** - Intranetware - 22 Showrooms en France - **HEWLETT PACKARD** - Gestion de parc - 100 000 clients - Installations - Location évolutive - Ingénierie - 5 000 références en stock - **EPSON** - Conseil avant-vente - Internet - Logiciels - **Microsoft** - Réseaux - Appleshare - **AGFA** - Périphériques - Financement - **TOSHIBA** - Consommables - 50 techniciens - etc... etc...

...fait aussi des prix !



(Réf. APP1010918)

30 137,94^{FTTC}

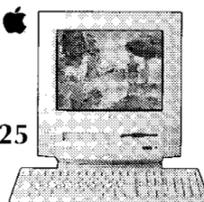
24990^{FHT}

Twentieth Anniversary
Processeur PPC 603ev à 250 MHz
32 Mo de DRAM EDO, DD 2 Go
Modem externe GeoPort 33.6 Kbps
HP intégrés subwoofer
Ecran LCD 12,1" à matrice active

12 047,94^{FTTC}

9990^{FHT}

PowerMacintosh 5500/225
PPC 603ev à 225 MHz
32 Mo de RAM, Modem 33.6 Kbps
DD 2 Go E-IDE, CD 24x
Maj Mac Os 8 gratuite, clavier, souris
Moniteur 15" intégré



(Réf. APP1010980)

L'informatique au service des professionnels

IC Paris Beaubourg : ouvert le samedi - 75004 Paris - Tél. : 01 44 78 26 26 - **IC Paris Micro Valley** : 75015 Paris - Tél. : 01 40 58 00 00
IC Paris Vendôme : 75001 Paris - Tél. : 01 42 86 90 90 - **IC Cergy 3 Fontaines** : ouvert le samedi - Tél. : 01 34 35 18 28 - **IC Evry 2** : ouvert le samedi - Tél. : 01 69 91 08 08 - **IC Neuilly** : ouvert le samedi - Tél. : 01 46 37 17 17 - **IC Saint-Quentin en Yvelines** : ouvert le samedi - Tél. : 01 39 44 72 72 - **IC Avignon** : Tél. : 04 90 82 22 22 - **IC Aix en Provence** : Tél. : 04 42 38 28 08 - **IC Bordeaux** : ouvert le samedi - Tél. : 05 56 48 14 14 - **IC Lyon** : Tél. : 04 78 62 38 38 - Fax : 04 78 62 80 78 - **IC Marseille** : Tél. : 04 91 00 32 32 - **IC Montpellier** : Tél. : 04 67 15 94 94 - **IC Nantes** : Tél. : 02 40 47 08 62 - **IC Rennes** : Tél. : 02 99 67 21 00 - **IC Reims** : Tél. : 03 26 79 70 00 - **IC Toulon** : Tél. : 04 94 18 53 53 - **IC Toulouse** : Tél. : 05 61 25 62 32 - **IC Tours** : Tél. : 02 47 64 41 21.

Le Rwanda accuse la communauté internationale d'être « responsable de la perpétuation du génocide »

LES AUTORITÉS rwandaises ont accusé, lundi 15 décembre, la communauté internationale d'avoir une part de responsabilité dans la perpétuation du génocide que constitue le massacre, mercredi dernier, des réfugiés tutsis d'origine zairoise dans le camp de Mudende (nord-ouest). Au cours d'une conférence de presse de plus de deux heures, le gouvernement a accusé les Nations unies et la communauté internationale de « n'avoir pas mis un terme aux trafics d'armes dénoncés dans les camps de réfugiés de l'ex-Zaïre » (devenu République démocratique du Congo, RDC).

Joseph Karemera, ministre de l'éducation, Vincent Biruta, ministre de la santé, et Jean-Népomuscène Nayinzira, ministre de l'information, ont estimé au terme de leur visite à Mudende, vendredi 12, que ce massacre constituait « une perpétuation du génocide » de 1994 et que certains pays étrangers continuaient « d'aider les génocidaires ».

« PAS ASSEZ DE NOURRITURE »

Selon le nouveau bilan des autorités, 317 personnes auraient été tuées dans l'attaque du camp, attribuée aux milices hutues « *Interahamwe* » et soldats des ex-Forces armées rwandaises (FAR). Joseph Karemera a ajouté que les réfugiés « n'avaient pas reçu suffisamment de nourriture de la part des Nations unies depuis le mois de juillet et que

de nombreux enfants souffraient de malnutrition ».

Le gouvernement est revenu sur les massacres anti-tutsis perpétrés à partir de 1959, et sur le génocide de 1994, au cours duquel plus de 500 000 Tutsis et Hutus modérés ont été massacrés. Ces massacres ont eu lieu, selon Vincent Biruta, avec « la complaisance et la bénédiction de puissances étrangères ». Les autorités ont par ailleurs appelé la communauté internationale à « prendre ses responsabilités face aux massacres ». « Cela ne veut pas dire amasser des forces militaires au Rwanda, mais prendre des mesures spécifiques, comme punir quiconque aide les rebelles », a ajouté M. Karemera.

Les relations entre le Rwanda et les Nations unies se sont dégradées depuis la visite de Mary Robinson, le haut commissaire de l'ONU pour les droits de l'Homme. M^{me} Robinson avait notamment condamné « l'absence de politique volontariste de réconciliation » au Rwanda.

De son côté, Emma Bonino, commissaire européen chargé des questions humanitaires, a qualifié lundi « d'acte de lâcheté honteux et barbare » le massacre de Mudende. « Le Rwanda a connu suffisamment de massacres sanglants et le monde suffisamment de violence insensée cette année contre des femmes, des enfants et autres personnes vulnérables qui recherchaient protection et soulagement », a-t-elle déclaré. - (AFP)

Le Tribunal pénal international demande à la France d'arrêter des criminels de guerre en Bosnie

Paris n'a pas répondu aux attentes du TPI sur le témoignage de ses militaires

La rencontre entre Louise Arbour, le procureur du Tribunal pénal international de La Haye, et Hubert Védrine, le chef de la diplomatie fran-

çaise, n'a pas apporté de solution à la crise entre la France et le TPI. Paris ne s'est pas engagé à autoriser ses militaires à témoigner aux audiences.

Le renouvellement du mandat de la SFOR en Bosnie devait être discuté mardi par les ministres des affaires étrangères de l'OTAN.

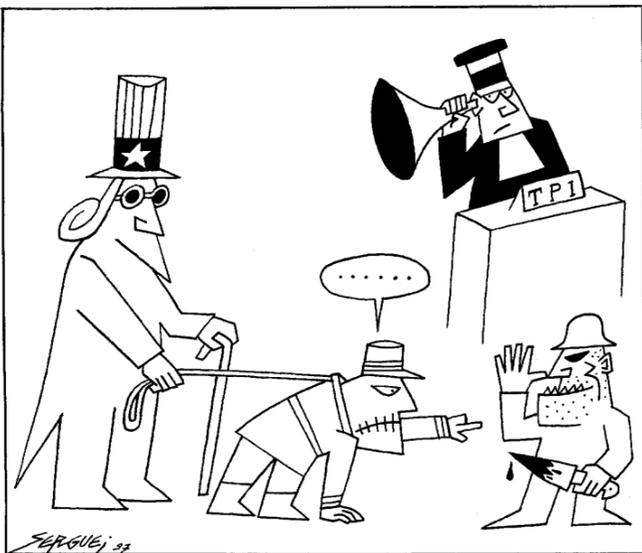
LE CONFLIT qui a éclaté entre la France et le Tribunal pénal international de La Haye (TPI) est loin d'être clos, après la rencontre, lundi 15 décembre, entre Hubert Védrine, le ministre des affaires étrangères, et Louise Arbour, le procureur de la juridiction chargée d'enquêter sur les crimes de guerre commis en ex-Yougoslavie. Chaque camp a campé sur ses positions des jours précédents, exprimées en des termes plus diplomatiques. La question de la coopération de la France avec le TPI reste entière.

La querelle avait éclaté après des propos d'Alain Richard affirmant que la France n'autoriserait « jamais » ses officiers à témoigner oralement devant le TPI, accusé de pratiquer une « justice-spectacle ». Une position inacceptable pour le bureau du procureur. M^{me} Arbour a répondu à M. Richard, dans *Le Monde* du samedi 13 décembre puis dans divers médias, accusant la France de « non-coopération » avec le Tribunal. Louise Arbour mettait le feu aux poudres en ajoutant que les criminels de guerre « se sentent en sécurité absolue » dans la zone de l'OTAN sous contrôle français en Bosnie-Herzégovine.

A l'issue de l'entretien entre le ministre français et le procureur, le Quai d'Orsay a publié un communiqué indiquant qu'Hubert Védrine a dit à M^{me} Arbour combien « les autorités françaises ont été profondément choquées par les allégations selon lesquelles les criminels de guerre serbes pouvaient se sentir en sécurité dans le secteur français » de Bosnie. « Les militaires français obéissent aux directives qui leur sont données par les alliés », a ajouté le porte-parole du ministère.

Louise Arbour a répondu à ces questions dans un communiqué demandant à la France de procéder à l'arrestation de criminels de guerre présumés. « J'ai informé M. Védrine de l'urgence de voir une répétition, dans tous les secteurs de la SFOR [la Force multinationale de l'OTAN], de l'opération menée en juillet à Prijedor par des forces du contingent britannique », dit-elle. M^{me} Arbour affirme avoir demandé au chef de la diplomatie française « son appui pour qu'une telle opération soit lancée ».

Sur ce problème de l'arrestation des criminels de guerre, l'OTAN a volé au secours de la France, sou-



lignant que les décisions de ce type sont prises conjointement par les alliés. « La responsabilité première pour livrer les criminels de guerre revient en priorité aux musulmans, aux Croates et aux Serbes », a déclaré le secrétaire général de l'OTAN, Javier Solana.

EXPLICATION PEU CONVAINCANTE

Aux Etats-Unis, où la Maison Blanche avait tenu à défendre la France, « un partenaire précieux », le département d'Etat a évoqué des « séries inquiétantes » après les accusations du TPI, rappelant que les forces françaises devaient arrêter les criminels de guerre rencontrés au cours des missions. Le porte-parole du département d'Etat a cependant précisé ne pas connaître de cas où des soldats français auraient refusé d'arrêter des inculpés.

En plaçant le débat sur l'arrestation des criminels de guerre, Paris ne répond volontairement pas aux accusations initiales de M^{me} Arbour, à savoir la non-coopération de la France aux enquêtes du TPI. A ce sujet, M. Védrine n'a pas déssavoué les propos d'Alain Richard. « La France coopère à sa façon avec le TPI, a-t-il déclaré, toujours cité par sa porte-parole. La France craint que la poursuite des opérations de maintien de la paix ne soit remise en question si l'on met sur le même plan juridique et médiatique témoins et inculpés. » Le chantage sur de futures opérations de maintien de la

paix est surprenant, et l'explication est peu convaincante. Il n'y a qu'une « façon » de travailler avec le Tribunal de La Haye, que Paris a accepté en adaptant sa législation en 1995. Par ailleurs, il n'y a aucune confusion entre témoin et inculpé, et le TPI ne s'est jamais aventuré sur le terrain d'une éventuelle responsabilité des commandants des forces de l'ONU.

Louise Arbour a insisté, dans son communiqué, sur la demande qu'elle a faite à M. Védrine d'« intervenir pour que la position prise par le ministre français de la défense au sujet du témoignage éventuel de militaires français devant les deux tribunaux internationaux [Arusha pour le Rwanda et La Haye pour l'ex-Yougoslavie] soit réévaluée dans un sens plus conforme au respect de la procédure judiciaire internationale. » M^{me} Arbour a conclu que la France avait accompli ces derniers mois « des progrès qui restaient modestes ».

NÉGOCIATIONS POINTILLEUSES

Au ministère des affaires étrangères, certains estiment que « cette affaire va compliquer la coopération avec le TPI car le climat de confiance a été brisé ». « Nous allons mettre des années à convaincre nos militaires de poursuivre d'éventuelles auditions », ajoute cette source. Alain Richard a envoyé un message à toutes les unités militaires françaises, y compris en Bosnie-Herzégovine,

pour rappeler que « trente responsables français, y compris des officiers généraux, ont apporté leurs témoignages à l'occasion d'auditions diligentes par le Tribunal ».

A ce sujet, Louise Arbour a précisé lundi au *Monde* qu'« aucun Français n'a témoigné à la barre à La Haye puisqu'aucun n'a encore été convoqué », et qu'« un seul a témoigné par écrit devant un magistrat à Paris ». C'est ce dernier cas de figure qui trouble le procureur. Trente Français ont bien été entendus par les enquêteurs du TPI, mais seulement « au cours d'auditions préliminaires informelles » destinées à déterminer si la personne pourrait être appelée ou non en tant que témoin. La « non-coopération » vient du fait que Paris, qui accepte des contacts informels après des mois de négociations pointilleuses sur les procédures, fait en sorte qu'aucune audition devant un magistrat n'ait lieu. Selon les règles en vigueur au TPI, ces témoins potentiels devraient être entendus sans limitation. Or les Français étudient préalablement à la loupe les listes de questions qui intéressent les enquêteurs, leur interdisant de poser aux militaires toute question jugée gênante.

Il est encore trop tôt pour savoir si la polémique actuelle va relancer ou au contraire freiner l'embryon de coopération entre la France et le Tribunal. Le courroux vraisemblable des militaires ne devrait pas, en tout cas, améliorer leurs relations avec le TPI. Reste à savoir si Paris a eu raison de ne pas revenir sur les propos de M. Richard, qui mettaient la France hors-la-loi. M. Védrine n'a pas répondu aux interrogations exprimées par La Haye. Reste aussi à savoir si l'OTAN va envisager des opérations contre les criminels de guerre en Bosnie.

« Chacun sait que des arrestations risquent de compromettre l'accord de Dayton », commentait lundi une source diplomatique à Paris. Au TPI, comme chez tous les partisans d'une Bosnie unitaire et d'une justice d'après guerre, on pense au contraire que seule une mise à l'écart des criminels de guerre pourrait sauver un processus de paix bosniaque en danger. Deux visions qui, tant que les puissances occidentales s'en tiennent aux déclarations d'intention, ne sont pas conciliables.

Rémy Ourdan

Les Pays-Bas s'acheminent vers une profonde réforme fiscale

LA HAYE

de notre correspondant

Après des mois de négociations, la coalition néerlandaise au pouvoir, qui regroupe des sociaux-démocrates, des libéraux et des centristes, a présenté un vaste projet de réforme fiscale intitulé « Les impôts au XXI^e siècle ».

L'objectif n'est pas vraiment de baisser la charge de l'impôt pour le contribuable. Il s'agit essentiellement d'organiser un glissement de l'impôt sur le revenu vers les taxes indirectes à la consommation et vers l'imposition des activités les plus polluantes. « Il faut accroître le revenu du travail. Les ménages recevant plus, ils dépenseront plus », a déclaré en substance le ministre des finances, Gerrit Zalm (libéral). Et pour empêcher que les économies d'impôts filent vers l'épargne des mesures seront prises pour la rendre moins attrayante.

RÉDUIRE L'IMPÔT SUR LE REVENU

Une partie des 10 milliards de florins de nouveaux impôts devront provenir de prélèvements « écologiques » et du relèvement de la TVA de 17,5 % à 19 % (sauf pour les activités « intensives en travail », où la TVA devrait être abaissée à 6 %, si la Commission européenne donne son feu vert). En ce qui concerne l'impôt sur la consommation, le relèvement du taux de la TVA rapportera près de 4 milliards. Pour Gerrit Zalm, cette augmentation de la TVA n'est

nullement défavorable aux bas salaires : « Ils récupéreront la différence grâce à la baisse de l'impôt direct. »

Le gouvernement veut aussi limiter les multiples possibilités de dégrèvements fiscaux (frais professionnels, crédits, etc.), mais il s'est bien gardé de toucher à la sacrosainte déduction totale des intérêts sur les crédits logements, qui favorise l'accès à la propriété. Quant aux grandes fortunes, la suppression du recours à diverses constructions fiscales sera compensée par la disparition de l'impôt sur la richesse.

Pour contre-balancer ces alourdissements, le projet prévoit de réduire l'impôt sur le revenu. Le gouvernement propose plusieurs options au Parlement. Toutes passent par une révision complète des tranches et par la baisse des taux d'imposition, mais l'accent pourrait être mis sur la baisse de la première tranche, qui, affirme le Bureau central pour la planification, est la mesure la plus favorable à l'emploi.

Le projet ne sera pas présenté aux députés avant les élections de mai 1998. Mais tous les grands partis s'entendent sur la nécessité de réformer en profondeur le système actuel. En ce sens, les principes dégagés par l'actuel gouvernement serviront sûrement de base à une refonte qui devrait voir le jour « en 2001 ou 2002 ».

Alain Franco

Washington estime que la Turquie a sa place en Europe

LES ÉTATS-UNIS ont estimé, lundi 15 décembre, que la Turquie avait sa place en Europe en dépit de la crise ouverte entre Ankara et l'Union européenne. Absente de la liste des candidats potentiels à l'intégration établie, vendredi et samedi, par les Quinze à Luxembourg, Ankara a menacé de geler ses relations avec l'UE. Le porte-parole du département d'Etat à Washington, James Foley, s'est efforcé de minimiser la gravité de la crise, dont les deux acteurs sont alliés des Etats-Unis.

« Nous ne voulons pas tirer des conclusions définitives de ce qui s'est produit la semaine dernière », a déclaré le porte-parole. « Nous croyons que la place de la Turquie se trouve en Europe, nous croyons que la Turquie devrait bénéficier d'une perspective d'adhésion à l'UE forte et ouverte et nous espérons que des progrès seront accomplis sur cette voie », a-t-il ajouté. Refusant de s'attarder sur les motifs des Européens, James Foley a toutefois affirmé : « Nous devrions consigner dans les poubelles de l'Histoire les opinions orientées par l'appartenance à la race. »

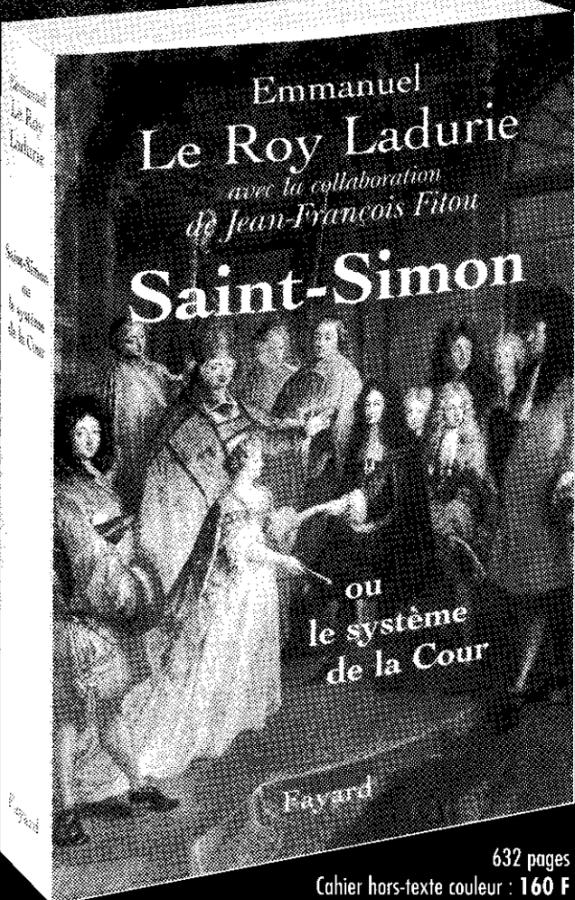
En Turquie, l'amertume reste grande et les autorités, comme la plupart des journaux, considèrent que l'Union européenne a épousé dans une large mesure les thèses de l'éternelle rivale – la Grèce – en refusant de placer Ankara sur la liste des candidats aux prochaines adhé-

sions. A Bruxelles, les négociations en vue de l'adhésion de Chypre débiteront comme prévu au printemps prochain, en dépit de la volonté de la communauté turque de l'île de ne pas y participer.

C'est la position qui a été exprimée, lundi, par Klaus Van der Pas, le porte-parole de la Commission européenne : « L'engagement clair et net de commencer les négociations d'adhésion six mois après la conclusion de la Conférence intergouvernementale (CIG) a été confirmé à plusieurs reprises... Il n'y a pas d'alternative ; nous espérons qu'une île unifiée adhèrera à l'Union. C'est de l'intérêt de la communauté turque de participer aux pourparlers », a-t-il précisé à notre correspondant à Bruxelles, Philippe Lemaître.

La Commission, qui a pris acte de l'intention des autorités turques d'interrompre le dialogue politique avec l'Union, les a invitées à reconsidérer leur position. Elle souligne que les conditions posées aux Turcs sont les mêmes que pour les autres candidats. « La chance qui se présente est trop importante pour qu'on l'ignore », a dit encore M. Van der Pas, qui a estimé que la Conférence paneuropéenne (les Quinze et les onze pays candidats) proposée par la France et retenue par le Conseil européen de Luxembourg, « perdrait beaucoup de son intérêt si la Turquie devait ne pas y participer ».

Emmanuel Le Roy Ladurie



632 pages
Cahier hors-texte couleur : 160 F
Édition reliée : 220 F

Quelque part dans ses Mémoires, [Saint-Simon] raconte comment, pour la nécessité d'un complot de tropismes, il doit faire en sorte que son carrosse croise celui de son complice. Les deux hommes confabulent, penchés à la portière, dans le fracas des essieux et le hennissement des chevaux. Monsieur Le Roy Ladurie et son acolyte semblent avoir saisi leurs secrets et les divulguent à la cantonade. D'autres, tant d'autres, ont dit ces choses mieux que moi : mieux que ces deux-là, c'est improbable.

Angelo Rinaldi, L'Express

L'Histoire
chez
FAYARD

Les Français apprécient M. Blair, M. Jospin laisse les Anglais indifférents

Selon un sondage « La Marche du siècle »-« Le Monde », 50 % de nos compatriotes ont « plutôt de la sympathie » pour nos voisins britanniques, qui ne sont que 35 % à se déclarer favorables aux Français

LES FRANÇAIS ont plutôt une bonne image des Britanniques, qui restent, eux, plus distants, voire indifférents, vis-à-vis de leurs voisins d'outre-Manche. Tel est le premier enseignement du sondage réalisé par la Sofres pour *La Marche du siècle-Le Monde* sur un échantillon national - en France, les 28 et 29 novembre, et, en Grande-Bretagne, du 5 au 7 décembre - de 1 000 personnes représentatif de la population âgée de 18 ans et plus.

Selon cette enquête, 50 % des Français ont « plutôt de la sympathie » pour les Britanniques, qui ne sont pour leur part que 35 % à se déclarer favorables aux Français, alors que 20 % d'entre eux préférèrent afficher leur « antipathie » à l'égard de leurs voisins, contre 13 % des Français.

En France, les plus enthousiastes à l'égard de la Grande-Bretagne sont plutôt les femmes (53 %), les jeunes (de 50 à 54 %, chez les 18-49 ans) et les commerçants, artisans, industriels, cadres et ouvriers, les agriculteurs se distinguant par une plus grande méfiance (31 %). Aucune distinction notable ne s'établit en fonction des préférences partisans. Vu du côté britannique, les Français sont principalement « cultivés » (43 %), « créatifs » (19 %), « sympathiques et accueillants » (19 %). Mais, paradoxalement, ni « débrouillards » (8 %), ni « drôles », ni « honnêtes » (7 %), et moins encore « courageux » (4 %). Nos voisins nous jugent, en revanche, « arrogants » (37 %), « froids et distants » (25 %), « entêtés et bavards » (16 et 17 %), ou encore « avarés et hypocrites » (10 %).

Ce qui caractérise le mieux la France ? Le savoir-vivre (gastro-

nomie, produits de luxe, vins, haute couture) pour 70 % des Britanniques, la culture (monuments historiques, littérature, peinture), pour 47 %, ou l'Histoire (croisades, révolution et gaullisme) pour 36 %. Sûrement pas, en tout cas, la place de la France comme cinquième puissance économique mondiale (8 %)... Les Français sont, eux, à 46 %, sensibles aux coutumes anglaises (thé, monarchie et pubs), mais aussi à la prospérité écono-

« Swinging London » sur France 3

La « Marche du siècle », l'émission de Jean-Marie Cavada, en partenariat avec *Le Monde*, diffusera, mercredi 17 décembre, sur France 3, un reportage exceptionnel sur Londres, « Swinging London », qui nous promènera à travers la mode, la couture et le design. Il nous expliquera les raisons pour lesquelles les jeunes traversent aujourd'hui la Manche pour chercher du travail. Un sondage illustrera la vision croisée des Britanniques et des Français. Avec, sur le plateau, Denis Mac Shane, député travailliste, francophone, et Minette Walters, romancière. Le couturier Sian Mooney et l'écrivain Michel Déon parleront d'une mode qui, après nous avoir donné le tweed et le chapeau melon, nous a envoyé John Galliano ou Alexander McQueen. Jean-Marie Bergmann, directeur de la Chambre de commerce franco-britannique de Londres, Olivier Gaudin, un jeune chercheur émigré outre-Manche, et le designer Terence Conran participeront également à l'émission. - (Corresp.)

mique et au faible taux de chômage que connaît la Grande-Bretagne (32 %). Ils ne sont que très peu (10 %) à rendre hommage aux réalisations technologiques « made in Great Britain » (10 %).

Mais les Anglais n'envisagent pas plus une éventuelle installation à Paris (17 %) que les Français à Londres (18 %). Et même si 68 % des Britanniques estiment que le tunnel sous la Manche est « une bonne chose », ils sont 48 % à être « défavorables » ou « plutôt défa-

vorables » à l'adoption de la monnaie unique en Grande-Bretagne, 34 % se déclarant à cet égard « favorables » ou « plutôt favorables ».

Mais c'est sans doute sur le plan politique que les réactions sont les plus marquées. Alors que 82 % des Français ont une « bonne » ou « assez bonne » opinion du premier ministre travailliste, Tony Blair, les Britanniques ne sont que 11 % à partager ce sentiment sur Lionel Jospin. Pas moins de 82 % se

déclarent simplement être « sans opinion » à ce sujet. Une indifférence toutefois tempérée par une certaine attirance pour les choix sociaux des socialistes français. 55 % de nos voisins estiment ainsi possible une réduction à 35 heures de la durée hebdomadaire du travail en Grande-Bretagne, et 30 % pensent que les droits des salariés sont mieux garantis en France que dans leur royaume.

Denis Hautin-Guiraut

Les femmes demeurent victimes de ségrégations sur le marché du travail

En Europe les écarts de salaires entre les sexes augmentent avec l'âge

Deux études - l'une du BIT, l'autre d'Eurostat - viennent confirmer que les femmes ont toujours du travail égal, les disparités de salaires demeurent importantes, notamment au niveau des cadres. Les Scandinaves sont les moins défavorisées.

En Europe, à

LE MARCHÉ du travail continue d'être dominé par des hommes. Plus les emplois sont élevés dans la hiérarchie des responsabilités et donc bien payés, plus les femmes en sont exclues. Telles sont les conclusions d'un rapport que vient de faire paraître le Bureau international du travail (BIT), basé à Genève.

Valable pour l'ensemble des pays du monde, le constat est inquiétant : « Aujourd'hui, les femmes représentent plus de 40 % de l'emploi mondial et ont gravi progressivement les échelons de la hiérarchie des entreprises. Pourtant, leur part des postes de direction dépasse rarement 20 % (...) Diverses enquêtes ont révélé que, dans les plus grandes entreprises, la proportion de postes de pouvoir occupés par des femmes n'est que de 2 ou 3 % », écrivent les experts du BIT.

Bien entendu, ces observations doivent ensuite être nuancées pays par pays. Les Nations unies - dont dépend le Bureau international du travail - ont mis au point un indicateur de disparités sociologiques entre les sexes, qui mesure la participation des femmes à la vie de la communauté et leur accès aux prises de décisions dans des secteurs clés. C'est, par tradition et également par le biais d'une politique volontariste en la matière, dans les pays scandinaves (Norvège, Suède, Danemark, Finlande) que les femmes ont le plus de chances de gravir les échelons de la politique, de l'économie et du monde professionnel en général.

Mais on observe que des pays comme la France ou le Japon se situent, sur ce palmarès global, après Cuba, la Chine, le Costa Rica ou le Botswana. Là aussi l'observation

appelle la nuance : en France, la proportion de femmes chefs de grandes entreprises est relativement élevée par rapport aux autres pays développés.

Le rapport du BIT identifie deux échelles de ségrégation : « horizontale » tout d'abord, avec des secteurs d'activité et des professions réservés aux femmes. Premier constat : « Les femmes ont souvent des emplois à temps partiel et temporaire, tandis que les hommes occupent plutôt les emplois stables et bien payés », selon le BIT.

Par ailleurs, les emplois équilibrés (où 40 à 60 % des employés sont du même sexe) sont extrêmement minoritaires sur le marché du travail. Autrement dit, il existe un profil d'emplois féminins bien marqué : les femmes occupent des emplois de services, avec d'importants se-

Bruxelles vote

contre la discrimination

Les ministres européens des affaires sociales ont adopté, lundi 15 décembre, une directive contre la discrimination sexuelle qui devra être mise en œuvre au plus tard au 1^{er} janvier 2001. Tous ceux qui s'estiment victimes de discrimination directe ou indirecte fondée sur le sexe pourront désormais mieux faire valoir leurs droits tant sur l'égalité des rémunérations que pour l'accès à l'emploi, la santé ou la sécurité. Le plaignant n'aura plus à prouver l'existence d'une discrimination. Il appartiendra à l'employeur de justifier la différence de traitement devant les tribunaux.

teurs de préférence comme le personnel infirmier et l'enseignement (comme c'est notamment le cas aux Etats-Unis).

Deuxième axe : la « ségrégation verticale ». « Même dans les emplois à prédominance féminine, note le rapport du BIT, les hommes occupent généralement les postes à haut niveau de qualification, de responsabilité et de salaire. Dans l'enseignement par exemple, la majorité des enseignants sont des femmes tandis que les directeurs sont des hommes. »

En matière de ségrégation verticale, c'est toutefois la question du salaire qui demeure la plus sensible. Bien que cent-vingt-six pays aient signé la convention de l'Organisation internationale du travail (OIT) sur l'égalité de rémunération entre les hommes et les femmes (qui date de 1951), ces dernières continuent d'être nettement défavorisées par rapport aux hommes, à qualification et quantité de travail fournies égales.

D'après des chiffres publiés le 9 décembre par l'Office statistique européen (Eurostat), les revenus bruts horaires des femmes représentaient 84 % de ceux des hommes en Suède, 73 % en France et en Espagne et 64 % au Royaume-Uni.

Les experts d'Eurostat constataient que les femmes cadres étaient particulièrement défavorisées par rapport à leurs homologues masculins, mais aussi que l'écart de salaires entre les sexes augmentait avec l'âge. Autrement dit, si l'on cherche un emploi bien rémunéré aujourd'hui en Europe, mieux vaut être un homme dans la force de l'âge.

Lucas Delattre

Vous savez que depuis que vous avez décidé d'acheter une Astra votre voiture a pris 50 % de sa valeur ?

Le réseau Opel reprend votre voiture Argus* + 50 % pour l'achat d'une Astra neuve super équipée.



*Jusqu'au 31 décembre, pour l'achat d'une Astra neuve AM 98, le réseau Opel[™] reprend votre ancienne voiture aux cours et conditions générales Argus (déduction faite des kilomètres excédentaires, frais de remise en état et 15 % pour frais et charges professionnels) majorés de 50 %. Cette offre est non cumulable,

réservée aux particuliers et uniquement sur véhicules en stock. Elle ne s'applique que sur les véhicules AM 94 et antérieures, d'une cylindrée et d'une puissance fiscale égales ou inférieures à celles du véhicule acheté. **Concessionnaires participant à l'opération. Modèle présenté avec jantes d'un design différent.

PATRONAT L'assemblée générale du Conseil national du patronat français (CNPFF) devait élire à la présidence de cette organisation, mardi 16 décembre, l'un de ses vice-prési-

dents, Ernest-Antoine Seillière, principal dirigeant de la holding CGIP. Cette élection fait suite à la démission de Jean Gandois au lendemain de la conférence du 10 octobre sur le

salaires, l'emploi et la durée du travail. ● LA GESTION PARITAIRE du système de protection sociale est au cœur de la stratégie du CNPFF, dont certains dirigeants avaient évoqué,

après la conférence du 10 octobre, le retrait des organismes de Sécurité sociale. ● DANS UN ENTRETIEN publié par le mensuel *Passages*, Denis Kessler, président de la commission

économique du CNPFF, explique sa vision des rapports entre le patronat et le gouvernement. Il propose en outre une réforme du SMIC, qui aboutirait à le faire supporter par l'Etat.

Le CNPFF désigne un président de « combat » contre les 35 heures

L'assemblée générale de l'organe dirigeant du patronat devait entériner, mardi, le choix de son conseil exécutif en faveur d'Ernest-Antoine Seillière, qui a fait du refus des 35 heures le cheval de bataille de sa campagne

ERNEST-ANTOINE SEILLIÈRE, le patron de la CGIP (Compagnie générale d'industries et de participation), doit officiellement, mardi 16 décembre, succéder à la tête du CNPFF à Jean Gandois, démissionnaire. Ce dernier avait claqué la porte le 13 octobre pour protester contre le projet gouvernemental sur les 35 heures.

Formellement, les grands électeurs de l'organisation patronale, soit 532 votants mandatés pour l'essentiel par les unions patronales locales et les branches professionnelles, qui composent l'assemblée générale du CNPFF, ont le choix entre quatre postulants depuis le 16 novembre, date du dépôt des candidatures. Pour autant, l'élection de M. Seillière ne fait plus de doute depuis que le conseil exécutif, le gouvernement du CNPFF, l'a désigné comme son favori, le 1^{er} décembre.

Pour prévenir toute contestation, parce que les statuts n'ont pas franchement été respectés – l'assemblée générale aurait dû se réunir à la mi-janvier pour être conforme et pour laisser aux prétendants les moins connus les

deux mois théoriquement prévus pour faire campagne –, les quatre candidats ont eu quelques minutes pour exposer leur programme, mardi matin, devant leurs électeurs, réunis dans un grand hôtel parisien.

Outre M. Seillière, Jean-Pierre Gérard, ancien industriel et membre du Conseil de la politique monétaire, et deux dirigeants de PME, le promoteur immobilier Dominique Lebel et l'iconoclaste consultante en organisation Marie-Thérèse Bertini, devaient prendre la parole. A la différence des organisations syndicales, qui jouent depuis longtemps la carte de la transparence lors de leurs congrès, le CNPFF a du mal à engager sa « perestroïka », l'assemblée générale se déroulant à huis clos.

UNE LIGNE DE COMBAT

M. Seillière, qui s'est porté candidat après avoir reçu l'assurance qu'aucun autre « poids lourd » de l'organisation patronale ne se lancerait dans la course à la présidence, entend incarner une ligne de combat. Au cours de sa campagne, il a multiplié les propos de



« rupture », tant au sujet des projets gouvernementaux, au premier rang desquels le passage aux 35 heures, qu'à celui des pratiques de l'organisation patronale.

Mardi après-midi, le président

du holding patrimonial des Wendel compte fournir de premiers signes de rénovation en livrant la composition de son équipe. Statutairement, le président du CNPFF a le pouvoir de faire entrer cinq per-

sonnalités au conseil exécutif de l'organisation patronale. Il a prévu d'y accroître, à cette occasion, la représentation des entrepreneurs « de base ».

Pour autant, l'équipe rapprochée sur laquelle compte s'appuyer M. Seillière est, pour l'essentiel connue. Ainsi qu'il devrait l'annoncer officiellement, mardi après-midi, le nouveau président du CNPFF confiera à Bernard Calvet, le président de l'Union française des industries pétrolières (UFIP), la vice-présidence déléguée de l'organisation patronale. Cette fonction nouvelle dans l'organigramme du CNPFF a pour but de permettre à M. Seillière de conserver ses responsabilités à la CGIP, son entreprise.

COLLÉGIALITÉ

M. Seillière qui, dès l'annonce de sa candidature, avait indiqué son intention de travailler de manière collégiale, s'appuiera sur trois commissions.

La commission économique va rester entre les mains de M. Kessler qui sera, cette fois, le théoricien unique du CNPFF, rôle que

M. Gandois ou le patron de Schneider, Didier Pineau-Valencienne, lui avaient parfois disputé par le passé. La commission sociale changera de titulaire. M. Pineau-Valencienne, qui avait caressé l'idée de succéder à M. Gandois, doit laisser sa présidence à Georges Jollès, ancien de chez Bidermann, homme du sérail patronal.

Représentant, depuis 1995, le CNPFF à la caisse nationale d'assurance-maladie (CNAM). M. Jollès sera en première ligne sur le dossier du paritarisme. M. Seillière a en effet annoncé publiquement, durant sa campagne, son intention de « mettre en question » la gestion paritaire des caisses de Sécurité sociale, en estimant que « ces caisses ne sont contrôlées par personne, si ce n'est l'Etat qui fixe les règles ».

Enfin, Pierre Bellon, le fondateur de la Sodexo, doit présider la commission des PME et de l'action territoriale, hissée au rang des deux autres grandes commissions. Pour satisfaire les aspirations de sa base, M. Seillière a choisi un provincial – M. Bellon est marseillais d'origine –, qui a créé son groupe et qui est par ailleurs un vieux routier de l'organisation patronale. M. Bellon, qui fut très proche de Jean-Louis Giral, s'était finalement rallié à la candidature de Jean Gandois en 1994.

Ce triumvirat sera ainsi chargé d'appliquer la redéfinition des missions du CNPFF que souhaite M. Seillière. Le nouveau président du CNPFF a plusieurs fois indiqué qu'il comptait recentrer l'organisation patronale sur l'entreprise, renforcer son rôle de réflexion et de lobbying, rééquilibrer son action économique négligée, selon lui, au profit des négociations sociales.

M. Seillière, qui souhaite que le CNPFF ne parle pas au nom des entreprises, mais devienne leur porte-voix, entend également rompre la pratique du tête-à-tête avec les pouvoirs publics. L'avenir dira comment le nouvel attelage à la tête de l'organisation patronale fera du CNPFF une organisation « plus modeste » sans lui ôter ce qu'il reste de sa raison d'être.

Jean-Michel Bezat

Caroline Monnot

Le paritarisme, dernière cible des employeurs en lutte contre l'Etat

LE PATRONAT a ouvert la chasse au paritarisme, une espèce qui fait l'originalité du paysage social français depuis cinquante ans, mais qui est menacée d'extinction

ANALYSE

Le CNPFF pourra montrer, en 1998, sa détermination à « reprofiler » la protection sociale

lente. L'exercice n'est pas nouveau, mais la démission de Jean Gandois, le 13 octobre, a réveillé les ardeurs « chasseresses » d'une partie du patronat. Avant même d'avoir succédé à M. Gandois, Ernest-Antoine Seillière a sonné le rappel en affirmant qu'il « refuserait de cautionner toute gestion paritaire qui amènerait à un sou de cotisation de plus ». La majorité des responsables patronaux ne souhaite pas un désengagement pur et simple des caisses de retraite ou de l'assurance-chômage, mais elle réclame à tout le moins un bilan.

Le CNPFF ne mêle cependant pas tous les régimes de protection sociale dans le même opprobre. Dans le paritarisme, il y a le « pur » et l'« impur ». Les véritables régimes paritaires ont été créés à l'initiative des partenaires sociaux, où ils disposent de réels

pouvoirs, comme l'assurance-chômage mise en place en 1958, l'Agirc et l'Arcco, qui gèrent la retraite complémentaire des salariés depuis 1947 et 1962, sans oublier la formation professionnelle (1971). A l'inverse, dans les caisses de Sécurité sociale, la gestion tripartite Etat-patronat-syndicats n'est, pour le CNPFF, que le « faux nez » du pouvoir discrétionnaire de l'Etat, encore renforcé par le plan Juppé. Ces dernières semaines, le patronat a adressé plusieurs avertissements au gouvernement.

LÉGITIMITÉS MINÉES

Il a claqué la porte de la commission des accidents du travail pour protester contre le refus du gouvernement de réduire les cotisations – refus justifié au regard des charges indues que les « AT » font peser sur la branche maladie en raison d'une sous-déclaration systématique des maladies professionnelles. De son côté, Francis Bazile, vice-président (CNPFF) de la Caisse nationale d'assurance-vieillesse, a prévenu qu'il n'acceptera pas d'augmentation de la cotisation patronale envisagée par le gouvernement. Enfin, les délégations patronales dans les caisses de « Sécu », qui ont toutes rendu un avis négatif sur le projet de loi sur les 35 heures, se sont déclarées « stupéfaites » que le gouvernement ait

décidé de ne pas compenser intégralement à la Sécurité sociale les abattements de charges accordés aux entreprises réduisant la durée du travail.

Pour l'heure, les régimes paritaires ont encore une espérance de vie sans doute appréciable, même si la légitimité des partenaires sociaux est minée de toutes parts : faible représentativité encore confirmée lors des dernières prud'homales, fiscalisation croissante du financement de la protection sociale à travers la CSG, intervention systématique de l'Etat lors des crises financières de l'Unedic, pressions du marché dans les domaines de la retraite et de la santé.

En outre, le patronat peut difficilement se désengager d'un système qui pèse 1 600 milliards de francs (régime des salariés, Unedic, retraites complémentaires), et dont les entreprises financent plus de la moitié.

Plusieurs rendez-vous pourraient montrer, en 1998, la détermination du CNPFF à « reprofiler » la protection sociale. Ainsi, il devrait s'opposer à l'extension de l'allocation de remplacement pour l'emploi – dispositif de préretraite contre embauche financé par l'Unedic – à de nouvelles catégories de salariés âgés. A l'assurance-vieillesse, il se battra contre tout surcroît de recettes, même si la cotisation patronale n'a pas augmen-

té depuis 1979. Dans l'assurance-maladie, il va réexaminer sa présence puisqu'en juin 1995, en désignant un nouveau vice-président à la Cnamts, le CNPFF s'était donné trois ans pour se prononcer sur un maintien définitif au sein de la plus importante des caisses de Sécurité sociale.

LE « YALTA » SOCIAL DE 1945

Les régimes paritaires, notamment les caisses de retraite complémentaire, ont longtemps constitué une sphère vraiment autonome par rapport à l'Etat dans le champ social et permis au patronat d'affirmer son pouvoir et de faire pièce à la « démocratie sociale » qui prévalait, selon lui, dans les caisses de Sécurité sociale. Les temps ont changé. L'aile la plus libérale du CNPFF, qui plaide pour que la régulation des rapports salariés-employeurs passe davantage par les lois du marché, a pris un poids considérable dans l'institution patronale depuis le début

Denis Kessler propose de réformer le SMIC

PRÉSIDENT de la commission économique du CNPFF, Denis Kessler qualifie de « coup de force de l'Etat administratif français contre la société civile et sa représentation sociale » l'annonce faite, le 10 octobre, par Lionel Jospin, du passage aux 35 heures en l'an 2000. Dans un long entretien au mensuel *Passages*, à paraître le 22 décembre, M. Kessler, qui faisait partie, avec Jean Gandois et Didier Pineau-Valencienne, de la délégation du CNPFF à la conférence du 10 octobre, affirme qu'« il n'y a pas crise entre le CNPFF et les syndicats ouvriers », mais qu'« il y a une crise entre le patronat et le gouvernement ».

Le directeur général du groupe d'assurances AXA estime que les 35 heures, « présentées comme une conquête sociale », ne sont pas « le fruit d'un grand mouvement social ». « C'est une mesure politique, imposée de l'extérieur aux partenaires sociaux, et en particulier au patronat », affirme-t-il. Une loi, poursuit-il, est « toujours l'objet d'un débat politique ». « En recourant à la loi, on ne peut que politiser

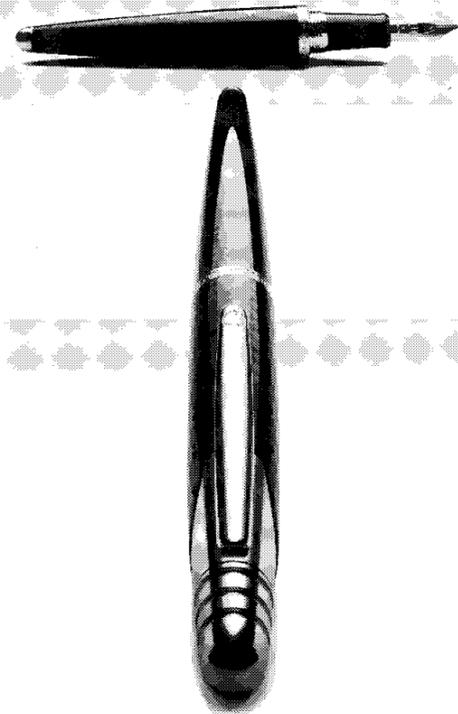
les relations sociales et salariales », déclare le vice-président du conseil exécutif du CNPFF. Assurant que « le retour au plein emploi passe par une autre approche », M. Kessler estime qu'« il faut donner la priorité à l'accumulation sur la répartition ». Il appelle à « une réforme de l'Etat-providence » et déplore que, « plutôt que d'anticiper l'avenir, la société française se consacre à la répartition d'un modèle économique et social déjà dépassé ».

« AUGMENTER LA PRODUCTIVITÉ »

Evoquant le SMIC, le président de la commission économique du CNPFF plaide pour une « distinction » entre salaire et revenu. Le salaire, indique M. Kessler, représente la productivité marginale des individus. « La notion qu'il faut faire accepter, c'est qu'il n'y a aucune vision normative des salaires, aucune raison de dire qu'ils sont trop hauts ou trop bas », soutient-il. « La vraie question, estime M. Kessler, n'est pas l'augmentation des salaires, mais l'augmentation de la productivité. »

« Je préférerais qu'on laisse, comme dans la plupart des pays, les salaires s'équilibrer, notamment pour le travail moins qualifié », souligne encore M. Kessler. « Cela ne veut pas dire baisser le revenu des smicards », indique-t-il. Il propose donc de « compléter, une fois qu'ils ont reçu leur salaire, leur revenu, de façon qu'ils aient un revenu égal à celui du SMIC ». A qui la responsabilité de compléter ce revenu incomberait-elle ? A l'Etat, sous-entend M. Kessler, puisqu'« il est possible de compléter un salaire par une politique fiscale ou par une politique de transferts sociaux ».

« Ayons une politique de revenus, conclut le théoricien du CNPFF pour les questions économiques, mais laissons, d'une manière ou d'une autre, la politique salariale suivre l'évolution du marché ! Autrement, c'est le marché qui se venge, et lorsque le marché se venge, cela veut dire chômage. » Pour M. Kessler, en cette fin de siècle, « l'ambition nationale est plus que jamais économique ».



ALFRED DUNHILL
LONDON

LE NOUVEAU STYLO À PLUME AD2000 EN FIBRE DE CARBONE

15, RUE DE LA PAIX, PARIS 2ÈME

9, LA CROISSETTE, CANNES

OUVERTURE EXCEPTIONNELLE LE DIMANCHE 21 DÉCEMBRE

LISTE DES REVENEURS AGRÉÉS AU 01 47 22 20 00

La Cour de cassation confirme la condamnation d'Henri Emmanuelli dans l'affaire Urba

Le président de la commission des finances va être déchu de ses mandats

La chambre criminelle de la Cour de cassation a rejeté, mardi 16 décembre, le pourvoi formé par Henri Emmanuelli contre l'arrêt de la cour d'ap-

pel de Rennes qui l'avait condamné, le 13 mars 1996, à dix-huit mois de prison avec sursis, 30 000 francs d'amende et deux ans de privation

de droits civiques dans l'affaire URBA-SAGES-BLE. La condamnation de M. Emmanuelli est donc devenue définitive et exécutoire.

LA CHAMBRE criminelle de la Cour de cassation, présidée par Hector Milleville, a rejeté tous les pourvois des prévenus dans l'affaire URBA-SAGES-BLE, Henri Emmanuelli, Jean-Jacques Gastebouis, Jean-Louis Claustres, Gérard Vourch, Michele Deveze, Alain Pillas, Christian Luçon, Pierre Villa, Jean-Pierre Barth et Gérard Monate. Elle n'a pas suivi les conclusions de l'avocat général, René Amiel qui, le 11 décembre, avait réclamé une annulation de la condamnation du député, estimant que la condamnation de l'ex-trésorier du Parti socialiste était insuffisamment motivée. Il rejoignait ainsi la plaidoirie de M^e Alain Monod, avocat de M. Emmanuelli. M^e Monod avait aussi estimé que la privation des droits civiques pour deux ans aurait dû être motivée. La cour ne l'a pas suivi sur ce point en estimant qu'« aucune disposition légale n'impose aux juges de motiver avec sursis ».

L'arrêt de la Cour de Cassation va avoir pour effet à court terme la déchéance de tous les mandats

électifs d'Henri Emmanuelli qui était député des Landes - et président de la Commission des finances de l'Assemblée nationale - et président du conseil général de ce département. Dans un délai d'une semaine, la Cour de Cassation doit notifier sa décision au garde des sceaux qui la transmet au Conseil constitutionnel. Celui-ci dispose d'une petite semaine pour notifier au président de l'Assemblée nationale la déchéance du mandat de député que l'ancien premier secrétaire du PS détenait depuis 1986. M. Emmanuelli avait été réélu le 1^{er} juin avec 60,93 % des suffrages. Le 8 février, il avait été désigné comme tête de liste pour les élections régionales dans le département des Landes et était pressenti pour briguer, en cas de victoire de la gauche, la présidence de la région Aquitaine.

Le 13 mars 1996, lorsque la cour d'appel de Rennes avait condamné l'ancien trésorier du PS à dix-huit mois de prison avec sursis, 30 000 francs d'amende et deux ans de privation des droits civiques, Lionel Jospin, alors premier secrétaire du PS, avait inter-

rompu une réunion du bureau national pour tenir, avec M. Emmanuelli, une conférence de presse. M. Jospin avait évoqué une « décision inique » qui, avait-il souligné, « nous a stupéfiés et blessés ». Tandis qu'après avoir hésité, M. Emmanuelli décidait de se pourvoir en cassation, le PS avait lancé une campagne nationale de soutien au député des Landes, avec l'objectif de recueillir un million de signatures. Le PS, avait assuré M. Jospin, « ne conteste pas la justice, il demande la justice ». Cette campagne n'avait pas fait l'unanimité au sein du PS et, à la date du 10 mai, elle n'avait recueilli que 70 000 signatures. Le comité de soutien qui devait rassembler des personnalités des arts et des spectacles n'avait jamais vu le jour et le sénateur PS Philippe Labeyrie, maire de Mont-de-Marsan, avait estimé que « le PS ne bouge pas assez (...) pour aider l'un des siens ».

D'autres responsables socialistes jugeaient que le PS prenait le risque de braquer les magistrats de la Cour de Cassation en lançant une campagne contestant

une décision de justice ; un certain nombre de fédérations n'avaient pas relayé la pétition. Tout en mettant *de facto* cette campagne en veilleuse, M. Jospin avait pris soin d'associer M. Emmanuelli, auquel il avait succédé au poste de premier secrétaire en octobre 1995, aux travaux du PS. Il l'avait ainsi chargé d'animer la convention nationale qui s'était tenue en décembre 1996 sur la politique économique. M. Emmanuelli s'était toutefois singularisé en affirmant haut et fort, mais sans en faire un amendement au projet, que la parité entre le franc et le mark « ne saurait être érigée en dogme ». Il s'était, sur ce point, opposé à M. Jospin. Lors du dernier congrès du PS à Brest, M. Emmanuelli n'avait retrouvé que quinze places au conseil national, au lieu de 43 à l'issue du congrès de Liévin, en novembre 1994. Au bureau national, les emmanuellistes sont au nombre de quatre. L'un de ses amis, Jean Glavany, est chargé de l'emploi au secrétariat national.

Michel Noblecourt

Deux services de Bercy devront préparer une réforme fiscale

Nomination d'un nouveau directeur des impôts

MINISTRE de l'économie, des finances et de l'industrie, Dominique Strauss-Kahn avait annoncé qu'il engagerait une réforme de la « forteresse Bercy ». Il va en donner le coup d'envoi en commençant par un premier secteur-clé dont il a la charge, celui des impôts. Changement d'homme, changement de méthode de travail des grandes directions du ministère : une cascade de décisions devraient intervenir dans les prochains jours, témoignant de cette volonté modernisatrice.

Première décision : le ministre a d'abord choisi, comme on le présentait, de nommer un nouveau directeur général des impôts. Jean-Pascal Beaufret devrait, comme prévu, être nommé à ce poste par le conseil des ministres du mercredi 17 décembre (*Le Monde* du 13 décembre), en remplacement d'André Barilari, qui va devenir inspecteur général des finances. A elle seule, cette décision est symbolique. Ancien chef de service à la direction du Trésor, M. Beaufret, après plusieurs années de disgrâce, se voit promu à un poste stratégique : c'est le signe qu'une période de mutation va s'ouvrir. La direction générale des impôts est la plus grande direction du ministère : elle regroupe 80 000 agents sur les 176 000 qui dépendent de Bercy.

FAIRE JOUER LES SYNERGIES

La nomination de M. Beaufret ira de pair avec une réforme des habitudes de travail de la maison. Les grandes directions de Bercy ont, en effet, la réputation d'être souvent en compétition entre elles et de ne pas travailler en commun. Lors de son arrivée, M. Strauss-Kahn avait donc expliqué que l'un de ses projets était de faire jouer les synergies entre les compétences multiples de son grand ministère.

Le premier point d'application va donc en être trouvé avec l'administration qui s'occupe des sujets fiscaux. Au cours de ces dernières années, les questions de fiscalité étaient, en effet, au ministère, de la compétence, en amont, du service de la législation fiscale (SLF), chargé de la conception des réformes, et, en aval, de la direction générale des impôts (DGI), chargée du recouvrement et du contrôle. Sans aller jusqu'à la fusion DGI-SLF, M. Strauss-Kahn devrait annoncer un rapprochement des deux entités.

Un rapprochement sera opéré

entre la direction des impôts et le service de législation sous la houlette de M. Beaufret avec l'appui de Patrice Forget, le patron du SLF. A peine installé, ce tandem devrait être chargé d'une mission particulière délicate : élaborer dans un délai de trois à quatre mois des propositions de réforme fiscale, en prévision de la préparation du projet de loi de finances pour 1999. Trois pistes devront être explorées : la fiscalité locale, la fiscalité du patrimoine et des successions, et la fiscalité écologique. Les responsables de ce comité devraient, toutefois, se voir confirmer que leurs réflexions devront se dérouler dans un cadre strictement délimi-

Convergence sur l'ISF

Les biens professionnels doivent-ils être en compte dans l'assiette de l'impôt sur la fortune ? Dans un entretien publié par *Les Echos* mardi 16 décembre, le rapporteur général du budget à l'Assemblée nationale, Didier Migaud, répond par l'affirmative : « Ce sera l'objet de la discussion du début de l'année, dit-il, puisque le gouvernement nous a proposé de réserver l'examen de la fiscalité du patrimoine et de la fiscalité locale à la prochaine loi de finances. En matière d'ISF, je pense que le statu quo n'est pas bon. La piste de l'élargissement de l'assiette et d'une éventuelle réduction des taux est une bonne base de discussion. »

L'industriel François Pinault, proche de Jacques Chirac, a lui-même admis récemment qu'il n'était pas opposé à une réforme combinant un élargissement de l'assiette à une baisse des taux d'imposition (*Le Monde* du 5 décembre). Pour l'instant, les biens professionnels, les œuvres d'art et, partiellement, les forêts sont exonérés d'ISF.

té : toute réforme devra être conçue à prélèvement constant. En clair, aucune proposition ne devra conduire à un relèvement des impôts.

Le choix d'un nouveau directeur général des impôts, disposant de pouvoirs renforcés, a donc valeur de symbole : pour le gouvernement, la question de la réforme fiscale sera l'une des grandes priorités économiques de l'année 1998.

Laurent Mauduit

TELEPHONEZ SANS FAIRE DEBORDER VOTRE FACTURE DE TELEPHONE!

DISPONIBLE
DÈS AUJOURD'HUI



DÈS AUJOURD'HUI, VOTRE FACTURE TÉLÉPHONIQUE VA VOUS RÉSERVER DE BONNES SURPRISES.

AXS DIRECT C'EST

ECONOMIQUE : LES PRIX LES PLUS BAS GARANTIS EN PERMANENCE SUR PLUS DE 200 DESTINATIONS, DES RÉDUCTIONS POUVANT ATTEINDRE 65% SUR VOS APPELS NATIONAUX, INTERNATIONAUX ET À DESTINATION DES GSM ET DES PAGERS.

RAPIDE : CONNEXION SOUS 24 HEURES ET ACCÈS DIRECT AU MONDE ENTIER.

LIBRE : ABONNEMENT SANS ENGAGEMENT DE DURÉE.

GRATUIT : ABONNEMENT, MISE EN SERVICE ET FACTURE MENSUELLE DÉTAILLÉE SONT GRATUITS.

SÛR : QUALITÉ DE NOTRE RÉSEAU FIBRE OPTIQUE. SERVICE CLIENTÈLE BILINGUE À VOTRE DISPOSITION DE 9H00 À 20H00 EN SEMAINE ET DE 9H00 À MIDI LE SAMEDI.

POUR EN SAVOIR PLUS, APPELEZ TOUT DE SUITE LE

APPEL GRATUIT

0800 906 650

VOUS ALLEZ ENFIN AIMER VOTRE FACTURE DE TELEPHONE

AXS DIRECT UN SERVICE
TELECOM

GARCIA LUCAS & COMPÈRES 01 47 58 87 18

300 cheminots de FO quittent leur confédération

LES PREMIERS craquements syndicaux au lendemain des élections prud'homales se font sentir. Lundi 15 décembre, trois cents cheminots de Force ouvrière ont annoncé leur départ de la confédération de Marc Blondel et, dans la foulée, la création d'un Syndicat national des personnels et exécution (SNPE) des chemins de fer et annexes. Ce syndicat a aussitôt demandé son adhésion à l'Union nationale des syndicats autonomes (UNSA), dirigée par Alain Olive. Gilles Vaucouleur, ex-responsable FO de la région Paris-Est, démis le 9 décembre de tous ses mandats par la fédération FO des cheminots, a expliqué, au cours d'une conférence de presse au siège de l'UNSA, les raisons de cette rupture par « une longue série de désaccords avec la confédération FO ».

Partisan de Jacques Mairé, patron de l'union départementale de Paris et rival malchanceux de M. Blondel lors du 18^e congrès de FO en février 1996, M. Vaucouleur a décidé d'entrer en dissidence après le refus des emplois-jeunes à la SNCF par sa fédération en septembre. Rejetant « la conception d'une démarche syndicale protestataire, enveloppée d'un discours révolutionnaire » qui abandonne « le terrain du paritarisme et la négociation collective », il a mis en cause la mainmise de la « minorité

trotskiste » du Parti des travailleurs sur FO. Il a aussi dénoncé « la politisation par des avant-gardes sois-disant éclairées ».

Au sein de l'UNSA, M. Vaucouleur va retrouver la FMC, qui regroupe des agents de maîtrise et cadres de la SNCF et qui a recueilli 11 % des voix aux élections de délégués du personnel de mars 1996. Le SNPE entend se présenter aux élections professionnelles à la SNCF en février et mars 1998, et représenter « le syndicalisme non protestataire » au niveau des personnels d'exécution. Une dizaine de cheminots CFTC de la région Paris-Est ont aussi quitté leur fédération pour rejoindre le SNPE.

Aussitôt qualifié de « coup médiatique » par M. Blondel, ce départ est, selon M. Vaucouleur, « le début d'une longue série », car « la réflexion » des opposants internes à FO « aboutira un jour ou l'autre ». Le 5 décembre, M. Blondel a convoqué M. Mairé. Une menace de mise sous tutelle plane sur son organisation. Ayant respecté la trêve pendant les prud'homales, les militants opposés à M. Blondel ont l'intention de relancer leur journal, *Syndiqués*, et d'ouvrir un grand débat sur le syndicalisme, à l'intérieur ou à l'extérieur de FO, suivant le sort qui leur sera fait.

Alain Beuve-Méry

Les députés ont adopté les dispositions nouvelles sur l'ouverture du droit d'asile

Le vote sur l'ensemble du projet de loi sur l'immigration est prévu mercredi

Les députés ont adopté, dans la nuit du lundi 15 au mardi 16 décembre, les articles du projet de loi de Jean-Pierre Chevènement relatifs au droit

d'asile. Les tensions, encore perceptibles le matin même et qui avaient amené le ministre à demander la réserve de plusieurs votes, ont laissé place à

un débat juridique passionné, mais serein. Initialement fixé au mardi 16 décembre, le vote sur l'ensemble du texte pourrait intervenir le lendemain.

L'ÉVOCATION d'une grande cause nationale engageant la réputation de la France, « pays des droits de l'homme », suffirait-elle à adoucir les mœurs parlementaires ? On a pu le penser, dans la nuit du lundi 15 au mardi 16 décembre, au moment où les députés examinaient les dispositions du projet de loi Chevènement destinées à élargir l'accès au droit d'asile. Tout au long de la soirée, une controverse juridique passionnée mais polie a été rythmée, depuis le perchoir, par un Laurent Fabius visiblement décidé à gommer l'image d'une Assemblée empêtrée dans une discussion aussi opaque qu'interminable.

Cette soirée a débuté à front renversé, la droite accusant la majorité d'amalgamer immigration et droit d'asile dans un même texte, au risque, selon Richard Cazenave (RPR, Isère), de galvauder le caractère « sacré » de l'asile. A l'inverse, Robert Pandraud (RPR, Seine-Saint-Denis) s'est félicité de ce mélange, rappelant sa conviction selon laquelle l'asile est un canal d'immigration irrégulière, ainsi que sa crainte d'un afflux d'Algériens. Le débat de fond s'est engagé après que le rapporteur de la commission des lois, Gérard Gouzes (PS, Lot-et-Garonne), eut rappelé que le texte, à l'inverse de la loi Pasqua de 1993, visait à dissocier asile et immigration.

L'opposition a affirmé sa crainte d'une inflation des flux de réfugiés et des recours contentieux, liée à l'affichage de deux nouvelles voies d'asile, ainsi que son profond scepticisme quant à la validité du montage juridique retenu. Nicole Catala (RPR, Paris) s'est inquiétée de la « jonction » opérée entre l'asile classique – au titre de la convention de Genève – et l'asile territorial, accordé de façon discrétionnaire par

le ministre de l'intérieur, une personne déboutée par l'Ofpra pouvant être « repêchée » par le ministre. « Ce système va attirer en France de nombreux demandeurs d'asile », a averti M^{me} Catala. « Une chance au grattage, une autre au tirage », entendait-on à droite.

Se posant en défenseur de la convention de Genève, Henri Plagnol (UDF, Val-de-Marne) s'est insurgé contre l'utilisation de l'asile constitutionnel comme voie d'appel pour les déboutés. Mais au concours de la plus belle « faille juridique », Pierre Mazeaud (RPR, Haute-Savoie) a devancé tous ses

étrangers vont avoir à interpréter la Constitution au nom du peuple français », a tempêté le juriste, sans toutefois emporter la conviction du ministre, ni de tous ses amis politiques.

Le frisson constitutionnel passé, l'Assemblée s'est employée à définir la notion de « combattants de la liberté », auxquels le projet de loi promet l'asile. « Notion fumeuse », « terrible ambiguïté », « entorse au droit européen », « leurre », « signe donné aux Algériens », a grondé l'opposition, avant que Jean-Pierre Chevènement ne tente de la rassurer en confiant sa définition des

« combattants de la liberté » : « Des hommes et des femmes d'élite », nécessairement en « petit nombre ». L'asile, « grande tradition française, doit être respectée et valorisée dans les décennies à venir », a déclaré le ministre, s'exprimant de la tribune dans un silence inhabituel. Les « combattants » en question devront avoir lutté « pour la construction d'un Etat où règne la loi, a indiqué M. Chevènement. C'est ainsi

que peut s'affirmer la vocation de la France à l'universalité, [qui] se manifeste à la fois par l'idéal républicain (...) et par l'aide que nous devons apporter à la construction de l'Etat de droit dans le monde entier ».

Le ministre a également donné une définition restrictive des bénéficiaires de l'asile territorial : « Des hommes ou femmes traqués illégalement, victimes de tentatives d'assassinat, personnes engagées aux côtés de la France par leur métier ou leur activité artistique et menacées pour cette raison. » L'Assemblée a adopté un amendement défendu par Christophe Caresche (PS, Paris), qui soumet l'asile territorial à des « conditions compatibles avec les intérêts du pays », ainsi qu'une autre précision, apportée par Jean-Yves Le Déaut (PS, Meurthe-et-Moselle) exigeant la consultation du ministre des affaires étrangères.

Ainsi achevée, la « nuit de l'asile » a laissé à certains de ses protagonistes le souvenir d'un débat assez vain, puisque sans effet notable sur le texte gouvernemental, mais baignant dans un climat de sérénité retrouvée. La journée avait en effet commencé dans un contexte de tension. Assailli d'amendements hostiles alors que les bancs de la majorité étaient encore terriblement déserts, le ministre de l'intérieur avait été contraint de réserver le vote sur plusieurs articles de son texte. Dans la soirée, les députés se sont donc prononcés par un seul vote – 85 voix contre 38 – sur quatre articles du projet de loi, concernant notamment l'assouplissement des conditions du regroupement familial et l'augmentation de la durée de rétention administrative.

Philippe Bernard

Prolongation du délai de rétention

La prolongation de la rétention administrative de dix à douze jours, mesure la plus répressive du projet, n'a pas permis le jeu à front renversé attendu par le gouvernement. Jean-Pierre Chevènement s'était pourtant montré inflexible face à la majorité, se prononçant contre l'amendement de Patrick Braouezec (PC, Seine-Saint-Denis), défendu par Yann Gallut (PS, Cher), visant à instaurer un contrôle des sites de rétention.

De même avait-il sévèrement encadré les amendements de la commission des lois rendant publics l'identité, la date et les lieux de rétention, ainsi que la possibilité d'être assisté d'un avocat. La suppression simultanée d'une disposition de la loi Debré empêchant les juges de remettre un sans-papiers en liberté en cas d'irrégularité de procédure, rendait son texte « équilibré », assurait-il... « Une goutte sécuritaire dans un océan de laxisme », a répliqué Patrick Ollier (RPR, Hautes-Alpes). Socialistes et communistes ont voté pour, la droite contre.

collègues. Montant solennellement à la tribune, il s'est dit convaincu de l'inconstitutionnalité du dispositif gouvernemental. Selon lui, le fait qu'un représentant du Haut Comité des Nations unies pour les réfugiés (HCR), potentiellement de nationalité étrangère, siège à la Commission de recours des réfugiés devrait l'empêcher de statuer en matière d'asile constitutionnel. « Pour la première fois, des juges

« combattants de la liberté » : « Des hommes et des femmes d'élite », nécessairement en « petit nombre ». L'asile, « grande tradition française, doit être respectée et valorisée dans les décennies à venir », a déclaré le ministre, s'exprimant de la tribune dans un silence inhabituel. Les « combattants » en question devront avoir lutté « pour la construction d'un Etat où règne la loi, a indiqué M. Chevènement. C'est ainsi

Asile « constitutionnel » et asile « territorial »

LA RÉFORME du droit d'asile, contenue dans le projet de loi Chevènement, va-t-elle simplement rétablir la tradition française de l'accueil, comme le gouvernement le prétend ? Risque-t-elle, au contraire, d'ouvrir les frontières à un flot de réfugiés, voire à une immigration incontrôlée, comme l'opposition en brandit la menace ? Au-delà des intentions généreuses et des cris d'orfraie, tout porte à croire que les conséquences concrètes du nouveau texte seront réduites et que le nombre d'étrangers bénéficiant des nouvelles formes de protection sera limité, dans un contexte général de net reflux du nombre de demandeurs d'asile (17 405 demandes et 19,6 % de décisions positives en 1996, contre 61 000 demandes, dont 28 % ont été acceptées, lors du « pic » de 1989).

Pourtant, en instituant deux nouvelles voies juridiques menant à cette protection, le texte d'aujourd'hui semble en élargir l'accès. A côté du statut de réfugié – prévu par la convention de Genève de 1951 et traditionnellement reconnu en France par l'Office de protection des réfugiés et apatrides (Ofpra) ou, en appel, par la Commission de recours des réfugiés (CRR) –, la future loi donne à ces mêmes instances le pouvoir d'accorder la protection de la France à un étranger persécuté « en raison de son action en faveur de la liberté », expression tirée du préambule de la Constitution de 1946. En outre, le texte confie au ministre de l'intérieur le pouvoir d'ac-

order l'« asile territorial » à un étranger établissant que « sa vie ou sa liberté » est menacée dans son pays ou qu'il y serait exposé à des traitements inhumains ou dégradants.

En réalité, aucune de ces deux possibilités n'est réellement nouvelle puisqu'elles sont prévues par les textes de haute valeur juridique que sont la Constitution et la convention européenne des droits de l'homme. Leur consécration dans une loi traitant spécifiquement du droit d'asile va leur conférer une force nouvelle, mais jusqu'à quel point ? La volonté affichée par le gouvernement consiste à « contrebalancer » la jurisprudence du Conseil d'Etat, qui, depuis 1983, refuse l'asile aux étrangers persécutés par une autorité autre que l'Etat dont ils sont ressortissants.

INTERPRÉTATION RESTRICTIVE

Cette interprétation restrictive, combattue par le Haut Comité des Nations unies pour les réfugiés (HCR), n'est pas remise en question par le projet. C'est elle qui justifie la plupart des refus de protection opposés aux Algériens victimes des islamistes. Seuls ceux qui parviennent à apporter la preuve que l'Etat a « encouragé ou toléré » leurs persécutions – par exemple lorsque la police, sollicitée, ne leur a pas prêté secours – peuvent obtenir le statut de réfugié. Résultat, en 1996, sur 1 080 demandes algériennes examinées, seules 49 ont donné lieu à une décision positive, soit 4,5 %.

Plutôt que de lever par la loi les

restrictions posées par le Conseil d'Etat, ainsi que le réclament le HCR et les associations comme Amnesty International et France terre d'asile, le gouvernement préfère contourner l'obstacle en affichant la création de deux voies parallèles d'accès à l'asile. L'asile « constitutionnel », innovation la plus spectaculaire, exige du demandeur une attitude active, ce qui, indique-t-on à l'Ofpra, ne peut concerner que quelques dizaines de cas par an. La plupart des demandeurs d'asile algériens, ajoute-t-on à l'Ofpra, fuient un climat général d'insécurité ; seuls les journalistes et quelques artistes qui défendent la langue française peuvent être considérés comme des « combattants » de la liberté. Au reste, depuis 1993, date de la révision constitutionnelle qui avait associé François Mitterrand et Edouard Balladur, seules deux demandes de ce type sont parvenues jusqu'au Conseil d'Etat, qui a les a rejetées toutes deux.

La loi va résoudre les obstacles de procédure soulevés par ces deux arrêts, mais elle ne résoudra pas la difficulté majeure tenant à la définition du mot « liberté ». Le ministre de l'intérieur a déjà balisé le terrain

Le journal mensuel de documentation politique après-demain

Fondé par la ligue des droits de l'homme (non vendu dans les kiosques)

offre un dossier complet sur :

« La représentation politique »

Envoyer 60 F à APRÈS-DEMAIN, 27, rue Jean-Dolent, 75014 Paris, en spécifiant le dossier demandé ou 220 F pour l'abonnement annuel, (60% d'économie), qui donne droit à l'envoi gratuit de ce numéro.

en parlant de liberté « républicaine ». A l'Ofpra, on n'imagine pas reconnaître, à ce titre, la liberté revendiquée par les talibans afghans ou les islamistes algériens, pour qui la liberté individuelle est entièrement soumise à la loi divine. Reste que l'asile « constitutionnel » va conduire l'Ofpra et la CRR à apprécier la légitimité d'une action en faveur de la liberté, autrement dit une activité politique, ce qui, théoriquement, n'est pas dans les cordes de ces institutions chargées de mettre en œuvre la convention de Genève sur le plan juridique. Intellectuellement, c'est un beau cadeau, commente-t-on à l'Ofpra, mais, juridiquement, cela tient du chewing-gum qu'on essaie de décoller d'une chaussure et qui colle à l'autre.

AU BON VOULOIR DES AUTORITÉS

L'asile dit « territorial » va probablement soulever moins de difficultés juridiques et davantage d'espoir chez ceux qui cherchent refuge en France. Formellement, le projet consiste à inscrire dans la loi une pratique déjà mise en œuvre au bénéfice des ex-Yougoslaves et des Algériens : une simple autorisation de séjour et de travail accordée par le ministre de l'intérieur à des personnes dont la sécurité est menacée, mais qui ne souhaitent pas nécessairement invoquer la convention de Genève, symbole de rupture avec le pays d'origine.

L'officialisation de cette procédure devrait faciliter les recours en cas de refus et, surtout, instaurer en France, à l'instar d'autres pays, un « statut B » de réfugié, nettement moins protecteur que la convention de Genève puisqu'il dépend du bon vouloir du gouvernement. L'opposition, qui y voit un « appel d'air », semble oublier que c'est Charles Pasqua qui, dans un télégramme circulaire du 22 décembre 1993, a demandé aux préfets d'« examiner avec attention et bienveillance » les demandes émanant d'Algériens menacés. En quatre ans, ce texte n'a bénéficié qu'à 3 000 personnes. Son contenu n'a jamais été rendu public.

Ph. B.

Union PS-PCF dans le Nord et division dans le Gard

LE PARTI SOCIALISTE a présenté, lundi 15 décembre, une liste indépendante dans le Gard, après avoir refusé que Pierre Blotin, numéro deux du PCF, ne conduise une liste commune de gauche. M. Blotin avait proposé en vain, le 12 décembre, que la liste soit conduite par le maire (PCF) de Nîmes, Alain Clary. Conduite par Guy Roca, maire de Vauvert, la liste socialiste espère « obtenir cinq ou six élus » dans le Gard, contre quatre sur dix-huit en 1992.

De son côté, la secrétaire de la fédération communiste du Nord, Annick Mattighello, a indiqué, le 13 décembre, à la présidente (Verts) du conseil régional du Nord-Pas-de-Calais, Marie-Christine Blandin, que le PCF avait choisi de faire liste commune avec le PS dans le Nord pour les élections régionales, contrairement à ce que sa fédération et la direction du PCF avait annoncé. « On sait que la majorité régionale de gauche repose sur des bases fragiles », explique cette proche de Robert Hue, en indiquant que le PCF se veut « résolument constructif ».

DÉPÊCHES

■ PRÉFETS : le ministre de l'intérieur, Jean-Pierre Chevènement, devait recevoir les préfets, mardi 16 décembre, pour faire le bilan de ses actions en matière d'immigration et de sécurité et pour présenter ses projets en matière d'intercommunalité. Claude Allègre, ministre de l'éducation nationale, devait faire venir les recteurs pour évoquer la lutte contre la violence scolaire et la relance des constructions universitaires. Emile Zuccarelli devait présenter la réforme de l'Etat.

■ CHÔMEURS : plusieurs agences des Assedic des Bouches-du-Rhône sont occupées, depuis le jeudi 11 décembre, par des chômeurs, qui réclament le versement d'une prime de Noël de 3 000 francs. « L'an passé, 55 000 personnes avaient obtenu, dans les Bouches-du-Rhône, une prime de 1 500 francs, alors que, cette année, elle nous est refusée », assure le comité des chômeurs. L'agence de Lorient, dans le Morbihan, est aussi occupée par une quarantaine de chômeurs depuis lundi.

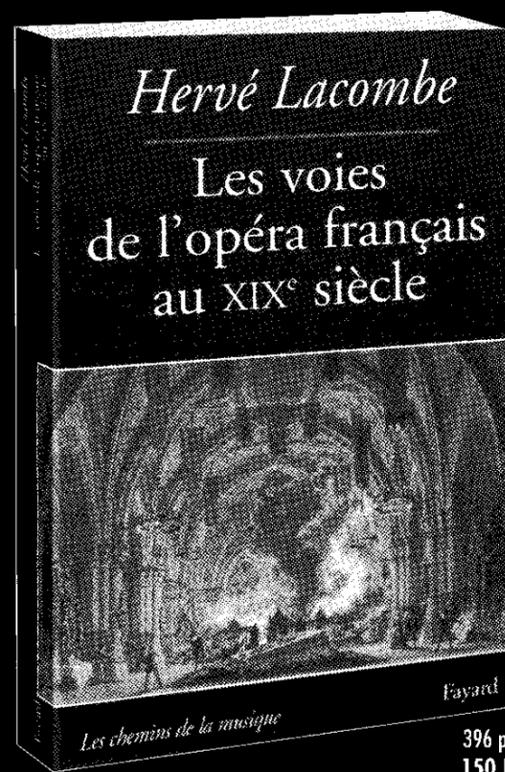
■ IMMIGRATION : près d'un millier de personnes ont manifesté, lundi 15 décembre à Carpentras, à l'appel de la fédération RPR de Vaucluse, contre les projets de loi sur la nationalité et l'immigration. L'UDF s'était jointe à cette manifestation. Le Front national a qualifié cette manifestation de « manœuvre pour récupérer les électeurs ».

■ VICHY : Alain Juppé affirme, dans un entretien publié mardi 16 décembre par France-Soir, être « en pleine harmonie avec Jacques Chirac » à propos de la signification du procès de Maurice Papon. « Il y a eu en France des héros et aussi des salauds (...). Il faut les juger », ajoute l'ancien premier ministre.

■ PRUD'HOMMES : la Fédération nationale entreprise moderne et libérée revendique deux autres élus aux élections prud'homales du 10 décembre, dans le collège employeurs. Ceux-ci se sont présentés comme patrons indépendants à Nancy. Cela fait donc au total huit élus de ce satellite du Front national dans le collège employeurs (Le Monde du 12 décembre).

■ MANIFESTE : une trentaine de jeunes intellectuels, dont Delphine Gardey, la présidente du club Merleau-Ponty, et des représentants de l'aile gauche des Verts, comme le sociologue Philippe Corcuff, ont décidé, le 13 décembre, de rejoindre la Ligue communiste révolutionnaire (LCR). Dans un manifeste intitulé « Pourquoi nous nous liguons ? », ces intellectuels, qui se réclament d'une « sensibilité écologiste, libertaire et radicalement social-démocrate », souhaitent « aiguillonner [la] nouvelle organisation qui va succéder à la LCR », en janvier 1998.

Prix Bernier de l'Académie des Beaux-Arts



Cet essai vient à point pour nous donner de l'opéra français une vision synthétique. Gérard Condé, Le Monde

Maintenant n'allez pas me dire que les voies de l'opéra français sont insondables. Luc Décygnes, Le Canard enchaîné

La Musique chez FAYARD

La galerie de Pekin EXCEPTIONNEL

Collection de nombreux objets d'art en provenance Chine, Japon, Pierres dures travaillées, Lapis, Coraux, Jade, Turquoise, Rubis.

ACHATS - VENTES Expertise sur rendez-vous

01 53 76 20 51

10, avenue Matignon 75008 PARIS

Galerie ouverte du lundi au samedi de 10h30 à 19h et de 15h à 19h30.

POLICE Les premiers adjoints de sécurité, recrutés par le ministère de l'intérieur dans le cadre du plan emplois-jeunes, font leurs débuts sur le terrain. Trente d'entre eux viennent

d'être affectés à Paris au service de protection et de sécurité du métro. ● FIN 1998, ils devraient être 8 250 à apporter leur renfort à la police nationale dans le cadre de ce disposi-

tif. Ils seront orientés prioritairement vers vingt-six départements jugés sensibles. ● LA FORMATION offerte aux adjoints de sécurité a fait rebondir la polémique sur le dé-

sarmement des policiers municipaux. Ces derniers, qui multiplient les protestations, font valoir qu'ils n'ont pas de raison d'être désarmés si de jeunes recrues disposent d'une

arme. Les syndicats ont également émis des réserves. ● À L'ÉCOLE DE POLICE de Sens, Florence et Nouh envisagent de poursuivre leur carrière au sein de la police nationale.

Les adjoints de sécurité seront dirigés vers des départements difficiles

Recrutés par le ministère de l'intérieur dans le cadre du plan emplois-jeunes, ils seront 8 250 à la fin de 1998 à apporter leur renfort à la police nationale. Leur entrée en mission devrait coïncider avec la mise en œuvre, au printemps, des premiers contrats locaux de sécurité

PLACÉS au cœur du dispositif destiné à faire reculer l'insécurité, au nom d'une meilleure adéquation entre la géographie criminelle et la répartition des forces de police, les adjoints de sécurité, recrutés dans le cadre du plan emplois-jeunes, font leurs débuts sur le terrain. Anciens policiers ou gendarmes-auxiliaires, les premiers membres d'un contingent qui devra atteindre le total de 8 250 personnes à la fin de l'année 1998, sont à pied d'œuvre, notamment à Paris, où trente d'entre eux ont été affectés, lundi 15 décembre, au Service de protection et de sécurité du métro (SPSM).

La direction centrale de la sécurité publique (DCSP), en charge de la formation et de l'affectation des adjoints, a d'ores et déjà établi un ordre de priorité, dont se dégage une liste de vingt-six départements jugés particulièrement sensibles. Ceux-ci devraient bénéficier d'environ 70 % des effectifs. Une vingtaine d'autres départements viennent en seconde position. Le reliquat est constitué des zones les plus tranquilles, selon les critères de délinquance et des violences urbaines retenus par la DCSP pour définir l'ordre des urgences.

Ce n'est qu'un début, empreint d'une certaine prudence. La communication officielle sur le recrutement des adjoints de sécurité n'a pas été lancée. Dans certains départements, les embauches n'auront lieu qu'en 1999. L'heure n'est pas à la précipitation, même si dès décembre le rythme de l'arrivée en formation

des adjoints se chiffre à 600 par mois, et qu'au terme de 1999 ils seront 20 000 aux côtés des 70 000 gardiens de la paix et brigadiers de la Sécurité publique.

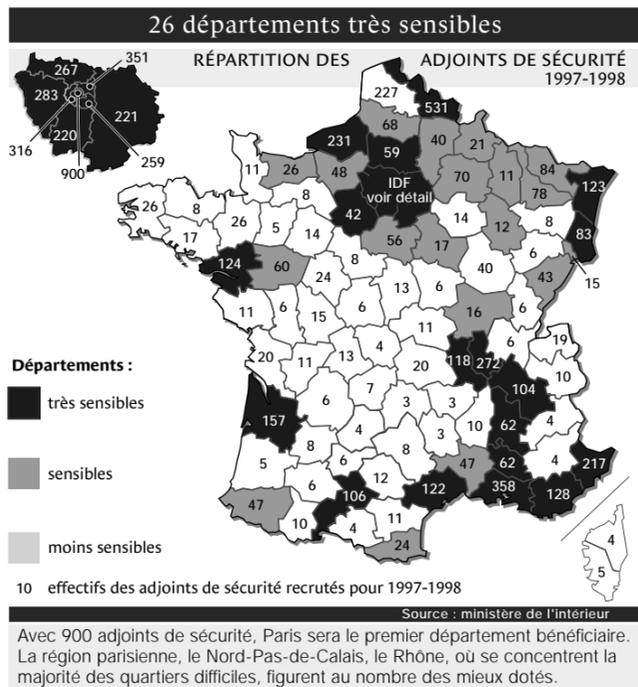
Globalement favorables à un projet « créateur d'emplois pour les jeunes », les principaux syndicats de police craignent cependant que l'opération masque « une paupérisation de la police nationale ». « Ne risque-t-on pas d'embaucher des adjoints moins chers que des policiers actifs pour compenser les départs à la retraite ? » s'interroge Jean-Louis Arajol, secrétaire général du SGP (Syndicat des gardiens de la paix, majoritaire en région parisienne).

DES MISSIONS PRÉCISES

Pour les responsables policiers, l'idéal serait que l'entrée en fonction des adjoints vienne s'inscrire dans la mise en œuvre des contrats locaux de sécurité (CLS). Ceux-ci ont notamment pour mission d'établir des diagnostics locaux de sécurité, qui permettront de définir à la fois les besoins et les tâches à confier aux jeunes recrues.

A cette date, aucun CLS n'a encore été signé. Les premiers pourraient être conclus à la fin de février ou au début du mois de mars 1998.

Pour la majorité d'entre eux, il faudra attendre le printemps. S'appuyant sur un partenariat actif entre les collectivités locales, la justice, la police, la gendarmerie et l'Etat, ils nécessitent une discussion approfondie, qui vient à peine d'être entamée. C'est pourtant bien sur ces do-



cuments que compte le ministère de l'intérieur pour assurer une bonne intégration des 20 000 adjoints de sécurité dans l'ensemble du dispositif policier. Aux yeux des responsables, la précision des missions est la principale garantie de réussite, avec l'efficacité de l'encadrement. Dès leur entrée en fonction, les adjoints sont ainsi placés sous la res-

ponsabilité d'un policier « tuteur », qui les accompagne dans l'exercice de leur nouveau métier.

L'objectif est d'éviter les dérives pointées ici ou là, avec les policiers-auxiliaires, parfois victimes du flou de leur mission, et de l'indifférence de leur entourage professionnel. « J'ai été en poste dans des quartiers difficiles à Nanterre, raconte, par

exemple, André-Michel Ventre, le numéro un du Syndicat des commissaires et hauts fonctionnaires de la police nationale (SCHFPN). J'ai vu à plusieurs reprises des policiers-auxiliaires laissés à l'abandon sur la voie publique, par les brigadiers ou sous-brigadiers qui en avaient la charge. » Pour les responsables de la sécurité publique, les missions doivent être « diverses et gratifiantes », et surtout, « ne pas faire des adjoints des dégoûtés en six mois ».

EN TERRAIN CONNU

A la différence des auxiliaires, les adjoints de sécurité bénéficient de la durée. Leur contrat est de cinq ans. Ils tirent aussi avantage d'un meilleur enrôlement local. Recrutés sur une base départementale, ils travaillent en terrain connu, dans leur région, dans leur ville, à proximité de leur quartier. Cette situation inédite est censée favoriser leurs rapports avec la population, apporter « un plus à l'institution », dont les rapports avec les jeunes des quartiers difficiles notamment, sont toujours de qualité médiocre. Ils portent l'uniforme, ils peuvent éventuellement être armés. Le ministère de l'intérieur espère cependant qu'ils ne seront pas confondus avec les gardiens de la paix, qu'ils pourront « créer du liant ».

Il leur doit aussi jouer leur plein rôle dans la redéfinition des tâches des policiers, comme cela a été largement souligné lors du colloque de Villepinte les 24 et 25 octobre derniers. Grâce au travail spécifique des

adjoints - esquisse d'un véritable troisième corps après les en-tente et les civils -, les policiers sont libérés de nombre de leurs missions administratives ou de l'accueil dans les commissariats, par exemple. Ils devraient ainsi pouvoir se reconcentrer sur le traitement des infractions et des délits, sur tout ce qui relève du pénal. Il s'agit « de tirer vers le haut les gardiens de la paix, indique un responsable de la sécurité publique, d'éviter le gaspillage de technicité dans des tâches subalternes ». Le dispositif suscite pourtant les doutes de Gérard Boyer, secrétaire général du syndicat Alliance. « Ces jeunes, nous allons devoir les encadrer, explique-t-il. Pendant ce temps-là, on ne fera pas autre chose. »

Aux dires mêmes de l'entourage du ministre de l'intérieur, la réussite des adjoints de sécurité est l'un des principaux enjeux de la politique de sécurité de proximité dont Jean-Pierre Chevènement, s'est fait le promoteur. Elle dessine aussi en filigrane le futur visage de la Sécurité publique, qui regroupe plus de la moitié des effectifs policiers. Beaucoup d'adjoints de sécurité deviendront dans les cinq années qui viennent des gardiens de la paix à part entière. Par une aide à la préparation des concours, leur intégration au sein du corps en tenue sera officiellement appuyée. Fin 1999, ils devraient représenter entre un quart et un tiers des effectifs de la Sécurité publique.

Pascal Ceaux

En formation à Sens, Florence et Nouh voient leur avenir dans la police

SENS

de notre envoyé spécial

Florence et Nouh rêvent leur avenir dans la police. L'uniforme les tente, le métier les rassure. Cela

PORTRAITS

Si l'une a été aidée par le hasard, l'autre réalise un « rêve d'enfant »

leur suffit pour s'imaginer un futur en bleu roi, couleur de leurs épaulettes. Le 16 janvier 1998, ils deviendront adjoints de sécurité. Ils appartiennent à la première « promotion » formée, durant six semaines, dans les locaux de l'école de police de Sens (Yonne). Leurs prédécesseurs n'étaient que des anciens policiers ou gendarmes auxiliaires, qui ont eu quinze jours pour réviser les leçons apprises pendant leur service militaire. Au total, ils sont aujourd'hui quatre-vingt-quatre, dont trente-huit jeunes femmes, à s'initier aux méthodes de self-defense, au tir au pistolet au-

tomatique 7,65 mm, et aux mots d'ordre de la citoyenneté, dont le ministère de l'intérieur espère qu'ils seront les plus fidèles servants, jusque dans les quartiers difficiles. Le programme est chargé : cent vingt heures de théorie, soixante heures de technique et de sport.

Il ne regrettent rien. A vingt-six ans, Florence ne savait plus trop que faire. Originnaire de Rouen, titulaire d'un baccalauréat G3 et d'un CAP de comptable, elle naviguait à vue, d'un petit boulot à l'autre, le tout entrecoupé de périodes de chômage. Et puis « la police, dit-elle, c'est une vocation », même si elle est la première de sa famille à vouloir en faire son métier. En 1994, elle s'était frottée au concours de gardien de la paix. Elle avait réussi les tests psychotechniques. Elle s'était abstenue, lors de la seconde partie, parce qu'elle « avait trouvé du travail ». Cette fois, le hasard l'a aidée. Elle s'est inscrite au rectorat de Rouen pour un emploi-jeune. Son dossier a été transmis à la préfecture, qui l'a orientée vers les adjoints de sécurité. « En fait, se rappelle-t-elle, je n'étais pas au courant,

car il n'y a pas eu beaucoup de publicité. » Elle a sauté sur l'occasion. « C'est une manière de me préparer au concours de gardien, avoue-t-elle, et ça m'intéresse, même si je gagnais plus d'argent en intérim. »

Nouh a, lui aussi, perdu au change. Contrôleur de qualité dans le plastique près de Beauvais, dans l'Oise, il gagnait de 7 000 à 8 000 francs par mois. Le salaire d'adjoint de sécurité plafonne à un peu plus de 5 000 francs mensuels. Cela n'entame en rien l'enthousiasme de ce jeune homme de vingt-cinq ans, d'origine algérienne. Six mois de chômage l'avaient dégoûté du plastique. Policier ? « Un rêve d'enfant, jure-t-il, comme pompier ou explorateur », et « la sécurité de l'emploi », avant d'ajouter : « A la maison, mon père était là pour nous apprendre les bonnes manières. »

Son frère est policier municipal. Grâce à son contrat d'adjoint de sécurité, il espère réussir « d'autres concours » dans la police.

Judi 11 décembre, les futurs adjoints de sécurité ont suivi un cours consacré à la légitime défense.

Dans certaines de leurs missions, ils porteront une arme. « Je ne souhaite pas l'utiliser, précise Nouh, simplement bien la connaître. »

NI CRAINTE NI EXCITATION

Florence n'a guère plus d'états d'âme. « De toute façon, assure-t-elle, c'est impératif, quand on va sur la voie publique. » « J'ai réfléchi longtemps, reprend Nouh, on sera encadré par des policiers, on ne fera pas le premier pas, ce sera notre supérieur hiérarchique. » A leurs yeux, les risques seraient donc minimes. Le brigadier-chef Marcel Manoir, moniteur de tir, reconnaît volontiers que « six semaines, c'est un peu juste ». Mais c'est pour préciser aussitôt qu'« ils suivront dès leur entrée en service une formation continue, et l'usage de l'arme est vraiment très rare ». A l'école de police de Sens,

les adjoints ont douze heures de tir et douze heures d'apprentissage de la manipulation de l'automatique 7,65 mm.

Ils savent aussi qu'ils ont été choisis pour leur connaissance du « terrain », que l'ilotage devrait être l'essentiel de leur travail. Florence habitait Grand-Couronne, un quartier sensible de la banlieue de Rouen. A son retour, elle s'attend à subir la « curiosité » des jeunes de la cité. « Ils se demandent quel va être notre rôle », murmure-t-elle. Nouh vit à la campagne, mais il connaît par cœur les tours et les détours des cités de Beauvais, dont il égrène les noms, « Saint-Jean, Saint-Lucien, Argentine... » « Ces jeunes ont une sale image de la police, dit-il, ils voient trop de films à la télé. On est là pour discuter avec eux, créer un contact. »

P. Ce.

M. Chevènement revient sur le désarmement des municipaux

LE MINISTRE de l'intérieur n'est plus si catégorique sur la question du désarmement des policiers municipaux. Dans un discours adressé aux préfets, mardi 16 décembre, Jean-Pierre Chevènement précise que « les conditions dans lesquelles ces agents pourront être armés seront encadrées beaucoup plus strictement, sans aller jusqu'au désarmement général annoncé par certains ». Devant l'expression d'un mécontentement relayé par les élus, Jean-Pierre Chevènement avait déjà rappelé, la veille, à l'occasion de la cérémonie des vœux du Syndicat des commissaires et hauts fonctionnaires de la police nationale (SCHFPN), que sa position n'était pas figée. Faisant référence au travail de nuit de ces unités, le ministre de l'intérieur a indiqué qu'il pourrait être autorisé « au cas par cas ». Le projet de loi définitif devrait être présenté au prochain conseil de la sécurité intérieure, au mois de janvier. Il s'appuiera, notamment, sur les conclusions du rapport commandé par le ministre à Jacques Genthial sur les polices municipales.

Pourquoi désarmer les policiers municipaux, si l'on arme les adjoints de sécurité ? Les municipaux et leurs représentants syndicaux ne sont plus les seuls à poser la ques-

tion à voix haute. Les syndicats de la police nationale critiquent, à leur tour, l'armement des adjoints de sécurité. Deux mois d'apprentissage, douze heures de tir, « leur formation est largement insuffisante », souligne Jean-Louis Arajol, secrétaire général du Syndicat des gardiens de la paix (SGP, majoritaire dans la région parisienne), pour expliquer son opposition. Gérard Boyer, le responsable d'Alliance, s'avoue, de son côté, « résolument hostile » à l'armement des adjoints.

GRÈVE TOURNANTE

La position d'André-Michel Ventre est plus nuancée. « On aurait dû discuter un peu plus sur ce point, concède le numéro un du Syndicat des commissaires et hauts fonctionnaires de la police nationale (SCHFPN). Mais, enfin, c'est un métier de police. Il faut imaginer toutes les situations auxquelles ils seront confrontés dans le cadre de l'ilotage, notamment. »

Les policiers municipaux ont, eux, multiplié les actions de protestation. Samedi 13 décembre, ils ont lancé une pétition contre le projet Chevènement, en distribuant à leurs concitoyens un texte intitulé « Votre sécurité est en danger ». « Avec la Loi Chevènement,

demain nous ne pourrions plus effectuer des patrouilles de nuit, intervenir en flagrant délit, répondre à vos appels, bénéficier du port d'arme », ont-ils notamment écrit. Le manifeste proclame que la sécurité « est assurée aujourd'hui par des hommes et des femmes formés, qualifiés, compétents, de vrais professionnels qui ont à cœur de remplir leurs missions, et ce en étroite collaboration avec la police nationale et la gendarmerie ».

A Strasbourg, les policiers municipaux ont maintenu un préavis de grève tournante illimitée, à compter du jeudi 18 décembre. Ils avaient également l'intention de rendre leur arme. Ils y ont renoncé, après que la municipalité les eût menacés de sanctions. La grève devrait prendre la forme d'un arrêt de travail d'une heure minimum lors de chaque service. A l'issue de la rencontre avec les syndicalistes, le maire Roland Ries (PS) a dit qu'il demanderait à Jean-Pierre Chevènement de revoir son projet. « Il faut respecter les situations locales, a-t-il expliqué. A Strasbourg, il faut que la police municipale puisse assurer ses missions au-delà de 20 heures et, pour cela, il faut qu'elle soit armée. »

P. Ce.

REPRODUCTION INTERDITE

EMPLOIS

OFFRES

SOCIÉTÉ BASÉE A AUBERVILLIERS (93)
recherche

CONTRÔLEUR DE GESTION H/F
environ 30 ans
Dipl. Enseign. Supérieur (ESSEC, SCIENCES-PO, ESP)
2 ans d'expérience
Envoyer lettre, CV, photo au Monde Publicité sous n° 9814
21 bis, rue Claude-Bernard
75226 Paris Cedex 05

VOS ANNONCES dans l'emploi
Tél. : 01-42-17-39-33

URGENT
Lycée cherche pour son BTS informatique de gestion

PROFESSEUR
connaissant Merise 1 et 2, C
ACCESS, VB, Algo
Tél. : M^{me} Edouard.
01-43-74-79-52

STÉ AGENCEMENT TABAC PRESSE
recherche

1 COMMERCIAL
25-30 ans (env.) secteur Paris, Ile-de-France, possédant une expérience dans notre métier.
Fixe + com., env. lettre et CV :
E + G, 3, rue Cuvier
69006 LYON

ORGANISME DE FORMATION
recherche pour Bordeaux

UN FORMATEUR
en droit public et synthèse
Nbx déplacements à prévoir
Envoyer CV + photo sous n° 9813
Au Monde Publicité
21 bis, rue Claude-Bernard
75005 Paris

DEMANDES
J. H. 25 a., DROIT et DÉF.
Exp. éducateur, protection enfance et lutte sida.
Elu local, ch. poste chargé de mission.
Tél. : 01-64-08-20-54.

Secrétaire confirmée, trilingue anglais/espagnol, 15 ans d'expérience, recherche emploi salarié en télésecrétariat, équipée d'un Mac, fax, modem, imprimante couleur.
Tél. : 05-61-30-25-91
Fax : 05-62-74-03-18
E-mail : michelle@hol.fr

MÉCANICIEN entretien, maintenance industrielle
cherche emploi
Tours et environs
Tél. : 02-47-54-89-46

Jeune fille 22 ans, maîtrise biologie cellulaire et physiologie animale, cherche emploi
01-48-98-94-25

Les souvenirs de Solène, seule survivante du massacre de Thorigné

LE MANS

de notre envoyé spécial

L'instruction à l'audience est terminée. Depuis le 8 décembre, la cour d'assises de la Sarthe a entendu tous les témoins susceptibles d'apporter des éléments permettant aux jurés de forger leur intime conviction sur le rôle tenu par Dany Leprince, quarante ans, accusé d'avoir tué son frère, sa belle-sœur et ses deux nièces, le 4 septembre 1994 à Thorigné-sur-Duë. Après l'évocation des aveux rétractés de l'accusé, son épouse Martine et sa fille Céilia, dix-huit ans, sont venues dire qu'elles l'avaient vu frapper son frère. Puis dans un long défilé émaillé de ragots, les familles du couple et les habitants du village ont souligné le fossé qui séparait les époux Dany Leprince, cultivateurs endettés, à la famille de son frère Christian, carrossier automobile baignant dans la réussite. Malgré les charges qui s'accumulent contre Dany Leprince, rien ne permet cependant d'affirmer que la jalousie soit le mobile d'un crime commis dans des circonstances épouvantables.

Le dernier témoin n'est pas venu, mais il a été abondamment entendu, lundi 15 décembre. Le président Patrick Chauvel avait en effet gardé pour la fin des débats les témoignages relatifs aux déclarations de Solène, fille de Christian Leprince et unique survivante du carnage de Thorigné-sur-Duë. Elle était âgée de deux ans au moment des faits : il n'était pas concevable de l'entendre directement. Aussi ce fut en quelque sorte un témoignage par procuration. « Jamais elle n'a pleuré, c'était seulement ses yeux qui pleuraient » a expliqué Nelly Hatton, nourrice de Solène, qui a reçu la garde de l'enfant après qu'elle eût été retrouvée seule dans une chambre de la maison où toute sa famille avait été tuée. « Un jour, raconte la nourrice, en voyant une photographie de Dany, Solène m'a tapé dessus avec la main en disant "Tonton, il a fait comme ça à Maman" ». Plus tard, l'enfant se serait barbouillée de feutre rouge avant de s'allonger sur le sol de la salle de bains de la nourrice « pour imiter sa mère ».

« IL EST MÉCHANT DANY »

En 1995, les parents de Dany Leprince se seraient livrés à une expérience discutable en emmenant Solène, le soir, dans la cour de la maison du drame. Et Solène, très énervée, aurait dit : « Il est méchant Dany, il a fait ça à Yaya [Sandra] et à Yéyé [Audrey] » avec le même geste de la main. Après ce témoignage, était-il vraiment nécessaire de faire venir à la barre la fille de la nourrice ? Agée de onze ans, Charline a confirmé que Solène lui avait tenu des propos semblables à ceux rapportés par sa mère. Très impressionnée, la fillette a ensuite rejoint le banc pour assister à la suite des débats sans que personne ne songe à préserver cette enfant de la violence qui se dégage de tout procès criminel.

Un pédopsychiatre, le docteur Liliane Daligand, a aussi recueilli les confidences de Solène. L'entretien a eu lieu au palais de justice dans le bureau du juge d'instruction, dans un lieu que l'expert qualifie de « condition favorable ». Solène lui a fait des dessins. L'un d'eux représente sa sœur Audrey « la tête en bas » selon les propres mots de l'enfant, et les cheveux sont répandus ; Sandra a le visage rouge et les yeux rouges. A l'expert, Solène a dit : « Dany, il est pas gentil, il a fait ça avec un marteau » en ajoutant « il ne m'a pas vue, j'étais cachée là-haut dans le grenier ». Est-il possible de faire la part entre ce que l'enfant a pu voir et ce qui pourrait résulter de ce qu'elle a entendu dire ? L'expert n'a aucun doute car il explique que si l'on doit être prudent avec les réponses aux questions, le « récit libre » est « un témoignage fiable ».

Verdict, mardi 16 décembre.

Maurice Peyrot

Le « Carlos Circus » ne distraie pas la cour d'assises de Paris

Au cours de la deuxième journée d'audience, le terroriste a multiplié les déclarations provocatrices envers le tribunal, les parties civiles et ses propres avocats. Mais la défection de ses défenseurs n'a pas empêché la poursuite des débats

Le procès d'Illitch Ramirez Sanchez, alias Carlos, accusé d'avoir commis trois meurtres, le 27 juin 1975, rue Toullier à Paris, se poursuit devant la cour d'assises de Paris. Lors de la deuxième journée d'audience, lundi 15 décembre, le terroriste a tenté de semer la perturbation en multipliant les déclarations provocatrices envers le tribunal, les parties civiles et même ses propres avocats. Dénonçant ce « procès stalinien » sur des faits

qu'elle apparente à une « machination du Mossad », l'un de ses avocats, M^e Isabelle Coutant-Peyre, a annoncé le départ des trois défenseurs de Carlos. Après la désignation d'un nouvel avocat, commis d'office, ce coup

de théâtre n'a pas causé d'interruption du procès. Ce n'est qu'en fin de journée, à dix-huit heures, que la cour a entamé la lecture de l'arrêt de renvoi, sous les quolibets de l'accusé.

respect du droit de la défense ne doit pas aller jusqu'à l'absurde », s'impatientent les parties civiles. La cour d'assises refuse ce délai, estimant que le départ des trois avocats de Carlos n'est le fait ni des parties civiles, ni du ministère public, ni de la présidence.

A 18 heures seulement, le « vrai » procès commence avec la lecture de l'arrêt de renvoi. Carlos écoute, attentivement. A l'évocation des attentats commis contre la compagnie israélienne El Al en 1975 à l'aéroport d'Orly, son visage s'illumine d'un premier sourire. Puis d'un deuxième, plus franc, lorsque l'on rappelle la teneur d'une lettre qu'il a écrite à un ami après la fusillade de la rue Toullier : « J'ai envoyé Chiquitin [Michel Moukharbal, son compagnon de route qui l'a « donné » à la DST] dans un monde meilleur à cause de sa trahison ». Il savoure encore lorsqu'il est précisé que « le casier judiciaire de l'intéressé ne porte aucune condamnation ».

La guerre continue.

Dominique Le Guilledoux

POUR sa deuxième journée devant la cour d'assises de Paris, le « Carlos Circus » est désormais au point. L'homme habillé, lundi 15 décembre, d'un blazer bleu marine assorti d'une pochette blanche, commence d'emblée par un « je voudrais parler, j'ai le droit de parler, voyons ! », avant de se tourner vers les jurés, comme un chanteur de charme vers son public : « Vous m'entendez ? ». Carlos dénonce les conditions d'escorte. « Tous ces gendarmes avec leur fusils d'assaut. C'est pas pour m'impressionner : moi je suis un militaire. Au contraire, ça me donne de la nostalgie. [C'est] pour cette dame de bonne famille qui assure ma défense, elle est intimidée », s'indigne-t-il en désignant son avocate, M^e Isabelle Coutant-Peyre.

Mais qu'on l'imagine, lui, Carlos, envisager des représailles qu'il pourrait commander sur des jurés, ironise-t-il : « Non... ». « Des magistrats, plusieurs fois, sont passés à la casserole, ça c'est vrai et ça, nous ne le regrettons pas ». Puis se tournant vers les jurés : « Ne vous laissez pas impressionner, dit-il, ne laissez pas couvrir une illégalité, ne soyez pas complices des traîtres à votre patrie qui travaillent pour Israël et les Etats-Unis ». Carlos dénonce « la relation incestueuse » qui existe, à ses yeux, entre le président Yves Corneloup et l'association SOS attentats, partie civile. Ce procès est « le scandale de ce siècle », un tour de « passe-passe ». Cette procédure, « c'est de l'enculage de mouches pour cacher la vérité ». Il faut « arrêter tout de suite ».

Carlos continue. Au président, il hurle : « Vous êtes coupable de forfaiture, vous n'avez pas le droit d'être là. » A M^e Francis Szpiner, avocat des parties civiles : « Pour un sioniste révisionniste, chef de milice, je vous croyais plus futé. » A un policier de la brigade criminelle : « Vous êtes un barbouze. » L'avocat général, Gino Necchi, visiblement excédé par la patience dont fait preuve le président Corneloup, réclame un peu de « dignité » dans les débats. Carlos lui répond : « Vous êtes un digne élève de M. Arpaillange, c'est le même style, vous parlez avec une casuistique toute jésuitique. »

Il rappelle à l'ordre son avocate : « Eh, lève-toi, nous sommes en guerre » ; se moque d'elle, une première fois : « Les réponses des parties civile, ça peut marcher avec une avocate - excusez-moi - naïve, elle n'a pas fait la guerre, mais ça ne marche pas avec quelqu'un comme moi. » Lâche une deuxième fois : « Malheureusement, elle ne connaît pas les bas-fonds de la société, elle n'y habite pas ». Carlos, lui, est en guerre, rappelle-t-il.

A M^e Francis Szpiner, avocat des parties civiles : « Pour un sioniste révisionniste, chef de milice, je vous croyais plus futé »

Pourtant M^e Coutant-Peyre ne ménage pas sa peine pour accompagner son client dans la stratégie de rupture et de retournement de l'accusation. « Carlos est un prisonnier politique. Vous ne ferez croire à personne que c'est une affaire judiciaire, c'est une affaire d'Etat. C'est pour cela que les journalistes du monde entier sont là », explique celle qui croit à une « machination du Mossad ».

Les témoins de la fusillade, quatre étudiants latino-américains, ne sont pas présents aujourd'hui, poursuit-elle. « Le juge Bruguière a volontairement saboté les instructions de recherche en commettant des erreurs dans les états-civils. Nous, nous avons fait

ces recherches, certains vivent en France ». Les parties civiles et le ministère public rétorquent à M^e Coutant-Peyre que les témoins ont fait des dépositions très claires aux policiers après les faits. « Ils ont été torturés à l'électricité », s'enflamme Carlos. Un policier vient expliquer à la barre que les commissions rogatoires envoyées à Caracas par Interpol n'ont pas été fructueuses. « Mais Maria Teresa Lara [la locataire de l'appartement où a eu lieu la fusillade], c'est une journaliste connue au Venezuela. Claire Chazal, on sait où elle se trouve en France ! » proteste Carlos. L'avocat général Gino Necchi rappelle que si la défense de Carlos avait réussi à localiser ces témoins, rien ne l'empêchait de les faire citer au procès.

Pour M^e Coutant-Peyre, il n'était pas question de prêter concours à une justice qui fait revenir « artificiellement une affaire, vingt-deux ans après les faits ». Ce qui lui permet de qualifier ce procès « de procès stalinien, sans témoins, où tout le monde est d'accord ». Après une suspension de séance et la dé-

cision de la cour de poursuivre les débats, M^e Coutant-Peyre produit son coup de théâtre : « Dans cette affaire, on ne veut pas chercher la vérité, votre décision est contraire aux principes pour lesquels j'ai prêté serment, je me retire. »

A l'évocation des attentats commis en 1975 à l'aéroport d'Orly, son visage s'illumine d'un premier sourire

« Je vous commets d'office », ordonne le président. « Je refuse », répond l'avocate qui quitte définitivement le prétoire, en compagnie des deux autres conseils de Carlos, le Libanais Hani Sliman et la Vénézuélienne, Milagros Irureta-Ortiz. Carlos se lève et déclare : « Je suis très fier d'avoir rencontré

une avocate honnête (...) qui respecte la tradition de courage qui a fait la grandeur de la France, c'est une vraie Française ». Quand il apprend quelques minutes plus tard que celle-ci devrait seulement encourir une peine disciplinaire, il s'étonne : « Ça aurait été bien pour elle de passer quelques jours à Fleury-Mérogis, je pensais qu'elle allait en prison, j'étais très content, ça allait lui apprendre le courage de la vie. »

Puis Carlos dénonce à nouveau le « lynchage », lit la lettre que vient de lui adresser le bâtonnier de l'ordre des avocats, M^e Bernard Vatié : « J'ai pris note que vous refusez d'être assisté par un avocat », écrit celui-ci. « C'est faux ! ». Carlos tente de convaincre que ses trois avocats ont agi en « conscience ». Il veut maintenant « étudier le dossier avec un conseil ». M^e Olivier Maudret est commis d'office. Celui-ci demande un délai d'une semaine pour étudier le dossier qui comporte dix tomes. « Yé vous assure qu'en une semaine, on ne peut pas », dit Carlos à son nouvel avocat. « Le



StarTAC™ TOUJOURS AVEC VOUS.



Pour obtenir plus de renseignements sur Startac, les points de vente où se le procurer, ou connaître les autres produits de la gamme Motorola, contactez le 0 800 902 863.

MOTOROLA

Tout ce que vous n'avez jamais imaginé™

La prévention des expulsions de locataires demeure largement inefficace

Les familles en difficulté, faute d'informations, se perdent dans un maquis de procédures

Une enquête de l'agence nationale d'information sur le logement (ANIL) démontre le peu d'efficacité des divers dispositifs visant à pré-

venir les expulsions de locataires en difficulté. La complexité des procédures et le manque d'information des familles sont directement

mis en cause. Chaque année, près de cent trente mille expulsions sont demandées par les propriétaires.

LA PRÉVENTION des expulsions de locataires devrait constituer le point fort du volet logement de la future loi de lutte contre l'exclusion qui doit être débattue au printemps 1998. Une enquête de l'Agence nationale d'information sur le logement (ANIL) démontre qu'il y a urgence à modifier une procédure qui, dans sa forme actuelle, pénalise les ménages les plus fragiles. Des dispositifs de prévention ont déjà été mis en œuvre: Fonds de solidarité logement (FSL) pour les impayés de loyer; information écrite des locataires dès le commandement de payer. Mais ils n'ont pas eu l'effet escompté.

Depuis 1991, les demandes d'expulsion faites par les bailleurs devant les tribunaux d'instance oscillent, selon les années, entre cent vingt-six mille et cent vingt-neuf mille. Point de départ de la procédure, le commandement de payer fait par un huissier demeure un acte efficace pour récupérer une dette, souligne l'ANIL. Mais son efficacité pour informer les personnes en difficulté des recours et des aides disponibles est encore très limitée. «*Illisible*», «*incompréhensible*», «*source de confusion*» sont les qualificatifs les plus couramment employés à son sujet.

Les locataires ont en outre toutes les peines du monde à se retrouver dans le maquis des délais qui peuvent être accordés. Les locataires ont deux mois pour saisir le

tribunal en vue d'obtenir un échelonnement de leur dette. S'ils peuvent rembourser d'un coup, ils ont de vingt-quatre à quarante-huit heures pour le faire, mais les huissiers peuvent aussi effectuer une saisie conservatoire des biens et des meubles, cette fois dans un délai de huit jours.

Enfin le commandement écrit est rarement assorti d'une explication orale de l'huissier. Dans la grande majorité des cas (65%, selon une étude réalisée en Gironde), ces actes de procédure sont déposés en mairie et non pas remis en mains propres à leurs destinataires. Or, pour saisir le tribunal et demander des délais de paiement, il est indispensable d'aller retirer l'original du commandement en mairie. Combien de locataires le savent? Très peu si l'on en juge au nombre de démarches entreprises. En 1995, 1 426 ménages menacés d'expulsion ont ainsi saisi les tribunaux, soit environ 1% seulement du total des ménages faisant l'objet d'un contentieux locatif.

Même s'ils connaissaient la procédure, souligne l'ANIL, la démarche qui consiste à aller voir un huissier pour saisir le juge n'est évidemment pas «*naturelle*» au locataire en difficulté de paiement, qui doit en outre s'acquitter des frais de l'assignation (environ 500 francs) en plus des frais de commandement. «*La saisine du tribunal par simple déclaration au greffe faciliterait sans doute l'accès*

des locataires à la justice, recommande l'ANIL. Actuellement, cette incapacité des locataires à réagir conduit tout naturellement à l'application de la clause résolutoire [ou résiliation automatique du bail] et au jugement d'expulsion.»

Lors de l'audience qui doit statuer sur la résiliation du bail et prononcer l'expulsion, 40% seulement des locataires assignés sont présents et rares sont ceux qui sont représentés par un avocat. Le recours possible à l'aide juridictionnelle, accordée sur critères sociaux, n'est pas connu, souligne l'ADIL. Et les délais pour l'obtenir – trois mois en général – semblent trop longs.

Le commandement de payer fait par un huissier demeure un acte efficace pour récupérer une dette

La «*clause résolutoire*» mentionnée dans la plupart des baux de location apparaît comme un système pervers. Elle prévoit que le bail est résilié si, deux mois après l'envoi d'un commandement à

payer, le locataire accuse le défaut de paiement d'un seul terme de loyer. Passé ce délai, le juge ne peut que constater la résiliation du bail. Même si le locataire arrive au tribunal avec un plan d'apurement de sa dette. Même si la saisine du FSL ou de la commission de surendettement est en cours.

Il arrive que le juge prenne la liberté de ne pas prononcer la résiliation du bail, quand le locataire présente un plan d'apurement de sa dette. Mais cette attitude, sanctionnée par la Cour de cassation en mai 1994, est loin d'être générale. D'où un effet pervers souvent dénoncé par les associations: le locataire devient occupant sans droit ni titre d'un logement dont il ne sera pas pour autant expulsé puisque l'apurement de sa dette est en cours. Il reste néanmoins expulsable, le bailleur préférant conserver le jugement d'expulsion comme une épée de Damoclès plutôt que de signer un nouveau bail avec son locataire.

Si la prévention est actuellement très insuffisante, le nombre d'expulsions effectivement réalisées reste relativement faible, rappelle l'ANIL. En 1995, 32 286 demandes d'expulsion avec concours de la force publique ont été demandées par les bailleurs. Les préfets en ont accordé 13 615 et 4 675 ont été réalisées. Restent quelque 28 000 ménages «*expulsables*».

Christine Garin

M. Chirac plaide en faveur de la recherche sur les maladies infectieuses

Il veut développer le séquençage et le génotypage

S'EXPRIMANT lundi 15 décembre à Paris, dans le cadre du 50^e anniversaire de la Fondation pour la recherche médicale, Jacques Chirac a prononcé un vibrant plaidoyer en faveur d'une intensification de la recherche sur les maladies infectieuses touchant l'espèce humaine. Ce n'est pas la première fois que le président de la République traite de cette question.

Pour autant, il n'était jamais allé aussi loin dans l'exposé des motifs qui le conduisent à aborder un sujet aussi important en termes de santé publique. Confiant qu'il «*avait travaillé et voulu comprendre*», M. Chirac a quelque peu surpris son auditoire réuni à la Maison de la chimie, auditoire au sein duquel on notait la présence des principaux responsables de la recherche biomédicale en France.

Citant le *Triomphe des bactéries* de cette interaction, est la principale cause de l'émergence de nouvelles maladies infectieuses». Depuis 1973, a précisé M. Chirac, «*une trentaine sont apparues*», parce que «*des modifications de l'environnement mettent en contact l'homme avec les microbes ou leurs vecteurs (moustiques, rats...)*».

des microbes entre animaux». C'est, enfin, «*le cas des côtes océaniques, ultimes points d'arrivée de tous les déchets et produits chimiques et où les algues abritent virus et bactéries en grand nombre*». Selon le président de la République, «*les zones côtières sont, par endroits, des soupes microbiennes où la probabilité d'échanges génétiques est très élevée*».

«*C'est dans l'interaction entre l'homme et ses semblables que l'on trouve les facteurs d'amplification qui permettent aux microbes de faire le saut quantitatif séparant la maladie d'une poignée d'individus de l'infection d'une population nombreuse*», a ajouté M. Chirac.

Pour combattre «*la mondialisation des microbes*», il a souhaité encourager la recherche dans le domaine des maladies infectieuses, appelant de ses vœux «*un socle de nouvelles connaissances*». Décivant ensuite le «*séquençage des génomes microbiens*», le président a affirmé: «*Alors que toute notre culture baigne dans la réductionnisme, nous devons penser complexité et voir le tout*».

Retraçant le parcours de son «*ami, le docteur Charles Mérieux*», et la construction en cours à Lyon du «*laboratoire de haute protection pour la recherche des souches pathogènes*», M. Chirac a assuré veiller «*personnellement à ce que la France se dote d'un grand centre de séquençage*», à ce «*qu'elle lance un centre de génotypage*» et «*qu'elle propose à ses chercheurs un programme de recherche fondamentale en microbiologie*». «*Pendant que les hommes, trop souvent, se déchirent, les microbes, bactéries, virus et parasites font la course en tête*», a conclu le président.

Jean-Yves Nau

Une société se charge du fichage des mauvais payeurs

L'AUGMENTATION du nombre des loyers impayés n'est pas perdue pour tout le monde. Un ancien agent immobilier du Vaucluse, Olivier Malatrait, en a fait la matière de sa reconversion professionnelle en créant une société spécialisée dans le fichage des locataires mauvais payeurs. La Société d'exploitation de fichiers informatiques (SEFI), domiciliée en Avignon, existe depuis février 1996. Son principe est simple: moyennant une adhésion annuelle de 2 500 francs, les professionnels de l'immobilier, agences ou administrateurs de biens, peuvent consulter un fichier où figurent, selon M. Malatrait, les noms de dix mille locataires «*à risques*».

Le fichier est alimenté par leurs soins mais également par des propriétaires physiques qui ne peuvent pas, toutefois, le consulter. Du moins directement. L'incident de paiement est jugé «*caractérisé*» après trois mois de retard de loyer. Le locataire défaillant est

alors avisé, par lettre-type, que ses coordonnées – nom, prénom, date et lieu de naissance – vont être envoyées au fichier. Le directeur de la SEFI assure qu'en cas de règlement ou d'arrangement amiable entre le propriétaire et son locataire le nom de ce dernier est immédiatement rayé de ce fichier.

«*L'INQUIÉTUDE*» DE LA CNIL

M. Malatrait assure que la constitution de ce fichier a reçu un avis favorable de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL). En réalité, dans la mesure où la SEFI est une société privée, la CNIL n'est pas habilitée à émettre un avis. Elle se contente de délivrer un récépissé attestant que le fichier informatique a été déclaré et constitué dans les formes. En l'espèce, la CNIL a fait traîner un an la délivrance du récépissé et exigé que l'infor-

mation des locataires concernés soit faite avant l'inscription au fichier. Dans une communication relative à la mise en œuvre d'un tel système, le 2 juillet 1996, la CNIL avait jugé utile «*d'attirer l'attention du premier ministre sur son inquiétude face au développement de systèmes de collecte des incidents de paiement par des sociétés privées pour le compte de plusieurs professions*».

Pour sa part, Olivier Malatrait met en avant «*le rôle social*» de ce nouveau service qui interviendrait comme un «*signal d'alarme*» et permettrait, assure-t-il, de nombreux locataires «*de bonne foi*», de saisir à temps les services sociaux susceptibles de les aider. Il envisage, même, nous a-t-il déclaré, de travailler en collaboration avec une association spécialisée dans l'insertion par le logement. Il ne l'a pas encore trouvée.

Ch. G.

La cour de discipline budgétaire et financière condamne un ancien collaborateur de M. Dumas

LE Journal officiel en date du 16 décembre publie l'arrêt de la cour de discipline budgétaire et financière (CDBF) concernant la gestion du Quai d'Orsay lorsque Roland Dumas était ministre des affaires étrangères. L'arrêt motive la condamnation à 3 000 francs d'amende de l'ancien chef adjoint du cabinet de Roland Dumas, Jacques Demorand, et la relaxe de son chef de cabinet, Gérard Pardini, et du directeur du personnel de l'époque, Bernard Garcia, ainsi que le régisseur de l'hôtel du ministre (*Le Monde* du 9 et 10 novembre).

La cour, présidée par le premier président de la Cour des comptes, Pierre Joxe, avait jugé, le 5 novembre, ces quatre membres du ministère des affaires étrangères, après avoir été saisi, en 1993, par la Cour des comptes. Cette dernière avait constaté, lors d'une mission d'inspection, de graves irrégularités financières au sein du cabinet de M. Dumas. Le ministère public leur reprochait le prélèvement irrégulier, via des certificats administratifs, de 10 millions de francs, en moyenne, effectué chaque année, entre 1988 et 1991.

Ce système a permis au cabinet du ministre de soustraire au rythme de deux cents à trois cents certificats par an, autant de fois près de 50 000 francs à la comptabilité publique. Les fonds étaient versés soit de la main à la main,

soit déposés sur un compte bancaire d'où ils repartaient sous forme de chèques ou en liquide. Ils étaient destinés à rémunérer une trentaine de fonctionnaires sans contrat de travail attachés au service du ministre et à financer les réceptions et «*les distrac-*

diqué, les membres de la cour soulignent «*que les relevés du compte bancaire ont fait apparaître en particulier des versements de plus de 1 million de francs en 1989 et 1990 à un fleuriste et à un imprimeur. [...] L'excuse de l'urgence invoquée pour*

comptables n'aurait été qu'un prétexte pour sortir de l'argent sans rapport direct avec leur usage déclaré.

Considérant toutefois l'ancienneté de ces pratiques, qui remontent à 1947, mais dont la dérive est surtout notable depuis le début des années 80, l'absence d'implication des personnes renvoyées devant la cour dans cette procédure et la connaissance des faits par le ministre lui-même, la cour a estimé qu'il pouvait être fait état de circonstances atténuantes.

De plus, M. Garcia et M. Pardini semblent avoir mis à profit la discussion budgétaire de 1991, après avoir été alertés par une note du contrôleur financier, pour régulariser la situation des fonctionnaires non déclarés et encadrer l'usage des certificats administratifs. «*Il apparaît qu'ils ont, sur ce point, à la différence de leurs prédécesseurs, contribué à l'extinction de ces irrégularités*», note ainsi la cour.

L'arrêt distingue cependant l'action des deux membres du cabinet Dumas, Gérard Pardini et Jacques Demorand. Selon les magistrats, si le premier bénéficie de la relaxe au motif qu'il a lancé une réforme du système, le second, M. Demorand, a contribué, après son entrée en fonction, à la pérennité de pratiques illégales.

Jacques Follorou

M. Joxe veut réformer la CDBF

Pierre Joxe, premier président de la Cour des comptes et président de la Cour de discipline budgétaire et financière (CDBF), a transmis au ministre de l'économie et des finances, Dominique Strauss-Khan, au mois de juillet, des propositions pour réformer cette juridiction. La CDBF, qui ne siège que quatre à cinq fois par an, peut juger tout fonctionnaire ou membre de cabinet ministériel coupable d'infraction en matière comptable.

Dans son courrier, M. Joxe recommande d'augmenter le nombre de membres de cette Cour de six à dix, de créer des sections et de pouvoir inclure, parmi les justiciables, les ministres et les élus locaux. Enfin, le président de la CDBF demande que les audiences puissent bénéficier, de façon systématique, d'un caractère public. La structure ou les procédures de cette institution ne peuvent être modifiées que par le vote d'un nouveau texte de loi.

tions» consacrées à ses hôtes.

Dans son arrêt, la CDBF constate «*que la destruction systématique et rapide des pièces et documents établis par les fournisseurs et par les services administratifs [...] qui auraient été susceptibles de justifier les paiements effectués par la régie d'avance, ont eu pour effet d'empêcher tout contrôle véritable de la dépense publique*». Par ailleurs, lorsque l'objet des dépenses a pu être in-

justifier l'utilisation de la procédure des certificats administratifs est en conséquence difficilement admissible».

Enfin les magistrats estiment «*qu'il est manifeste que les dépenses portées sur les certificats administratifs pouvaient ne pas correspondre de façon précise à la somme exacte supportée pour des prestations d'un niveau nécessairement varié*». En clair, dans certains cas, ces attestations

DÉPÊCHES

■ **IMMIGRATION**: trente-trois immigrés clandestins, originaires d'Afrique Nord, ont été interpellés, lundi 15 décembre, en provenance d'Espagne, au poste frontière du Perthuis (Pyrénées-Orientales). Selon la préfecture, ils voyageaient dans un camion espagnol. Depuis le début de l'année, plus de deux mille clandestins ont été arrêtés dans ce département. 90% d'entre eux ont été reconduits à la frontière.

■ **JUSTICE**: une reconstitution du quadruple meurtre de Sainte-Cécile-Plage, près de Boulogne-sur-mer (Pas-de-Calais), a été organisée, lundi soir 15 décembre, en présence des deux frères Jourdain, soupçonnés d'avoir violé et tué quatre jeunes filles, dans la nuit du 11 au 12 février. La reconstitution a duré plus de sept heures.

■ **FRÉGATES**: l'intermédiaire Gilbert Miara a été mis en examen et incarcéré pour «*complicité de tentative d'escroquerie*», lundi 15 décembre, par le juge d'instruction parisien Eva Joly chargée de l'enquête sur la vente par Thomson de fré gates à Taïwan en 1991 (*Le Monde* du 5 décembre). Son avocat, M^e Jean-Yves Liénard, a déposé une demande de mise en liberté.

■ **HUMANITAIRE**: l'abbé Pierre a entamé, lundi 15 décembre, à Marseille, un «*Tour de France des sans-abris et des mal logés*» afin de faire mieux connaître les solutions mises en œuvre pour les défavorisés par les associations soutenues par sa Fondation. L'abbé Pierre, âgé de quatre-vingt-cinq ans, prévoit de se rendre, d'ici mars 1998, dans une dizaine de villes, dont Metz, Valenciennes, Beauvais, Grenoble et Paris.

Etienne Banzet

Lorsque Georges Gheldmann, dix ans, vit sa mère déportée vers Drancy

Il est le premier témoin direct des faits reprochés à l'accusé. Entendu par la cour d'assises, il a raconté les rafles de juillet 1942 puis l'organisation d'un convoi vers la région parisienne. Maurice Papon a assuré ne se sentir « nullement impliqué »

BORDEAUX

de notre envoyé spécial

« Mon chéri, je suis au commissariat, viens me rejoindre, vite ! » Quatre lignes jetées sur un carré de papier. « Le 16 juillet 1942, j'avais dix ans et demi, se souvient Georges Gheldmann, aujourd'hui retraité. Je suis rentré à l'heure du goûter et j'ai trouvé un mot de ma mère qui me demandait de la rejoindre. J'ai pris mon vélo jusqu'au commissariat. Là, j'ai été arrêté. Puis nous sommes allés à la prison de Dax, où nous avons été livrés aux Allemands. On nous a mis dans une grande cellule, nous étions une dizaine. Le lendemain matin, nous sommes sortis de la prison. On m'a libéré, chassé. C'est la dernière fois que j'ai vu ma mère. »

Lundi 15 décembre, Georges Gheldmann témoigne à la barre de la cour d'assises de la Gironde. Il est le premier témoin direct de faits que l'on reproche à Maurice Papon. Hongrois originaire d'un faubourg de Budapest, Berthe Gheldmann avait trente-cinq ans lorsque la police française est venue l'arrêter en vertu des instructions allemandes. Elle faisait partie des douze juifs arrêtés et recensés, « en provenance de Dax », où, en 1939, arrivant de Paris, elle avait trouvé refuge.

Puis Georges Gheldmann raconte le dernier regard, la marche à reculons tandis que le convoi s'éloignait. Et les jours qui suivirent : l'accueil chez un ami de sa mère, la crise de foie le soir même, l'hospitalisation à l'hôpital de Dax. « Bien longtemps après, un passeur m'a emmené en zone libre. » D'abord chez sa grand-mère, ensuite dans un orphelinat catholique de l'Aveyron, enfin, en Cor-

rèze, où il vécut « la vie des enfants de paysans qui passaient des messages pour le maquis, jusqu'à la Libération ».

« Qu'est devenue votre mère ? », demande le président Castagnède. « J'ai su par le Mémorial de la déportation de Serge Klarsfeld qu'elle avait été internée à Mérignac le 17 [juillet], déportée vers Drancy le 18, puis vers Auschwitz le 19. Mon père a été arrêté dans la rafle du Vel'd'Hiv', à Paris, le 16. Peut-être se sont-ils rencontrés ? Je n'en sais rien. Ils ont pris tous les deux le convoi n° 7. » Celui-ci comportait 999 personnes. 375 ont été gazées à leur arrivée en Haute-Silésie. 17 survivaient en 1945. Georges Gheldmann n'a plus jamais revu ses parents.

LES PHRASES ET LES RATURES

Le président relève que le témoin – à l'époque non déportable puisqu'il n'avait pas quinze ans – n'a pas été pris en charge lorsqu'il a été relâché. Maurice Papon avait affirmé que la préfecture s'était inquiétée du sort des enfants. « A quelle époque ce drame s'est-il déroulé ? », demande curieusement l'accusé, à qui l'on rappelle qu'il s'agit de la rafle de juillet 1942. Jusque-là, Maurice Papon semblait avoir retrouvé son énergie des premiers jours pour réaffirmer qu'« en ce qui concerne ce convoi », il ne se sentait « nullement impliqué ».

Puis, s'adressant au témoin : « Ce témoignage est émouvant par sa nature et également par la dignité avec laquelle il nous est rapporté. Si j'ai bien compris, madame votre mère avait été saisie par les Allemands... » Georges Gheldmann rectifie : « Nous avons été arrêtés et transférés à la prison par la police



DÉPOSITION DE GEORGES GHELDMANN

française. » « Ah ! oui », se reprend l'accusé. Et, pour répondre sur la prise en charge des enfants d'adolescents : « Il faudrait savoir si les parents ont été conduits à Bordeaux après un stage à Mérignac [NDLR : le camp d'internement] ou directement au convoi [NDLR : en gare Saint-Jean]. »

A la demande de M^e Arno Klarsfeld, le président Castagnède fait projeter le mot griffonné par Berthe Gheldmann, le 16 juillet 1942. Puis les phrases raturées d'enfant que Georges écrit à sa tante le soir-même du 17 : « Ma chère tante, je t'écris en ce moment pour te prévenir qu'on est venu chercher maman pour la mener dans un camp de concentration pour travailler. J'ai tellement pleuré

que je n'ai plus de larme et mon cœur est fondu : on m'a arraché de maman après avoir passé la nuit dans la prison allemande, on était dix et deux enfants et ce matin elle est partie à Mérignac avec d'autres juifs ou l'on va les consantrer puis il vont partir en Allemagne (...). Jojo. » Le président Castagnède observe qu'il est question de l'Allemagne dans ce texte d'enfant. « Un garçon de dix ans était plus informé qu'un haut fonctionnaire de la préfecture de la Gironde », lâche M^e Klarsfeld. L'avocat remarque que Berthe Gheldmann, hongroise, a été arrêtée, bien que cette nationalité fit partie des nationalités exemptées de déportation. « Elle était enregistrée comme polonaise ! », révèle-t-il. Il précise

qu'une douzaine d'autres hongrois, selon lui, sont dans ce cas, et qu'ils ont été « sciemment dénationalisés ».

Puis il demande la projection d'un autre document : la dernière carte postale écrite, à Drancy, par Berthe Gheldmann. « Prier M^{me} Durand-Narpas avec M. Cougouille [NDLR : l'ami qui hébergea l'enfant à sa sortie de prison] de ne pas laisser mon fils au préfeture, au besoin accompagné chez sa grand-mère en Z libre (...), est-il écrit. Je donnerai de mes nouvelles aussitôt que j'ai une adresse pour recevoir des nouvelles de mon fils. » « Entre Dax et Drancy, elle a dû comprendre que les ordres ne venaient pas des Allemands, mais de la préfecture », commente Georges Gheldmann.

« JE N'EN AI RIEN À FAIRE »

M^e Klarsfeld demande alors qu'on projette la photo de la mère du témoin. Le président Castagnède s'oppose pour l'instant à la demande, dont l'impact émotionnel est évident, mais n'exclut pas y accéder « avant la fin de l'audience ». Il note que « des choses très importantes viennent d'être dites ». L'avocat de la partie civile reste sourd aux arguments du juge et lui lance : « Pour vous aussi, il y a des juifs intéressants ! Je représente les Fils et filles de déportés sans l'action desquels vous n'auriez pas l'honneur de présider cette [audience]. » Sans broncher, le président Castagnède relève les « propos intolérables » à son encontre.

Me Gérard Boulanger, sur la partie civile, rebondit sur la question de la nationalité de Berthe Gheldmann, déportée polonaise alors qu'elle était fichée hongroise.

« Les autorités françaises ont falsifié ces listes » pour gonfler les convois. « Je ne peux pas laisser dire ça !, proteste Maurice Papon, vous savez avec quelle conscience Garat [NDLR : chef du service des questions juives] vérifiait les listes ! »

« Comment devient-elle Polonaise ?, questionne alors le président.

« Les Allemands, peut-être, répond Maurice Papon. Pas les Français. Peut-être la police aux questions juives [qui dépend du Commissariat général aux questions juives], pas la préfecture.

« Pourquoi de telles erreurs ?

« Je ne comprends pas. »

Puis la salle examine une liste des 171 juifs déportés que projette le président. Un natif de Prague est classé polonais, un autre, de Riga, roumain. Des guillemets placés sous une Egyptienne semblent décrire qu'une vingtaine de juifs sont égyptiens. Certains suggèrent que les guillemets signifient, au contraire, apatrides...

La confusion règne. « Je voudrais bien savoir d'où vient cette liste riche d'anormalités », demande Maurice Papon. Curieusement, ni le président, ni les parties civiles, ni même la défense ne sont en mesure d'indiquer la provenance de cette pièce, qui est le deuxième document coté au dossier !

Alors que les débats s'interrompent, Georges Gheldmann souhaite reprendre la parole. « Je voudrais récuser les félicitations que m'a adressées M. Papon. Cela, je n'en ai rien à faire ». Dans la salle, spontanément, les parties civiles applaudissent.

Jean-Michel Dumay

Dessin : Noëlle Herrenschiöld

Juliette Benzazon et la mémoire de quatorze proches exterminés à Auschwitz

BORDEAUX

de notre envoyé spécial

Elle est belle, Juliette. Avec ses cheveux blanc-bleu, sa goulante des enfants du quartier Mériadeck, à Bordeaux, ses soixante-sept ans qu'elle porte avec allégresse, sa manière de s'adresser directe-

PORTRAIT

L'itinéraire d'une enfant du quartier de Mériadeck, partie civile contre Maurice Papon

ment à Maurice Papon par-dessus la tête du monde entier, Juliette Benzazon est devenue une des égéries des parties civiles. « Ma culture, elle s'est faite sur les marchés et pas à l'ENA », dit cette petite-fille de fripiers.

Brocanteuse, son appartement, dans le quartier Saint-Michel de Bordeaux, recèle autant de trésors que la caverne d'Ali Baba. Des poupées de chiffon aux objets pieux en passant par une incroyable collection de n'importe quoi. Le tout servant, on le comprend bien, de faire-valoir aux photos des sept enfants, quatorze petits-enfants et deux arrière-petits-enfants qui font de Juliette une vieille dame heureuse.

Heureuse si quatorze personnes de sa famille la plus proche n'avaient été exterminées à Auschwitz. Comme pour la plupart des enfants juifs de cette époque, tout commence avec l'étoile jaune. Juliette a douze ans. « Mon père a dit de ne plus te parler car tu es juive », lui dit une de ses amies. Juliette décide, avec quelques amis, de détourner l'odieuse distinction. L'étoile est découpée, attachée avec une épingle « anglaise » et cousue avec un sou percé de l'époque.

« C'était peut-être absurde, mais, dans nos esprits de gosse, cela voulait dire que nous étions tout à la fois juifs, français et anglais. » Un jour, les Allemands arrêtent, pour quelques heures, les meneurs de cette fronde adolescente. « Ne recommencez pas, sinon nous reviendrons et, alors, attention ! » « En rentrant, mon père m'a donné une sacrée correction ! », raconte Juliette Benzazon.

Le pire arrive. C'est d'abord le grand-père, Simon Dray, qui, en mars 1942, est arrêté et conduit au camp de Mérignac. « A cette époque, les conditions de détention n'étaient pas très dures, se souvient Juliette. Une fois par mois, la famille allait au camp avec des paniers pour manger avec le grand-père. » Entouré de deux policiers, ce dernier peut même assister à la circonscription d'un de ses fils. « Plus de cin-

quante ans après, j'ai encore un peu honte de mes réactions de l'époque : je croyais que mon grand-père était un voleur ! », avoue Juliette Benzazon.

En juillet 1942, le père de Juliette, Salomon, sa mère, Marie, son frère Gilbert et ses trois petites sœurs partent vers Marseille pour tenter de gagner l'Algérie, d'où la famille est originaire. Le père et le frère sont pris dans la rafle du Vieux-Port, conduits à Fréjus puis à Auschwitz, où ils seront exterminés le soir de leur arrivée. La mère, Marie, échappe à la déportation grâce à un médecin français, chargé de faire le tri « entre les juifs et les autres ». Une famille catholique de Bordeaux recueille les trois petites sœurs alors que Juliette reste avec sa mère près d'Aix-en-Provence.

« IL N'Y AVAIT PLUS PERSONNE »

« Le village où nous étions, raconte-t-elle, était presque entièrement habité par des personnes originaires d'Italie ; au début nous nous sommes méfiés d'eux ; à tort, car



ils nous ont beaucoup aidés. A chaque fois que des soldats allemands arrivaient, ils nous prévenaient et nous nous cachions dans les collines avoisinantes. » Le maire du village fait disparaître la mention « Juif » des papiers d'identité de Juliette, qui retourne

alors de temps en temps à Bordeaux pour voir ses sœurs et leur porter un peu d'argent.

En décembre 1943, la veille de la grande rafle de Mériadeck, elle dîne chez son grand-oncle et sa femme, qui ont quatre enfants. Ils insistent pour qu'elle reste dormir chez eux. Elle hésite puis refuse. « Le lendemain, ils avaient tous été rasflés, et alors, à ce moment-là, j'ai eu très peur. » Rasflés aussi, et aussi exterminés, la deuxième épouse du grand-père et ses quatre enfants, dont le petit Michel Dray, âgé d'un an.

A la fin de la guerre, Juliette revient à Mériadeck. « J'ai eu l'impression qu'il n'y avait plus personne », dit-elle, avant d'ajouter : « Papon a peut-être sauvé des

gens de la haute, mais pas du petit peuple. » Elle se marie avec Joseph Benzazon, dont elle est encore fière aujourd'hui de dire qu'il s'est battu contre les Allemands et qu'il a obtenu la médaille des jeunes résistants de moins de vingt ans. Ils auront sept enfants. « Pendant la guerre, je me disais toujours que si je m'en sortais, j'en ferais au moins dix ! »

Michel Slitinsky n'a pas beaucoup de mal à la convaincre de se porter partie civile contre Maurice Papon. Depuis, elle est un des piliers de cette étrange famille qui veut faire aboutir sa plainte contre l'ancien secrétaire général de la préfecture de la Gironde. Elle y joue le rôle de « rassembleuse », notamment entre les religieux et les non-religieux. « Que Dieu me pardonne, dit-elle en levant les yeux au ciel, mais beaucoup de gens chez nous ont perdu la foi durant cette période, certains m'ont même dit : "Ton Bon Dieu, il était en vacances quand on nous exterminait" ! »

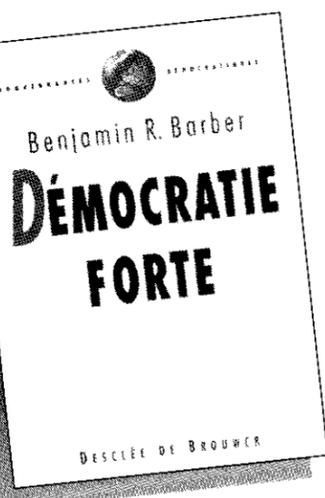
Tous les jours, Juliette Benzazon s'assoit dans les rangs des parties civiles. « Je n'ai pas de pitié pour Maurice Papon, dit-elle, car lui n'a pas eu de pitié pour nous. Bien sûr qu'il est vieux. Mon père, lui, n'a même pas pu devenir vieux. Il n'a vu aucune de ses filles se marier. »

José-Alain Fralon

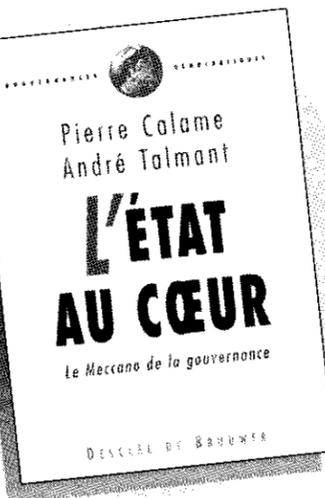
Collection "Gouvernances Démocratiques"

Par l'auteur de Jihad versus McWorld

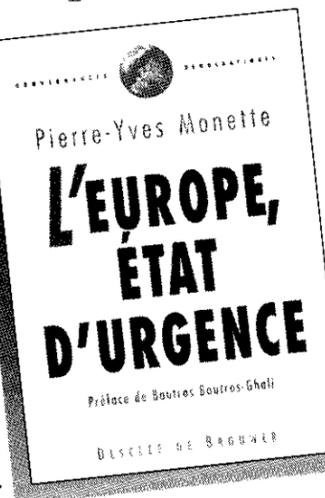
336 p.
142 F.



224 p.
120 F.



368 p.
140 F.



Desclée de Brouwer

Le gouvernement tente de réinventer l'aménagement du territoire

Dans un entretien au « Monde », la ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement, Dominique Voynet confirme que la loi s'appuiera sur les potentialités des agglomérations et des « pays » et mettra en place des « schémas de services collectifs »

« **Votre différend avec Jean-Pierre Chevènement a-t-il été au cœur des débats du Comité interministériel d'aménagement et de développement du territoire (Ciadt), réuni lundi 15 décembre à l'hôtel Matignon ?**

— En fait, le débat a un peu tourné court, car le ministre de l'intérieur a dû partir à l'Assemblée pour défendre son projet de loi sur l'immigration. Mais sur le fond, son credo republicain me convient : ce n'était pas un discours désincarné sur l'Etat et la nation, mais il a insisté sur le rôle de l'Etat garant des grands équilibres, ce qui est bien naturel. Nous aurons prochainement l'occasion, lui et moi, d'en discuter en tête à tête. Si incident il y a pu avoir, je considère qu'il est clos.

« **Avez-vous été confirmée comme chef de file pour la préparation de la loi d'orientation, la Loadt ?**

— Même si le mot de « chef de file » n'a pas été prononcé, Lionel Jospin a confirmé que ce projet de loi serait présenté avant les autres. Les autres textes, par exemple sur l'intercommunalité, viendront le compléter. La préparation de cette Loadt se fera dans le cadre d'un



DOMINIQUE VOYNET

large débat public : je rencontrerai les associations d'élus intéressées et je réunirai à nouveau en janvier 1998 le Conseil national d'aménagement du territoire. Je serai également auditionnée par les commissions compétentes de l'Assemblée et du Sénat.

« **Quels sont les principes fondateurs de votre projet de loi ?**

— La loi Pasqua ne nous dérange pas. C'est un texte dans lequel il y a même des dispositions ingénieuses, dont beaucoup, à l'évidence, sont soit inapplicables, soit inappliquées. Notre philosophie est de rompre avec une conception dépassée de l'aménagement du territoire qui laissait de côté la question des villes

pour se focaliser sur les territoires ruraux désertifiés sur lesquels l'Etat devrait porter son attention comme sur un grand malade. Finie la vision purement redistributive et caritative de l'Etat, pour mettre désormais d'avantage en valeur les potentialités endogènes de chaque territoire. A chaque territoire son projet !

« **Qu'appellez-vous dans votre loi les schémas de services collectifs ?**

— La loi énoncera de grands principes prioritaires d'aménagement et fixera les orientations des nouveaux schémas de service collectifs. Conjointement, principes et schémas se substitueront au schéma national prévu par la loi Pasqua. Le schéma ne pouvait être qu'un stock de projets et un catalogue à la Prévert, dans lequel chaque ministre pouvait piocher, ou qu'un discours général d'intentions sans valeur normative. Nous allons reprendre en les rénovant les schémas touchant, par exemple, l'enseignement supérieur ou la culture. Mais la nouveauté est que nous créons deux schémas intermodaux de transports — l'un pour les voyageurs, l'autre pour les marchandises —, un autre sur l'énergie et un

dernier sur les espaces naturels et les risques. C'est notamment dans ce dernier document que nous allons marier — ce qui n'est pas facile — les préoccupations d'aménagement et d'environnement. Ce document illustre notre démarche : c'est un schéma de précaution et de prévention. Tous ces schémas ne se traduiront pas nécessairement par du bitume, du béton ou une cartographie figée.

« **L'Etat va-t-il, comme en Ile-de-France, mettre en œuvre vingt-deux schémas régionaux ?**

— Le besoin se fait sentir d'un échelon de planification intermédiaire renforcé, entre le niveau communal et le niveau national. La question se pose de savoir jusqu'à quel point ces schémas régionaux seront prescriptifs. Le débat n'est pas tranché ; ce sera la tâche d'une mission d'expertise de faire des propositions.

« **Sur les agglomérations et les « pays », quelles sont vos intentions ?**

— Les agglomérations sont un sujet qui relève d'abord de la compétence, au plan institutionnel, de mon collègue de l'intérieur. Quant aux « pays », je remarque que per-

sonne ne les critique : on recense environ deux cents projets. Mais il est nécessaire d'aller au-delà de ce qu'on a fait jusqu'à maintenant, et l'Etat doit les reconnaître officiellement. Ce qui devrait se manifester par exemple lorsque seront négociés les futurs contrats de plan. J'ai confié à Jacques Chérèque, ancien ministre, une mission d'évaluation des contrats de plan en cours.

« **Le Ciadt a-t-il décidé des délocalisations d'activités ?**

— Le gouvernement préfère parler d'« implantations d'emplois et de services au public ». Par exemple, l'implantation du CNASEA à Limoges, décidée en 1992, a été confirmée, mais nous prendrons le temps de la concertation avec les intéressés, notamment les personnels. Avant toute décision, il faut analyser les potentialités des villes et y implanter des activités qui renforcent leurs pôles de compétence ou qui corrigent les déséquilibres. L'Ecole nationale des douanes devrait aller de Neuilly à Tourcoing, et la Sonacotra à Saint-Denis. Le CIAT a confirmé l'objectif de 30 000 emplois réimplantés d'ici l'an 2000.

« **Et le plan Massif Central ?**

— C'est l'illustration même de

notre démarche. Ce ne sera d'ailleurs pas un plan. Nous voulons prendre des mesures de développement durable de ce territoire : il s'agit, à travers des projets émergents, de renforcer les potentialités de création d'emplois et d'activités durables.

« **Ce Ciadt marque-t-il une rupture avec les précédents ?**

— On peut parler de victoire culturelle, car les esprits ont singulièrement évolué. Après le rêve des années Pasqua et l'immobilisme des années Gaudin, on revient désormais à des approches concrètes, mesurables, avec une volonté : la proximité avec le terrain.

« **Vous ne dites pas un mot de l'équilibre Paris-province ?**

— Tout le monde est bien d'accord sur l'importance du sujet, et ce sera l'objet du prochain Ciadt. L'agglomération parisienne a également ses problèmes. Il ne faut pas opposer Paris et les régions mais rechercher leur complémentarité et un nouvel équilibre entre les grandes métropoles françaises. »

Propos recueillis par François Grosrichard et Sylvia Zappi

Les mesures territoriales

Parmi les mesures arrêtées par le Ciadt, certaines ont une portée générale intéressant l'ensemble du territoire et d'autres ont un impact régional précis.

● **Vis-à-vis des entreprises.** Le fonds national de développement des entreprises (FNDE), créé par la loi de 1995, sera doté en 1998 de 200 millions de francs.

● **Contrats de plan :** Jacques Chérèque, ancien ministre chargé des reconversions et de l'aménagement du territoire, se voit confier une mission d'évaluation des contrats de plan en cours (1994-1999).

● **Zones aidées :** Une mission d'analyse et de simplification du dispositif actuel est confiée à Jean Auroux, ancien ministre, maire (PS) de Roanne.

● **Etudes et prospective :** création d'un Institut des hautes études de l'aménagement du territoire dans lequel se retrouveraient des fonctionnaires, des universitaires, des élus, des représentants du monde économique et social.

● **Transferts d'activités hors de Paris.** Le gouvernement a arrêté une liste de déplacements d'organismes publics ou parapublics, à négocier avec les organisations syndicales et les personnels, et à mettre en œuvre, éventuellement après le résultat des expertises en cours. Plusieurs villes côtières de Bretagne devraient accueillir des administrations dépendant du ministère de l'équipement et des transports et du ministère de la défense : l'Ecole nationale supérieure des techniques avancées et ingénierie de la direction des constructions navales pourrait se voir transférer à Brest, l'Etablissement national des invalides de la marine à Lorient, et le Centre d'études techniques maritimes et fluviales (CETMF) verrait son site renforcé à Brest. Le Nord devrait également voir l'arrivée progressive du Centre national de formation et d'études de la protection judiciaire de la jeunesse à Roubaix, de l'Ecole nationale des douanes à Tourcoing, et la création d'une cour administrative d'appel à Douai. La ville de Saint-Denis serait concernée par des transferts prévus d'organismes sociaux dépendant du ministère de Martine Aubry comme le Fonds d'action sociale pour les travailleurs immigrés et leur famille (FAS), l'Office des migrations internationales (OMI), la Sonacotra et le Centre pour le développement de l'information sur la formation permanente (Centre Inffo). La relance de la décentralisation du Cnasea d'Issy-les-Moulineaux à Limoges a été reconfirmée. Par ailleurs, un renforcement de l'école de gendarmerie est à l'étude pour Tulle. Au total, 1889 emplois sont concernés par ces différentes opérations.

« *Tout s'est très bien passé* » ont dit, en revenant dans leur ministère, la plupart des quelque vingt membres du gouvernement présents au Ciadt, lundi 15 décembre, et invités par Lionel Jos-

RÉCIT

D'un côté, les partisans de l'« Etat-département-communes », de l'autre, ceux de l'« intercommunalité-régions-Europe »

pin à observer un strict silence vis-à-vis de l'extérieur. Tout s'est donc « *très bien passé* », malgré une actualité qui a quelque peu chahuté l'agenda des uns et des autres : Jean-Pierre Chevènement, le ministre de l'intérieur, soucieux d'ouvrir un débat de fond mais contraint de rejoindre l'Assemblée nationale pour la suite de son marathon législatif sur l'immigration ; Alain Richard, son collègue de la défense, intéressé par les restructurations militaires mais sautant dans un avion pour accompagner Jacques Chirac en par-

tance pour les Emirats arabes unis. Dominique Voynet elle-même, l'héroïne du jour, filant dès la fin du Ciadt pour attraper un TGV vers Besançon en compagnie de Pierre Moscovici, le ministre des affaires européennes, pour régler un problème urgent lié aux élections régionales.

Tout s'est « *très bien passé* », enfin, malgré le choc des cultures entre Jean-Pierre Chevènement et Dominique Voynet, qui développent des conceptions largement divergentes de l'aménagement du territoire (*Le Monde* du 16 décembre). Comme prévu, Jean-Pierre Chevènement a soulevé un débat de fond — que le gouvernement n'avait, en fait, jamais abordé — sur les orientations mêmes de cette politique. Au nom de l'intérêt général et de la pérennité d'un Etat fort, le ministre de l'intérieur s'est notamment inquiété de la disparition du schéma national d'aménagement du territoire prévu par la loi Pasqua et écarté, depuis un premier arbitrage rendu le 4 novembre, de l'avant-projet de loi Voynet. L'un des proches de l'ancien maire de Belfort ré-

sume sa préoccupation en affirmant : « *On ne peut pas avoir une politique nationale à partir de la somme de vingt-deux politiques régionales !* »

De son côté, Mme Voynet, qui n'a pas apprécié l'annonce du dépôt par les services du ministère de l'intérieur d'un projet de loi sur l'intercommunalité avant que le CIADT ne se tienne, a développé sa conception plus régionaliste de l'aménagement du territoire. Selon l'un des participants, le gouvernement s'est partagé de façon très nette en deux écoles : autour du ministre de l'intérieur, ceux qui raisonnent « *Etat-département-communes* » ; et, autour de la ministre de l'aménagement du territoire, ceux qui pensent « *intercommunalité-régions-Europe* ». Si le ministre de l'intérieur prépare, lui-même, un projet de loi sur l'intercommunalité, il s'est montré cependant très attaché à ce que le gouvernement ne touche pas aux compétences actuelles des différents échelons de collectivités territoriales. Comme prévu, le Ciadt n'a pas tranché le débat, qui a été intense : bien qu'interrompue par le départ de

Jean-Pierre Chevènement pour le Palais-Bourbon, cette discussion a occupé un bon tiers des presque trois heures qu'a duré le Ciadt. Le ministre de l'intérieur n'a d'ailleurs pas désarmé et a rappelé, avant de partir, que d'autres occasions se présenteront, dans les phases suivantes d'élaboration de la loi d'orientation sur l'aménagement et de développement (Loadt), de rouvrir ce débat.

MÉNAGER L'UN ET L'AUTRE

Dans ce contexte, Lionel Jospin, qui doit gérer les deux Franc-Comtois « ennemis » de sa majorité plurielle, a dû s'employer à ménager l'un et l'autre. Ainsi il a consacré la prééminence de Dominique Voynet dans le processus en cours. Mais l'arbitrage qui fait de Jean-Pierre Chevènement le ministre responsable de l'important volet de la politique gouvernementale que représente le développement des agglomérations, est considéré comme une victoire par le cabinet du ministre de l'intérieur.

Récit du service Régions

Aujourd'hui une convention de développement du Pays basque, demain un département ?

BAYONNE

de notre correspondant

Parmi les mesures prises par le comité interministériel, le Pays basque bénéficie d'un traitement particulier : 32 millions de francs sont débloqués par l'Etat qui, avec le concours de la région Aquitaine et du conseil général des Pyrénées-Atlantiques, en affectera, par exemple, 4 à l'agriculture et à la pêche, et 10 aux transports, dont la moitié pour le port de Bayonne. Ces sommes s'ajoutent aux crédits du contrat de plan Etat-région (*Le Monde* du 13 décembre).

Première originalité par rapport

aux dossiers habituellement traités à ce niveau, une enveloppe consistante de 26 millions de francs est attribuée à la culture et au patrimoine basques. Cet effort a été vivement défendu par la députée PS Nicole Péry, par ailleurs chargée par le gouvernement d'une mission sur les langues régionales. Seront aidés la formation des enseignants en langue basque, les centres culturels et les médias bascophones tant du service public que du secteur privé.

L'ensemble de ces dispositions fait l'objet d'une « convention de développement », la première en France, qui pourrait préfigurer la

démarche que Dominique Voynet souhaite mettre en œuvre dans le cadre du futur contrat de plan Etat-région. La convention associe Etat, région et département, et s'appliquerait moyennant un contrat passé avec une agglomération ou un « pays ». C'est le cas ici avec le Pays basque, déjà reconnu comme tel au sens de la loi Pasqua par arrêté préfectoral du 29 janvier 1997.

La convention adoptée pour le Pays basque est également un aboutissement : depuis septembre 1992, des partenaires économiques et sociaux venus de tous horizons avaient élaboré un

schéma d'aménagement à travers la démarche « Pays basque 2010 », puis créé un « conseil de développement », sorte de conseil économique et social local. Le 22 mars, le conseil des élus du Pays basque a ratifié ce schéma avant de le transmettre à Paris. La nouvelle convention reprend bon nombre des propositions de ce texte.

Nicole Péry a affirmé le 15 décembre que, rédigée à Paris, « *la convention demeure ouverte* », c'est-à-dire qu'elle reste à cosigner par les instances politiques locales, dont le conseil des élus du Pays basque. Simultanément François Bayrou, président (UDF-

FD) du conseil général des Pyrénées-Atlantiques a bien pris soin, dans une longue déclaration, de s'inscrire dans cette démarche contractuelle. Pour autant, ce farouche adversaire d'un nouveau département du Pays basque n'entend pas adhérer à l'appel lancé le 15 décembre par la parlementaire socialiste et à une « *réflexion sur les aspects administratifs et les instances du Pays basque* ». Un clin d'œil que pourront par contre apprécier les partisans d'un nouveau département, déjà séduits par les gestes en faveur de la culture.

Michel Garicoix

Rock acrobatique et artistes RMistes à la trésorerie de Meurthe-et-Moselle

NANCY

de notre correspondante

Depuis quelques années, aller à l'hôtel des finances à Nancy n'est plus si douloureux que cela. C'est parfois même divertissant, déroulant dans tous les cas, puisque cette austère maison pratique une politique d'expositions décoiffantes, histoire d'en changer la perception par les usagers.

Accent du Sud-Ouest, formules qui décapent, Georges Riera, trésorier-payeur général de Meurthe-et-Moselle, est arrivé à Nancy après un parcours atypique de recteur d'académie à Nice et Besançon et de président d'université à Perpignan. En débarquant de la trésorerie de Saint-Brieuc, il a trouvé en Meurthe-et-Moselle une pratique déjà bien enracinée d'expositions qui n'ont, la plupart du temps, rien à voir avec la vocation

première de cette « *magnifique institution* » pour laquelle il confesse une tendresse sans limite. A raison de six expositions par an depuis 1989, année du bicentenaire, la trésorerie de Meurthe-et-Moselle n'est plus un « bunker » dans lequel on entre à reculons pour parler d'impôts.

« *Cette image archaïque ne me plaît pas. Je dirais même que j'en souffre*, explique-t-il. *On n'a la cote avec personne. Ce que nous poursuivons ici, initié par mon prédécesseur Hugues Maizy, ce n'est pas pour nous donner bonne conscience et faire passer la pilule. Je n'ai pas honte de collecter l'impôt. L'argent sert aux crèches, aux routes, aux hôpitaux, aux écoles... Le problème, en France, c'est que le Trésor pâtit de ce folklore anti-fisc érigé à hauteur d'un sport national.* » Alors, pour bousculer cette image, la trésorerie

s'est lancée dans cette aventure doublée d'une politique active de soutien et de conseil aux entreprises. « *Nous sommes de véritables infirmiers des entreprises en difficulté* », dit-il encore, ajoutant : « *Nous sommes une administration de type modeste, qui ne la ramène pas.* »

« **C'EST PLEIN DE JEUNES !** »

Les quelques petites réticences des agents, au départ, ont été rapidement gommées, et le public a fini par être séduit. Aujourd'hui, on vient à la trésorerie comme on irait dans une galerie, pour admirer une exposition de médailles, de sculptures, de lutherie de Mircourt, de marques et de contrefaçons, d'accordéons ou de photos lors de la Biennale internationale de l'image. Les œuvres de RMistes artistes y ont été accrochées ainsi

que celles des fonctionnaires. On y a vu aussi un danseur indien, Raghunat Manet, sacré meilleur danseur de barathanaty, et même une démonstration de rock acrobatique. Quand Nancy vibre à l'autome au rythme de Nancy Jazz Pulsations, son festival de jazz, la trésorerie participe et « *c'est plein de jeunes !* ».

Chaque grand événement nancéien suscite un partenariat. Une fois, on a même dansé après le pot d'inauguration organisé avec les moyens du bord. C'est Dominique Crabouillet, chargée de la communication et véritable cheville ouvrière de cette aventure, qui tartine les toasts. Il ne faudrait pas que le contribuable s' imagine qu'on jette l'argent par les fenêtres en organisant des cocktails somptueux. Le hall circulaire où s'étendent les guichets est ainsi, avec belle régu-

larité, transformé en salle d'exposition. Pour le montage, c'est le système D. Dominique Crabouillet a récupéré des vitrines à droite et à gauche. C'est elle qui fait le ménage, qui colle les étiquettes. Les invitations sont ronéotypées.

Grand amateur de rugby, Georges Riera a même invité son copain Daniel Herrero, à l'occasion du tournoi universitaire de rugby. « *Ça a changé l'image de la trésorerie. Les gens se sont dit, tiens, c'est ça, le Trésor. Ils croyaient qu'on était là pour les bouffer tout crus* », reprend-il. Et d'ajouter : « *Les impôts, c'est un truc civique. Malgré ça, on a mauvaise presse. Le recouvrement de l'impôt, c'est 30 % de notre activité. Les expos, c'est un moyen de nous exprimer, d'avoir de l'allure.* »

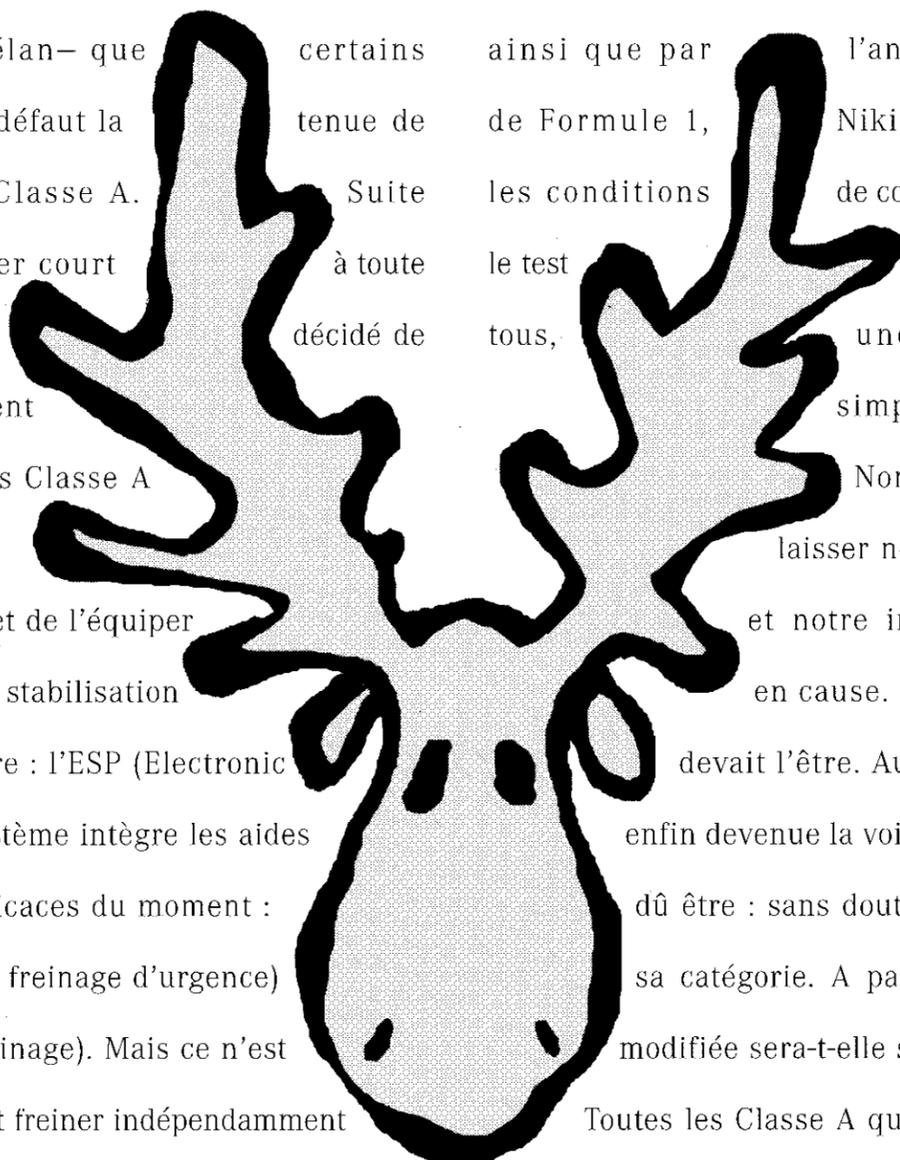
Monique Raux



L'employé du mois.

Le charmant animal que vous voyez là est un élan. Il a donné son nom à un test de comportement des véhicules en conditions extrêmes. C'est au cours d'un de ces tests –dit de l'élan– que certains journalistes ont pris en défaut la tenue de route de la Mercedes Classe A. Suite à ce test –et pour couper court à toute rumeur– nous avons décidé de suspendre temporairement la livraison de toutes nos Classe A afin de procéder à un réglage des suspensions et de l'équiper en série d'un système de stabilisation totalement révolutionnaire : l'ESP (Electronic Stability Program). Ce système intègre les aides à la conduite les plus efficaces du moment : l'ABS, le BAS (système de freinage d'urgence) et l'ASR (système anti-patinage). Mais ce n'est pas tout : il peut également freiner indépendamment chaque roue de la voiture lorsque la stabilité de celle-ci est en péril (pluie, neige, verglas) et même intervenir directement sur la gestion moteur. Exactement comme si vous aviez une pédale de frein pour chaque roue. Le premier modèle de Classe A équipé de ce système est sorti des chaînes de montage.

Il a été testé le 8 décembre dernier par les journalistes qui l'avaient mis en cause précédemment (Robert Collin, Jochen Albig, Michael Specht et Dirk Vincken) ainsi que par l'ancien champion du monde de Formule 1, Niki Lauda. La voiture, dans les conditions de conduite extrêmes qu'impose le test de l'élan, a eu, de l'avis de tous, une tenue de route tout simplement extraordinaire. Non, nous ne pouvions pas laisser notre réputation de sécurité et notre image de qualité remises en cause. Nous avons corrigé ce qui devait l'être. Aujourd'hui, la Classe A est enfin devenue la voiture qu'elle aurait toujours dû être : sans doute le modèle le plus sûr de sa catégorie. A partir de quand la Classe A modifiée sera-t-elle sur le marché ? Mars 1998. Toutes les Classe A qui seront livrées à partir de cette date bénéficieront, sans frais supplémentaires, du système ESP et de tous les nouveaux réglages qui s'ensuivent. A quelque chose malheur est bon : aujourd'hui la Classe A est plus sûre que jamais et crée par la même occasion un nouveau standard de sécurité.



Elan, mammifère nordique qui a donné son nom à un test de conduite en conditions extrêmes.



Mercedes-Benz

DISPARITIONS

Le général Jean Thiry

Le bâtisseur de Mururoa

LE GÉNÉRAL JEAN THIRY, qui dirige les centres d'expérimentations nucléaires de Polynésie française entre 1963 et 1969, est décédé, dimanche 14 décembre, à Paris, dans sa quatre-vingt-cinquième année.

Né le 30 mai 1913 à Reims (Marne), polytechnicien, Jean Thiry choisit d'entrer dans l'armée de l'air en 1935, peu après la constitution de cette armée, intégrée précédemment dans l'armée de terre. Il sert en Afrique, puis en Algérie et au Maroc, avant de rejoindre la Grande-Bretagne en 1943 et de participer à des bombardements alliés au sein des escadrons 346 et 347 de la Royal Air Force (RAF). A la fin de la guerre, le jeune commandant Thiry dirige la section des expérimentations générales du centre d'expériences aériennes militaires (CEAM) basé à Mont-de-Marsan (Landes). Il sera ensuite affecté au bureau des pro-

grammes de matériels à l'état-major de l'armée de l'air, puis en Afrique. Lieutenant-colonel en 1949, il commande la base du transport aérien d'Orléans (Loiret). Promu colonel en 1954, il commande la base aérienne de Chambéry (Savoie).

C'est à partir de 1958 que Jean Thiry, promu général de brigade, va entamer une seconde carrière au service de la mise au point de l'arme nucléaire. Il sert tout d'abord auprès du colonel, puis général Charles Ailleret, qui a pris le commandement interarmées des armes spéciales à Reggane (Sahara), chargé de préparer l'armement nucléaire avant, puis après l'accession du général de Gaulle au pouvoir. C'est le général Thiry qui sera notamment responsable, à partir de 1963, de la construction du centre d'expérimentations sur trois atolls du Pacifique, Hao, Mururoa et Fangatau-

fa. Directeur, entre 1963 et 1969, des centres d'expérimentations nucléaires (Dircen), un organisme mixte armées-Commissariat à l'énergie atomique (CEA), Jean Thiry sera élevé en 1967 au rang et à l'appellation de général d'armée aérienne. En 1971, placé dans le cadre de réserve, il devient conseiller militaire auprès de l'administrateur du CEA.

A la fin des années 70 et au début des années 80, le général Thiry est l'un des experts militaires de la commission des affaires étrangères du Parti radical, alors présidé par M. Jean-Jacques Servan-Schreiber. Titulaire de la croix de guerre 1939-1945, de la croix des TOE et de la médaille de l'aéronautique, le général Jean Thiry était grand-croix de l'ordre national du Mérite et grand officier de la Légion d'honneur.

Jacques Isnard

AU CARNET DU « MONDE »

Naissances

— Michel et Isabelle annoncent la naissance de

Paul-Emile, Tom, Pierre DUGNAT,

vendredi 12 décembre 1997, à Perthuis.

Michel Dugnat, 285, boulevard Chave, 13004 Marseille. Isabelle Robert, 17, rue Chevandier, 26000 Valence.

Anniversaires de naissance

— Pour tes quarante ans, après-demain, tes amis,

Léonard,

te disent toute leur affection.

Villefontaine, le 17 décembre 1997.

Décès

M^{me} Jean BADER,
née **Janine Abenheimer,**

va rejoindre son mari et les siens au cimetière du Montparnasse, le mercredi 17 décembre, à 14 h 45 (entrée principale).

De la part
Du docteur et M^{me} Claude Moch,
De M. et M^{me} Francis Bader,
Du docteur et M^{me} Gérard Langman,
ses enfants,

De Florence Moch-Ray et Patrick Ray,
D'Isabelle Moch et Daniel Masloff,
De Benjamin et Elodie Langman,
ses petits-enfants,
De Yohan Ray,
De Samuel et Sacha Masloff,
ses arrière-petits-enfants,
De M^{me} Nerson
Et de M^{me} Landau,
ses sœurs,
De toute sa famille,
Et de tous ceux qui l'ont entourée.

Ni fleurs ni couronnes.

Cet avis tient lieu de faire-part.

219, rue Saint-Honoré,
75001 Paris.

— M^{me} Elisabeth Bodin,
sa femme,
M^{me} Catherine Hudelot-Bodin,
sa fille,

M^{me} Jacqueline Duvillard
et ses enfants, Pierre, Françoise et Denis,
et leurs neveux Didier et Sébastien,
M. Henri Paulus et ses enfants, Laurence et Christine, et leurs enfants Dorothée, Stéphanie et Thomas,
Ses amis d'enfance, de bateau et de travail,
ont la tristesse d'annoncer le décès de

M. Jacques Marcel BODIN,

à la suite d'une longue maladie, le 12 décembre 1997.

« Homme libre, toujours
tu chériras la mer. »
Baudelaire.

Pensez à lui.

M^{me} Catherine Hudelot-Bodin,
67, boulevard Auguste-Blanqui,
75013 Paris.

— René Gourevitch et M^{me},
née Bogatchkoff,
son frère et sa belle-sœur,
Antoine et Emmanuelle Gourevitch,
Philippe et Sylvie Coen,
ses neveux et nièces,
Benjamin et Nathan,
ses petits-neveux,
Les familles Gourevitch, Kouchniroff,
Gluzman,
Parents, alliés et amis,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Charles Henri GOUREVITCH,
expert-comptable,
commissaire aux comptes,
gérant de Sortec,

survenu le 14 décembre 1997.

Il est rappelé le souvenir de ses parents,

Mendel et Gima,

et de sa sœur,

Odette,

morte pour la France, en déportation, à l'âge de vingt ans.

Les obsèques auront lieu le mercredi 17 décembre. Réunion à 11 h 30, porte principale du cimetière parisien de Bagneux.

Ni fleurs ni couronnes.

Cet avis tient lieu de faire-part.

11 bis, rue Faidherbe,
75011 Paris.

— Jean-Claude Habib,
Annie Narva,
Edina Vabre,
et leurs enfants,
Ainsi que les familles Habib, Narva et Vabre,
ont le chagrin de faire part du décès de

M. Gaston HABIB,

survenu le samedi 13 décembre 1997, à Paris.

Les obsèques ont eu lieu, lundi 15 décembre, au cimetière parisien de Pantin, dans la plus stricte intimité.

Cet avis tient lieu de faire-part.

— Ses enfants et petits-enfants
ont la grande tristesse de faire-part du décès de

M^{me} Ghyslaine MALAURIE,

survenu, à Paris, le 11 décembre 1997.

— M. Patricio Zamora,
son compagnon,
Les familles Mel et Briatte,
Et ses amis,
ont la douleur de faire part du décès de

M^{me} Jeanne MEL,

le 13 décembre 1997, en son domicile, 67, boulevard Brune, à Paris-14^e.

Le service religieux sera célébré le mercredi 17 décembre, à 15 heures, en l'église Notre-Dame-du-Rosaire, 194, rue Raymond-Losserand, à Paris-14^e, où l'on se réunira.

— Lucienne René Maus,
sa mère,
Daniel Molgat,
son mari,
Christian, Miryam, Lise,
ses enfants,
Hélène,
sa belle-fille,
Sarah,
sa petite-fille,
Françoise Danon, Nicole Sabatié,
Didier Maus,
ses sœurs et frère,
leurs conjoints, enfants et petits-enfants,
Sa famille et ses amis de France, du Canada et d'Angleterre,
ont la profonde tristesse de faire part du décès de

Jacqueline MOLGAT,
née **Jacqueline MAUS,**

survenu le 9 décembre 1997, à Ottawa.

80, avenue de Breteuil,
75015 Paris.
96, rue Frank,
Ottawa K2P OX2 Canada.

— Sa famille et ses amis nous prient d'annoncer le décès de

Anne J. MOULIN,
principal du collège Modigliani
de 1979 à 1993,

survenu le 6 décembre 1997, dans sa soixante-dixième année.

Ses cendres reposent au columbarium du Père-Lachaise, selon sa volonté.

128, avenue Félix-Faure,
75015 Paris.

— M^{me} Pierre Oheix,
ses enfants et petits-enfants,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Pierre OHEIX,
commissaire divisionnaire honoraire,
capitaine de réserve,
officier du 22^e bataillon
de chars de combat,
ancien chef scout de France,

survenu le 12 décembre 1997, dans sa quatre-vingt-troisième année.

■ **ÉTIENNE PASQUIER**, violoncelliste français, dernier survivant du Trio Pasquier, est mort, dimanche 14 décembre, dans une maison de convalescence de Neuilly-sur-Seine. Il était âgé de quatre-vingt-douze ans. Né dans une famille de musiciens originaires de Tours, Etienne Pasquier fonda en 1927, avec ses deux frères Jean le violoniste et Pierre l'altiste, le trio à cordes portant leur nom de famille. Jusqu'en 1974, le Trio Pasquier fut un ambassadeur de la musique française. Il assura la création du *Trio* de Jean Françaix en 1934, du *Deuxième Trio* de Martinu, du *Trio* de Jolivet, en 1938, de celui de Florent Schmitt, en 1948. Gabriel Pierné composa pour les frères Pasquier son opus 90 sur les noms de Jean-Pierre-

NOMINATION

INSTITUT UNIVERSITAIRE DES HAUTES ÉTUDES INTERNATIONALES

François Heisbourg a été nommé, lundi 15 décembre, directeur de l'Institut universitaire des hautes études internationales (Iuhei) de Genève. Cet institut est une fondation

Etienne Pasquier. Prisonnier au début de la seconde guerre mondiale, Etienne Pasquier eut comme compagnon de stalag en Silésie le compositeur Olivier Messiaen.

■ **HARRY GLASS**, sauteur à skis, qui était devenu le premier sportif d'Allemagne de l'Est médaillé olympique en décrochant le bronze aux Jeux d'hiver de Cortina d'Ampezzo (1956), est mort dimanche à Klingenthal (Est) à l'âge de soixante-sept ans. Champion d'Allemagne de saut à skis en 1954, 1955, 1956 et 1958, Harry Glass avait réussi à émerger dans une discipline alors dominée par les Finlandais et les Norvégiens. Après une chute à Innsbruck, le sportif avait dû mettre un terme à sa carrière en 1961.

contrôlée par le département fédéral des affaires étrangères et par l'université de Genève, en vue de former des spécialistes et des chercheurs en relations internationales.

[Né en 1949 à Londres et ancien élève de l'ENA, François Heisbourg a occupé plusieurs fonctions diplomatiques à Paris et à New York, avant de devenir, de 1981 à 1984, conseiller pour les affaires internationales au

JOURNAL OFFICIEL

Au *Journal officiel* du samedi 13 décembre sont publiés :

● **Allocations familiales** : un décret relatif à la revalorisation de la base mensuelle de calcul des allocations familiales pour la période du 1^{er} juillet 1993 au 31 décembre 1993 (2 014,06 francs) et pour la période du 1^{er} juin 1995 au 31 décembre 1995 (2 096,64 francs).
● **Routiers** : un arrêté portant extension d'un avenant à la convention collective nationale des transports routiers et des activités auxiliaires de transports. Il étend à toutes les entreprises de la profession l'accord du 7 novembre conclu entre le patronat des transports, la CGC et la CFDT, qui a mis fin au conflit des routiers.

cabinet de Charles Henu, ministre de la défense. Entre 1987 et 1992, il dirige l'Institut des hautes études internationales (IHS) à Londres, dont il préside aujourd'hui le comité exécutif. Il entre ensuite dans le groupe Matra-Défense, dont il est directeur du développement stratégique. François Heisbourg est l'auteur de plusieurs ouvrages, dont un essai, *Les Volontaires de l'an 2000*, paru en 1995 chez Balland.]

Anniversaires de décès

17 décembre 1977-17 décembre 1997.

Michel ANTIER
(1945-1977)

Il repose en paix dans le souvenir des siens.

Ashes to ashes, dust to dust.

Colloques

— Le club Témoin organise un colloque le mercredi 17 décembre 1997, de 18 h 45 à 21 heures, à la Maison de l'Amérique latine, 217, boulevard Saint-Germain, Paris-7^e, sur le thème : « **Les nouvelles organisations du travail : libération ou esclavage ? Quelles évolutions juridiques et sociales ?** »

Avec Michel Caron, M^e Grumbach, Jacques Guiu, Jean-Pierre Peulet, Pierre Vanlerenberghe, Jean-Michel Rale, Jean-Pierre Mignard. (Entrée libre.)

Communications diverses

— Le CBL et l'URDJ organisent un débat sur « **D'un Livre noir à l'autre...** », avec J.-C. Szurek, A. Rayski et H. Bulawko, ce jeudi 18 décembre 1997, à 20 h 30, au 10, rue Saint-Claude, Paris-3^e. Tél. : 01-42-71-68-19.

Soutenances de thèses

— « **Un pionnier de la Nouvelle-France : Marc Lescarbot (v. 1570-1641), « homme d'étude » de la première moitié du XVII^e siècle** », par **Eric Thierry**, thèse de doctorat nouveau régime en histoire préparée sous la direction du président Jean-Pierre Poussou, vendredi 19 décembre 1997, à 14 heures, université de Paris-Sorbonne (Paris-IV), Institut d'histoire de l'Occident moderne, salle 342, escalier G, 1^{er} étage 1/2.

— M^{me} Pauline de Bary, ép. Duponchel, a obtenu avec succès, le samedi 29 novembre 1997, à l'Ecole pratique des hautes études, section des sciences religieuses, en Sorbonne, une thèse de doctorat intitulée :

Textile de coton - Bogolan du Mali
Teinture de plantes et de terre

devant un jury composé de M. Alfred Adler, directeur d'études à l'EPHE, directeur de thèse ; M. Jean Bazin, directeur d'études à l'EHESS ; M^{me} Michèle Coquet, CR2 au CNRS ; M. Gérard Dumestre, professeur à l'Inalco,

et a été déclarée digne du titre de docteur de l'Ecole pratique des hautes études, sciences des religions, avec la mention « Très honorable avec félicitations ».

Le Monde

**A LA TELEVISION
ET A LA RADIO**

Autour du Monde
LCI

Le samedi à 12h10 et à 16h10
Le dimanche à 12h10 et à 23h10

■
Le Grand Jury
RTL-LCI

Le dimanche à 18h30

■
De l'actualité à l'Histoire

La chaîne HISTOIRE
Les vendredis à 21 h, samedi à 13 h
mardi à 23 h, mercredi à 19 h
et jeudi à 17 heures

■
Le Grand Débat
FRANCE CULTURE

Les 3^e et 4^e lundis de chaque mois
à 21 heures

■
A la « une » du Monde
RFI

Du lundi au vendredi
à 12h45 (heure de Paris)

LE MONDE Décembre 1997
diplomatique

■ **PROCHE-ORIENT**: Souffles guerriers, par **Alain Gresh**. — Premier échec de la croisade de Washington contre Bagdad, par **Paul-Marie de La Gorce**. — Enlèvement turc au Kurdistan (**A. G.**) — Les atouts de la guérilla kurde en Turquie, par **Michel Verrier**.

■ **ARGENTINE** : Coup de semonce pour le président, par **Carlos Gabetta**.

■ **MULTINATIONALES** : Ces biberons qui tuent, par **Claire Brisset**.

■ **TRANSPORTS** : La maladie du « tout-routier », par **Laurent Carroué**. — Des villes asphyxiées par l'automobile, par **Isabelle Bourboulon**. — Exception pour les Alpes suisses, par **Bernard Schéou**.

■ **SOCIÉTÉ** : Maladies du progrès, par **Marc Ferro**.

■ **HISTOIRE** : L'expulsion des Palestiniens (1947-1949) revisitée par des historiens israéliens, par **Dominique Vidal**.

■ **RELIGION** : La tentation bouddhiste en France, par **Alain Renon**.

CARNET DU MONDE

Tél. : 01-42-17-39-80 - 01-42-17-29-96
01-42-17-38-42

Successeur de Jean Gandois à la tête du CNPF, l'héritier de la famille Wendel affirme vouloir défendre l'esprit d'entreprise. Le patronat voit en lui un homme « de rayonnement » et « de rupture ». Pour l'heure, le diplomate devenu financier s'est proclamé champion de la lutte anti-35 heures

C'EST un soir de printemps, en 1995. Le lundi 8 mai exactement. Au lendemain du second tour de l'élection présidentielle, une promotion de l'ENA célèbre son trentième anniversaire. La cuvée Stendhal a mûri et déjà fourni son compte de têtes d'affiche : deux ministres, Jacques Toubon et Jean-Pierre Chevènement, à la République ; un président, Alain Gomez, au groupe Thomson nationalisé ; un premier secrétaire, Lionel Jospin, au Parti socialiste. M. Jospin, vedette incontestée de la soirée, est des convives. « *Rassure toi, mon cher Lionel... Tu as ici cinquante vrais "amis de trente ans" !* », s'exclame l'un des anciens condisciples du candidat socialiste qui vient d'échouer après avoir devancé, au premier tour, les deux frères-ennemis du RPR, Jacques Chirac et Edouard Balladur. Eclat de rire général. Un vice-président du CNPF, Ernest-Antoine Seillière, s'esclaffe de bon cœur.

Deux ans et demi plus tard, la réplique allume encore l'œil d'Ernest-Antoine Seillière. La taille

Plus qu'une famille politique, il y voit un état d'esprit « *qui existe encore dans certains refus, certaines attitudes* ». Naturellement, le futur haut fonctionnaire devient chef de cabinet du préfet d'Oran, « *en pleine période OAS* ».

Le retour, rue des Saints-Pères, lui est pénible. Il achève sa scolarité. La carrière diplomatique le tente. Il rejoint le Quai d'Orsay, où il partage un bureau avec Lionel Jospin. La politique l'émoustille, il intègre le cabinet de Jacques Chaban-Delmas en 1969. Il y rencontre Jacques Delors et, surtout, Simon Nora, qui sera témoin à son mariage. En 1971, il épouse Antoinette Barbey, fille d'un banquier suisse, et, quelques années plus tard, propriétaire d'une galerie d'art dans le Marais. L'échec de M. Chaban-Delmas à l'élection présidentielle de 1974 l'éprouve. Il en gardera une certaine rancœur à Valéry Giscard d'Estaing. C'est au retour d'une année de réflexion passée à Harvard, qu'il décide de rejoindre les affaires familiales.

En 1978, les Wendel sont virtuellement ruinés. Les deux groupes de la famille, Sollac-Sacilor et Usinor, sont en faillite. Les actionnaires sont incapables d'y mettre le moindre sou. L'Etat va nationaliser



Couvelaire, le patron d'AOM, il ne s'est pas impliqué, comme ce dernier, dans la mouvance patronale organisée autour d'Alain Madelin.

Homme de rupture, dit le CNPF. Simple et anticonformiste, assure son ami François Périgot, qui prend pour preuve le minibus « *rouge* » avec lequel le futur patron des patrons a trimbalé femme et enfants. Un François Périgot dont M. Seillière expliquait, en décembre 1986, l'accession à la présidence du CNPF, en ces termes : « *Les chefs d'entreprise n'ont plus besoin d'un chef de guerre montant au créneau chaque jour. Nous ne sommes plus au temps de la lutte des classes à outrance et de la société de classes où il fallait au patronat un Jupiter tonnant.* »

ONZE ans plus tard, au moment de gagner l'Olympe du patronat français, le président de la CGIP ne s'en transforme pas moins en un Zeus véhément. « *Déstabiliser Jospin* », souhaiter « *sa chute sur les 35 heures* »... Ses premiers pas de tribun ont été malheureux. Il ne s'agissait, répète-t-il, que d'une métaphore sportive. Non, il n'a pas cultivé l'ambiguïté à dessein : « *J'ai été bizuté* », explique-t-il.

La croisade d'Ernest-Antoine Seillière

haute, les cheveux ailes de corbeau, les sourcils charbonneux, l'élégance britannique, le patron de la Compagnie générale d'industrie et de participation (CGIP) fêtera son sixième anniversaire, au lendemain de son élection, le 16 décembre, à la présidence du CNPF. Un homme de « *rupture* » et de « *rayonnement* », soutient l'organisation patronale, qui en a fait son champion. De fraîcheur et de convivialité, ajoutent ses fervents supporteurs au sein du conseil exécutif. « *Les gens aiment Ernest-Antoine* », s'écrie François Périgot, ancien président du CNPF.

Rupture et rayonnement... Va pour le rayonnement. Car, c'est vrai, tout le monde a toujours adoré Ernest-Antoine. Jeune homme, il a tout du héros fitzgeraldien et joue volontiers les Gatsby le Magnifique. Un Gatsby dont les origines familiales plongeraient dans la vallée de la Fentsch, en Lorraine, le berceau de la famille de Wendel. Un Gatsby qu'il n'a jamais totalement cessé d'être, lorsque, il y a quelques années, il pose, en tenue cavalière évoquant irrésistiblement l'équipement de polo, pour la couverture du *Nouvel Economiste*.

Des frasques de bon ton, des virées dans la maison familiale du bassin d'Arcachon, des fêtes dans l'hôtel particulier de sa mère, à Paris, quai de New York, après des études classiques : le collège en Grande-Bretagne, le lycée Janson-de-Sailly, Sciences Po, l'ENA. Une jeunesse dorée interrompue par un service militaire en Algérie. Passé par Saumur, sous-lieutenant d'un régiment de spahis, il est affecté, quatorze mois durant, dans un poste isolé de l'Atlas saharien. « *Le cadre était extraordinaire* », se souvient-il. « *Pas du tout* » Algérie française, le jeune Seillière se sent gaulliste. « *Mais du gaullisme historique* », précise-t-il aujourd'hui.

ses activités sidérurgiques, rembourser leurs dettes de 25 milliards de francs et injecter 13 milliards pour renflouer le secteur. Aux frais du contribuable. La famille Wendel, quant à elle, obtient la faveur de conserver sa holding propre, la CGIP, qui est à l'époque un portefeuille de participations boiteuses. M. Seillière en devient le responsable opérationnel. Il va y faire « *le ménage* », revendant ce qui peut être revendu, reprenant des participations dans des activités qu'il juge prometteuses. Sans état d'âme.

Près de vingt ans après, la CGIP, qui appartient toujours pour 52 % à la famille Wendel via la holding Marine Wendel, est une des

« Les chefs d'entreprise n'ont plus besoin d'un chef de guerre montant au créneau chaque jour » Ernest-Antoine Seillière, 1986

valeurs sûres de la Bourse. Les analystes conseillent, tous, les actions de cette très rentable société de participations qui gère plus de 20 milliards de francs d'actifs et qui a gagné 1,3 milliard de francs en 1996. La CGIP détient ainsi 20,3 % de Valeo (équipement automobile), 8,3 % de Crown Cork (emballage), 20,7 % de Cap Gemini Sogeti (informatique), qui sont toutes cotées. Elle possède aussi des participations importantes dans des entreprises non cotées - 100 % de Wheelabrator Allevar (grenailles), 100 % de Orange Nassau (holding), 33,2 % de Bio Mérieux Alliance (pharmacie), 19 % du bureau Veritas (vérification), et 100 % de Solfur (holding), qu'elle introduira à terme probablement en Bourse pour son plus grand profit.

Le diplomate est devenu un financier avisé. La famille Wendel a obtenu sa revanche. Président de

la CGIP depuis 1987, M. Seillière doit assurer à l'ensemble de la famille des dividendes confortables. Patron de la commission économique du CNPF sous François Périgot, il s'opposera en vain, la gauche revenue au pouvoir en 1988, à toute réinstauration de l'impôt sur la fortune, « *sous quelque forme que ce soit* ». Pour autant, aujourd'hui, il affirme garder le meilleur souvenir du dialogue noué avec le gouvernement de Michel Rocard, à qui il avait été présenté lors d'un dîner organisé par un ami commun, l'avocat Tony Dreyfus. « *De tous les premiers ministres que j'ai pratiqués, c'est celui avec lequel cela s'est le mieux passé* », explique-t-il.

Une politique généreuse de dividendes pour les 350 actionnaires familiaux... En échange, M. Seillière a les mains libres pour gérer les actifs de la société comme il l'entend. Et les valoriser au maximum. Il sait accompagner durablement, comme le montre son engagement aux côtés de Cap Gemini Sogeti depuis plus de quinze ans. En juillet 1997, la CGIP a racheté la part de Daimler-Benz dans la société informatique, dont elle souhaitait pourtant se désengager au profit de l'actionnaire allemand. Rien d'affectif là-dedans ! C'est la bonne tenue boursière du titre qui a conduit M. Seillière à revoir sa position. Comme le souligne une analyste, même si la CGIP peut, à un moment donné, jouer l'actionnaire de référence, elle a pour objectif final de se retirer en encaissant une importante plus-value.

Ainsi en a-t-il été pour Carnaud. En 1990, le groupe d'emballage Carnaud devient CarnaudMetalbox, et la CGIP conserve 32 % du capital du nouvel ensemble franco-britannique. Nommé président du directoire en 1991, Jürgen Hintz remet le groupe en état de marche. Rapidement, son actionnaire français le bride. La CGIP ne veut ni investir d'argent supplémentaire, ni voir sa participation diluée. En 1995, M. Hintz négocie, avec l'aval de M. Seillière, le rachat d'un groupe américain. Les négociations sont sur le point d'aboutir, mais ce que ne sait pas M. Hintz, c'est que M. Seillière négocie de son côté, dans le plus grand secret, la cession partielle du groupe d'emballage à Crown Cork & Seal, un autre américain. Le futur patron du CNPF parvient à un accord. Et c'est la veille de la signature qu'il informera son président de directoire. Furieux, M. Hintz claquera la porte quelques mois plus tard.

Aujourd'hui, Crown Cork a absorbé CarnaudMetalbox et est devenu le leader mondial de l'emballage ; mais CarnaudMetalbox est progressivement vidé de sa substance au profit des centres décisionnels américains. Le groupe, au dire d'un observateur, est moins bien traité par Crown Cork qu'une vulgaire filiale sud-américaine. M. Seillière, lui, est sorti gagnant. Il récupère une participation - réduite depuis - dans Crown Cork qui, comme geste de bienvenue, distribuera en 1996 des dividendes, pour la première fois en quarante ans.

L'affaire CarnaudMetalbox bouclée, l'équipementier automobile Valeo présente un potentiel important aux yeux de la CGIP. Fin 1996, M. Seillière en devient l'actionnaire principal en rachetant sa participation à Cerus, la holding française de Carlo de Benedetti. A l'époque, les deux

constructeurs automobiles français (Renault et PSA) sont à fond derrière lui pour empêcher Valeo de partir chez l'américain TRW. Comme lors de la fusion de CarnaudMetalbox avec Crown Cork, le premier geste de M. Seillière concerne les dividendes : il porte ceux versés par Valeo de 18 % à 33 % des bénéficiaires. Pas question que ceux-ci ne soient pas dans la norme : les sociétés cotées à Paris reversent, en moyenne, 35 % de leurs bénéfices à leurs actionnaires. Après s'être représenté comme un sauveur de l'industrie équipementière française, Ernest-Antoine Seillière n'exclut rien pour Valeo. Pas même une fusion avec un Américain. « *C'est le développement de Valeo et l'intérêt de nos actionnaires qui nous guident. Que cela convienne ou non à un intérêt national quelconque nous indiffère* », déclarait en 1996 le président de la CGIP.

SA logique n'est pas celle d'un capitaine d'industrie, mais d'un capitaliste. « *C'est une actionnaire prévisible dans ses exigences* », dit-on de lui sur la place de Paris. Chiraquien en 1995, il se sent aujourd'hui des affinités électives avec le discours libéral développé au RPR par Nicolas Sarkozy ou par Pierre Lellouche. Membre de l'AFEP (Association française des entreprises privées) d'Ambroise Roux - qui défend, avec habileté et loin des tapages, les intérêts des grandes valeurs de la cote - et d'un nombre incalculable de clubs, M. Seillière ne fait partie, à strictement parler, d'aucune « bande ». Ou plutôt, il entretient de cordiales relations avec toutes. Ses pairs ne l'identifieront pas comme l'un des patrons qui fraient dans le sillage de Claude Bébéar, le président d'AXA-UAP dont il partage pourtant un certain nombre de convictions. Très proche d'Alexandre

Vieux sage, M. Roux y voit la marque attendrissante d'un excès de fougue. Un membre du conseil exécutif du CNPF met plutôt l'attitude de M. Seillière au compte de sa campagne électorale, comme le disent Lionel Jospin et Dominique Strauss-Kahn. Le candidat, explique cet anonyme, « *entend des troupes qui ne souhaitent qu'une chose sur les 35 heures : l'odeur de la poudre et le son du canon* ».

Parti à la présidence du CNPF comme on part en croisade, au nom d'un esprit d'entreprise qu'il estime menacé, M. Seillière se veut « *le porte-voix des entrepreneurs* ». « *On ne peut décréter les 35 heures comme on adresse une circulaire aux instituteurs !* », s'exclame-t-il. « *Si le gouvernement veut recréer un cadre de relations normalisées avec les chefs d'entreprise, il n'a qu'à présenter le passage aux 35 heures comme un objectif, dans son projet de loi, et non comme une décision effective.* »

Le parler est plus haut. La forme est plus audacieuse. Le président de la CGIP va jusqu'à se présenter, dans un entretien très ciblé au *Figaro-Magazine*, comme « *un tueur de chômage* ». Le fond, finalement, n'est pas nouveau. M. Seillière est, sans doute, plus rassurant pour les milieux d'affaires que ne l'était Jean Gandois, son prédécesseur à la présidence du CNPF. Les circonstances ont fait de ce *clubman* émérite le président du club des patrons. En tant que candidat, il réagit beaucoup, mais on ne sait pas vraiment où il souhaite en venir, ni quels moyens il entend se donner. A-t-il une stratégie ? Au-delà des déclarations générales et des éclats de voix, M. Seillière doit encore le prouver.

Virginie Malingre et Caroline Monnot

Photographie : Arnaud Baumann pour Le Monde.

France-Egypte, un rendez-vous renouvelé avec l’Histoire

par **Pierre Hunt**

Au moment où la France engage avec l’Egypte sous le titre symbolique « Horizons partagés » une importante programmation culturelle illustrant dans les deux pays leur attraction réciproque et leur puissant lien historique, voici qu’une fureur sauvage endeuille la vallée du Nil au cœur antique d’une civilisation dont les vestiges et les valeurs attestent la grandeur humaine.

Dans l’Egypte islamique, sa lointaine héritière, le respect des hôtes étrangers est un devoir sacré. En les attaquant, une violence aveugle cherche à mettre à bas un régime qui, malgré les difficultés, assume la formidable tâche de rénover les structures économiques et sociales d’un Etat tentaculaire et qui travaille inlassablement à la solution des conflits qui minent la région.

Nul doute que l’Egypte, avec sa forte tradition étatique et le soutien de son opinion publique, surmontera l’épreuve qui lui est infligée. La France, qui l’a si souvent accompagnée au cours des deux siècles écoulés, ne lui refusera pas sa sympathie et son soutien. Aussi peut-on penser que ses ressortissants, une fois passée l’émotion légitime et confirmées de nouvelles mesures de sécurité, donneront l’exemple de la fidélité et reviendront aux rives du Nil, dont ils savent d’expérience le chaleureux accueil.

L’Année franco-égyptienne qui s’ouvre est là pour leur rappeler le rayonnement dont cette terre a été le foyer et la part que notre pays a prise dans son approche ainsi que dans l’élaboration historique de l’Egypte moderne, amie de sa culture et ouverte à travers la Méditerranée aux solidarités du futur.

Audacieuse entreprise, contestable et contestée, l’expédition française en Egypte conduite en juillet 1798 par Bonaparte a été le point de départ d’une relation exceptionnelle entre deux pays, éloignés alors par la géographie et l’histoire, mais appelés par une sorte d’attraction mutuelle à s’ouvrir l’un à l’autre et à coopérer à travers de nombreuses initiatives et de grands talents dans un échange aujourd’hui biséculaire. La France fascinée par la plus riche civilisation antique, l’Egypte émergeant à la modernité au cours d’un puissant réveil national ont entretenu un dialogue fécond marqué par la rencontre des cultures et l’attachement commun au progrès et à la paix.

Entreprise idéologique ambiguë, entreprise militaire et coloniale avortée, la savante aventure française était cependant porteuse d’avenir. Elle a développé en France cette « égyptomania », source d’attachement et de connaissances. Elle a ouvert à l’Egypte, selon le témoignage de Nasser lui-même, « *de nouveaux horizons* ». L’idéologie des sciences et du progrès, le droit des peuples à se constituer en « entité nationale » sont des ferments que le XIX^e siècle verra mûrir.

Un « *capitaine heureux* », Mohammed Ali, en sera l’ouvrier. En rompant l’emprise mamelouk et ottomane et en établissant un pouvoir autonome dans la vallée du Nil, il donne naissance à un nouvel Etat qui, hors de toute dépendance européenne, pratique avant l’heure une sorte d’autodéveloppement fondé

AU COURRIER DU « MONDE »

CONTE DE FÉES

Les discours médiatiques et gouvernementaux se réjouissent de voir diminuer le nombre de Français hostiles à l’euro. Comment pourrait-il en être autrement alors qu’aucun débat télévisé ou radiodiffusé ne permet d’en cerner les risques et les difficultés, que les économistes critiques ne s’expriment jamais sur les écrans et que la campagne gouvernementale d’information sur la future monnaie infantilise les Français en réduisant ce changement fondamental et porteur de profonds bouleversements à une simple modification d’intitulé ? Craignons qu’à ce paysage de conte de fées ne succède une douloureuse « gueule de bois » dont certains sauront tirer profit.

Patrick Barrau
Marseille

L’ACTION
D’ANDRÉ LAVAGNE

Dans son article du 10 octobre intitulé « L’Eglise, Vichy et les juifs », Pierre Birnbaum, invoquant l’autorité de Jacques Duquesne, prétend

sur la croissance économique et la puissance militaire. Bien des Français sont appelés à contribuer à cette œuvre d’édification. Plus tard, Ferdinand de Lesseps lui donnera son accomplissement avec la gigantesque réalisation du canal de Suez, tandis que de nouvelles générations de cadres égyptiens, formés dans le sillage de la mission azhariste de Rifaat et Tahtawi dépêchée en France dès 1826, se persuadaient de la nécessaire conciliation entre la tradition religieuse et la connaissance rationnelle.

A partir de 1882, les Egyptiens, s’accommodant mal du joug administratif et militaire de l’Empire britannique, devait rechercher dans leur vieil allié dont ils pratiquaient la langue et la culture juridique le partenaire d’élection qui les accompagnerait sur le chemin du progrès national et démocratique. C’est à Paris que les leaders nationalistes égyptiens trouvaient inspiration et appui. La convergence du mouvement nationaliste et du réformisme isla-

La France, qui a si souvent accompagné l’Egypte au cours des deux derniers siècles, ne lui refusera pas son soutien

mique portait tous les espoirs. En Egypte même, un enseignement français de qualité (notamment religieux mais sans prosélytisme, avec les jésuites et les frères des écoles chrétiennes) formait en langue française toute une élite musulmane. Les arts, la littérature, étaient fécondés par cette ouverture culturelle dont maints auteurs, derrière Taha Hussein, témoignent pour le siècle écoulé.

Indépendamment de l’ancienneté de leurs liens, la France, soucieuse de son rôle en Méditerranée et en Orient, ne pouvait négliger le premier Etat du monde arabe sans qui la paix et la stabilité d’une région tourmentée ne peuvent être assurées. Une confrontation de vues et un rapprochement politique se sont opérés tout naturellement entre responsables français et égyptiens. L’Egypte, directement tributaire de la prépondérance américaine (dont le rôle dans le conflit israélo-palestinien est loin d’être impartial), cherchera sûrement auprès de la France et de ses partenaires européens une compréhension et un soutien nécessaires à sa propre respiration.

L’Année franco-égyptienne portera témoignage que l’histoire ne s’arrête pas et que le futur ne s’appréhende pas sans une juste évaluation du passé. L’Egypte et la France continueront à avoir rendez-vous avec l’histoire.

Pierre Hunt, ambassadeur de France, est coprésident du comité d’organisation de l’Année France-Egypte.

qu’André Lavagne, maître des requêtes au Conseil d’Etat et chef du cabinet du maréchal Pétain, « *joue un rôle essentiel dans la mise en place* » du statut des juifs. On ne peut trouver dans les écrits de Jacques Duquesne, qui s’en défend, l’opinion avancée ci-dessus. A Vichy, André Lavagne était certes responsable des affaires religieuses, mais celles-ci ne concernaient que les rapports des protestants et des catholiques avec l’Etat (enseignement libre, statut du clergé, etc.). Le commissariat général aux questions juives était à part, avec séparation nette entre les deux types de questions. Par ailleurs, André Lavagne a été nommé et a pris son poste à Vichy après que ce statut eut été publié. L’étude des archives du ministère de l’intérieur révèle bien qu’il ne s’occupait pas de ces questions, si ce n’est pour des interventions personnelles en faveur de personnes poursuivies, ce pourquoi le Conseil d’Etat lui a rendu hommage dans un arrêt du 1^{er} mars 1957 sous la présidence de René Cassin.

Pierre Lavagne
Lagny (Seine-et-Marne)

La blessure et les remèdes

Suite de la première page

On sent que l’Egypte est blessée et qu’elle ne mérite pas ce qui lui arrive. Les gens ne comprennent pas pourquoi le pays a été poignardé dans le dos de façon aussi barbare juste au moment où le tourisme commençait à reprendre. Un peu de paranoïa se lit dans les commentaires : « *On a voulu punir l’Egypte d’avoir refusé de se rendre à la conférence de Doha* », « *On a décidé de casser l’Egypte parce qu’elle tient tête à Nétanyahou et aux Américains* », « *A qui profite le crime ?* », etc. Sur le banc des accusés : le Mossad ou la CIA, même si on reconnaît qu’ils sont plus soupçonnés de manipulation que d’action directe.

Le pays se sent puni. Quelqu’un m’a dit : « *Depuis Mohammed Ali, l’Occident ne peut supporter que l’Egypte relève la tête ; on lui permet juste de survivre, pas d’exister pleinement ; dès qu’elle montre une volonté d’indépendance et d’action, on lui donne un coup fort sur la tête, car il ne faut pas oublier qu’elle joue un rôle de leader dans le monde arabe et musulman.* »

Les pages « Opinions » d’*Al Ahram* publient des analyses et commentaires autour de « *la catastrophe de Louxor* ». Certains intellectuels n’ont pas aimé que M. Moubarak accuse la Grande-Bretagne de donner l’asile politique à certains opposants islamistes comme Yasser Al Siri, condamné à mort par la justice égyptienne. Ils disent que « *les causes sont internes et qu’il ne faut s’en prendre qu’à nous-mêmes* ». Depuis qu’on connaît l’identité des membres du commando, on n’invoque plus la misère des banlieues et la frustration d’une jeunesse sans perspectives d’avenir. Etudiants en médecine, issus de familles plus aisées que modestes, ces jeunes gens se sont livrés à un massacre terrible avec une rage résultant d’un lavage de cerveau dont les effets ont dépassé toutes les prévisions. Alors on se met à analyser le problème en termes de géopolitique : une guerre est menée contre l’islam, contre le monde arabe, insidieuse, qui s’inscrirait dans une logique des hautes sphères : l’Occident doit rester dominant ; l’Orient arabe doit se plier, sinon, on le casse. L’opposition traditionnelle Nord-Sud devient choc des cultures. Le cynisme prend le pas sur la diplomatie. On sait que des Saoudiens financent des mouvements islamistes. On sait que les Etats-Unis d’Amérique se soucient peu de l’instauration de la démocratie dans la

plupart des Etats arabes, que ce qui les préoccupe le plus, c’est la sauvegarde de leurs intérêts. Ils feront tout pour protéger les monarchies pétrolières du Golfe, pas par amour de ces monarques, mais par intérêt direct.

J’ai regardé la télévision libyenne. Un discours de haine y est déversé en permanence : haine de l’Amérique, de l’« *ennemi sioniste* », de l’Europe (sauf la France, puisque Jacques Chirac a envoyé par l’intermédiaire du président de l’Institut du monde arabe, Camille Cabana, un message à Kadhafi). Cette télévision est captée dans les foyers égyptiens au moment où le « *peuple d’Egypte adresse au monde ses excuses et ses condoléances* ».

Dans un film documentaire réalisé par l’Egyptienne Tahani Rached, *Quatre Femmes d’Egypte*, on voit une musulmane prôner l’application stricte de la *charia*. Elle s’appelle Safynaz Kazem. Elle est passée par le communisme, a étudié aux Etats-Unis et a fait de la prison en Egypte. Aujourd’hui, son discours est violent. Bien sûr, elle condamne le recours au terrorisme. Elle dit avoir enfin une identité. Rencontrée dans une réception, cette femme voilée se couvre la main d’un foulard pour saluer les hommes. Dans le même film, on entend une autre Egyptienne, professeur de littérature comparée à l’université du Caire, Amina Rachid,

réclamer la séparation de la religion et de l’Etat, revendiquer le droit de ne pas croire et de vivre ses convictions en toute liberté. Elle aussi a connu les prisons égyptiennes. L’islamiste sent que ses idées progressent : de plus en plus d’étudiantes à l’université (plus de 65 %) arrivent voilées. Elle ironise : « *Nietzsche a dit que Dieu est mort, mais Dieu est plus grand que tout, plus grand que l’Amérique !* » Plus posée, plus réfléchie, Amina Rachid constate : « *Quand je regarde l’avenir, je trouve la situation très sombre. Face à l’obscurantisme, qui est plus dangereux que le terrorisme, il n’y a pas de société laïque qui s’oppose. Les islamistes sont proches des gens. Nous, les laïques, nous ne le sommes pas.* »

Au-delà du traumatisme que vit actuellement l’Egypte, le problème de sa relation avec la religion et la culture reste entier. Il ne peut être résolu que dans un cadre de démocratie vérifiable et dans un Etat de droit décidé à lutter contre la corruption sous toutes ses formes. L’Egypte est une société généreuse et accueillante ; c’est un peuple pacifiste, c’est une nation qui a les reins solides, mais elle ne cesse de grossir, de prendre les choses à la légère. Peut-être l’épreuve actuelle obligera-t-elle les dirigeants de ce pays à davantage de rigueur et de rationalité.

Tahar Ben Jelloun

La logique du passé

par **Véronique Nahoum-Grappe**

QUESTIONNER moralement et juridiquement notre passé tragique au travers de l'action (ou de l'inaction) des bureaucrates d'antan suppose implicitement la conviction consensuelle que la résistance en face du génocide est un modèle positif de l'action politique. Et que cette positivité est générale, c'est à dire qu'elle s'applique même maintenant.

Cette évidence morale produite par la culture de notre mémoire historique rejoint la nécessité juridique (a-historique) d'assister les personnes en danger. Elle renvoie aussi à tout un imaginaire littéraire de l'action inscrit dans notre culture de « *cape et d'épée* » : la colère du juste en face du spectacle de l'injustice constitue le ressort nécessaire de l'action, passionnément attendue sur la page ou l'écran lorsque « *Lagardère viendra à toi* ».

La juste colère du héros fait mieux que juger ; elle répare et console. Tout procès s'inscrit dans cette dramaturgie-là et vient redoubler l'histoire réelle d'une sorte

d'attente esthétique d'un cycle littérairement nécessaire : après l'horreur, la figure de la justice permet de penser la survie. Et notre soif tragique de survie devant l'écran, notre bonheur profond lorsque le juste gagne à la fin nous entraînent à croire sans trop réfléchir que nous-mêmes, plausiblement, faisons partie de la famille des justes. Que, sans doute, si Hitler revenait dans notre présent, au cœur de notre France contemporaine, eh bien, on verrait alors, ah ! En fait, lorsqu'un pouvoir politique assassin de masse envahit le présent, tout est différent et imprédictible. Notre horizon d'héroïsme éventuel – « *faire de la résistance* » – perd de son plaisir du texte pour se fonder sur une logique implacable : si cela arrive à l'autre, cela peut arriver à moi, aux miens ; si je ne fais rien pour cet autre, j'ouvre l'hypothèse purement logique que personne ne fasse rien pour moi. Il y a un lien entre générosité, imagination, amour de soi et des siens, et exercice de la raison pratique qui s'appuie sur la symétrie juste, bien partagée, égale, entre autrui et

moi-même : toute défiguration de la victime innocente consiste à nier cette égalité mathématique et morale entre moi et celui que je regarde monter dans le fourgon, qui pourrait être moi.

Le racisme, dans toutes ses variantes – depuis l'exemple contemporain de « l'ethnisme » d'un Sésel grand-serbe qui proclame : « *Les musulmans sont les déchets génétiques des Serbes...* » jusqu'à l'invisibilité non pensée des morts de masse de ceux qui, même vivants, existent peu, les pauvres des pays non européens par exemple, – consiste à détruire cette symétrie entre ma vie, mon être, et ceux d'autrui, et à empêcher la déduction logique « *lui, comme-donc moi !* »...

Lorsqu'un pays entier se paye le luxe d'infliger à ses propres citoyens le procès du consentement au crime passé, c'est qu'il promeut implicitement et fortement qu'il ne faut pas laisser passer les crimes à venir, que le devoir de résistance est une condition de survie pour tous.

Mais une catastrophe historique se produit depuis une dizaine d'années, d'autant plus grave qu'elle

touche à la logique, à la cohérence fondatrice de l'espace social que suppose toute promotion collective de valeurs du type, « *ne fais pas à autrui ce dont tu accuses un troisième* ». En effet, le traitement par la France des massacres de masse récents est en contradiction terrifiante avec les valeurs affichées, ce qui produit un effet de mauvais rêve, d'envie de vomir lorsque ceux qui prêchent les valeurs de la résistance passée cogèrent de fait les génocides contemporains.

Si la purification ethnique en Bosnie, la tragédie de Srebrenica, et le génocide rwandais en avril 1994 furent possibles, si les généraux français sous bannière de l'ONU (mais à l'écoute des coups de fils de leurs supérieurs politiques nationaux) qui ont cogéré la purification ethnique pendant cinq ans refusent actuellement d'aller témoigner devant le Tribunal pénal international, si l'amnésie frappe les responsabilités directes et indirectes lors des génocides présents alors qu'une hypomnésie illumine des points atroces mais révolus de notre passé, c'est, en amont de la morale, la lo-

gique qui est touchée, c'est la justesse d'une position collective, son degré d'ampleur vraie et de cohérence fondatrice. C'est la confiance collective en son propre espace qui est invisiblement mais réellement frappée, saccagée.

Enfin, c'est le programme du futur qui fait froid dans le dos, un futur où les assassins à venir ne peuvent plus sous les projecteurs faire autrement que palpiter au récit de la résistance nécessaire, pendant qu'ils tiennent le juridique, l'économique, la légitimité interna-

tionale, et les fusils braqués sur les camps et les charniers qu'ils ont laissé faire sous leurs yeux. Ils n'ont pas résisté alors qu'il en était temps, alors qu'ils étaient mandatés et payés (fort cher) pour cela, alors qu'ils en avaient les moyens politiques et, chose plus inquiétante, la culture morale.

Véronique Nahoum-Grappe est anthropologue, elle enseigne à l'Ecole des hautes études en sciences sociales (EHESS).

Contre l'unanimisme climatique

par **Yves Lenoir**

EN tant qu'écologiste je ne saurais me réjouir, ni de la teneur des débats, ni des résultats de la conférence de Kyoto. D'une part, les pays où l'infléchissement du développement vers un modèle énergétiquement plus efficace serait le moins coûteux – en gros, la Chine, l'Inde et les pays dits à économie émergente – sont dispensés de tout objectif à moyen terme, comme si on attendait que la situation y soit contrainte par une structure socio-économique aussi énergivore que la nôtre pour se proposer d'en changer. D'autre part, mises à part celles des groupes de pression de l'énergie, aucune voix, aucune contre-expertise indépendante n'a eu, au cours de cette conférence, droit de cité pour ce qui concerne la présentation du dossier scientifique sur les impacts climatiques possibles de l'accroissement du forçage radiatif de l'atmosphère, ce qu'on appelle vulgairement et quelque peu improprement « l'effet de serre ».

A lire les comptes rendus de cette conférence et des réunions qui l'ont précédée, on peut légitimement penser que la quasi-totalité des chroniqueurs et des délégués ne connaît du dossier climatique que la compilation partielle (quand ce n'est que son « *executive summary* » à destination des décideurs pressés) concoctée après moult discussions pas toujours scientifiques par le groupe intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC).

De plus, par l'effet d'une sorte de surenchère médiatique et d'une volonté de dramatiser les enjeux, ce qui est encore exprimé au conditionnel dans le dernier rapport scientifique du GIEC est donné comme de l'ordre de la certitude dans l'exposé des motifs. Pour preuve l'entrée en matière de l'éditorial du *Monde* du 12 décembre : « *Les tractations de Kyoto (...) ont parfois noyé dans une sauce technocratique et affairiste le drame que constitue le réchauffement climatique pour des milliards d'humains confrontés à une aggravation des sécheresses, des inondations et des cyclones.* »

Il n'est pas besoin, pourtant, de beaucoup se documenter, ni de s'abîmer dans un effort intellectuel surhumain, pour trouver dans les documents officiels du GIEC et dans l'argumentaire à propos des impacts du changement climatique matière à poser de nombreuses questions qui, désormais, du fait de l'image d'unanimisme assénée à l'opinion, vont apparaître comme iconoclastes.

D'abord, concernant l'image du phénomène en cause, si la concentration de gaz carbonique dans l'atmosphère a crû de l'ordre de 30 % en un siècle, et plus encore pour celles du méthane et du protoxyde d'azote, le flux infrarouge de la troposphère vers le sol n'a, lui, augmenté que de moins de 1 %. Le choix de mettre l'accent sur les concentrations et non sur la propriété physique significative ne saurait être considéré comme neutre.

D'autre part, on omet toujours de signaler que, grâce à l'effet de serre, le bilan radiatif de l'atmosphère est négatif (il y manque environ un tiers du flux d'énergie moyen que la Terre reçoit du Soleil) et que le complément provient des flux de chaleur fournis à l'air par les surfaces des terres et des mers, plus chaudes en moyenne que l'air susjacent.

Ainsi, sur une Terre sans effet de serre, dont l'atmosphère ne saurait ni absorber, ni émettre la moindre énergie radiative, du fait de la convection, l'air serait en moyenne beaucoup, beaucoup plus chaud que la surface du sol, ce qu'on se garde bien de dire quand on prétend illustrer le rôle général de l'effet de serre dans la formation du climat.

Cette base scientifique étant succinctement rappelée, voici, à mon avis, les questions essentielles qu'il faut poser si l'on veut garder une chance qu'un débat rationnel s'instaure un jour sur les prémices du processus bureaucratique-politique piloté par le GIEC.

Pourquoi diable la situation climatique actuelle, ou celle d'il y a dix ans, représenterait-elle l'*optimum* souhaitable ? On sait pourtant que tout refroidissement du climat se traduirait, comme au tournant du XIV^e siècle puis lors du « Petit âge de glace » par une baisse de la productivité primaire, par une aggravation des contraintes de températures et par une fréquence plus élevée des tempêtes.

A l'inverse, les relations anciennes et les archives paléoclimatiques montrent que, lors des périodes passées plus chaudes, les conditions d'épanouissement de la vie étaient globalement meilleures. Par exemple, on produisait du vin jusqu'au sud de l'Ecosse avant le XIV^e siècle et les Suédois du Néolithique – il y a environ 6 000 ans – ont laissé des pépins de raisin dans leurs dépotoirs alors qu'à la même époque le Sahara était vert et non le désert qui s'y installa lorsque le climat se refroidit ensuite !

On sait aussi que la route du Canada ne fut plus praticable pour les navires des Vikings après la transition froide du début du XIV^e siècle, le risque de tempête étant devenu trop élevé. Si cette simple question était considérée, les apports de la paléoclimatologie trouveraient place dans le débat. Certaines contradictions flagrantes dans la liste des conséquences promises en cas de réchauffement seraient alors perceptibles.

Pourquoi parer de superlatifs le cours actuel de la température moyenne du globe ? Après tout, elle a bien plus augmenté entre 1920 et 1935 que depuis 1980, et personne n'eut l'idée de se plaindre alors de la disparition des vagues de froid sur les Etats-Unis, ni du réchauffement très marqué de l'eau de l'Atlantique Nord.

Pourquoi aussi donner à penser qu'une éventuelle transition climatique de type « effet de serre » serait plus rapide que toutes celles d'origine autre qui ont eu lieu ? Car il est vrai que, pour nous en tenir à la transition froide du début du XIV^e siècle – durée : deux ans sans signe annonciateur – et à celle qui vit s'amorcer la deuxième phase de la dernière déglaciation, il y a environ 10 000 ans – moins de cinquante ans sans doute – les résultats des simulations informatiques avancés comme preuves sont plutôt en retrait.

Enfin – et j'en resterai là, car mon propos n'est pas de convaincre mais de réveiller l'esprit critique et la curiosité : pourquoi les avantages désormais tangibles de l'enrichissement en gaz carbonique de l'atmosphère sur la croissance des végétaux et leur meilleure utilisation de la ressource hydrique sont-ils systématiquement passés sous silence, alors qu'ils ont manifestement part aux impacts des activités industrielles humaines ?

La question d'un développement moins énergivore n'est qu'un volet de celle, plus générale, de la gestion des ressources limitées et/ou non renouvelables. En concentrant l'attention sur les risques hypothétiques en termes de réchauffement du climat et de ses éventuelles conséquences du fait des combustions fossiles, on a appauvri la problématique et faussé la réflexion. C'est dommage et on doit espérer que ce n'est pas irréversible.

Yves Lenoir est chef de projet à l'Ecole des mines de Paris.

Le Monde

21 bis, RUE CLAUDE-BERNARD - 75242 PARIS CEDEX 05
Tél. : 01-42-17-20-00. Télécopieur : 01-42-17-21-21. Tél. : 206 806 F
Tél. relations clientèle abonnés : 01-42-17-32-90
Internet : <http://www.lemonde.fr>

ÉDITORIAL

Le patronat et son image

LES institutions excellent, souvent, dans l'art de l'auto-caricature. Avec l'élection à sa tête, mardi 16 décembre, d'Ernest-Antoine Seillière, le Conseil national du patronat français (CNPF) en donne, à son tour, une nouvelle illustration. Même s'il répugne à fumer de gros cigares, « EAS », le nouveau patron des patrons, donne, à bien des égards, l'image d'un patronat que l'on croyait en voie d'extinction. Il faut cependant espérer, pour l'économie comme pour la société française, qu'en réalité, derrière l'apparente caricature, se cache un fin diplomate qui pourrait heureusement surprendre.

Par sa personnalité d'abord – héritier, énarque et sûr de lui – Ernest-Antoine Seillière de Laborde est, en lui-même, un porteur de symboles. Son profil facilitera la tâche des « Guignols de l'info » sur Canal Plus tout autant que celle des journalistes de *L'Humanité*. « *Le tueur vaut trois milliards* », titrait dès mercredi le journal du Parti communiste, faisant référence à la fortune personnelle du successeur de Jean Gandois et à la nécessité qu'avait évoquée ce dernier de désigner à la tête du CNPF un « tueur ».

Bien né, M. Seillière est donc un héritier, et quel héritier ! Il est l'un des descendants des De Wendel, l'une de ces « 200 familles » brocardées avant-guerre, qui plus est l'une de celles qui avaient animé le Comité des forces, lointain ancêtre du CNPF. Il n'en a pas moins suivi le cursus universitaire commun à toute l'élite administratif-politique française. A l'instar d'Alain Juppé

ou de Lionel Jospin, il est, lui aussi, passé par l'École nationale d'administration – une école qui n'est pas précisément organisée pour former des chefs d'entreprise. Il a complété sa formation par des études à l'étranger. Patron d'une société holding depuis une vingtaine d'années, il a su reconstituer, à l'occasion des restructurations de la sidérurgie, l'empire de sa famille avec l'aide, parfois généreuse, de l'Etat. Financier plus qu'industriel ou commerçant, « EAS » n'est donc pas l'un de ces jeunes pleins d'allant qui, partis de rien, ont su créer entreprises et emplois, modèles de dynamisme et d'audace que le discours patronal aime promouvoir.

Pour se faire élire et peut-être faire oublier son profil à un patronat très remonté contre l'Etat et ses « énarques », à propos des « 35 heures » notamment, le nouveau patron du CNPF n'a pas hésité à mener une campagne extrêmement agressive. Il a prétendu vouloir « déstabiliser Lionel Jospin », voire même le faire « chuter ». Il a multiplié les menaces à l'égard du « paritarisme ». Là encore, il a cultivé dans l'opinion l'image d'un patronat arrogant, d'une caste semblant refuser le verdict des urnes.

Désormais patron des patrons, M. Seillière serait bien avisé de faire mentir la caricature et de prendre ses distances avec son « discours de campagne ». Libéral et européen, « EAS » sait que, le marché, c'est aussi le contrat, et, donc, que ce dont la France a besoin, ce n'est pas de la mort du dialogue social, mais bien de son renouvellement.

Va donc, eh ! sale flux migratoire !

par Bertrand Poirot-Delpech, de l'Académie française

« *MAL NOMMER les choses, c'est ajouter au malheur du monde.* » Camus a tout dit sur les mensonges volontaires qui nous ont fait tant de mal. De son temps, il ne fallait pas s'avouer en guerre avec l'Algérie. On employa donc le mot *événement*, jusque dans la loi d'amnistie ; comme dans les familles, pour éviter de dire le divorce des Jacques, les mœurs d'Odile. Façon d'épargner les autres et soi.

Nouveau cache-misère verbal, utilisé par tous les partis, et repris par vous et moi sans y regarder trop : le *flux migratoire*, mis pour « y'a trop d'étrangers chez nous ». L'astuce est si récente qu'elle ne figure pas dans les salubres traités d'hygiène sémantique, même « le » Rambaud sur le parler journaliste. Or il faut réagir vite, si on veut déodorer la pilule.

Comme toujours, on s'est abrité derrière le jargon expert. De même que l'air de Paris empesté moins depuis que les échappements des autos ont été remplacés par des *pics* de pollution, qui vous ont un air statistique, remédiable, et presque montagnard (l'air des pics, c'est déjà un peu l'air des cimes !), de même les étrangers, dont chaque Français un peu clair de peau grommelle – ne dites pas non ! – qu'on ne voit plus qu'eux, à traîner sans rien faire, et pas seulement au métro Barbès, même à Michel-Ange-Molitor, que ce coup-là il faut faire quelque chose, que la France ne peut pas filer « notre »

Sécu à tout le tiers-monde (merci, monsieur Rocard !), que l'autre, comment déjà ?, n'a quand même pas tout à fait tort de nous vouloir entre nous chez nous, sans parler des odeurs... eh bien, on appellera ces gêneurs en surnombre : des *flux migratoires*.

Flux flatte les xénophobes sans le dire. Il fait plus menaçant que *pic*. On peut entendre *affluence*, qui frise *déferlement*, et frôle *invasion*. Le mot n'a jamais été employé que pour des choses (flux monétaire, stocks à flux tendu), manière de ne pas accorder la pleine humanité au phénomène, et de le réputer maîtrisable énergiquement. Un flux, ça se contient, ça se *régit* (moins brusque que le verbe exact : régler), ça se contrôle (nous y sommes !). Comme les militaires vaincus et les médecins impuissants, la technocratie est imbattable pour désigner ce qu'elle échoue à faire. Quant à l'adjectif *migratoire*, il chante gentiment oiseau ; tout en rimant avec interrogatoire et vexatoire, on ne sait jamais. L'injure qui dérange d'aucuns, c'est désormais : « Va donc, eh ! sale flux migratoire ! »

Les euphémismes voyagent en groupes. Leurs bluffs se confortent l'un l'autre. Naguère, les étrangers indésirables étaient passibles de *refoulement*. « *Je n'aime pas le mot* », s'est excusé Maurice Papon. Quand quelqu'un « n'aime pas le mot », écoutez bien, c'est qu'il le trouve trop adéquat à ce qui l'embarrasse. On n'arrête pas le

progrès : *refoulement*, qui aurait mieux convenu au flux, mais qui avoue trop le *rejet*, a été remplacé par la délicate *reconduite* des marquises accompagnant les invités jusqu'au perron. Si vous « effectuez humainement des reconduites en vue d'assurer l'indispensable maîtrise des flux migratoires », la Ligue des droits de l'homme ne peut rien trouver à redire, ni Bertrand Tavernier, ni Jean-Louis Debré. Pas de consensus sans tricherie de vocabulaire.

L'autre année, quand je demandais à ma gardienne pourquoi le gérant imposait un code à l'entrée de l'immeuble, son visage s'est illuminé : « *A cause de l'augmentation de la recrudescence, c'est l'idée !* », a-t-elle expliqué, dupe rassurée et énigmatique de nos entourloupes verbales.

A l'Odéon, Macha Makeieff et Jérôme Deschamps démontrent avec allégresse les dé sastres possibles du parler faux (*Les Précieuses ridicules*). L'avertissement vaut pour le snobisme, mais aussi pour notre lâcheté devant les réalités et nos pulsions. Traduire le « maîtrisons les flux » de nos responsables par : « Rassurez-vous, moi aussi je trouve qu'il y a trop d'étrangers et qu'il faut en virer un bon nombre ! », ce n'est pas faire le lit de comment-déjà.

C'est au contraire la seule façon de le battre sur le terrain où, hélas ! il est le meilleur : le franc-parler.

Les petits pas du président iranien

KOFI ANNAN, le secrétaire général des Nations unies, lui a décerné un certificat de bonne conduite, les rois et chefs d'Etat musulmans ont tenu à le désigner président pour trois ans de l'Organisation de la conférence islamique (OCI). L'Arabie saoudite s'est proposé de jeter un premier pont entre lui et les Etats-Unis. Décidément, après avoir conquis ses compatriotes, le nouveau président iranien, Mohamad Khatami, a séduit nombre de ses pairs.

Mais c'est d'un crédit qu'il s'agit, en attendant que se décente la situation intérieure iranienne. Car M. Khatami n'a pas encore remporté la partie dans les luttes d'influence entre les différentes factions au pouvoir à Téhéran, même si l'impression se dégage de plus en plus que la roue de l'Histoire a bien tourné, ce 23 mai 1997, lorsque 70 % des électeurs l'ont porté, contre toute attente, à la présidence de la République islamique.

Face à de redoutables adversaires conservateurs, M. Khatami tire sa force à la fois de la légitimité populaire et de son entêtement à faire appliquer la loi. Paradoxalement, son légalisme est aussi son talon d'Achille, car il limite ses pouvoirs.

Constitutionnellement, il n'est pas le premier personnage de l'Etat. C'est le Guide de la République, fonction aujourd'hui occupée par l'ayatollah Ali Khamenei, qui est l'autorité suprême. Les deux hommes, qui appartiennent pourtant à la même génération, sont aux antipodes l'un de l'autre, tant pour ce qui concerne la conception de l'Islam que pour ce qui est relatif aux choix de société, aux méthodes de gouvernement, aux droits et devoirs des citoyens ou aux relations internationales. Leurs discours respectifs devant le récent sommet de l'OCI furent la caricature de cette opposition (*Le Monde* du 11 décembre). Le Guide est un homme du passé, qui voit le mal partout sauf en islam. M. Khatami croit à l'interaction des civilisations et est tourné vers l'avenir. Le Guide non seulement jouit de pouvoirs constitutionnels considérables, mais il dispose d'institutions parallèles à celles de l'Etat, qui lui obéissent au doigt et à l'oeil. Et il ne s'est pas privé d'en user depuis l'accession à la présidence de M. Khatami.

REFUS DE TRANSFERT D'AUTORITÉ

Un exemple : alors que le ministre de l'intérieur, Abdollah Nouri, a obtenu la confiance du Parlement et qu'il est en exercice depuis près de quatre mois, il n'a toujours pas reçu du Guide la délégation officielle de pouvoirs qui lui donnerait autorité sur les forces de sécurité et la police. Dans le passé, M. Khamenei n'a jamais refusé un tel transfert d'autorité, parce qu'il était assuré de pouvoir tout contrôler. Il est vrai que dans la configuration actuelle, tout excès des forces de l'ordre étant imputable au seul Guide, M. Khatami et son gouvernement ne peuvent qu'en devenir de plus en plus po-

pulaires. Cela ne leur confère pas pour autant davantage de capacité à influencer sur le cours des choses.

La position du ministre de la culture et de l'orientation islamique, le libéral Ataollah Mohadjerani, n'est pas plus confortable que celle de son collègue de l'intérieur. Son ministère, capital pour tout ce qui relève de la liberté d'expression, est doublé d'une Organisation de la culture et de l'orientation islamique dépendant directement du Guide. C'est aussi le Guide qui contrôle la radio-télévision. Le chef du pouvoir judiciaire est un ami du Guide, et ce sont aussi ses amis conservateurs qui sont majoritaires au Parlement et au Conseil des gardiens, dernier passage obligé de tout texte avant qu'il prenne force de loi. Les organisations d'encadrement de la jeunesse relèvent elles aussi du dirigeant suprême.

M. Khatami serait-il donc totalement paralysé, dès lors qu'il ne veut pas enfreindre la loi ? Pas vraiment, mais il est acculé à faire de la résistance, à avancer à petits pas chaque fois que l'occasion se présente. Pour la formation de son gouvernement, il a réussi à obtenir du Guide – qui s'y est d'abord opposé – que soient remerciés certains anciens titulaires (des affaires étrangères, de l'intérieur et surtout des renseignements), qui, aux yeux

des Iraniens comme des étrangers, faisaient plus de mal que de bien au pays. Il a aussi obtenu la démission de Mohsen Rezaï, le chef des gardiens de la révolution (*pasdars*), ce corps d'élite qui « double » l'armée régulière.

INCURIE ÉCONOMIQUE

Son ministre de la culture a pris des premières mesures en faveur d'une plus grande liberté d'expression et ne manque pas une occasion de dénoncer les extrémistes, qui tentent encore d'imposer par la force, voire la violence, la pensée « politiquement correcte ». M. Khatami s'est astreint et a astreint ses ministres à un changement de comportement qui impressionne beaucoup, dans un pays où les titres et les honneurs sont quasiment des droits. Il bénéficie d'une certaine désorientation des conservateurs après leur déroute à la présidentielle du 23 mai. Mais, surtout, M. Khatami est fort d'un phénomène tout à fait nouveau en Iran : l'ingérence de la population dans les affaires politiques. Et cette population voit en lui une victime, comme elle, du système.

Aussi les Iraniens semblent-ils disposés aujourd'hui à donner du temps à leur nouveau président, même si les cent premiers jours de son gouvernement n'auront pas

marqué l'Histoire. Ici, le temps n'a pas la même valeur qu'en Occident et l'impatience des premières années de la révolution a fait place à une grande endurance.

L'autre handicap de M. Khatami tient à son absence totale de projet économique. Les conditions de vie des Iraniens ne se sont toujours pas améliorées, et aucune mesure ni aucune stratégie économiques ne paraît avoir été tracée. M. Khatami vit-il, comme le pense certain diplomate occidental, « dans les chimères du socialisme », avec sa décision d'augmenter les subventions pour certains produits alimentaires ? Continuera-t-il la politique économique chaotique de son prédécesseur, Ali Akbar Hachémi Rafsandjani ? Ou n'a-t-il tout simplement pas les idées claires ?

Le pays a un besoin dramatique d'investissements étrangers, ne serait-ce que pour maintenir et développer l'économie pétrolière. Or la législation intérieure – en particulier l'article 80 de la Constitution, qui interdit toute aliénation du patrimoine – ne favorise pas l'afflux de capitaux. Il faut y ajouter la loi américaine D'Amato, qui menace de sanctions toute société qui investirait pour plus de 40 millions de dollars dans le domaine des hydrocarbures en Iran – ou en Libye – et qui a un effet dissuasif sur nombre de compagnies.

Selon les statistiques officielles, le taux du chômage est de 8 %, mais les chiffres en Iran n'ont pas grand sens, l'entraide familiale et sociale y jouant un grand rôle, comme dans l'ensemble de la région. Les jeunes qui arrivent sur le marché de l'emploi sont de plus en plus nombreux. Mais cette situation n'est pas nouvelle et l'économie a toujours suivi cahin-caha la politique. De l'avis d'un spécialiste, le bricolage peut continuer pendant des années encore... Sauf si cette même population qui s'est ingérée en politique décide de descendre dans la rue pour réclamer une amélioration de sa vie au quotidien.

Mouna Naïm

RECTIFICATIFS

EUROPE (1)

Le traité d'Amsterdam a été signé par les ministres des affaires étrangères des quinze pays de l'Union européenne, le 2 octobre et non pas le 17 juin, date à laquelle il avait été adopté par les chefs d'Etat et de gouvernement, contrairement à ce qu'il était indiqué dans l'article sur la saisine conjointe du Conseil constitutionnel par Jacques Chirac et Lionel Jospin (*Le Monde* daté 7-8 décembre).

EUROPE (2)

Les cinq pays candidats à l'entrée dans l'Union européenne entraîneront un accroissement de sa population de 17 %, et non de 17 millions d'habitants, comme il était indiqué par erreur dans nos éditions du 12 décembre.

Le Monde est édité par la SA LE MONDE

Président du directoire, directeur de la publication : Jean-Marie Colombani
Directoire : Jean-Marie Colombani ; Dominique Alduy, directeur général ; Noël-Jean Bergeroux, directeur général adjoint

Directeur de la rédaction : Edwy Plenel
Directeurs adjoints de la rédaction : Jean-Yves Lhomet, Robert Solé
Rédacteurs en chef : Jean-Paul Besset, Pierre Georges, Laurent Greilsamer, Erik Izraelowicz, Michel Kajman, Bertrand Le Gendre
Directeur artistique : Dominique Royneet
Rédacteur en chef technique : Eric Azan
Secrétaire général de la rédaction : Alain Fourment

Médiateur : Thomas Ferenczi

Directeur exécutif : Eric Pfalloux ; directeur délégué : Anne Chaussebourg
Conseiller de la direction : Alain Rollat ; directeur des relations internationales : Daniel Vernet

Conseil de surveillance : Alain Minc, président ; Gérard Courtois, vice-président

Anciens directeurs : Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982), André Laurens (1982-1985), André Fontaine (1985-1991), Jacques Lesourne (1991-1994)

Le Monde est édité par la SA Le Monde

Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1994.
Capital social : 961 000 F. Actionnaires : Société civile « Les rédacteurs du Monde ».
Association Hubert Beuve-Méry, Société anonyme des lecteurs du Monde,
Le Monde Entreprises, Le Monde Investisseurs,
Le Monde Presse, Léna Presse, Le Monde Prévoyance, Claude Bernard Participations.

IL Y A 50 ANS, DANS Le Monde

L'échec du conseil des Quatre

LA CONFÉRENCE des Quatre à Londres s'est terminée par un échec complet : le conseil a été ajourné hier *sine die*. Des trois semaines de discussion, aucune décision importante n'est sortie. C'est sur la question des réparations que la conférence a échoué. Si M. Marshall, secrétaire d'Etat américain, a jugé inutile de poursuivre le débat, c'est qu'il n'a pas cru sincère ni efficace la proposition soviétique de porter à 70 % de 1938 la production industrielle allemande, en prélevant 10 % de réparations. Il s'agit de travailler dans l'immédiat, et non pas de jouer avec des plans, comme celui de Potsdam, qui se révèlent inapplicables.

Lorsque M. Molotov, chef de la diplomatie soviétique, compare l'état de la zone orientale à celui des zones occidentales, affirmant que la première produit davantage

tout en fournissant plus de réparations, il ne pose pas la question comme elle doit l'être. Où en est cette zone, soi-disant mieux gérée que les autres, où en sera-t-elle demain ? D'après tous les renseignements, elle serait en fort mauvaise posture ; sa situation ne fera qu'empirer, surtout si l'occupant continue à l'épuiser par tous les moyens.

Quant aux zones occidentales, malgré les sacrifices britanniques et américains, MM. Bevin et Marshall ont toujours admis qu'elles n'étaient pas brillantes, qu'un effort devait être fait pour les remettre sur pied : de là l'idée de les inclure dans le plan Marshall. Les ministres britannique et américain ont au moins le mérite de regarder les choses en face, de proposer et de prendre à leur charge les remèdes nécessaires.

(17 décembre 1947.)

Le Monde SUR TOUS LES SUPPORTS

Télématique : 3615 code LEMONDE

Documentation sur Minitel : 3617 code LMDOC
ou 08-36-29-04-56

Le Monde sur CD-ROM : renseignements par téléphone, 01-44-08-78-30

Index et microfilms du Monde : renseignements par téléphone, 01-42-17-29-33

Le Monde sur CompuServe : GO LEMONDE
Adresse Internet : <http://www.lemonde.fr>

Films à Paris et en province : 08-36-68-03-78



FINANCE Le ministre de l'économie et des finances, Dominique Strauss-Kahn, présentera prochainement devant la commission des finances de l'Assemblée nationale une

réforme du Consortium de réalisation (CDR), l'organisme chargé de gérer et de céder les actifs compromis du Crédit lyonnais. ● **TRANSFORMÉ** en société à directoire et

conseil de surveillance, le CDR abandonnera son conseil d'administration, composé des responsables de ses principales filiales. ● **MICHEL ROUGER**, actuel président, démis-

sionnera, tandis que Raymond Lévy, ancien PDG de Renault, présidera le conseil de surveillance. ● **LE CONSORTIUM** a hérité, fin 1995, de 198 milliards de francs d'actifs bruts

du Crédit lyonnais, représentant plus de 1 500 créances et participations. A ce jour, il a cédé près de 120 milliards de francs et enregistré 42 milliards de francs de pertes.

Raymond Lévy va prendre la tête du conseil de surveillance du CDR

Le Consortium de réalisation, chargé de gérer et de céder les actifs compromis du Crédit lyonnais, sera transformé en société à directoire et à conseil de surveillance placé sous la présidence de l'ancien PDG de Renault

DOMINIQUE STRAUSS-KAHN, le ministre de l'économie, présentera prochainement à la commission des finances de l'Assemblée nationale la réforme du fonctionnement du Consortium de réalisation (CDR), la structure chargée de gérer et de céder les actifs sortis du bilan du Crédit lyonnais.

Dans les prochaines semaines, le CDR sera transformé en société à directoire et conseil de surveillance, abandonnant son actuel conseil d'administration, maladroitement composé des responsables de ses principales filiales. Cette réforme s'accompagnera du départ de Michel Rouger, l'actuel président du CDR, et de la nomination de Raymond Lévy, l'ancien président de Renault, à la tête du nouveau conseil de surveillance. François Lemasson, actuel directeur général du CDR, deviendra président du directoire.

En réformant le dispositif et en nommant une personnalité réputée pour son intransigeance et son inté-

grité, incontestée sur le plan politique - M. Lévy avait été nommé par Alain Madelin en 1986 à la tête de Renault -, Bercy veut assurer au CDR « une gestion indépendante et responsable ». Et éloigner l'atmosphère de polémique qui n'a cessé de l'entourer depuis sa création, souvent liée, a rappelé M. Strauss-Kahn, aux « interférences politiques implicites ou explicites, qui sont venues perturber certains dossiers emblématiques, jetant la suspicion sur tout le processus ». Une allusion à peine déguisée aux dossiers d'AOM ou à de la cession de la participation du CDR dans la société de François Pinault. « Chez Renault, M. Lévy n'aurait pas laissé sortir une voiture si la qualité n'était pas parfaite quelles que soient les pressions de ses commerciaux », explique-t-on à Bercy. On attend de lui la même intransigeance au CDR.

L'ensemble du dispositif de cantonnement a été recalibré pour garantir cette indépendance et éloigner le ministère des finances des

décisions quotidiennes du CDR. « Le CDR sera seul responsable des processus de cession, dans le cadre d'une stratégie proposée chaque année », précise Bercy. Cette stratégie sera du ressort du conseil de surveillance. On ne connaît pas encore sa composition définitive, mais, outre M. Lévy, il comprendra Francis Lorentz, le président de l'Etablissement public de financement de réalisation (EPFR), la structure-écran qui finance et garantit le CDR pour le compte de l'Etat. Le comité consultatif de contrôle, une émanation de Bercy qui validait toutes les décisions du CDR, sera dissous et ses missions assumées par le conseil de surveillance.

MOYENS RENFORCÉS

En matière de contrôle, c'est l'EPFR et M. Lorentz qui auront désormais le premier rôle. Le député PS du Lot, Martin Malvy, et le sénateur apparenté RPR de l'Aube, Yann Gaillard, continueront à siéger au conseil d'administration de l'EPFR. Michel Laffitte, chargé de mission à la direction du Trésor, qui suivait ce dossier au cabinet de Jean Arthuis, en fera aussi partie, ainsi que deux autres hauts fonctionnaires de Bercy. Pour exercer sa mission de contrôle, l'EPFR aura des moyens renforcés.

La stratégie de cession suivie par le CDR prendra un nouveau tournant avec cette réforme, pour « sortir d'une logique exclusivement liquidative », précise M. Strauss-Kahn, et pour chercher à mieux valoriser les actifs de CDR « pour optimiser le résultat financier pour l'Etat ». Le CDR n'aura donc plus de calendrier impératif.

En contrepartie, ses dirigeants devront concevoir un dispositif

d'intéressement aux résultats et de responsabilisation de ses équipes. Ils devront aussi favoriser de nouvelles méthodes, comme la formule du mandat de gestion. Celle-ci consiste à confier la gestion de certains actifs à un intervenant extérieur, rémunéré en fonction de ses résultats, qui reprendra tout ou partie des équipes du CDR.

La réforme va donc dans le sens de ce que M. Lemasson et M. Rouger demandaient depuis plusieurs mois. Remercié avant la date qu'il s'était lui-même fixé - courant 1998, l'année de ses soixante-dix ans - M. Rouger ne cache pas son amertume, mais se montre tout de même satisfait que l'Etat « prenne enfin le dossier à bras le corps et garde ses équipes, en particulier M. Lemasson, et son projet ».

Par cette réforme, M. Strauss-Kahn a également adressé un message à la Commission de Bruxelles.

PROFIL

UN ADEPTE

DU « PARLER-VRAI »

« J'appartiens à un peuple qui a la nuque raide », aime à répéter Raymond Lévy. En nommant l'ancien patron de Renault à la présidence du conseil de surveillance du CDR, Dominique Strauss-Kahn n'a pas choisi un homme-lige. Les deux hommes se connaissent bien : ils ont créé ensemble, en 1993, le Cercle de l'industrie, un aréopage de patrons. D'une intégrité proverbiale, ce polytechnicien, ingénieur en chef des Mines, s'est fait remarquer tout au long de sa carrière par sa résistance aux

Pour lui, l'ancien dispositif explique en grande partie « la dérive des prévisions de pertes depuis 1995, passées de 50 à 100 milliards de francs » sur le dossier Crédit lyonnais. La séparation totale entre le CDR et le Crédit lyonnais, exigée par Bruxelles, et la décision de repousser la charge financière, ont en particulier contribué à faire tourner le compteur des pertes plus vite que prévu. Pour Bercy, il est donc clair que l'on ne peut imputer au Crédit lyonnais l'augmentation de la facture que l'on constate aujourd'hui pour l'Etat.

Ce point est au cœur des négociations que l'Etat mène à Bruxelles sur le dossier lyonnais. Deux thèses s'y opposent actuellement. Celle de la DG IV, la direction qui prépare les dossiers du commissaire européen à la concurrence, Karel Van Miert, et qui estime que la Commission doit revoir le dossier Crédit lyonnais

en prenant en compte l'ensemble des recapitalisations et des pertes du Lyonnais et du CDR, quitte à exiger des contreparties proportionnelles de la part de la banque.

Paris, de son côté, estime que la nouvelle aide qu'il soumet à Bruxelles porte sur moins d'une vingtaine de milliards de francs (c'est à dire la neutralisation des conséquences financières que doit supporter le Lyonnais en raison du prêt qu'il consent à l'EPFR et l'abandon du dispositif d'obligations à coupon zéro prévu dans le plan de 1995). Faut-il avoir trouvé un terrain d'entente, le dossier ne sera pas examiné par la commission le 17 décembre. Si les négociations promettent de prendre encore plusieurs semaines, cette réforme du CDR va donner des arguments supplémentaires à Paris.

Sophie Fay

42 milliards de francs de pertes

● **Le Consortium de réalisation (CDR) a hérité**, fin 1995, de 198 milliards de francs d'actifs bruts du Crédit lyonnais, représentant plus de 1 500 créances et participations, dont les engagements liés au cinéma (MGM), les banques Altus, SDBO, Colbert, le portefeuille de participations industrielles de Clinvest et Clindus.

● **A ce jour**, le CDR a cédé près de 120 milliards de francs et enregistré 42 milliards de francs de pertes. Le ministère des finances avait estimé, en juillet, à 100,2 milliards de francs

le total des pertes prévisibles sur l'ensemble de la période d'activité du CDR (jusqu'en 2014).

● **Nombre de cessions ont été sujettes à polémiques**, comme celles du studio hollywoodien Metro-Goldwyn-Mayer vendu à Kirk Kerkorian pour 6 milliards de francs, alors que le Crédit lyonnais y avait investi 13 milliards de francs, de la participation d'Artémis à François Pinault, des casinos Emeraude, de la compagnie aérienne AOM et de la société de location de bateaux Stardust.

Saint-Gobain redécouvre le charme des petits porteurs

NICE

de notre envoyée spéciale

Ils étaient venus nombreux et attendaient sagement. Pour la première fois depuis la privatisation de Saint-Gobain en 1986, Jean-Louis Beffa a éprouvé le besoin de les rencontrer, eux, les actionnaires de province. L'exercice étant très inhabituel, le PDG du groupe a choisi, lundi 15 décembre, de se roder à Nice, sa ville natale. Quelques poignées de main, des signes de reconnaissance dans l'assistance, Jean-Louis Beffa se trouve vite en terrain connu. Il peut entamer son opération de séduction.

Alors que ses grands actionnaires (Générale des eaux, BNP, AXA-UAP, Suez) qui détiennent près de 30 % du capital du groupe sont appelés à largement réduire leur participation dans les prochaines années, Saint-Gobain redécouvre les charmes des petits porteurs, quelque peu tombés dans l'oubli. Alors qu'ils détenaient 40 % du capital au moment de la privatisation, ceux-ci n'en possèdent plus que 15 % environ. « Ils représentent un élément de stabilité indis-

pensable », affirme M. Beffa, qui aimerait les voir atteindre 20 à 25 % du capital.

Mais il faut les convaincre de revenir. « Saint-Gobain a changé. Il est devenu plus moderne, plus international. Il est capable de créer plus de croissance », explique-t-il d'emblée. L'assistance, peu familiarisée avec les mots magiques de croissance ou de création de valeur pour l'actionnaire, si chers à la finance internationale, reste un peu insensible. Ce qui compte pour elle, c'est la sûreté de leur placement. « Comment avez-vous fait pour être moins cyclique ? », interroge un vieux monsieur.

La question réjouit le président de Saint-Gobain. Toute sa stratégie a été dessinée pour prémunir le groupe contre les aléas de la conjoncture, en diversifiant les métiers, les pays, les marchés. En dix ans, le groupe s'est séparé d'activités comme le BTP, le papier, certains matériaux de construction, soit la moitié du chiffre d'affaires du groupe en 1986. Il les a remplacés par de nouveaux métiers (abrasifs, céramiques, distribution spécialisée de Poliet)

qui représentent désormais 57 % des ventes de Saint-Gobain. Sa présence géographique s'est étendue dans 42 pays contre 19 il y a dix ans. « La crise asiatique devrait peu nous toucher. La croissance européenne devrait compenser la chute des marchés asiatiques, où nous sommes encore peu présents », s'empresse d'ajouter M. Beffa.

Sur l'écran géant, les places de premier mondial ou européen se succèdent à chaque présentation de branche devant l'assistance attentive. « Pour Saint-Gobain, la bataille européenne est livrée et gagnée. Nous pouvons nous appuyer sur cette force européenne pour conquérir le monde », souligne le PDG du groupe, qui fait le pari d'être classé, dès 1999, parmi les grandes valeurs cotées en euro. Depuis dix ans, le titre Saint-Gobain surpasse l'indice CAC 40 avec un rendement de 14 % par an. Une performance qui ne s'est pas traduite par l'abondance des dividendes distribués.

Martine Orange

La justice allemande engage des poursuites contre le président de Thyssen

BONN

de notre correspondant

Le procureur de la République de Berlin a engagé des poursuites contre Dieter Vogel, le président du directoire de Thyssen, et contre deux autres de ses dirigeants, pour abus de confiance, a annoncé lundi 15 décembre le groupe. M. Vogel est soupçonné d'avoir détourné, pour le compte d'une filiale de Thyssen dont il était président, 37,8 millions de marks (127 millions de francs) au détriment de la Treuhandanstalt, l'institution chargée de privatiser les sociétés de l'ex-Allemagne de l'Est, à l'occasion de la reprise en 1990 du combinat Metallurgiehandel. Un jugement arbitral, en 1995, avait condamné Thyssen à verser 87 millions de marks à la Treuhandanstalt. Mais la justice pénale a poursuivi ses investigations. Depuis l'été 1996, M. Vogel était sous le coup d'un mandat d'arrêt et ne devait sa liberté qu'au paiement d'une caution de 2,5 millions de marks.

Ce rebondissement judiciaire in-

tervient alors que la fusion entre les deux sidérurgistes Thyssen et Krupp, annoncée début novembre, rencontre de grandes difficultés. Les modalités précises du rapprochement, qui devaient être connues fin novembre, ne seront vraisemblablement révélées que courant janvier. Le conseil de surveillance exceptionnel de Thyssen, qui devait se réunir le 19 décembre, a été annulé le jour même de la mise en accusation de M. Vogel.

MARIAGE DE RAISON

Ce mariage de raison avait été annoncé six mois après une tentative infructueuse d'OPA hostile lancée par Krupp contre Thyssen. Gerhard Cromme, président du directoire de Krupp, avait dû faire marche arrière, en raison du tollé politique et syndical provoqué par son raid boursier.

Premier problème, les conseils de surveillance des deux groupes ne parviennent pas à se mettre d'accord sur le nom d'un patron, MM. Vogel et Cromme étant tous deux candidats à la direction du fu-

tur ensemble. M. Cromme a l'appui des banques, tandis que les salariés de Thyssen, échaudés par les projets du patron raider, lui préfèrent M. Vogel. Le poids des salariés est décisif chez Thyssen, cette entreprise étant soumise aux règles de cogestion de l'industrie sidérurgique : ils ont autant de sièges que les actionnaires au conseil de surveillance (dix chacun), les éventuels conflits étant arbitrés par un vingt-et-unième membre, neutre. Le 27 novembre, le conseil de Thyssen avait approuvé la manière dure dont M. Vogel menait ses négociations avec Krupp.

Deuxième difficulté, les parités de fusion. L'OPA financée par endettement de M. Cromme présentait un avantage pour ses deux principaux actionnaires, la fondation Krupp (51 % du capital), qui gère l'héritage d'Alfried Krupp décedé à la fin des années 60, et l'Etat iranien (22 %) : ils étaient certains de contrôler le nouvel ensemble à l'issue de l'opération.

Dans le contexte d'une fusion, ces deux actionnaires vont voir

leur participation diluée, alors qu'ils souhaitent conserver ensemble la minorité de blocage (25 % du capital), ce que conteste Thyssen. M. Vogel a fait monter la pression courant novembre en annonçant, en pléines négociations, le doublement de son résultat d'exploitation pour l'exercice clos le 30 septembre, l'envolée de son résultat net - passé de 350 millions de marks à 2,17 milliards - et l'augmentation de son dividende de 50 %.

Les discussions achoppent sur bien d'autres points. Les modalités fiscales du rapprochement ne sont pas connues. Les syndicats souhaitent que le futur groupe adopte le système de cogestion de la sidérurgie, ce dont Krupp ne veut pas. Les deux conglomérats n'ont pas précisé quels métiers ils voulaient conserver, etc. Reste à savoir quel sera l'impact de la procédure engagée contre M. Vogel. Certains n'excluent plus la possibilité d'un échec du rapprochement Krupp-Thyssen.

Arnaud Leparmentier

Cathay Pacific subit le contrecoup de la crise en Asie

POUR FAIRE face à la baisse de trafic consécutive à la crise financière asiatique, la compagnie de Hongkong Cathay Pacific repousse d'un an ou deux vingt-cinq commandes d'avions en option, initialement prévus pour être livrés entre 2000 et 2003. Ces options portent sur neuf Airbus A 330 ou A 340, six Boeing 747-400 et 10 Boeing 777. En revanche, aucune commande ferme n'est annulée : cinq Airbus A 340 et un Airbus A 330-300 devant être livrés en 1998, ainsi que sept Boeing 777 livrables sur les deux prochaines années sont maintenus. Cette augmentation de capacité arrive au pire moment. Aussi la direction de Cathay n'exclut-elle pas de vendre entre sept et dix Boeing 747. Son directeur général, David Turnbull, prépare aussi un plan de réduction de coûts. L'action Cathay Pacific est en baisse de 62 % depuis le mois d'août. — (Corresp.)

DÉPÊCHES

■ **VIRGIN** : la compagnie aérienne Virgin Atlantic est la première à avoir passé, lundi 15 décembre, une commande ferme de huit A 340-600, le nouvel avion gros porteur (378 places) du constructeur européen Airbus. Le lancement industriel de ce nouvel avion, qui concurrencera les 747 de Boeing, a été décidé le 8 décembre.

■ **PPG Industries** : le groupe américain a racheté lundi 15 décembre le fabricant de produits pharmaceutiques français Sipsy Chimie Fine, précédemment sous le contrôle de Jouveinal (groupe Warner-Lambert). Installé à Avrille près d'Angers (Maine-et-Loire), Sipsy a été fondé en 1972 et emploie 190 personnes.

■ **CHARBONNAGES DE FRANCE** : les salariés de la centrale thermique Emile Huchet à Carling (Moselle) ont entamé lundi 15 décembre leur quinzième journée de grève. Ils protestent contre les disparités de salaires entre les cinq centrales exploitées par la SNET (Société nationale d'électricité et de thermique), filiale des Charbonnages de France. Carling (640 salariés) produit la moitié de l'électricité de la SNET.

■ **MICROSOFT** : le groupe américain a fait appel, lundi 15 décembre, de la décision de justice lui interdisant temporairement d'imposer aux constructeurs d'ordinateurs son logiciel d'accès à Internet (Explorer) en même temps que son système d'exploitation Windows (*Le Monde* du 13 décembre).

■ **TÉLÉPHONE** : 90 % des Français sont satisfaits des services de France Télécom, mais 66 % se déclarent prêts à changer d'opérateur et 60 % préfèrent n'avoir qu'un seul fournisseur, selon un sondage CSA-La Tribune-Mercer Management, paru le 16 décembre.

CORRESPONDANCE

Une lettre de George Simpson

A la suite de l'article intitulé « GEC et Alcatel se désengagent de GEC-Alsthom », paru dans *Le Monde* du 7 décembre 1997, nous avons reçu de George Simpson, directeur général de GEC, la lettre suivante :

Votre article me fait dire que cette firme commune apparaît dominée par les Français et peu respectueuse des normes comptables anglo-saxonnes et laxiste en matière de contrôle financier.

Outre le fait que je n'ai jamais dit ou même pensé cela, je crois qu'il est utile de mentionner plusieurs faits objectifs. Tout d'abord, le Management Board de GEC-Alsthom est constitué de trois Français et de deux Britanniques, dont l'un d'eux, Jim Cronin, directeur général, est notamment en charge de la stratégie financière et du contrôle financier. D'une façon plus générale, l'analyse des structures de direction

de GEC-Alsthom démontre clairement que le groupe n'est pas dominé par les Français.

Ensuite, les *Financial Statements* de GEC-Alsthom NV, société de droit néerlandais, sont établis conformément aux normes comptables internationales édictées par l'*International Accounting Standards Committee* ; préalablement à leur publication, ces comptes sont approuvés par le comité d'audit de GEC-Alsthom, auquel nous participons ; ces comptes sont certifiés par deux commissaires aux comptes, Arthur Andersen et Deloitte & Touche, dont la réputation de rigueur et de compétence au plan international n'est pas contestable ; ceux-ci ont constamment approuvé les comptes de GEC-Alsthom sans aucune réserve depuis la formation du groupe il y a huit ans.

M. Spinetta propose aux pilotes d'Air France d'échanger des actions contre une baisse de salaire

Près de 49 % du capital de la compagnie pourraient être détenus par le privé

Lundi 15 décembre, le président d'Air France a réuni ses cadres et envoyé une lettre à l'ensemble du personnel. Il leur a présenté les moda-

lités d'une ouverture de capital de la compagnie prévue mi-1998. Dans son schéma, les salariés détiendraient près de 20 %

des titres pourraient être mis sur le marché. M. Spinetta veut économiser 3 milliards de francs sur trois ans et investir 40 milliards sur cinq ans.

JEAN-CYRIL SPINETTA, qui a succédé à Christian Blanc à la tête d'Air France en octobre, a réuni ses cadres, lundi 15 décembre, et envoyé une lettre à l'ensemble du personnel pour lui annoncer un « certain nombre d'orientations sur la stratégie d'Air France dans les prochains mois ». Au premier rang desquelles, l'ouverture du capital de la compagnie nationale. L'opération, qui devrait intervenir mi-1998, doit être approuvée par Jean-Claude Gaysot, ministre des transports, et Dominique Strauss-Kahn, ministre de l'économie et des finances.

L'ouverture du capital d'Air France doit d'abord permettre — conformément aux objectifs fixés par la lettre de mission adressée par le gouvernement à M. Spinetta — aux 12 600 salariés qui, en 1994, avaient consenti une baisse de leurs salaires en échange d'actions (2 % du capital environ) de valoriser leur épargne. « Si cela n'était pas fait, nous risquerions une véritable crise de confiance », estime le président de la compagnie. Il existe un autre actionnariat salarié chez Air France, qui trouve ses origines dans la fusion-absorption d'UTA par Air France. Aujourd'hui, au total, 36 000 salariés d'Air France sont actionnaires de la compagnie et détiennent 3 % de son capital.

BAISSE DU COÛT DU TRAVAIL

Deuxième objectif affiché par la lettre de mission adressée à M. Spinetta : « rechercher de manière équilibrée et réaliste la possibilité de prolonger et développer cet actionnariat salarié. » La loi permet aujourd'hui de réserver aux salariés d'une entreprise 10 % du montant des titres cédés sur le marché. « Une nouvelle loi nous permettra de porter cette part à 20 % », explique M. Spinetta. M. Spinetta souhaiterait mettre en Bourse 20 % du capital d'Air France. Dans cette hypothèse, les salariés pourraient donc souscrire jusqu'à 4 % des actions Air France. « Pour assurer la liquidité du titre, il faudrait mettre entre 10 et 20 % du capital sur le marché. Mais la décision n'est pas encore prise », dit-on chez Air France.

Troisième objectif énoncé dans la lettre de mission du gouvernement :

poursuivre le redressement d'Air France. Ce qui passe par une réduction du coût du travail des pilotes, plus élevé que celui de leurs homologues de Lufthansa ou de British Airways. M. Spinetta propose de leur donner 10 % des actions d'Air France en échange d'une baisse de leur salaire brut de 15 % sur trois ans. Au total, donc, 37 % du capital d'Air France serait privé. En outre, le 1^{er} janvier 2000, la BNP, qui a souscrit

Les attributions d'actions ne sont pas considérées comme un revenu tant pour l'impôt sur le revenu (IR) que pour le calcul des charges sociales. Les pilotes ne se verraient donc imposés que sur les plus-values, une fois ces actions cédées sur le marché, à un taux de 25 %, inférieur au taux marginal de l'IR. Autre argument dont dispose M. Spinetta : le développement d'Air France, donc ses achats d'avions et les perspectives

l'accroissement de sa flotte. Depuis 1994, celle-ci est restée stable à environ 200 appareils : Bruxelles avait accepté que l'Etat recapitalise Air France à hauteur de 20 milliards de francs à condition, notamment, que cet argent ne soit pas dépensé pour son développement pendant la durée du plan de redressement (1994-96). L'argent public a exclusivement servi à rembourser la dette qui était, au 31 mars 1997, retombée à 16 milliards de francs. Mais aujourd'hui si Air France veut profiter au maximum de sa plate-forme de correspondances mise en place à Roissy 2, qui lui permet d'alimenter ses vols long-courriers par ses passagers en provenance de ses vols court et moyen-courriers, elle doit augmenter ses moyens.

« Ce développement ne doit pas se faire aux dépens de notre ratio endettement sur fonds propres, aujourd'hui de 1,1 », explique M. Spinetta, « Notre résultat, avant amortissements, nous permettra de financer en partie ce développement. Mais de nouvelles économies s'imposent. » Si les pilotes acceptent de baisser leurs salaires de 15 %, cela représentera à terme une économie de 500 millions de francs. M. Spinetta prévoit d'économiser, sur l'ensemble des postes de la compagnie, 2,5 autres milliards de francs dans les trois ans à venir. « Il s'agit pour Air France de travailler mieux, pas plus », explique-t-il.

Virginie Malingre

■ **FO et la CFDT** ont retiré le préavis de grève qu'elles avaient déposé pour le 19 décembre à la suite de l'annonce par le PDG, Jean-Cyril Spinetta de l'ouverture de nouvelles négociations sur le « projet d'avancements 1998 ».

Les lignes domestiques sont revenues à l'équilibre

« Les lignes domestiques d'Air France sont revenues à l'équilibre au premier semestre de l'exercice 1997/1998. L'amélioration s'est faite beaucoup plus vite que prévu : on pensait qu'il faudrait trois ans », annonce Jean-Cyril Spinetta, président d'Air France. Entre le 1^{er} avril 1996 et le 31 mars 1997, l'ex-Air Inter a perdu 488 millions. Le dépôt de bilan à l'automne 1996 d'Air Liberté a mis un terme à la guerre des prix meurtrière qui sévissait en France. Le plan d'économies, annoncé le 15 mai 1996 par Christian Blanc, le prédécesseur de M. Spinetta, et qui prévoyait environ 950 départs (sur 10 667 salariés), commence seulement à faire sentir ses effets. La fusion entre Air Inter et Air France, effective depuis le 1^{er} avril 1997, a permis une rationalisation de la flotte : le remplacement des gros porteurs par de plus petits appareils, couplé à l'augmentation des fréquences, a réduit l'offre de 14 %. Le trafic n'a diminué que de 3,6 %, ce qui s'est traduit par un accroissement du coefficient d'occupation de 7,7 % à 71,6 %.

à 1,25 milliard d'obligations Air France remboursables en actions, se retrouvera avec environ 4 % du capital. Par ailleurs, Air France a émis 1,78 milliard de bons de souscription d'actions (en partie détenus par le personnel) qui, s'ils sont exercés, « porteront la part du capital d'Air France détenue dans le privé à près de 49 % », développe M. Spinetta.

Les négociations entre pilotes et direction devraient commencer très prochainement. M. Spinetta ne manque pas d'arguments pour les convaincre. Argument fiscal d'abord.

d'évolution des carrières de ses pilotes, dépendent fortement des économies que la compagnie réussira à faire. A l'instar des compagnies américaines comme US Airways, on peut imaginer que M. Spinetta fera du chantage aux pilotes : les achats d'avions seront conditionnés à des baisses des salaires.

Le nouveau président d'Air France a annoncé le 20 novembre (*Le Monde* du 22 novembre 1997) qu'Air France allait consacrer 40 milliards de francs entre 1998 et 2002 à son développement, dont 30 milliards à

La compagnie condamne définitivement son pôle tourisme

EN ANNONÇANT, jeudi 11 décembre, la cessation de l'activité d'Air Charter à partir de novembre 1998, Air France a mis un point final à son activité tourisme. L'arrêt des activités d'Air Charter est selon Jean-Eudes Rabut, son PDG, « un véritable gâchis, alors que l'entreprise avait tout pour réussir ». Il dénonce, à demi-mot, le corporatisme du SNPL (syndicat de pilotes majoritaire), qui n'a pas permis de trouver des conditions de pilotage adaptées au marché. Les pilotes d'Air Charter qui sont des pilotes d'Air France, gagnent en moyenne 30 % à 40 % de plus que des pilotes d'une autre compagnie de charters. Ils demandent en outre un planning avec quarante jours d'avance, alors que les tours opérateurs (TO) planifient leurs demandes avions avec seulement vingt et un jours d'avance. « Comment expliquer à un TO et à ses 1 200 passagers que leur départ est retardé de vingt-quatre heures parce qu'un commandant de bord a refusé d'aller à Djerba au lieu de Milan, au titre de la stabilité de son planning ? », interroge le PDG d'Air Charter.

Ce manque de souplesse et ce surcoût ont condamné Air Charter : après avoir perdu 25 millions de francs en 1995-1996, la compagnie devrait perdre 60 millions cette année, alors qu'un concurrent comme Star Europe, qui travaille sur le même marché, avec les mêmes avions, sur les mêmes programmes, gagnera de l'argent.

Air France a commencé son désengagement du tourisme en novembre 1994 avec la vente de la chaîne hôtelière Méridien. Puis ce fut l'arrêt des activités de Go

Voyages. Cette filiale, spécialisée dans la vente de billets d'avion à tarif réduit et qui avait une petite activité de tour-opérateur, avait été rachetée à la GMF en 1994. Go Voyages a arrêté ses activités en octobre 1996, après avoir affiché un dernier exercice déficitaire de 11 millions de francs pour un chiffre d'affaires de 311 millions de francs. Puis est venu le tour de Visit France, filiale qui organisait le séjour des visiteurs étrangers en France et faisait voyager les Français dans leur propre pays. Visit France, qui employait 72 personnes, affichait, pour l'exercice clos au 31 mars 1997, une perte de 27 millions de francs pour un chiffre d'affaires de 270 millions de francs. Visit France a été vendu à Sopartour (Sociétés de participations touristiques), société créée par un ancien d'Air France. La compagnie nationale a renfloué Visit France à hauteur du déficit et a prêté 12 millions de francs au repreneur avant de céder la société pour le franc symbolique.

Recapitalisation et vente pour le franc symbolique, c'est également le schéma retenu pour la cession de Jet Tours (*Le Monde* du 5 décembre). Après l'avoir renfloué à hauteur de 320 millions de francs à l'automne 1996, Air France réinjectera encore 70 millions dans le tour-opérateur avant de le céder à ses cadres, associés au fonds d'investissement TCR, dirigé par Jean-François Borde, ex-directeur des investissements d'AXA, et au groupe Teker, maison mère des voyagistes Pacha Tours et Eden.

François Bostnavaron

JC Decaux installe son mobilier urbain à Sydney

SYDNEY

de notre correspondante

Quatre municipalités australiennes, dont celle du centre de Sydney, ont choisi l'entreprise française JC Decaux pour s'équiper en mobilier urbain. Il y a quelques semaines, sur Martin Place, la « grand-place » de Sydney, environ dix mille *Sydneysiders* avaient eu le loisir d'essayer et de commenter les bancs, les cabines téléphoniques, les toilettes publiques ou les abribus que Decaux et ses trois concurrents proposaient d'installer dans la prochaine ville olympique.

Pour répondre à cet appel d'offres, la firme française a créé une filiale australienne. JC Decaux y est associée à 50-50 avec Manboom, une entreprise d'affichage publicitaire récemment constituée autour de trois hommes d'affaires australiens, dont le magnat de la presse Kerry Packer.

L'investissement total pour ce contrat, qui prévoit la fourniture et l'entretien de 4 500 meubles urbains pendant vingt ans, est de

l'ordre de 40 millions de dollars australiens (environ 160 millions de francs). L'affichage publicitaire, principalement sur les mille abribus, devrait rapporter 210 millions de dollars, dont les municipalités toucheront des dividendes. L'appel d'offres lancé il y a six mois portait sur dix communes, mais les quatre municipalités qui se sont déjà prononcées pèsent 85 % de la valeur totale du contrat.

Implanté dans plus de mille villes d'Europe, JC Decaux ne s'en était jusque-là éloigné qu'une fois, en 1995, en gagnant la ville de San Francisco. JC Decaux attend également, en ce moment, la réponse d'un appel d'offres à New York, dont les enjeux publicitaires seraient entre cinq et dix fois plus importants que ce premier contrat australien. « Cette décision va nous permettre de démontrer notre expertise dans l'une des plus belles villes du monde, Sydney. C'est une excellente opportunité pour créer une base solide en vue de nouveaux développements en Australie, et dans les grandes villes d'Asie du

Sud-Est », a déclaré Jean-François Decaux, président de JC Decaux Australia. Dans l'immédiat, le directeur de JC Decaux Australia, Marc Zeisel, s'affirme plus soucieux de mener à bien ce premier contrat avant la fin de 1998. Certaines municipalités s'avouent réticentes à avoir du mobilier urbain financé par la publicité. « C'est un concept très européen encore peu connu par ici », déclare-t-il.

En s'imposant ainsi, JC Decaux estime avoir cassé le monopole de fait que son concurrent APN (Australian Provincial Newspapers) exerçait depuis peu sur le marché australien de l'aménagement urbain. L'entreprise a également mis « un pied dans la porte » du marché publicitaire olympique que représente Sydney, tête des jeux en septembre 2000. JC Decaux a promis de fournir gratuitement à Sydney deux semaines d'affichage publicitaire sur mille de ses sites à travers le monde, un « extra » évalué à 1 million de dollars.

Florence de Changy

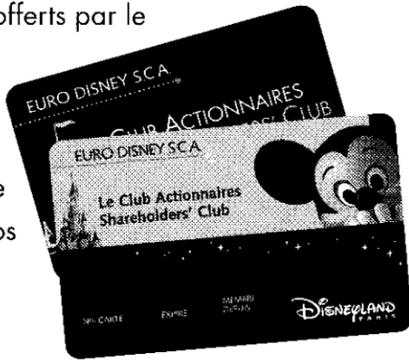
EURO DISNEY S.C.A.

REJOIGNEZ LE CLUB ACTIONNAIRES D'EURO DISNEY S.C.A.

Le Club adresse régulièrement à ses membres les nouvelles financières de l'entreprise. De plus, la carte Club leur offre des réductions sur les entrées du Parc à Thèmes, les séjours dans les hôtels et dans les boutiques de Disneyland Paris.

Pour bénéficier des avantages offerts par le Club, demandez votre brochure.

Grâce à plusieurs lignes téléphoniques dédiées, le Club vous offre un contact direct avec notre équipe Relations Investisseurs et nos responsables commerciaux.



TÉL. 01 64 74 56 30 - FAX 01 64 74 56 36
MINITEL : 3615 EURO DISNEY * ACTIONS (1,29 F TTC/mn)
INTERNET : <http://www.disneylandparis.com>
Relations Investisseurs - EURO DISNEY S.C.A. - BP 100
77777 Marne-la-Vallée cedex 4

Disneyland PARIS

Le gouvernement peine à modifier la loi anticoncentration dans les médias

Tandis que le Parti socialiste propose d'abaisser à 30 ou 33 % le seuil maximum détenu par un opérateur dans une chaîne de télévision privée, le ministère de la culture et de la communication recherche une solution parmi les différents systèmes en vigueur dans les pays européens

FAUT-IL inventer de nouveaux mécanismes anti-concentration dans les médias ? Catherine Trautmann, ministre de la culture et de la communication, a promis de s'atteler à cette tâche complexe, dans sa prochaine loi sur l'audiovisuel prévue pour le printemps. Avant les élections législatives, le PS avait envisagé de revenir à un seuil maximum de 25 % détenu par un opérateur dans une chaîne de télévision privée (contre 49 % actuellement), tout en bloquant à 10 % la participation maximum détenue par des groupes ayant accès à des marchés publics.

Une telle hypothèse, qui se traduirait par une totale remise à plat de l'audiovisuel français, a immédiatement suscité une levée de boucliers de la part de la Générale des eaux (présente dans Canal Plus), la Lyonnaise des eaux (M6) et Bouygues (TF1). Tandis que le PS a modifié ses propositions initiales, la commission des affaires culturelles familiales et sociales de l'Assemblée nationale doit également se pencher, mercredi 17 décembre, sur les règles anti-concentration des médias, en recevant les présidents des principales chaînes privées.

Pour l'heure, le service juridique et technique de l'information (SJTJ), qui dépend de Matignon, élabore différents scénarios, en examinant les exemples fournis par nos voisins européens.

Il existe trois grands types de

dispositifs : le premier consiste, comme en France, à bloquer les velléités d'expansion des groupes par des critères capitalistiques ou de droits de vote. En Espagne et en Autriche, la participation au capital d'une chaîne hertzienne est ainsi limitée à 25 %.

SEUIL D'AUDIENCE

Dans le but de renforcer le pluralisme, l'indépendance et l'objectivité des médias, le Royaume-Uni, la Grèce ou l'Allemagne interdisent le contrôle d'un journal, d'une radio ou d'une télévision aux partis politiques, aux institutions religieuses ainsi qu'aux personnes « soumises à une influence inappropriée des autorités publiques », ou ayant une activité relative au secteur public, voire des parents proches d'un opérateur de média.

Enfin, d'autres pays envisagent les concentrations via des critères de part de marché. C'est le cas des Pays-Bas où un opérateur ne peut pas détenir une télévision s'il contrôle 25 % du marché des quotidiens d'information. En France, ce critère de part de marché est aussi utilisé.

Le Royaume-Uni et l'Allemagne (qui a mis en place sa nouvelle loi audiovisuelle en janvier), ont adopté une notion de seuil d'audience maximum, en évaluant concrètement l'influence d'un média sur le public. En Grande-Bretagne, une même personne ne

peut détenir plus de 20 % dans deux chaînes qui, ensemble totalisent une audience cumulée supérieure à 15 % de l'audience TV totale. Outre-Rhin, un opérateur peut détenir un nombre illimité de chaînes dans la limite d'un seuil d'audience de 30 %. Un plafond choisi pour que les principaux acteurs, Kirch et Bertelsmann (via CLT-UFA), n'aient pas à céder d'actifs. De plus, l'Allemagne a mis en place une autorité administrative indépendante chargée du contrôle des concentrations dans les médias.

En Italie, la nouvelle loi, adoptée au printemps par l'Assemblée nationale, prévoit qu'un même opérateur ne pourra détenir plus de 20 % des canaux hertziens ni plus de 30 % de l'ensemble des recettes publicitaires. Enfin, aux Etats-Unis, la réglementation anti-trust reste très sévère et oblige fréquemment certains opérateurs à céder des actifs pour être en règle avec les seuils anti-concentration.

Pour sa part, la Commission de Bruxelles tente, en vain, depuis des années, de faire adopter une directive européenne sur le plura-

lisme et la concentration des médias. Mais, jusqu'à présent, le Livre vert de décembre 1992 n'a toujours pas été suivi d'effet. Ce texte affirmait notamment que « la disparité des réglementations nationales sur le pluralisme relative à la propriété des médias créait un certain nombre d'effets restrictifs, en particulier sur la libre circulation des services et la liberté d'établissement ».

D'où l'idée, défendue par le commissaire Mario Monti, de proposer une directive visant à limiter à 30 % l'audience télévisée maxi-

imum des opérateurs et fixant à 10 % le seuil de la part des consommations de tous les médias contrôlés par un même opérateur.

Cette proposition n'a pas été adoptée. Jean-François Pons, directeur général adjoint de la DG IV (la direction générale chargée de la concurrence), indiquait récemment que « si cette directive avait été proposée, les différents pays n'en auraient pas voulu » (Le Monde daté 26-27 octobre). Dans l'hypothèse la plus optimiste, la Commission de Bruxelles pourrait, au mieux, proposer une recommandation.

Aucun des systèmes anti-concentration ne semble parfait. Le critère du seuil d'audience, qui semble se dégager en Europe, fonctionne bien pour les grandes chaînes hertziennes, mais la marge d'erreur reste importante pour des petites chaînes thématiques du câble et du satellite. Seules l'Espagne et la Grande-Bretagne se sont dotées d'une loi spécifique à la télévision numérique. L'idée étant de cadrer juridiquement le passage d'un système de rareté des fréquences à celui d'une profusion de chaînes et de services, qui rendra caduc tout régime fondé sur un cumul des autorisations.

D'autres aspects fondamentaux, comme la concentration dans les droits audiovisuels, ne font l'objet d'aucune restriction législative. D'une manière plus générale, une remise à plat de l'actuel système français ne pourra pas échapper non plus à un questionnement sur les phénomènes de concentration « horizontale », comme les rapports capitalistiques entre diffuseurs et producteurs.

N. V.

Nicole Vulser

Les trois propositions du PS pour durcir la législation

LA DÉLÉGATION nationale aux médias du parti socialiste doit remettre, mercredi 17 décembre, à Catherine Trautmann, ministre de la culture et de la communication, la première partie d'un rapport de propositions sur l'audiovisuel. « Tout en laissant au législateur le soin d'élaborer la prochaine loi, nous préconisons un abaissement à 30 % ou 33 % du seuil maximum détenu par un même opérateur (contre 49 % aujourd'hui), pour permettre l'arrivée de nouveaux entrants dans le capital des chaînes », explique Louis Gautier, délégué national à la communication du PS. A ce seuil s'ajouterait un seconde contrainte, l'impossibilité pour un même opérateur de déte-

nir plus de 40 % du capital de l'ensemble consolidé d'un opérateur titulaire d'autorisations de chaînes hertziennes, de bouquet de programmes numériques et de câble.

De plus, à l'issue d'un délai transitoire – au plus tard jusqu'au renouvellement de l'autorisation –, l'actionnaire de référence d'une chaîne privée ou d'un réseau câblé ne pourrait pas être tributairement des marchés publics. Le PS précise que le Conseil d'Etat aurait la charge de fixer par décret la notion d'accès aux marchés publics, en fonction de la nature des marchés et du pourcentage du chiffre d'affaires. « L'idée n'est pas d'empêcher, par exemple, Nathan de vendre des livres à l'éducation nationale, mais de pousser certains acteurs du secteur à évoluer pour obtenir une plus grande étanchéité entre les différentes activités d'un groupe présent dans les médias et dans l'industrie ou les services », précise M. Gautier.

Dans cette optique, un statut spécifique pour les sociétés audio-

visuelles pourrait être créé, avec un conseil de surveillance représentatif des actionnaires et un directeur chargé des aspects éditoriaux. Le PS souhaite renforcer les garanties d'indépendance des rédactions des chaînes, par la mise en place d'un statut spécial des sociétés de rédaction.

Troisième proposition : le PS préconise l'instauration de critères multimédia pour éviter qu'un groupe soit à la fois opérateur d'une radio, d'un journal et d'une télévision locale dans une même région. Des compétences seraient accordées au Conseil de la concurrence, qui pourrait sanctionner les concentrations et les ententes de toute nature, quitte à obliger certains acteurs à des cessions d'actifs. Le Conseil de la concurrence devrait aussi émettre des avis avant que le Conseil supérieur de l'audiovisuel ne délivre une quelconque autorisation de diffusion.

Nouvelle grève à « Libération »

POUR LA DEUXIÈME FOIS en une semaine, *Libération* est absent des kiosques, mardi 16 décembre, à la suite d'une grève de l'ensemble du personnel. Jeudi 11 décembre, le quotidien n'avait pas paru (*Le Monde* du 12 décembre). Les salariés demandent des augmentations de salaires et leur meilleure répartition, mais la grève fait aussi figure de mouvement de « ras-le-bol », trois ans après l'échec de la nouvelle formule du quotidien et dix-huit mois après la prise de contrôle du journal par le groupe Pathé de Jérôme Seydoux.

Au cours d'un vote à bulletin secret, le personnel a voté pour le mouvement de grève proposé par les syndicats SUD et CGT, par 131 voix contre 103 et un bulletin nul, soit 235 votants sur un total de 300 salariés. Le scrutin a été plus serré que lors de la grève précédente qui avait rallié 150 voix sur 158 votants.

La crise est partie d'une revendication hautement symbolique pour *Libération* : la transparence des salaires. Traditionnellement, ceux-ci étaient affichés, mais, depuis plusieurs mois, la direction refusait cette communication, au point que les syndicats ont lancé une action judiciaire, finalement perdue. Dès l'annonce d'un premier préavis de grève, la direction a donné satisfaction à cette revendication de transparence. Mais le conflit était lancé.

Avant le deuxième jour de grève, la direction a donné satisfaction à de nombreuses revendications. Le budget des augmentations est passé de 4 millions à 5 millions de francs. La direction a accepté « la revalorisation globale, substantielle et immédiate des salaires, avec un effort en faveur des plus bas », comme le demandaient les syndicats. Elle

s'est également engagée à donner la priorité aux augmentations collectives (1,9 million de francs y seront consacrés) et à entreprendre une refonte de la grille (1,05 million). Les syndicats ont pris acte de ces avancées. Mais il subsistait une pierre d'achoppement : un partie (450 000 francs) de l'enveloppe allouée à la renégociation de la grille restait conditionnée aux résultats du premier semestre 1998.

DEUX CONCEPTIONS

Deux conceptions se sont alors opposées. Pour Pierre Haski, chef du service étranger et gérant de la société des rédacteurs, « le principe d'un conditionnement des augmentations aux résultats n'est pas une aberration. La garantie de notre indépendance, c'est de faire des bénéfices ». Tandis que pour une représentante syndicale, « on refuse, après des années d'austérité, que les salaires soient conditionnés aux ventes ». Chacun reconnaît que « le climat social n'était pas bon cette année » et se souvient qu'une centaine de personnes ont quitté l'entreprise depuis deux ans.

Dans une note adressée au personnel, lundi matin, la direction expliquait que « les bons résultats de 1997 ne se reproduiront pas nécessairement l'année prochaine. Les chiffres de décembre montrent que les ventes restent fragiles ». Si *Libération* devrait réaliser un bénéfice de 8,5 millions de francs en 1997, la direction prévoit un résultat de 3 millions de francs pour 1998. Une nouvelle assemblée générale devait avoir lieu, mardi 16 décembre en fin de matinée.

Alain Salles

Le 1 % sur le hors-média devrait permettre de réformer les aides à la presse

LE HORS-MÉDIA servira-t-il de rampe de lancement à une future révision des aides à la presse ? L'Assemblée nationale devait discuter à nouveau, mardi 16 décembre, de l'amendement au projet de loi de finances 1998 du député Jean-Marie Le Guen (PS, Paris) concernant la taxe de 1 % prélevée sur les annonceurs investissant dans le hors-média. Des nombreux amendements proposés par les sénateurs (*Le Monde* du 27 novembre), la Commission des finances de l'Assemblée nationale n'a retenu que celui excluant les catalogues de la vente par correspondance (VPC) du champ de la taxe.

Le débat à l'Assemblée devrait préciser le cadre général de l'amendement. Le 1 % sera prélevé chez les annonceurs assujettis à la TVA qui investissent dans le hors-média imprimé – presse gratuite, prospectus, publipostage –, et dont le chiffre d'affaires dépasse 5 millions de francs (1,5 million pour les sociétés de services). Une façon de simplifier la collecte de cette taxe parafiscale et

d'éviter qu'elle touche les associations.

La mise en œuvre de ce 1 % devrait avoir lieu au printemps 1998 et porter d'abord sur les quatre derniers mois de 1997. La taxe devrait rapporter environ 300 millions de francs en année pleine et servira à financer le plan de soutien à la modernisation de la presse quotidienne, nationale, régionale et départementale, ainsi que de la presse hebdomadaire régionale.

ASSAINIR LE SYSTÈME

Pour M. Le Guen, prélever 1 % sur le hors-média imprimé vise à respecter le « parallélisme papier-papier », les autres formes de hors-média (télémarketing, relations publiques, promotion, publicité événementielle) étant plus difficilement identifiables et pesant moins sur le plan financier. Le député estime, en outre, que cette taxe parafiscale correspond « à un signal donné aux annonceurs, afin qu'ils comprennent que dans leur politique d'annonce, ils doivent prendre en compte le

citoyen et le consommateur. »

Reste au législateur à définir la durée du 1 % et son mode d'utilisation. La permanence du dispositif paraît dangereuse et s'assimilerait à « une incitation à combler des déficits » ; des parlementaires plaident donc pour une durée limitée – de trois à cinq ans.

Quant à son utilisation, le fonds collecté devrait favoriser la modernisation de la production et de la distribution de la presse, en contribuant à l'amélioration de la qualité et à la baisse des coûts. Ce 1 % devrait aussi être une étape vers une réforme approfondie des aides à la presse, dans le sens d'une plus grande sélectivité. « La presse quotidienne, mais aussi la presse d'opinion, doivent être aidées. Ce n'est pas le cas de la presse magazine, ni celui de la presse spécialisée », explique Jean-Marie Le Guen. Au gouvernement de « respecter les aides à la presse, de dire ce qu'il veut aider et pourquoi, et d'assainir le système. »

Yves-Marie Labé

Croisades
Conspiration au Royaume d'Orient

3 CD-ROM PC MAC

Un jeu d'aventure et de réflexion dans cinq mondes médiévaux fidèlement reconstitués

Une vaste fresque historique sur la route de Jérusalem

Une superproduction Avec le soutien de la Communauté Européenne

France Telecom Multimedia index+

■ LE DOLLAR restait ferme face au yen, mardi 16 décembre, sur le marché des changes de Tokyo. Il s'échangeait à 131,06 yens, contre 130,85 yens à New York lundi soir.

■ LA BOURSE DE SÉOUL a salué, mardi, l'abandon du lien fixe entre le won et le dollar en terminant sur une hausse de 4,8 %. L'indice a gagné 18,46 points, à 404,26 points.

■ LA BOURSE DE TOKYO a gagné 0,5 %, mardi, dans un climat d'optimisme sur le programme de relance que le parti au pouvoir devrait annoncer dans la journée.

■ LE DOW JONES, principal indicateur de la Bourse de New York, s'est repris lundi et a terminé en hausse de 84,29 points (1,07 %), à 7 922,59 points.

■ L'OR a ouvert en hausse, mardi 16 décembre, sur le marché international de Hongkong, à 283,30-283,70 dollars l'once, contre 283,20-283,60 dollars lundi en clôture.



Bouygues, valeur du jour

L'INTÉRÊT spéculatif autour du titre Bouygues est brutalement retombé, lundi 15 décembre, à la Bourse de Paris. L'action, qui a terminé en tête des plus fortes baisses sur le marché à règlement mensuel, a perdu 6,7 %, à 665 francs, avec 326 000 transactions. L'accord intervenu entre la famille Bouygues et Vincent Bolloré protège le groupe de BTP et de communication de toute OPA hostile. Les analystes soulignent tout de même que, lorsque Vincent Bolloré entre dans le tour de

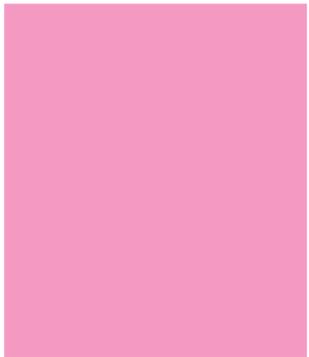
table d'une société, il finit toujours par en prendre le contrôle. Depuis le début de l'année, l'action Bouygues a gagné 23,6 %.

Reprise à Tokyo et à Wall Street

LA BOURSE de Tokyo a terminé en légère hausse, mardi 16 décembre, la plupart des opérateurs se tenant sur la défensive avant la présentation mercredi du troisième volet de mesures de relance économique du parti au pouvoir au Japon. L'indice Nikkei 225 a gagné 75,82 points, soit 0,48 %, à 15 985,21 points. « *Il faudra étudier le programme, qui a été établi d'une manière un peu compliquée* », a estimé Mikio Takada, de Nikko Securities Co Ltd. Ce programme devait être initialement annoncé mardi mais sa publication a finalement été reportée d'une journée.

La veille, Wall Street s'était repris et l'indice Dow Jones avait terminé en hausse de 84,29 points (1,07 %) à 7 922,59 points. Les valeurs technologiques ont enrayé

leur mouvement de baisse. L'indice composite de la Bourse électronique Nasdaq, où sont concentrées les valeurs de la haute technologie, a limité ses pertes avec une baisse de 0,02 % à 1 536,56 points après avoir chuté de 6 % sur l'ensemble de la semaine dernière. Intel, Motorola et Texas Instruments étaient notamment en hausse lundi.



Léger recul du Matif

LE MARCHÉ obligataire français a ouvert en légère baisse, mardi 16 décembre. Après quelques minutes de transactions, le contrat notionnel du Matif, qui mesure la performance des emprunts d'Etat, cédait 4 centièmes, à 101,16 points.

Le taux de l'obligation assimilable du Trésor (OAT) à dix ans s'inscrivait à 5,29 %, au même niveau que le rendement du titre allemand de même échéance.

La veille, les obligations américaines avaient terminé la séance en baisse, pénalisées par les signes d'apaisement de la crise financière en Asie du Sud-Est et par l'annonce d'une hausse de 0,8 % de la production industrielle en novembre, supérieure aux prévisions. Le rendement du titre à trente ans s'était inscrit à 5,97 % en clôture.

La Banque de France a laissé inchangé, mardi matin, à 3,38 %, le niveau de l'argent au jour le jour.

Remontée du won coréen

LE DOLLAR était stable, mardi matin 16 décembre, lors des premières transactions entre banques sur les places financières européennes. Il cotait 1,7770 deutschemark et 5,9495 francs.

Face à la monnaie japonaise, le billet vert se repliait légèrement, à 130,90 yens. Le won sud-coréen s'inscrivait pour sa part en très forte hausse, gagnant plus de 10 % face au dollar, au lendemain de la décision de

Séoul de laisser flotter librement sa devise. Jusqu'à présent, les transactions étaient suspendues dès que le won connaissait une variation de 10 % par rapport à son cours de la veille. En dépit de son rebond de mardi, le recul du won face au billet vert depuis le début de l'année s'établit à 39 %.

Le franc cédait un peu de terrain face à la monnaie allemande, à 3,3496 francs pour 1 deutschemark.

RÈGLEMENT MENSUEL

MARDI 16 DÉCEMBRE

Liquidation : 23 décembre

Taux de report : 3,88

Cours relevés à 10h15



+0,98 %

CAC 40

2866,05

VALEURS FRANÇAISES	Cours précéd.	Derniers cours	%	Montant coupon (1)
B.N.P. (T.P.)	963	963	...	46,71
Cr.Lyonnais(T.P.)	915	916	+ 0,10	44,35
Renault (T.P.)	1786	1789	+ 0,16	95,36
Rhone Poulenc(T.P.)	2252	2252	...	106,28
Saint Gobain(T.P.)	1268	1268	...	71,43
Thomson S.A.(T.P.)	920	921	+ 0,10	44,45
Accor	1100	1117	+ 1,54	20
AGF-Ass.Gen.France	330	326,40	- 1,09	5
Air Liquide	888	890	+ 0,22	14
Alcatel Alsthom	728	740	+ 1,64	10
Atos (ex.Axime) CA	749	760	+ 1,46	10
Axa	455,50	457,50	+ 0,43	7,50
Bail Investis	810	810	...	64,40
Bancaire (Cie)	985	994	+ 0,91	10
Bazar Hot. Ville	543	542	- 0,18	16
Bertrand Faure	385,40	385,40	...	4
BIC	405	409,90	+ 1,20	6
BIS	490	490	...	8
B.N.P.	330	330	...	5,40
Bolloré Techno.	760	770	+ 1,31	7,50
Bongrain	2470	2500	+ 1,21	61
Bouygues	665	667	+ 0,30	17
Bouygues Offs.	256	263,50	+ 2,92	2
Bull.	62,90	62,95	+ 0,07	...
Canal +	993	997	+ 0,40	20
Cap Gemini	472	479,80	+ 1,65	2
Carbone Lorraine	1726	1735	+ 0,52	18
Carrefour	2910	2944	+ 1,16	26
Casino Guichard.	328	326,20	- 0,59	4,50
Casino Guichard ADP	251	252	+ 0,34	4,75
Castorama Dub.(Li.)	698	691	- 1	11
C.C.F.	425	434,20	+ 2,16	5,80
Cegid (Ly.)	616	622	+ 0,97	30
Cerus Europ.Reun.	35,20	35	- 0,56	10
Cetelem.	843	846	+ 0,35	10
CGIP	2000	1990	- 0,50	40
Chargeurs	327,10	330	+ 0,88	7
Christian Dalloz.	728	726	- 0,27	12
Christian Dior	597	600	+ 0,50	6,30
Ciments Français.	237	231,20	- 2,44	1,25
Cipe France Ly.#	179,80	179,80	...	2,50
Clarins.	420	418,10	- 0,45	7,20
Club Méditerranée	392	390,50	- 0,38	4,50
Cofelixp.	635	634	- 0,15	1
Colas	900	890	- 1,11	25
Comptoir Entrep.	12,45	12,70	+ 2	7,50
Comptoirs Mod.	2880	2880	...	24

CPR	454	455,50	+ 0,33	22	207,90	208	+ 0,04	5	Union Assur.Fdal	732	736	+ 0,54	19	Hoechst #	212,30	212,80	+ 0,23	3,45		
Cred.Fon.France	87,20	87,10	- 0,11	28	Locindus	753	750	- 0,39	63	Unisor	82,50	83,70	+ 1,45	3	I.B.M.#	583	600	+ 2,91	0,99	
Credit Lyonnais Cl	309	314,90	+ 1,90	10	L'Oreal	2138	2175	+ 1,73	14	Valeo	378	384	+ 1,58	2	I.C.I.#	90,70	92,50	+ 1,98	1,22	
Cred.Nat.Natexis	356,50	350,10	- 1,79	10	LVHM Moët Hen.	973	975	+ 0,20	6,30	Vallourec	339	331	- 2,35	6	Ito Yokado #	276,40	270,50	- 2,13	0,59	
CS Signaux(CSEE)	183	178	- 2,73	5,50	Marine Wendel.	648	655	+ 1,08	17	Via Banque	175	175,60	+ 0,34	12	Kingfisher plc #	83	83,90	+ 1,08	0,61	
Damart	3832	3869	+ 0,96	65	Metaleurop	52,40	56	+ 6,87	4	Worms & Cie	435	433,10	- 0,43	9,50	Matsumita #	82	80,90	- 1,34	0,26	
Danone	1061	1072	+ 1,03	17	Metrolgie Inter.	13,85	13,95	+ 0,72	...	Zodiac ex.dt divid	1370	1377	+ 0,51	11,50	Mc Donald's #	278,50	273,70	- 1,72	0,40	
Dassault-Aviation.	1338	1330	- 0,59	31,50	Michelin	281,50	286	+ 1,59	3,30	Elf Gabon.	1000	1000	...	89	Merck and Co #	618	629	+ 1,77	2,27	
Dassault Electro	595	597	+ 0,33	6,40	Moulinex #	140,90	144,50	+ 2,55	4					Mitsubishi Corp.#	45,40	46,80	+ 3,08	0,16		
Damat	178	178	...	1,70	Nord-Est.	119	118	- 0,84	5,50					Mobil Corporat.#	435,10	435	...	2,62		
Dessault Systems.	269,90	265,80	- 1,51	5,30	Nordon (Ny.)	381	381					Morgan J.P.#	707	707	...	4,40		
De Dietrich	685	675	- 1,45	24	NRJ #	832	832	...	6					Nestle SA Nom.#	8550	8610	+ 0,70	78,56		
Deveaux(Ly)re	45	44	- 2,22	...	Oilpar	67	67					Nipp. MeatPacker #	69,40	69,40	...	0,71		
Dev.R.N-P.Cal Li #	670	670	...	15,70	Paribas.	493,40	498,50	+ 1,03	13					Nokia #	396,70	406	+ 2,34	3,94		
Dexia France	102	103	+ 0,98	4	Pathe	1083	1075	- 0,73	10					Norsk Hydro #	304	307	+ 0,98	4,78		
DMC (Dollfus Mi)	152	152	...	3	Pechiney	226	228,50	+ 1,10	3,30					Petrofina #	2285	2260	- 1,09	49,02		
Dynaction	756	762	+ 0,79	12	Pernod-Ricard	333	331	- 0,60	4,40					Philip Morris #	263,10	265,30	+ 0,83	2,03		
Eaux (Gle des)	250	250	...	28,80	Peugeot	650	658	+ 1,23	3					Philips N.V.#	331,10	342,50	+ 3,44	3,59		
Eiffage	625	635	+ 1,60	14	Pinault-Print.Red.	2989	3017	+ 0,93	32					Placer Dome Inc #	65,85	66,45	+ 0,91	0,33		
Elf Aquitaine	218	217,50	- 0,22	6,60	Plastic Omn.(Ly)	710	706	- 0,56	8,50					Procter Gamble #	473,40	483	+ 2,02	1,25		
Eramet	958	943	- 1,56	33	Primagaz	469	474	+ 1,06	8,50					Quilvest	311	305	- 1,92	13,93		
Eridania Béghin	1715	1715	...	14,50	Promodes	2230	2274	+ 1,97	14					Randfontein #	8	7,75	- 3,12	0,62		
Essilor Intl.	1610	1610	...	15,30	Publicis #	504	510	+ 1,19	4,80					Rio Tinto PLC #	70	70,30	+ 0,42	1,01		
Essilor Intl.ADP.	485	471,20	- 2,84	4	Remy Cointreau.	89	88,20	- 0,89	4,60					Royal Dutch #	317,60	324,70	+ 2,23	2,91		
Esso	2422	2451	+ 1,19	53	Renault.	167,30	171,40	+ 2,45	3,50					Sega Enterprises	118	118	...	0,63		
Eurafrance	7,10	7,05	- 0,70	0,68	Rexel	1726	1725	- 0,05	19,60					Saint-Helena #	18,35	17,30	- 5,72	1,51		
Euro Disney	1160	1160	...	19	Rhone Poulenc A.	262,50	269,10	+ 2,51	3,50					Schlumberger #	465	465,10	+ 0,02	1,10		
Eurotunnel	5,75	5,70	- 0,86	...	Rochette (La)	24,85	24,70	- 0,60	1,20					SCS Thomson Micro.	317	335	+ 5,67	...		
Finalac SA	451	450,50	- 0,11	16	Rue Imperiale(Ly.)	5030	5040	+ 0,19	120					Shell Transport #	42,65	43,20	+ 1,28	0,50		
Finaxtel	106,40	106,80	+ 0,37	3,91	Sade (Ny.)	194,50	192,20	- 1,18	12,50					Siemens #	338,30	341	+ 0,79	3,70		
Fives-Lille	348	348	...	14	Sagem SA.	2650	2600	- 1,88	26					Sony Corp.#	508	499	- 1,77	0,98		
France Telecom	216,80	215,60	- 0,55	...	Saint-Gobain	810	815	+ 0,61	17					Sunimoto Bank #	69	69	...	0,18		
Fragrances Bp	4365	4320	- 1,03	50	Salomon (Ly)	516	515	- 0,19	3,30					T.D.K.#	431,50	427,70	- 0,88	0,99		
Galeries Lafayette	2710	2710	...	11	Salvapar (Ny)	470	470	...	18,50					Telefonica #	173,30	181	+ 4,44	1,61		
GAN ex.dt sous.	138,40	136,90	- 1,08	4	Sanofi	609	619	+ 1,64	6,60					Toshiba #	23,55	24,10	+ 2,33	0,21		
Gascogne (B)	467	465	- 0,42	14	Sat	1694	1658	- 2,12	29					Unilever act.Div.#	357,10	361,70	+ 1,28	1,64		
Gaumont #	394,90	395	+ 0,02	2,50	Saupiquet (Ns.)	575	589	+ 2,43	10					Unival Technol.#	435	432,10	- 0,66	1,52		
Gaz et Eaux.	2515	2430	- 3,37	55	Schneider SA.	307,50	308,70	+ 0,39	5					Uual Reefs #	202	202	...	9,64		
Geophysique	722	771	+ 6,78	19	SCOR	286	288	+ 0,69	10					Volvoswagen A.G.#	3219	3219	...	22,14		
G.F.C.	525	524	- 0,19	19	S.E.B.	804	795	- 1,11	11,20					Volkswagen act.B.#	161,50	160,10	- 0,86	2,25		
Groupe Andre S.A.	595	592	- 0,50	6	Sefimeg CA	310	320	+ 3,22	14,60					Western Deep #	93,05	94,10	+ 1,12	3,77		
Groupe GTM	412	410	- 0,48	8	SEITA	228	223,20	- 2,10	6,60					Yamanouchi #	134,90	135,70	+ 0,59	0,38		
Gr.Zannier (Ly) #	136,40	136,60	+ 0,14	2,20	Selectibanque	68,95	68,60	- 0,50	6					Zambia Copper	12,75	12,75		
Guilbert	845	845	...	12	SFIM	1000	1000	...	30											
Guyenne Gascogne	1822	1803	- 1,04	30	S.G.E.	152	150	- 1,31	5											
Hachette Fili.Med.	1200	1181	- 1,58	15	Sidel	387	389	+ 0,51	4,50											
Havas	403,80	405	+ 0,29	8,50	Silic CA	815	823	+ 0,98	37,34											
Havas Advertising.	765	774	+ 1,17	13	Simco	419,20	420	+ 0,19	20,76											
Imetal	733	726	- 0,95	16	S.I.T.A.	1085	1110	+ 2,30	12											
Immeubl.France.	351,50	351	- 0,14	6	Skis Rossignol	108,10	109,50	+ 1,29	2,50											
Infogrammes Enter.	900	900	Societe Generale.	844	852	+ 0,94	17,50											
Ingenico	118,90	117,60	- 1,09	3	Sodexo Alliance	3230	3250	+ 0,61	26											
Interbail	165	162,40	- 1,57	17,15	Sommer-Alibert	208	206	- 0,96	4											
Intertechnique	1320	1315	- 0,37	15	Sophia	230	230	...	17,25											
ISIS	670	668	- 0,29	...	Spir Commun. #	367	368	+ 0,27	15											
Jean Lefebvre	335	335	...	10	Strafor Facom	373	376	+ 0,80	7											
Kiepiere	778	775	- 0,38	28	Suez Lyon.des Eaux	637	636	- 0,15	12											
Labinal	1498	1491	- 0,46	21,50	Synthelabo	735	737	+ 0,27	5,32											
Lafarge	366	371	+ 1,36	10	Technip	643	655	+ 1,86	10,50											
Lagarde	194,50	194,60	+ 0,05	3,70	Thomson-CSF	184	182,50	- 0,81	2,80											
Lapeyre	323	328	+ 1,54	5,60	Total	592	601	+ 1,52	10,50											
Lebon.	285,50	280	- 1,92	7	UIF	401,50	401,20	- 0,07	14,68											
Legrand	1165	1166	+ 0,08	4,30	UIS	202,50	202	- 0,24	14,97											
Legrand ADP	740	750	+ 1,35	6,																

SCIENCES La Cité des sciences et de l'industrie de La Villette, à Paris, organise, du 16 décembre à la fin 1998, une exposition intitulée « Nouvelle image, nouveaux réseaux : pas-

seport pour le cybermonde ». ● SUR 2 000 m², cette manifestation invite à voyager dans l'histoire des réseaux et à découvrir les secrets des technologies numériques. ● DES ATELIERS

pratiques permettent aux visiteurs d'expérimenter la création d'images de synthèse, le truquage ou l'animation multimédia... ● CETTE ÉDUCATION à l'image répond aux précoc-

cupations du sénateur Claude Huriet, auteur d'un rapport sur les images de synthèse et le monde virtuel. ● LE CŒUR DE RÉSEAU que la Cité présente à cette occasion anticipe ce que

seront les systèmes de transmission de vidéo à haut débit et, plus tard, servira à ouvrir la base documentaire de La Villette aux écoles françaises et aux musées européens.

La Cité des sciences et de l'industrie dévoile les secrets du cybermonde

Pendant un an, le musée va proposer au grand public de se familiariser avec le multimédia. Les promoteurs de cette exposition espèrent attirer les « branchés » et ceux qui, par méconnaissance, redoutent encore ces nouvelles technologies de l'information

C'EST un « miroir » qui montre de nouveaux outils en même temps qu'il les utilise. Dès l'abord, l'exposition « Nouvelle image, nouveaux réseaux : passeport pour le cybermonde » plonge au cœur de l'univers numérique, royaume de l'irréel où règnent le reflet et l'illusion. Organisée par la Cité des sciences et de l'industrie, cette manifestation, qui a lieu jusqu'à la fin de 1998 sur les 2 000 m² de l'espace Explora, ouvre ses portes à point nommé.

Les ventes d'ordinateurs exploitent en France depuis les promotions réalisées par les grandes surfaces à la fin de l'été. Noël verra encore accroître le nombre d'informaticiens en herbe et d'in-

ternates débutants. Ces derniers n'ont pas fini de se poser des questions aussi bien techniques que sémantiques ou philosophiques. Une visite à La Villette apportera sans doute bon nombre de réponses, à la fois sur l'état actuel du cybermonde et sur ses perspectives d'évolution.

« Nous avons cherché la difficulté en présentant ce qui existe, mais également ce qui va exister... », insiste Gérard Théry, le président de la Cité. Une telle prise de risque correspond « à l'esprit pionnier de la Cité ». Elle s'exprime essentiellement dans le « Cœur de réseau » (lire ci-dessous). L'essentiel de l'exposition se concentre sur les as-

pects historiques et pratiques de l'émergence du cybermonde. Les mystères de l'image numérique et la complexité des réseaux de communication offrent un terrain particulièrement fertile à la vulgarisation. L'exposition propose un voyage initiatique en deux parties : la première pour visualiser et comprendre les nouveaux réseaux ; la seconde pour expérimenter les services et comprendre les enjeux.

Image au singulier et réseaux au pluriel. Gérard Théry explique cette particularité du titre de l'exposition par la multiplication des nouveaux réseaux (d'Internet à Teledésic, la constellation de satellites que doit mettre en place Microsoft, en pas-

sant par la télévision numérique) depuis les ancêtres comme le télégraphe. En revanche, l'image, composante centrale du multimédia entre le texte et le son, revêt un caractère générique.

DÉMYSIFIER

Expliquer, faire comprendre et être attirante. L'exposition de La Villette vise ces trois objectifs classiques pour une telle manifestation. « Notre but : remettre dans le coup tous les publics. Pas seulement ceux qui sont déjà fortement initiés et technologiquement branchés, précise Gérard Théry. L'exposition s'adresse à ceux qui ressentent, vis-à-vis des technologies de l'information, une sorte d'inquiétude et surtout la crainte d'une exclusion. » Et de citer les gens du troisième âge (l'affiche de l'exposition arbore un portrait de grand-père) ou les enseignants qui doivent retrouver le sens de ces nouveaux outils, sans parler des plus défavorisés, souvent privés de l'accès aux dernières technologies de communication. La Cité propose à ces catégories sociales le résultat de son travail de vulgarisation, de familiarisation et de démystification.

Cette préoccupation rejoint celle du sénateur Claude Huriet, rédacteur d'un rapport intitulé *Images de synthèse et monde virtuel : techniques et enjeux de société*, qui a été présenté le 10 décembre à l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technolo-

giques (Opecst). Face au déferlement des images numériques, et aux risques croissants de confusion entre le réel et le virtuel, le sénateur (Force démocrate) de Meurthe-et-Moselle préconise une éducation à l'image. « La meilleure façon de comprendre les manipulations d'images est assurément d'en faire soi-même, écrit-il. Lorsqu'un élève aura mis une fausse barbe à un portrait ou aura rapproché deux personnages sur un écran, il aura compris en une minute ce qu'est une manipulation d'image et combien elle est facile à réaliser. » Cette pédagogie comporte un risque : celui de faire naître la méfiance envers toute image. Aussi le sénateur n'hésite-t-il pas, avec l'expert Philippe Quéau, à invoquer ici une nécessité « éthique du virtuel », une « infoéthique » qui pourrait s'inspirer du comité créé pour éclairer les avancées des sciences du vivant.

En attendant de se poser ce type de question, l'exposition de La Villette invite déjà à dépasser la simple découverte du cybermonde. Grâce à la multiplication des forums et des ateliers, les visiteurs sont invités à une véritable prise en main des outils présentés. Onze thèmes ont été retenus pour animer les ateliers standards qui se tiennent dans un espace équipé de quinze postes multimédias en réseau local et qui accueille trente personnes simultanément. Ils traitent de la création d'images de synthèse, du truquage, de la mise

en page électronique ou de l'animation multimédia. De quoi transformer les spectateurs en véritables acteurs. Et toucher ainsi à l'une des caractéristiques majeures du cybermonde. Contrairement à la télévision et à la plupart des divertissements, l'ordinateur impose une participation active. Impossible de regarder passivement son écran sous peine d'un ennui immédiat.

PASSAGE À L'ACTE

Ce passage à l'acte constitue sans doute l'obstacle principal que rencontrent les néophytes. Dans le cyberspace, il faut savoir jongler avec la messagerie électronique, la Toile d'Internet, le transfert de fichiers ou le dialogue en direct. Et le nombre des outils disponibles augmente sans cesse. Le téléphone commence à se glisser sur les réseaux numériques en attendant la généralisation des hauts débits, qui donnera accès à la visiophonie et à la vidéoconférence. La vitesse d'évolution des technologies électroniques et informatiques a plutôt tendance à augmenter qu'à faiblir.

De quoi laisser présager des difficultés majeures pour ceux qui accumuleraient trop de retard. La manifestation de La Villette offre une occasion de mettre le pied à l'étrier. Une façon d'anticiper sur le thème de la prochaine exposition temporaire, qui, en 1999, traitera de l'art d'apprendre.

Michel Alberganti

Du 16 décembre 1997 à la fin de l'année 1998

Installée sur deux niveaux, l'exposition est présentée à la Cité des sciences et de l'industrie, du mardi 16 décembre à la fin de l'année 1998.

● **Premier étage.** Quelques repères pour comprendre les concepts qui fondent les nouveaux réseaux. Cette partie est organisée en quatre ensembles : l'histoire des communications et de l'image électronique, le numérique, la transmission de l'information et les terminaux.

● **Second étage.** Les réseaux d'aujourd'hui et de demain, usages et enjeux. Les visiteurs peuvent expérimenter : le kiosque d'actualités et ses bornes multimédias ; le Cœur de réseau avec ses consoles ; l'atelier et ses nouveaux outils ; la salle de navigation et ses onze pupitres et grands écrans pour voyager à travers une sélection de

200 multimédias.

● **Animations.** Chaque jour, éditeurs, concepteurs et professionnels des secteurs concernés se succèdent dans l'auditorium pour parler de leur métier, effectuent des démonstrations et débattent avec le public. Pendant les vacances scolaires de Noël, le thème prévu est le jeu en réseau et les images virtuelles ; en janvier 1998 : l'évolution des métiers et du travail à l'âge numérique ; en février : les villes numériques ; en mars : le mois de l'éducation ; en avril : information et médias ; en mai : le mois de la météo ; en juin : les nouvelles images...

● **Conférences.** Organisées quatre fois par mois avec des spécialistes, elles permettent une réflexion sur les réseaux, les technologies du numérique, le multimédia et la nouvelle image.

● **Entretiens.** Trois journées sont prévues du 25 au 27 mars, pour former les enseignants à l'usage des nouvelles technologies de l'information et de la communication. Le 28 mars, une quatrième journée est ouverte au public.

● **Renseignements.** L'exposition est ouverte tous les jours, sauf le lundi, de 10 h à 17 h 30 (18 h 30 le dimanche). La carte d'entrée aux expositions de la Cité y donne accès (50 F, gratuit pour les moins de sept ans). Cité des sciences et de l'industrie, 30, avenue Corentin-Cariou, 75019 Paris. Informations tél. : 08-36-68-29-30 ; Minitel 3615 Villette ; E. mail : <http://www.cite-sciences.fr>

Avec le « Cœur de réseau », La Villette s'ouvre sur l'extérieur

DIFFUSER le savoir scientifique, technique et industriel grâce aux nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC). La Cité des sciences et de l'industrie de La Villette s'est fixé cet objectif en marge de son exposition « Nouvelle image, nouveaux réseaux : passeport pour le cybermonde ». Pour l'atteindre, elle a créé un système de communication à haut débit baptisé « Cœur de réseau ». Au service de l'exposition dans un premier temps, ce système a pour vocation de rendre accessibles les ressources documentaires de la Cité à partir d'autres lieux.

« Fin 1998, nous espérons avoir réalisé la liaison avec une douzaine d'écoles du 19^e arrondissement de Paris, d'Aubervilliers, de Pantin et de Saint-Denis », lance Gérard Théry, président de la Cité. Ensuite, l'installation pourra être connectée aux musées scientifiques de villes françaises (une centaine ont déjà été contactées) et européennes. Munich, Amsterdam, Prague et Londres seraient intéressées. Adeptes des réseaux à haut débit, Gérard Théry a milité, dans le passé, pour la généralisation de la fibre optique en France. Le Cœur de réseau lui donne l'occasion de satisfaire sa passion pour la technologie, même si certains estiment qu'il transgresse la vocation du Musée qu'il dirige.

Les réseaux à haut débit nécessaires pour

transmettre confortablement des documents numériques sous forme vidéo n'existent pas encore. Internet reste limité par le principe même de son fonctionnement, qui interdit de garantir un débit fixe d'information.

Gérard Théry s'est donc tourné vers la technologie ATM (asynchronous transfer mode), qui lève cette difficulté en offrant, pour des tarifs plus élevés, une continuité du débit adaptée aux besoins de l'audiovisuel numérique. L'objectif du Cœur de réseau est triple : assurer la compatibilité avec Internet, encourager la multiplication des sites de ce type et garantir leur « interopérabilité », c'est-à-dire leur aptitude à communiquer entre eux.

UN COÛT DE 40 MILLIONS DE FRANCS

Pour ce faire, la Cité s'est lancée dans une expérience digne d'un laboratoire. Avant de lancer un appel d'offres, ses ingénieurs ont choisi un ensemble de logiciels (ATM, Java, Mhég, Davic, Corba, Mpeg2, IP...). Autant d'options ne répondant à aucune norme existante. « Nous avons choisi des logiciels entièrement ouverts », déclare Gérard Théry pour défendre les solutions retenues en l'absence de toute standardisation. La Cité s'est heurtée à des difficultés insoupçonnées. « Nous avons découvert des problèmes d'incompatibilité entre Windows, Java et

Mpeg2 », que les six personnes de l'équipe du Cœur de réseau ont dû résoudre. D'où l'acquisition d'une expérience qui sera d'autant plus utile que les choix de logiciels se révéleront judicieux à l'avenir.

Quarante millions de francs environ sont prévus pour ce projet étalé sur deux ans. En 1997, les dépenses ont atteint 20 millions de francs - dont 10 millions avancés par le ministère de l'industrie - auxquels s'ajoutent 3 à 4 millions pour le développement d'une vingtaine de logiciels destinés à l'exposition « Nouvelle image, nouveaux réseaux ». Grâce à cette subvention, les dépenses de la Cité pour ce projet n'atteignent que 2,7 % du budget de la Cité en 1997, affirme Gérard Théry. En 1998, l'effort sera sensiblement identique si le gouvernement apporte une nouvelle contribution.

De telles sommes ne se justifient que si les liaisons projetées avec d'autres sites se réalisent. Or les dépenses ont été engagées avant que des accords n'aient été signés. Gérard Théry devra donc convaincre de la validité de ses choix. Aujourd'hui, pour relier le Cœur de réseau aux écoles environnantes, il envisage l'ADSL (asynchronous digital subscriber line) ou la fibre optique. Avec une préférence pour cette dernière...

M. Al.

Le CEA pourrait perdre une partie de ses thésards

UNE CERTAINE fébrilité agite les laboratoires du Commissariat à l'énergie atomique (CEA). A l'origine de cette ébullition, la crainte d'une suppression ou, du moins, d'une forte diminution des postes de thésards au sein de l'organisme. Une pétition à ce sujet, lancée par le personnel de la direction des sciences de la matière, a recueilli, en deux jours, un millier de signatures.

Cette inquiétude se nourrit des propositions avancées par la table ronde sur l'emploi scientifique, mise en place au début de l'été par le ministre de l'éducation nationale et de la recherche, Claude Allègre, dont les conclusions ont été rendues début décembre. Parmi les idées retenues figurent la relance des écoles doctorales - imaginées en 1991, alors que Lionel Jospin était ministre de l'éducation, pour former les futurs docteurs - et la création d'une agence qui gèrerait l'ensemble du système de financement des thèses. A travers ces mesures, l'objectif du ministère est de réserver la préparation des thèses aux universités et aux laboratoires

universitaires ou associés. Le CEA - 17 000 agents et 18 milliards de francs de budget -, qui a le statut d'établissement public à caractère industriel et commercial (EPIC), n'aurait plus alors qu'une possibilité réduite d'accueillir des thésards, jusqu'à présent très nombreux dans ses centres : leur nombre a doublé en dix ans, pour atteindre 1 103 en 1996, dont 493 payés sur fonds propres et 287 dans le cadre de contrats avec des partenaires extérieurs.

D'autres organismes de même statut, notamment le Centre national d'études spatiales (CNES), le Bureau de recherches géologiques et minières (BRGM), l'Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer (Ifremer) ou le Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (Cirad) sont logés à la même enseigne.

Au cours d'une rencontre avec la direction du CEA, lundi 15 décembre, Vincent Courtillot, conseiller spécial de Claude Allègre, a précisé que les EPIC pourraient conserver des thésards « sur

des sujets particuliers, sous réserve d'accords avec des laboratoires universitaires associés ». Cette réforme, a-t-il ajouté, « se mettra en place progressivement, pour devenir pleinement opérationnelle d'ici trois ans », et n'affectera pas, en tout état de cause, les thèses déjà en cours. M. Courtillot a souligné que, en contrepartie, les EPIC vont bénéficier de la création de sortes de bourses post-doctorales, destinées à financer l'insertion professionnelle des nouveaux docteurs. Une provision de 50 millions de francs, inscrite au budget de 1998, doit permettre le recrutement de 250 d'entre eux, sur un contrat d'un an renouvelable, dans ces établissements.

« ASPHYXIE » DES LABORATOIRES

Pour le ministère, cette redéfinition des missions vise à assurer la qualité des travaux de thèses qui, dans certains EPIC, « portent sur des sujets parfois si pointus qu'ils n'ouvrent pas de débouchés », quand ils ne relèvent pas « d'une mission d'ingénieur, financée à bon compte, plus que d'une recherche

scientifique ». Mais les signataires de la pétition, qui estiment qu'un tel projet conduirait à « une situation catastrophique » pour les laboratoires du CEA, « en coupant les liens existant avec le milieu universitaire ».

Cette orientation, soulignent les protestataires, est « en contradiction avec le contrat Etat-CEA qui affirme la vocation du Commissariat à l'enseignement et à la formation par la recherche ». Ils ajoutent qu'« exclusion des thésards des laboratoires condamnerait ces derniers à l'isolement et à l'asphyxie ».

Dans un communiqué intitulé « Le mammouth dégraisse les thésards », les syndicats CGT et CFDT du département d'astrophysique, physique des particules, physique nucléaire et instrumentations associée (Dapnia) dénoncent, pour leur part, « un mauvais coup contre la recherche » et craignent que, derrière cette redistribution des cartes de la formation doctorale, ne se cache aussi une restructuration du CEA.

Pierre Le Hir

Où trouve-t-on un célèbre raccourci pour aller à Grenoble ?

Paris Gare-de-Lyon.

Grenoble en TGV
3h00*
centre-ville à centre-ville

Pas besoin de faire appel à la science-fiction ou au fantastique pour voyager vite : il y a le TGV. Et pour mieux répondre à vos attentes en matière d'honnaires, la SNCF met en place une nouvelle desserte du lundi au vendredi : un départ à 8h24 de Paris pour Grenoble, et un départ à 17h53 de Grenoble pour Paris. Ce sont donc maintenant 7 alternances quotidiens qui vous conduisent directement en 3h (temps de parcours moyen) d'un centre-ville à l'autre. Sans oublier les 2 aller-retour qui desservent les banlieues Sud (Gare de Massy TGV), Est (Gare de Marne la vallée - Chessy) et Nord (Gare Aéroport Charles de Gaulle TGV) de Paris.

Chez le Grec

Une cuisine solaire pas toujours commode à expatrier

L'HOMME appartenait à la race des grands turbulents posés malicieusement au milieu de leurs semblables pour leur apprendre à démailloter correctement la vie et à trouver mille raisons par jour de s'extasier. On appelle ça un optimiste. Celui-ci était grec, ce qui le faisait en permanence sauter d'un pas de sirtaki à un autre, et gourmand, ce qui impliquait une santé de fer quand on le suivait dans le moindre de ses déplacements. Une nature.

On l'avait quitté tard dans la nuit, sur les bords d'une piste de danse où il cassait des assiettes par piles de quinze - la coutume devra être proscrite, les ouvriers finissant par rivaliser dans le bris de faïence avec les amateurs -, pour le retrouver, quelques heures plus tard, aux portes de Thessalonique, faisant ronfler son moteur, le mufler de son cabriolet pointé dans la direction d'Athènes. On voulait voir du pays ; on allait être servi.

Toujours émouvant, un joyeux qui fait mousser son patrimoine culinaire - le Français est très fort pour ça. Lui prenait du recul. Voyez-vous, notre cuisine est si locale que je m'étonne qu'on puisse oser avoir l'idée même de l'expatrier. Nous avons attaché à l'Orient notre fond d'épicerie et acclimaté à notre caractère ce qui semblait pouvoir nous différencier de nos alliés naturels ou de nos ennemis mortels. Notre gastronomie est de circonstance ; une série d'exercices de table pris dans les mailles de la géopolitique. Il ne faudra vous étonner de rien, et vous extasier de pas grand-chose ; mais ça vous plaira.

Première leçon, ne jamais rester en arrière de la main. Bouger, cuisiner le cuisinier, soulever les couvercles, interroger l'œil du poisson, caresser l'agneau, frôler la tomate, voler l'olive. De toutes ces savantes et pertinentes reconnaissances, il ressortait le regard allumé, la commande invincible. Trois jours durant, il allait nous tourmenter de ses excès et nous flatter de son savoir. Jusqu'au vertige.

La Méditerranée a trop de bleu dans ses entrailles pour plaire très longtemps aux mangeurs en gris que nous sommes. Le Nord a inventé une cuisine de réflexion, une cuisine parlée. Eux la chantent. Ils peuvent même, quand arrive le moment du cabrement amoureux, la déployer en échelle de soie et s'en servir comme d'un instrument de charme qui saurait emporter la décision. Chez Actes Sud, Andréas Staïkos vient de publier récemment *Les Liaisons culinaires*, conte cruel et savoureux, mettant en scène

deux becs fins serrés dans les entre-lacs amoureux de la même femme.

Damoclès et Dimitris sont voisins de palier, et tous les deux cinglés de cuisine, qu'ils pratiquent avec ardeur en échange des faveurs d'une jeune dame mariée, créature avec appétit, qui passe incognito du lit de l'un aux fourneaux de l'autre, et vice versa. Ils mettront du temps à découvrir le double jeu de la traîtresse, mais finissent par se rendre à l'évidence : ils mijotent leur passion en duo, au profit d'une infidèle silencieuse qui les contraint aux exploits, en leur offrant à tour de rôle le meilleur d'elle-même.

L'USURE DE LA PASSION

De la salade de persil au potage pascal, en passant par le civet de lapin, les courgettes farcies, les keftedes, les dolmas ou les artichauts à la mode de Constantinople, rien ne résiste aux deux bernés qui s'accrochent à leurs casseroles pour se distinguer du rival. Travaillant leur jalousie jusqu'aux pires idées de meurtre, ils finissent par tomber en amitié, passant des alliances, aussitôt rompues, pour reconquérir celle qui répond au nom délicat de Nana.

C'est une fable. L'homme délié sur les feux du mijotage aurait donc une longueur d'avance sur le bellâtre ou le beau parleur ? Cette qualité ne lui vaudrait pas obligatoirement de reconnaissance éternelle, ni ne le protégerait de la versatilité, de l'usure de la passion ou de la trahison. Dimitris et Damoclès décident d'en finir. Anonymement, ils vont préparer chacun une moussaka devant laquelle le cœur le plus sec hésitera à ne pas



DESSINS DE DESCLOZEUX

prendre parti - le perdant devant se retirer de la lice à jamais. Scandaleusement attirante, Nana fait son entrée, salue ses amants, déguste les offrandes avec dévotion, remercie pour autant de science et de délicatesse et tire sa révérence, laissant les deux gastronomes pétrifiés de dépit et enflammés à vie. Auteur de pièces de théâtre, traducteur en grec de Marivaux, Labiche, Laclot et Molière, Andréas Staïkos est aussi donné pour fin cuisinier. Aucune raison de ne pas croire à l'avertissement : rapides, précises, ses préparations ont la candeur, l'entrain et la pureté de celui qui les a longtemps pratiquées.

Nous sommes dans la même veine chez ces frères Mavrommatis, Chypristes de choc, unanimement donnés pour être les plus fidèles représentants de la cuisine hellène à Paris. Ferme-ment

chés aux causes qu'ils défendent, ces deux militants se posent, avec quelques autres, en barrage à la grande araque qui sévit depuis plus de trente ans dans la capitale. Grec d'un soir, Grec pour rire. Ceux-ci sont beaucoup plus sérieux. Intelligents tout court. Leur cuisine s'en ressent. A notre niveau de méchant visiteur du cap Sounion, ou d'errant de la rue de la Huchette, on devrait faire assez rapidement la différence.

Caviar d'aubergines, carpaccio de thon, haut de gigot confit avec haricots grand format et vin crétois appelé *kourtaki* ; hasardons l'image : même Saint-Médard tout proche aura du mal à faire tomber des averse de mauvais augure sur ce restaurant.

Jean-Pierre Quélin

★ *Les Liaisons culinaires*, Andréas Staïkos, Institut français d'Athènes/Actes Sud. 98 F.

★ Mavrommatis, 5, rue du Marché-Patriarches, 75005 Paris. Tél. : 01-43-31-17-17. Menu : 150 F. Carte : 200-300 F.



La muscade

Jamais Toulouse-Lautrec ne serait sorti en ville sans sa noix de muscade et sa râpe. Le peintre avait coutume d'en parfumer le porto, dont il était grand buveur. Quoique certains en accommodent encore leur vermouth, cette épice ne s'emploie guère aujourd'hui de cette façon. L'usage en est désormais plus strictement culinaire et surtout bien plus parcimonieux. On en ajoute un peu dans une purée, on l'ajoute à quelques légumes vapeur, on l'incorpore dans une sauce blanche, qu'elle soit béchamel, aurore ou soubise. L'engouement pour la muscade fut pourtant autrefois fort puissant. Dans *Le Repas ridicule*, Boileau, toujours caustique, ne fait-il pas dire à l'amphitryon : « Aimez-vous la muscade ? On en a mis partout. » D'où vient cet excès ? Sans doute de la rareté de la denrée et de l'étalage de luxe qu'il

signifiait alors. Longtemps la muscade a en effet été une denrée précieuse. Les Portugais, puis les Hollandais, mirent toute leur énergie à conserver le monopole de cette épice ; ils restreignirent la culture du muscadier dans les îles Banda, d'où il était originaire, arrachèrent les arbres des îles voisines, et surtout passèrent toutes les noix à la chaux pour n'exporter que de la muscade dont le germe était détruit. Ce n'est que dans la seconde moitié du XVIII^e siècle que le Français Pierre Poivre réussit à s'emparer de quelques graines au germe intact et, forçant ce blocus, commença à acclimater les muscadiers à l'île Maurice. Aujourd'hui, 70 % de la production proviennent toujours d'Indonésie. Si l'arbre est presque continuellement fructifère pendant la centaine d'années

de son existence, il existe là-bas deux périodes où la récolte est encore plus abondante : la fin du printemps et les mois de décembre et janvier. Le fruit orangé que porte le muscadier, assez semblable à un abricot, est totalement méconnu ici. Les Asiatiques le dégustent la plupart du temps confit dans du sucre, du miel ou du vinaigre. Les fruits fendus, signe de leur maturité, sont cueillis sur ces arbres souvent très hauts. Débarrassée de sa chair, la muscade n'est plus qu'un noyau entouré d'une sorte de résille végétale rosâtre. Celle-ci s'appelle le macis. Soigneusement épluché de la coque qu'il entoure, cet arille que l'on nomme aussi « fleur de muscade » est séché quelques jours au soleil. Son goût, plus fin que celui de la noix de muscade (certains ont parfois une petite saveur de cannelle), était très apprécié au Moyen Age. Aujourd'hui, il est passé de mode. « Nous importons 300 tonnes de muscade par an

et à peine 2 tonnes de macis », témoigne Jean-Marie Schouvey, de Ducros. L'entreprise, qui commercialise 80 % de sa muscade déjà moulue (à froid pour préserver l'arôme), vient de sortir des moulins à muscade. La noix déjà fragmentée s'y râpe à la minute, ce qui est plus savoureux, et cela sans y laisser ses doigts. Utilisez-en toutefois avec modération : Caroline Audibert, dans son livre *Les Epices* (éditions Hatier), rappelle les importantes propriétés hallucinogènes de la noix de muscade. Elle affirme même que celle-ci « entre dans la composition de l'ecstasy ». Ce n'est plus : passez muscade !, c'est trépassé muscade !

Guillaume Crouzet

★ Moulin à muscade Ducros, 12 F environ. Macis entier ou moulu, 15 F les 50 g. En vente chez Izraël, 30, rue François-Miron, 75004 Paris.

TOQUES EN POINTE

Bistrot

LE CONVIVIAL

Pascal Dongevin, l'ancien directeur de salle de la Fontaine d'Auteuil, où l'excellent chef Xavier Grégoire continue son office, vient de reprendre un restaurant au nom évocateur. Sa manière pondérée et son sens de l'accueil devraient faire merveille. Le cadre a été entièrement revu et les éclairages seront adoucis. Bref, c'est un nouveau départ, avec le jeune Nicolas Harrouet, un Nantais qui a appris son métier en Provence puis au Troyon, pour cette confortable maison située au cœur de la Nouvelle Athènes.

Une ardoise propose les plats du jour : une terrine de lapin aux pruneaux, des chipirons poêlés au pistou, une savoureuse jambonnette de lapin à la tapenade, un pigeonneau aux lentilles liées au foie gras et bien d'autres délicieuses préparations, comme l'exceptionnel rognon de veau au genièvre, parfaitement cuit, et accompagné de radis noirs sautés, dans un jus léger (100 F). Une réussite absolue, à déguster avec un givry de la maison Faiveley aux arômes de fruits. Menu (plusieurs plats de l'ardoise au choix) : 150 F. A la carte, compter 220 F.

★ Paris. 47, rue Saint-Georges (75009). Tél. : 01-42-85-27-47. Fermé le dimanche.

Gastronomie

LADURÉE

Pierre Hermé entend remettre la grande tradition pâtissière au goût du jour, renouant avec ses fêtes et sa munificence. Il refuse depuis longtemps les gâteaux légers, colorés, aérés, réalisés avec des mousses prêtes à l'emploi obtenues en « mélangeant des poudres lyophilisées, un peu d'eau et de chantilly », aux arômes approximatifs et aux couleurs vives.

Le nouveau cadre de ses exploits pâtissiers, et maintenant culinaires, est une reconstitution luxueuse tout à la fois d'un salon de thé, d'une pâtisserie viennoise, d'un restaurant et d'une chocolaterie, en de multiples espaces, tels qu'aurait pu les imaginer Ernest Ladurée à la fin du Second Empire. Un décor qui tranche avec l'atmosphère des Champs-Élysées, et une cuisine somme toute raisonnable : astucieuse avec le confit de lapin aux fruits secs ou le risotto aux supions poêlés, grandiose avec la bouchée à la reine aux ris de veau, quenelle de volaille et champignons de Paris.

Elu « pâtissier de l'année », l'incontournable Pierre Hermé publie cet automne un Larousse de la pâtisserie et *Plaisirs sucrés*, chez Hachette. Menu (un plat, deux desserts) : 195 F. A la carte, compter 250 F. Importante cave de cigares cubains.

★ Paris. 75, avenue des Champs-Élysées (75008). Tél. : 01-40-75-08-75. Tous les jours.

Jean-Claude Ribaut

PARIS 2^e

GALLOPIN
HISTOIRE ET PLAISIRS DE LA TABLE
MENU 149 F
AVEC FOIE GRAS MAISON
Entrée-Plat-Dessert
Café offert
FRUITS DE MER & COQUILLAGES
À LA CARTE
12h-15h / 19h-06h30
40, RUE NOTRE-DAME DES VICTOIRES - 75002 PARIS
TÉL. 01 42 36 45 38

PARIS 5^e

LA FERME DU PERIGORD
1, rue des Fossés St-Marcel
Près Jardin des Plantes
- 01.43.31.69.20 -
Auberge au charme rustique. Salon.
Menus 130 F et 220 F + Carte
Menu touristique 150 F (apéritif & vin comp.)

PARIS 6^e

Yugaraj
Grande cuisine indienne
SAINT SYLVESTRE
DINER PROLONGÉ 580 F
Apéritif Dom Pérignon 1990
amuse-bouche et boisson compris.
14, rue Dauphine - 01.43.26.44.91
Fermé lundi midi

PARIS 5^e

la barbacane
Cuisine Antillaise
St SYLVESTRE 400 F - Diners
dansants avec champagne et cotillons
13, rue du Cardinal Lemoine - 01.43.26.37.01

PARIS 6^e

ALSACE A PARIS T.l.j.
01.43.26.21.48
9, pl. St-André-des-Arts, 6^e - SALONS
RÉVEILLONS - NOËL, carte normale
SAINT SYLVESTRE : 460 F - 590 F
Musique, Danses, Cotillons, jusqu'à l'aube

PARIS 6^e

La Table d'ERICA
Réveillon de la St Sylvestre 495 F
Apéritif et amuse-bouches
Foie gras au Sauternes
Pilaf de fruits de mer
Cochon de lait grillé
Riz créole et pois de bois
Mousse à la maracuja et au coco
1/2 Btl. Champagne par personne.
Danse - Cotillons.
6, rue Mabillon - ☎ 01.43.54.87.61

PARIS 6^e

"LE CHRISTINE"
Nichée au cœur d'un superbe hôtel
particulier du XVIII^e, vous
découvrirez une fois le bar franchi
une salle à manger conviviale avec
pierres et poutres donnant sur une
jolie cour intérieure.
Le chef élabore une savoureuse
cuisine de saison :
Potage du jour, terrine de foie de
volaille confiture d'oignon. Carré
d'agneau glacé au thym fumant.
Cabillaud sur peau au jus
balsamique. Soufflé Grand Marnier.
Bon rapport qualité-prix avec le
menu à 185 F (brunch le dimanche).
1, rue Christine - 01.40.51.71.64

PARIS 7^e

Choumieux
SPECIALITE DE CASSOLET
ET CONFIT DE CANARD
Tous les jours jusqu'à minuit.
Dimanche service continu de 12 h. à minuit.
Banquet de 10 à 110 pers. Salons climatisés.
79, rue St-Dominique (7^e) Tél. 0147.05.43.75

PARIS 6^e

La Chope d'Alsace
NOËL
Menu Réveillon 260 F
SAINT-SYLVESTRE
Menu de gala 450 F
4, Carrefour de l'Odéon PARIS 6^e
Rés : 01 43 26 67 76
Ouvert jusqu'à 2 h du matin
Parking rue de l'Ecole de Médecine

PARIS 7^e

NEW JAWAD
HAUTE GASTRONOMIE
Spécialités Pakistanaïses et Indiennes
A 100 m du Pont de l'Alma
Salle climatisée, insonorisée,
cadre somptueux
Menu 99 et 140 F. Carte env. 200 F
12, av. Rapp 75007 Paris
Tlj - Tél. 01.47.05.91.37

PARIS 7^e

LES MINISTERES
Noël Réveillon 350 F Tout compris
Animation musicale et dansante
30, rue du Bac - Tél. 01.42.61.22.37
LE RESTAURANT DE LA BELLE EPOQUE

PARIS 7^e

BISTROT DE BRETEUIL
Sérieux - Qualité - Prix.
Carte-menu exceptionnelle,
sélection de produits parmi les
plus appréciés : 6 huîtres n°2
Mareignes Oléron, foie gras, 1/2
homard (suppl. 20 Frs). 12
escargots Bourgogne. Chaque
jour le plat Haut de Gamme :
Bar, Lotte, Sole, St-Jacques, filet
de boeuf, tournedos d'agneau,
filet mignon de veau. Apéritif, vin
direct de propriété 1/2 Btl par
personne, café 182 F TTC.
7j/7 - 3, place de Breteuil
Tél. : 01.45.67.07.27

PARIS 8^e

UN PATIO UNIQUE au calme des Ch.-Élysées
FLORA DANICA (165 F)
(Bière ou eau)
COPENHAGUE salle climatisée
MENU 240 F (boisson comprise)
SAUMON, RENNE, CANARD SALE.
142, avenue des Ch.-Élysées - 01.44.13.86.26

LES GRANDES MARCHÉS
Place de la Bastille
Au pied de l'Opéra de la Bastille, une grande
adresse pour un repas de qualité.
Huîtres toute l'année, poissons du marché, plats
traditionnels et vins à découvrir.
Tous les jours de 11 h 30 à 1 h 30 du matin.
Réservez : ☎ 01 43 42 90 32
* 1 entrée, 1 plat, 1 dessert.

COMPTOIR DE LA GASTRONOMIE
Les grands classiques du goût, enfin sur vos tables de fêtes...
Foie gras crus et canards gras sont
reçus quotidiennement en
provenance du Sud-Ouest. Qu'il
s'agisse, de truffes, caviars, saumons
fumés, confits foie gras Dominique
Loi a sélectionné, le meilleur des
fabricants réputés, au meilleur prix.
Grands choix de champignons...
Belle sélection de vin et champagne.
Le COMPTOIR DE LA GASTRONOMIE
Foie gras Import
34, rue Montmartre (1er)
Tél. 01.42.33.31.32
Cadeaux d'entreprise à partir de 150 F...

Ouverture d'un espace
HEDIARD
Ses chocolats, ses pâtes de fruits,
ses cafés, ses thés, ses corbeilles de
fruits, ses compositions cadeaux, etc...
Son salon de thé
1, boulevard de la Libération
78220 VIROFLAY
Tél. 01.30.24.23.87 - Fax 01.30.24.83.41

Retrouvez chaque semaine la rubrique
"GASTRONOMIE", renseignements :
☎ 01 42 17 39 40 - (Fax : 01 42 17 39 25)

Quand la bulle fait d'un vin une fête

Il n'est pas un seul et unique modèle de champagne ni aucune maison qui aient le monopole de l'excellence. Ce breuvage magique à mille facettes, ce jet ruisselant de bulles, cet arc-en-ciel sensoriel attend votre choix

LA MASSE produite des bouteilles champenoises est le fait de nobles et anciennes compagnies, dont le nom est sur toutes les lèvres : Veuve Clicquot Ponsardin, Moët & Chandon, Pommery. Leurs méthodes peinent parfois à retrouver la *sanctas simplicitas* de dom Perignon, le bon apôtre de l'abbaye d'Hautvillers, attentif au grain, à la maturité, à la vie difficile de ce vin, certes doublement royal, mais qui devait traverser le pénible climat de la Champagne, ruser avec ces pernicieuses fermentations non achevées, et qui reprenaient de plus belle au printemps, faisant éclater les flacons fragiles, pour cette exquise et inattendue production de bulles, qui comblait d'aise les Anglais contemporains de Voltaire.

Il convient de garder en mémoire

et l'étiquette, hormis pour les vins millésimés, ne vous sera d'aucun secours - que des assemblages savants de grains de provenance variées, de vins d'origine et d'années différentes sont nécessaires pour donner l'unité qui fait le style d'une maison. Il s'agit de compenser la faiblesse des uns par la qualité des autres. Bollinger, qui possède en propre un important vignoble, est maître en l'art de produire un style de vin d'une parfaite et constante élégance. Ruinart atteint au même résultat, sans le support d'un important vignoble. Et il faudrait encore mentionner Pol Roger et ses cuvées spéciales, Krug, Deutz et Rœderer.

Il s'agit de quelques-uns, malgré tout, à prêcher pour une singularité, synonyme d'unité. Ainsi le Clos du Moulin, qui appartient à un offi-

cier de Louis XV et aujourd'hui à la maison Cattier, figure un vin de crus homogènes, quand la plupart des champagnes sont le produit d'assemblages de raisins issus de parcelles et de cépages variés. Deux gros hectares de vignes où le chardonnay apporte sa finesse et le pinot noir sa charpente aromatique. Le jeu, comme celui du parfumeur, reste aux mains du maître de chais, qui mariera les subtils millésimes. Citons encore, parmi ces champagnes rares, le Clos du Mesnil (Krug) et le Clos des Goisses.

Autre affaire, belle affaire, ce vin-là vieillit aussi ! On vous souhaite de gagner la confiance de tel producteur, afin qu'il accepte d'ouvrir pour vous, pour une « verticale », le produit de dix années de travail, le temps de vie que l'on accorde au champagne, et que, du vin-argent au mordoré, du plein arôme à l'exquise trace d'un son qui meurt à la coda, vous compreniez la vie du vin. Des tsars de Russie au bon Churchill, les grands savaient l'infinie flexibilité de ce vin, et que l'on pouvait intervenir sur les facteurs multiples qui le conditionnent. On commandait son vin, au « goût russe », au « goût anglais », comme on faisait composer son parfum, ou comme l'on constitue sa cave de cigares.

Chez Salon, équilibre, finesse ampleur et complexité sont les qualités premières du millésime 1988. Vin magnifique, tempéré et d'une grande fraîcheur aromatique que l'on hésitera à classer parmi les champagnes « de cœur » ou « d'esprit », selon la nomenclature proposée par le Comité interprofessionnel des vins de champagne. Vin délicat que celui de la maison Dela-

motte à Mesnil-sur-Oger sur la montagne de Reims, 99 % d'un délicat chardonnay, issu des sols crayeux des 5 hectares de la propriété, et des raisins fournis par une dizaine de vigneronnes des alentours. Une délicatesse qui n'exclut ni la densité ni le caractère gustatif spécifique, conditions nécessaires à l'élaboration d'un champagne digne de ce nom. La maison Delamotte, fondée en 1760, a su améliorer sa qualité tout en restant près de son caractère d'origine et de ses techniques de base.

DÉGUSTATION VERTICALE

La maison Charles Heidsieck propose, elle, de « dater » le moment de la mise en cave d'un vin dont on fait le pari que, comme pour tout autre vin, il vieillira et prendra des qualités. Révolution copernicienne s'il en est, ou bien découverte de l'œuf de Colomb ? A chacun d'en décider ! Le millésime, lui, ne peut que dénoter le résultat des meilleures années. Ici l'on prend date, sans préjugés. C'est stipuler qu'un vin, fût-il de Champagne, connaît un cycle de vie et d'évolution propre à tous les vins - jeunesse, maturité et âge caduc - et que l'on vous permet, comme dans une dégustation verticale, d'en jauger la coupe temporelle. Chez Charles Heidsieck, trois mises en cave sont disponibles (1992, 1993, 1994), présentées avec un luxe raffiné dans un album, véritable jeu de tarot des goûts et des saveurs, olfactives, tactiles et imaginaires.

Petits seigneurs de village, les vigneronnes-manipulantes sont, eux, des survivants, avec quelques autres, tel Paul Bara et son bouzy rouge, la maison Vaiselle et son

œil-de-perdrix, ou le vignoble Soutiran-Pelletier, situé à Ambonny, ou encore Anselme Sélosse, avec une cuvée délicate, simplement appelée « origine ». C'est à Verzy que Gérard Fresnet a commencé à creuser une cave dans la craie avant d'installer une cuverie, puis un pressoir ultramoderne. C'est un récoltant-manipulant dont le brut 1^{er} cru, dans lequel domine le pinot noir, récolté en 1993 et assemblé avec des vins de réserve des années antérieures, est à l'image de son vignificateur : puissant, équilibré et chaleureux. Et à un prix raisonnable !

Autre figure champenoise, assez atypique, celle d'Alain Thiénot, ancien courtier en raisins, aujourd'hui à la tête d'un groupe familial qui affiche sa réussite dans un puissant bâtiment le long de l'autoroute. En vingt ans, avec 6 hectares seulement à l'origine, et une excellente connaissance des vigneronnes et des négociants, Alain Thiénot a su imposer un style de vins et une signature qui s'expriment avec plénitude dans la grande cuvée 1985, très concentrée, mêlant les arômes de fruits mûrs et de fruits secs. L'aventure du champagne continue !

Jean-Claude Ribaut

★ Pour les membres du Club Planète-Vin, le sommelier Eric Mancio, auteur du *Tour de France des grands vins à petits prix* (Cherche-Midi éditeur), achète directement auprès des propriétaires, vins et champagnes au meilleur prix. Club Planète-Vin, 61, rue Auguste-Renoir 78400 Chatou. Télécopie : 01-39-52-08-74 et sur le Web : PlaneteVin@aol.com.

Et si les coupes ressortaient des placards ?

HIER, on buvait le champagne dans les coupes. Elles complétaient heureusement la table mise avec discernement. C'était un art qui donnait un air de fête et gaieté. Le champagne fougueux y dansait et bondissait avec une ardeur aimable à voir, lorsque le maître de maison le versait, pour honorer quelque jeune femme, ou bien l'aïeule dont c'était l'anniversaire, et chacun suivait avec amusement l'impétuosité de la mousse, et craignait de la voir s'échapper de sa vasque de cristal.

Puis l'ascension ininterrompue des bulles qui venaient éclater à la surface, avec un crépitement joyeux, retenait les regards, et chacun admirait la forme élégante des coupes semblables à de longues fleurs lactescentes, sorte de nénuphars cueillis dans la Vivonne, que l'on élevait bien haut, par-dessus les têtes réjouies, pour célébrer la réunion. Les coupes et les fêtes de famille chez Tante Léonie, à Combray, les soupers fins en cabinet particulier au Café anglais avec Odette de Crécy. Soupers dont on

disait qu'ils rassemblaient les têtes de colonne du régiment de Royal-Cocotte, le dessus du panier de la galanterie parisienne.

L'heure des fariboles passa. Les coupes se retrouvèrent au fond des placards. On ne jura plus que par la flûte, ce verre en col dur, censé mieux retenir les arômes. Pourtant, la coupe, face à la flûte, conserverait quelque modernité. Le gourmet de nos jours veut respirer, flâner le vin, humer son fruit. Il a compris que l'odorat joue dans l'art de la dégustation un rôle aussi important que dans le goût. Il a adopté pour le bordeaux et le bourgogne des verres considérables où son nez disparaît tout entier. Que n'exige-t-il que le champagne lui soit servi dans des coupes, larges et plates, afin d'en sortir tout le parfum avant d'en faire profiter son palais et que, dans ce calice de cristal qu'il remplit au tiers, il mouille ses lèvres, tandis que le champagne malicieux lui monte au nez et lui permet d'apprécier sa qualité ?

J.-C. Rt

Secrets de fabrication et mystères des étiquettes

C'EST AU PRINTEMPS que s'élabore la cuvée, c'est-à-dire l'assemblage des vins issus de différents crus et cépages, selon les critères de chaque marque. Lors du tirage, la « prise de mousse » sera assurée par l'adjonction de sucre et de ferments naturels. Une période de repos, plus ou moins longue, précède le « remuage », une opération aujourd'hui automatisée, pour amener vers le goulot les dépôts engendrés par la fermentation. Ces lies seront éliminées par le « dégorgement » à basse température. C'est à ce moment qu'interviendra l'ultime manipulation, par ajout de vin de réserve et de liqueur de tirage, selon le goût recherché.

Cette savante alchimie relève d'une seule appellation d'origine « champagne » ! Le reste est l'affaire des marques. Voici la maison de Castellane, de bonne tradition, dont la tour domine Epemay et la vallée de la Marne de ses soixante mètres ; elle produit aujourd'hui une majorité de bruts non millésimés pour la grande distribution et quelques bouteilles d'exception comme la cuvée Florens de Castellane. Toutes les éti-

quettes de cette dépendance de Laurent-Perrier sont frappées d'une croix rouge qui les distingue entre mille.

IDENTIFIER LA NATURE DU PRODUCTEUR

Mais pour identifier à coup sûr la nature du producteur, on relèvera les lettres « NM » qui, au bas de l'étiquette, précèdent le numéro d'immatriculation et de contrôle : il s'agit alors d'une bouteille mise sur le marché par un négociant-manipulant, catégorie parmi laquelle se classent deux douzaines de « grandes marques » et les « négociants ». Les mentions « RC » et « RM » signifient « récoltant coopérateur manipulateur » ou simplement « récoltant-manipulant », les plus nombreux. Ce sont les vigneronnes qui vinifient et commercialisent leur production, avec ou sans l'aide d'une coopérative ou d'un groupement de coopératives. Dans ce registre, Nicolas Feuillatte est une marque qui appartient à un groupement de 85 coopératives. Les immenses installations de Chouilly produisent aussi, à côté de vins destinés à la grande distribution ou à

l'export, des cuvées de prestige, la Palme d'Or ou bien un blanc de blancs millésimé.

Les étiquettes doivent encore obligatoirement faire mention de la contenance de la bouteille, de la teneur en sucre résiduel qui détermine le type de vin (brut, sec, demi-sec, doux...), de la commune de l'élaborateur, de la teneur en alcool et de l'origine « France ». A cela peuvent s'ajouter le millésime, lorsque la récolte est homogène et de qualité, ou les mentions (grand cru, premier cru). Verzy, par exemple, appartient à la zone des grands crus classés. Ce classement est fixé par décret et varie selon les villages, de 80 % à 100 %.

Ce pourcentage sert de référence pour fixer le prix du kilo de raisin payé par les maisons de champagne aux vigneronnes sur la base d'un cours révisable tous les quatre ans. Pour la campagne 1997, le prix de référence du kilo était de 24 francs. 1,2 kilo est nécessaire pour faire un litre de « vin tranquille ». Dix-sept communes - les plus riches -, soit 14 % du vignoble, sont au maximum de la cotation.

Des bouteilles
entre 80 et 240 francs

D'une étonnante diversité sous un nom devenu générique, les champagnes élaborés à partir de l'assemblage de trois cépages (pinot noir de la montagne de Reims ou de la côte des Bar pour la puissance, pinot meunier de la vallée de la Marne pour le fruité et chardonnay de la côte des Blancs pour la finesse) peuvent être classés en familles de goûts :

● **Champagne d'esprit** (vif avec des notes délicates d'agrumes) : Piper-Heidsieck brut, 110 F ; Nicolas Feuillatte brut, blanc de blancs 1992, 109 F ; Maily Grand Cru brut millésimé 1990, 139 F ; De Venoge Cordon bleu, 130 F ; Prince Henri d'Orléans brut millésimé 1990 (100 % chardonnay), 105 F.

● **Champagne de corps** (puissants et charpentés) : Soutiran-Pelletier brut Grand Cru, 81 F ; Moët & Chandon brut impérial, 125 F ; « R » de Ruinart brut, 149 F ; Maily Grand Cru extrabrut sans dosage, 124 F.

● **Champagne d'âme** (complexes et mûres) : Bollinger Grande Année 1989, 238 F ; Maily Grand Cru blanc de noirs, 131 F ; Rœderer brut millésimé 1990, 180 F ; Jean Vesselle brut œil-de-perdrix, 89 F (raisin des vignobles de l'Aube).

● **Champagne de cœur** (onctueux avec des notes de fruits confits) : Pannier brut Tradition, 94 F ; Charles Heidsieck brut millésimé 1990, 120 F ; Pol Roger brut réserve, 131 F ; De Castellane, cuvée Commodore rosé, 180 F.

● **Brochure**. Pour se procurer gratuitement les *Carnets de champagne*, s'adresser au Comité interprofessionnel du vin de champagne, service information, 5, rue Henri-Martin, 51200 Epemay (disponibles aussi chez certains cavistes, restaurateurs et les vigneronnes et maisons de champagne).


CALVADOS
CHRISTIAN DROUIN S.A.
42, rue du Général Giraud
76000 ROUEN
Distribué par :
B.L.D. France (Bollinger)
Tél. 01 53 02 44 44

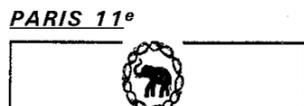
CHAMPAGNE
Fleury
1895 - 1995
Centenaire de la Maison FLEURY
Vignoble en BIO-DYNAMIE
DEPUIS 1989
Cuvée Fleur de l'Europe. 1^{er} Champagne
issu d'un vignoble en bio-dynamie
Sélection Guide Hachette,
Gault-Millau et Dussert-Gerber etc.
Tél. 03-25-38-20-28 - Fax 03-25-38-24-65

PARIS 8^e

THEATRE DU ROND-POINT CHAMPS ELYSÉES
LE RESTAURANT
Nuit de la St SYLVESTRE
Menu à partir de 600 F
1 bouteille de champagne pour 2
Musique - Ambiance garantie
Réservations souhaitées
01.44.95.98.44
2 bis, av. Franklin D. Roosevelt
Tenue de soirée exigée

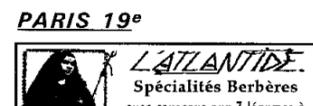
PARIS 9^e

La TAVERNE
KRONENBOURG
Réveillon 98
Champagne, orchestre et cotillons.
860 F
24 Bd des Italiens.
Paris 9^e - 01 47 70 16 64

PARIS 11^e

BLUE ELEPHANT
La cuisine Royale Thaïe et le raffinement d'un accueil et d'un décor exceptionnels.
Formule au déj. 150 F - Carte env. 250 F.
Menu Royal dégustation 275 F.
43, rue de la Roquette 75011
Réserv. : 01 47 00 42 00 - Tlj. F. sam. midi
Egalement après les spectacles

PARIS 13^e
AUBERGE ETCHEGORRY
Spécialités du Sud Ouest
Foies gras - Chipirons farcis
Cassoulet aux haricots tarbais
grand choix de desserts.
Menu Carte Gastronomique
175 F ou 215 F (vin compris)
Hôtel 3***. Chambres donnant
sur jardin privatif et vignes.
41, rue Croulebarbe - Paris 13e
☎ 01.44.08.83.51 | Fermé dimanche

PARIS 14^e
LE MOULIN VERT
Dans un îlot de verdure, ce restaurant propose un menu-carte exceptionnel à 179 F, apéritif, vin et café compris. Douze entrées (terrines de foie gras, saumon mariné...), un grand choix de viandes et poissons (escalope de saumon aux morilles, magret aux raisins...) et le choix entre fromage et dessert font de cette adresse un des meilleurs rapports qualité-prix de la capitale.
En semaine, menu "express-midi" à 99 F. Ouv. TLJ.
34 bis rue des Plantes - 01.45.39.31.31

PARIS 19^e

L'ATLANTIDE
Spécialités Berbères
avec couscous aux 7 légumes à la vapeur, tagines, pastilla...
Cadre chaleureux et typique
7, av. Laumière ☎ 01.42.45.09.81

Sur nos plateaux, c'est elle la star !

PROMOTION
FRUITS DE MER
6 PLATEAUX
80^f à 247^f
Menus et Formules rapides
121^f - 152^f
LA CHAMPAGNE
GRANDE BRASSERIE DE LA MER
10 bis, place Clichy - 75009 Paris
Tél. 01 48 74 44 78 - Fax 01 42 80 63 10
CHEZ HANSI
GRANDE BRASSERIE ALSACIENNE
3, place du 18-Juin-1940 - 75006 Paris
Tél. 01 45 48 96 42 - Fax 01 45 44 55 48

PARIS 12^e
● **LE LYS D'OR**
2, rue de Chaligny (12e)
01.44.68.98.88
L'une des plus fines et des plus authentiques cuisines Chinoise de Paris.
● **SAVEUR DE PRINTEMPS**
23, avenue Dr. Arnold Netter (12e)
01.44.68.99.99
MENUS A/C 98 F
CARTE ENV. 160 F

PARIS 14^e

REVEILLONS NOËL ST-SYLVESTRE
à 200 m d'altitude
Deux réveillons inoubliables, avec, à vos pieds tout Paris illuminé, un décor féérique pour deux menus de fêtes.
Pour la Saint-Sylvestre menu tout au champagne compris, une animation et un orchestre pour danser jusqu'à l'aube
Tour Montparnasse - 56^e étage
33, Av. du Maine Paris 15^e
Renseignements et réservation
01 40 64 77 64

PARIS 16^e

RESTAURANT INDIEN VILLAGE DE L'INDE
A Auteuil, venez apprécier dans un cadre attrayant une cuisine indienne authentique aux épices raffinées
MENU DE LA ST SYLVESTRE : 220 F
Avec ambiance musicale indienne
Réservez dès maintenant au :
01.42.88.37.31 - 5, rue Isabey

77 SEINE ET MARNE

LA MARE AU DIABLE
le restaurant romantique de George Sand
Un havre de paix, pour déjeuner ou dîner aux chandelles auprès des grandes cheminées. Superbe menu carte découverte à 245 F. Menu d'affaires 215 F (vin et café compris). Déjeuner de Noël et réveillons gastronomiques de la St-Sylvestre, inscriptions dès maintenant (35 km de Paris) Accès direct autoroute A5a, sortie 12 - RN 6 - Melun Sénart 01.64.10.20.90 - Séminaires. Hébergement.

PARIS 19^e

LE PALAIS DE L'INDE
Face au parc des Buttes Chaumont
"Un des meilleurs restaurants indiens de Paris à prix raisonnables"
65, rue Manin - 7J/7
01.42.38.91.25 - 01.42.39.31.14

92 NEUILLY

Jarrasse
L'Ecailler de Paris
☎ 01.46.24.07.56
4, av. de Madrid - 92200 Neuilly
Salons particuliers - Voiturier

Renseignements publicité : ☎ 01.42.17.39.40

Puie, neige et tempête en Méditerranée

ENTRE L'ANTICYCLONE très puissant de l'Europe de l'est et la zone dépressionnaire du proche Atlantique, les vents d'est ou sud-est soufflent fort. Ils atteignent la force tempête en Méditerranée. Dans ce flux une perturbation remonte en donnant, mercredi, de la pluie ou même un peu de neige sur le Nord et le Nord Est.

Bretagne, Pays-de-Loire, Basse-Normandie. - Le radoucissement gagne et les précipitations qui tombent sous forme de neige dans la nuit vident à la pluie au petit matin. Quelques éclaircies reviendront sur la Bretagne dès la mi-journée. Il fera entre 0 et 3 degrés le matin et 9 à 12 l'après-midi.

Nord-Picardie, Ile-de-France, Centre, Haute-Normandie, Ardennes. - Les précipitations arrivent par le sud d'abord sous forme de neige. De la pluie verglaçante sera possible avant le redoux et la pluie. Les gelées matinales iront jusqu'à -5 degrés puis il fera 4 et 8.

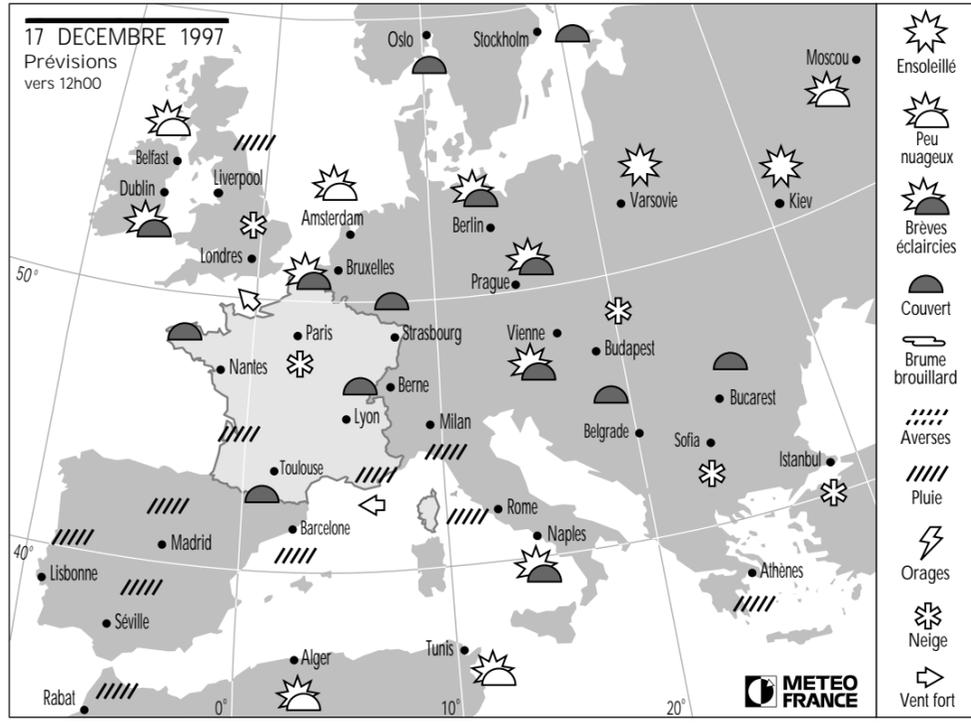
Champagne, Lorraine, Alsace, Bourgogne, Franche-Comté. - Le

ciel sera très nuageux avec de la neige puis de la pluie verglaçante sur la Bourgogne, la Champagne et la Lorraine. Il fera -6 degrés le matin puis entre 0 et 4 degrés.

Poitou-Charentes, Aquitaine, Midi-Pyrénées. - Sur le Poitou-Charentes, le temps va rester couvert et pluvieux. Sur Aquitaine et le sud de Midi-Pyrénées, le temps deviendra sec mais restera nuageux. Sur le Tarn et l'Aveyron la pluie continuera et il neigera au dessus de 800 mètres. Il fera 3 à 6 degrés le matin et 12 à 17 l'après-midi.

Limousin, Auvergne, Rhône-Alpes. - Le temps couvert et pluvieux gagnera l'ensemble des régions. La neige tombera à partir de 800 mètres sur le Massif Central puis 1000 mètres sur les Alpes. Les températures se radouciront.

Languedoc-Roussillon, Provence-Alpes-Cote d'Azur, Corse. - Le temps reste couvert et pluvieux. Les précipitations seront fortes sur le Languedoc et le sud du Massif Central. La neige tombera au dessus de 800 mètres.

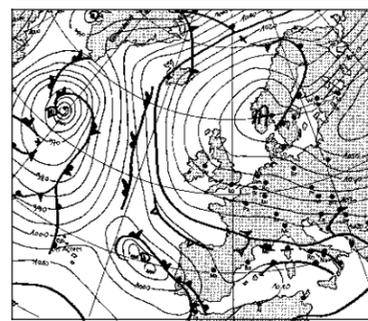


PRÉVISIONS POUR LE 17 DÉCEMBRE 1997

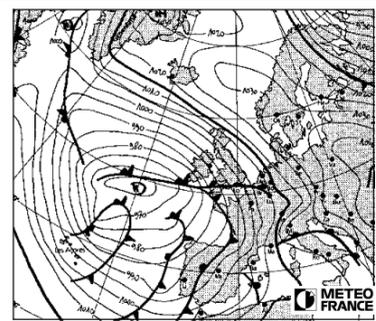
Ville par ville, les minima/maxima de température et l'état du ciel. S : ensoleillé; N : nuageux; C : couvert; P : pluie; * : neige.

FRANCE métropole	NANCY	-5/2 N
AJACCIO	6/14 P	
BIARRITZ	5/16 C	
BORDEAUX	4/15 P	
BOURGES	1/9 P	
BREST	1/8 N	
CAEN	-1/6 *	
CHERBOURG	0/8 P	
CLERMONT-F.	2/7 *	
DIJON	-1/5 *	
GRENOBLE	1/7 N	
LILLE	-5/6 N	
LIMOGES	4/8 P	
LYON	2/9 P	
MARSEILLE	4/12 P	
NANTES	1/9 P	
NICE	2/11 P	
PARIS	-1/6 *	
PAU	3/14 C	
PERPIGNAN	10/13 P	
RENNES	1/9 P	
ST-ETIENNE	2/8 P	
STRASBOURG	-4/1 N	
TOULOUSE	8/15 C	
TOURS	1/8 P	
FRANCE outre-mer		
CAYENNE	24/30 S	
FORT-DE-FR.	23/29 S	
NOUMEA	24/31 N	

PAPEETE	25/29 P
POINTE-A-PIT.	22/30 S
ST-DENIS-RE.	22/28 S
EUROPE	
AMSTERDAM	-4/2 S
ATHENES	2/9 P
BARCELONE	12/17 P
BELFAST	-1/7 S
BELGRADE	-7/2 C
BERLIN	-9/2 N
BERNE	-8/2 C
BRUXELLES	-2/7 N
BUCAREST	-13/10 C
BUDAPEST	-7/1 *
COPENHAGUE	-6/3 N
DUBLIN	1/9 N
FRANCFORT	-4/2 S
GENEVE	4/0 C
HELSINKI	0/3 C
ISTANBUL	0/2 *
KIEV	-19/13 S
LISBONNE	10/18 P
LIVERPOOL	0/9 P
LONDRES	0/9 *
LUXEMBOURG	-4/3 *
MADRID	9/17 P
MILAN	-2/2 P
MOSCOU	-16/9 S
MUNICH	-10/2 S
NAPLES	7/14 N
OSLO	-2/2 C
PARIS	9/19 P
PRAGUE	-10/3 N
ROME	6/12 P
SEVILLE	14/20 P
ST-PETERSB.	-8/6 *
STOCKHOLM	-4/2 C
TENERIFE	16/21 C
VARSOVIE	-12/8 S
VENISE	-3/3 N
VIENNE	-5/3 N
AMERIQUE	
BRASILIA	21/24 P
BUENOS AIR.	15/24 C
CARACAS	23/29 S
CHICAGO	-4/3 S
LIMA	23/28 C
LOS ANGELES	10/18 C
MEXICO	7/18 P
MONTREAL	-4/2 C
NEW YORK	0/6 N
SAN FRANCISCO	10/14 P
SANTIAGOCHI	14/26 N
TORONTO	-2/3 C
WASHINGTON	-3/8 C
AFRIQUE	
ALGER	8/18 S
DAKAR	21/28 S
KINSHASA	23/28 P
ASIE-OCEANIE	
BANGKOK	24/36 S
BOMBAY	21/30 S
DJAKARTA	26/30 C
DUBAI	17/23 N
HANOI	21/24 C
HONGKONG	20/24 C
JERUSALEM	11/20 P
NEW DEHLI	9/19 S
PEKIN	-4/9 S
SEOUL	-1/6 C
SINGAPOUR	26/30 P
SYDNEY	20/30 N
TOKYO	6/13 C
LE CAIRE	12/20 S
MARRAKECH	9/21 C
NAIROBI	15/23 C
PRETORIA	16/26 P
RABAT	14/21 P
TUNIS	10/17 S



Situation le 16 décembre à 0 heure TU



Prévisions pour le 18 décembre à 0 heure TU

PRATIQUE

Patiner sur la voie publique : quelle sécurité, quelles assurances ?

QUI n'a cent fois envié ces silhouettes aériennes qui vous frôlent d'un souffle, et vont disparaître au loin sur le trottoir ? La Fédération française de roller skating ne compte que 25 000 patineurs licenciés répartis dans 514 clubs et dans cinq disciplines (danse, hockey, course, randonnée, roller acrobatique).

Mais si l'on se rapporte aux ventes de matériel, le nombre total de pratiquants est estimé à plus de 1,5 million : 42 % ont moins de quatorze ans, et les 58 % restants se répartissent également entre deux tranches d'âge : 14-24 ans et 25-44 ans.

Le patinage n'est plus seulement un sport réservé à quelques adeptes mais un moyen de locomotion, rapide, pratique, économique, et écologique, qui s'est développé lors des grèves de décembre 1995, et continue de progresser.

Alors que les piétons circulent à la vitesse de trois kilomètres/heure, les patineurs « volent » à quinze kilomètres/heure, et jusqu'à quarante dans les rues en pente ou lors des compétitions. Malheureusement cette vitesse représente un risque pour les piétons, surtout pour les personnes âgées ou handi-

capées. « En descendant le boulevard Saint-Michel, un passant a reculé brusquement, et je n'ai pas eu d'autre solution que de l'entourer de mes bras, le soulever et l'emporter avec moi », raconte Adeline Lemen, présidente de l'association Roller squad institut (RSI) qui milite pour l'intégration et la reconnaissance du patineur dans la cité.

Les patineurs ont leurs techniques d'évitement : « Il vaut mieux dépasser très vite les piétons, sans signaler sa présence, sinon ils risquent de paniquer, de se mettre en travers de notre trajectoire, et c'est la catastrophe. » Cette stratégie n'est possible que si le patineur maîtrise parfaitement le freinage et fait preuve de concentration pour anticiper les réactions des piétons et repérer les obstacles.

Ces techniques sont enseignées dans les clubs et associations. Il faut modérer sa vitesse lorsque le trottoir est encombré, et surtout s'abstenir si l'on est débutant. « Ceux-ci n'ont rien à faire en ville, ce sont des dangers publics », estime Adeline Lemen. « Lorsque j'ai vu le patineur foncer sur moi, je me suis précipitée sur le côté... et il est allé emboutir l'Abribus. Je me suis alors demandé quelle aurait été sa res-

ponsabilité s'il m'avait renversée », raconte une passante, encore tout émue à ce souvenir.

Les accidents sont cependant peu nombreux. En 1996, la préfecture de police de Paris en a recensé 32, pour la plupart des chutes, dont 4 % après une collision contre des obstacles fixes : murs et poteaux. Dans 25 cas sur 32 (soit 80 %), le patineur a été présumé responsable. Les infractions les plus fréquentes concernent la traversée de la chaussée hors des emplacements prévus pour les piétons.

La loi assimile le patineur à un piéton (articles R. 217 à R. 219-4 du code de la route). Il est donc censé

ne quitter le trottoir que pour traverser les rues, en respectant les feux tricolores. Pourtant, les patineurs empruntent fréquemment la chaussée pour diverses raisons : trottoirs encombrés ou inexistant, revêtement inadéquat, travaux, comme l'article R. 218 du code de la route autorise à le faire dans ces cas.

Mais lorsqu'ils le font durablement, ils se heurtent à l'hostilité des automobilistes... surtout quand ils s'accrochent aux voitures particulières ou aux autobus pour se faire remorquer. « C'est très dangereux, car les patins se mettent à vibrer, et la stabilité du patineur

dépend alors de la voiture. Dès qu'il lâche le véhicule, c'est la chute. Il lui faut donc attendre que la voiture ralentisse pour s'échapper. Or les conducteurs ont tendance à accélérer pour faire lâcher prise », explique Serge Rodriguez, auteur du livre *Vivre en roller*. Les adolescents qui se livrent à ces jeux dangereux ou à des acrobaties sur les bancs, rampes d'escaliers et monuments, endommagent le patrimoine urbain et ternissent l'image du roller.

« VÉHICULE À MOLLETS »

Assimilés aux piétons, les patineurs ne sont pas obligés de souscrire une assurance spécifique. En cas d'accident, c'est l'assurance responsabilité civile-chef de famille ou responsabilité civile comprise dans l'assurance habitation qui couvrira les dommages causés à autrui. S'il se blesse lui-même, la sécurité sociale remboursera les frais médicaux, mais il est prudent de souscrire une assurance individuelle accident.

La solution consisterait-elle à assimiler le patineur à un cycliste ? Ceux qui circulent déjà sur les pistes cyclables y sont favorables, mais les cyclistes ne veulent pas en

entendre parler. « Les patineurs nous gênent, car ils sont plus rapides que nous et leur amplitude de déplacement (un mètre cinquante environ) est trop importante », remarque Samuel Neulet, président de la commission sécurité, assurance, environnement et réglementation, de la Fédération française de cyclotourisme (FFCT).

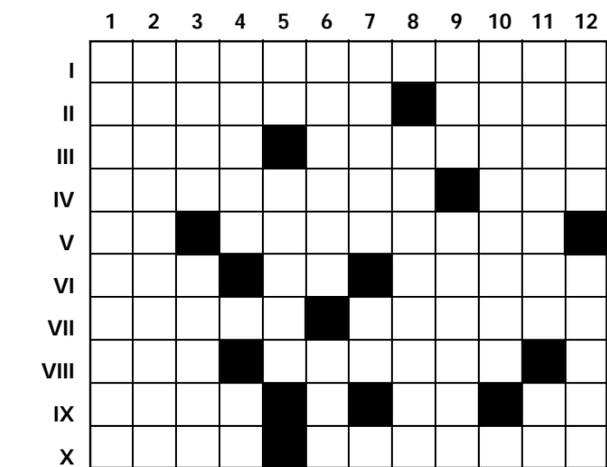
Actuellement, un groupe de travail auquel participent la Fédération française de roller skating, la Prévention routière et le ministère de la jeunesse et des sports, examine la possibilité de doter le patineur d'un statut et de trouver d'autres solutions que l'interdiction pure et simple de pratiquer le patinage au centre-ville, décidée par de nombreuses municipalités. Le statut impliquerait pour les patineurs l'obligation de respecter des règles : limitation de vitesse, respect du code de la route, port d'autocollants lumineux et de protections (casque, genouillères, coudières, protège-poignets). En attendant, les patineurs sont condamnés à naviguer entre la condition de « piéton sur roulettes » et celle de « véhicule à mollets ».

Michaëla Bobasch

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 97280

↓ SOS Jeux de mots : 3615 LEMONDE, tapez SOS (2,23 F/min).



HORIZONTALEMENT

I. Relations internationales. - II. Ouvertures en façade. La côte de Toulon à Menton. - III. Le bruit des coups. Type d'un noyau atomique. - IV. Mises en quartiers pour mieux surveiller. Ville de Yougoslavie. - V. Négation. Dans sa vie tout fut relatif. - VI. Une voiture où le conducteur est à l'arrière. Bien venu. Habiletés souvent trompeuses. - VII. Vient de la côte espagnole. Compositeur contemporain franco-américain. - VIII. De l'oseille pour certains. Cherches la petite bête. - IX. Mettra un peu

plus de temps. Accord dans un sens, point final dans l'autre. Conjonction. - X. Villa à Tivoli. Use de subterfuges.

VERTICALEMENT

1. Impossible de le toucher. - 2. Que l'on peut toucher et modifier. - 3. Balance sur les flots malais. Ouvrent tout grand. - 4. Passée à l'huile. Personnel. - 5. Symbole chimique. La première à l'arrivée. - 6. Des champignons sur le chef. Fait partie de la majorité plurielle. - 7. Pour suspendre. Bien ou mal, il est pris en considération. - 8.

Coquille porteuse de message. - 9. Rend la partie nulle. Annonce la victoire. - 10. Transformés et stérilisés. - 11. Ne sont pas dans le besoin. Préposition. - 12. Donne de l'intensité. Regroupement de brebis égarées.

Philippe Dupuis

SOLUTION DU N° 97279

HORIZONTALEMENT

I. Incompétence. - II. Nerveuse. Ion. - III. Couenne. Me. - IV. Onc. Tiraille. - V. Haïti. Clôt. - VI. Lie. Oindrait. - VII. Ans. Noé. Oise. - VIII. BD. Inn. ABS. - IX. Lerne. Age. Ta. - X. Exacerbasses.

VERTICALEMENT

1. Incollable. - 2. Néon. Index. - 3. Cruches. Râ. - 4. Ove. INC. - 5. Mentionnée. - 6. Punition. - 7. Esérine. AB. - 8. Té. Aga. - 9. Microbes. - 10. Niellais. - 11. Co. Lois. Te. - 12. Endetteras.

Le Monde est édité par la SA Le Monde. La reproduction de tout article est interdite sans l'accord de l'administration. Commission paritaire des journaux et publications n° 57 437. ISSN 0395-2037

Imprimerie du Monde 12, rue M. Gumbourg 94852 Ivry cedex

SCRABBLE

PROBLÈME N° 48

A la recherche du troisième mot

1. Vous avez tiré EERSTUX

a) Trouvez et placez un mot de six lettres qui inclut le X.

b) Avec ce même tirage, trouvez et placez un mot de trois lettres (47 pts) ; un de cinq lettres (51) ; deux de cinq lettres (54). En le complétant avec trois lettres différentes appartenant à l'un ou à l'autre des deux mots placés sur la grille, trouvez un sept-lettres qui rapporte 54 points et deux huit-lettres qui rapportent respectivement 84 et 86 pts.

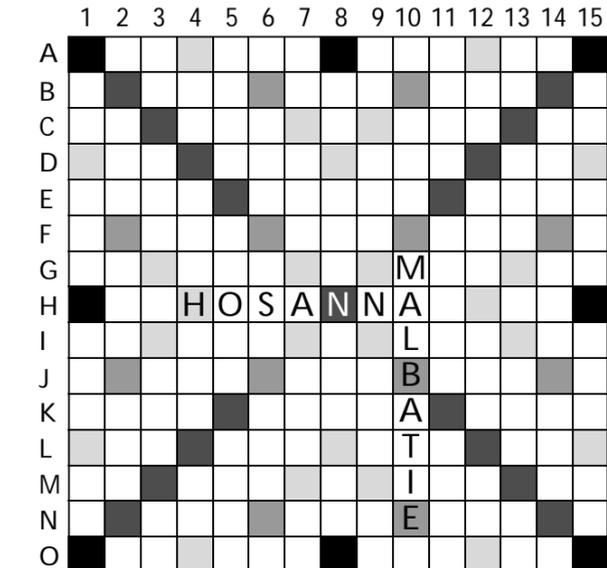
N. B. : Dès que vous avez trouvé une solution, effacez-la avant de continuer.

2. Préparation de la grille de la semaine prochaine

c) Premier tirage : I I L O R T V. Trouvez un sept-lettres.

d) Deuxième tirage : E E H M N O P. Trouvez un sept-lettres.

Solutions dans *Le Monde* du 24 décembre.



Solutions du problème paru dans *Le Monde* du 10 décembre.

Chaque solution est localisée sur la grille par une référence se rapportant à sa première lettre. Lorsque la référence commence par une lettre, le mot est horizontal ; lorsqu'elle commence par un chiffre, le mot est vertical.

a) RAIPONCE, campanule dont la racine et les feuilles se mangent

c) HOSANNA ou AHANONS

d) MALBATIE-TIMBALES ou l'anagramme SEMBLAIT.

Michel Charlemagne

CINÉMA *Demain ne meurt jamais*, dix-huitième épisode – si l'on excepte l'hérétique *Jamais plus jamais* – des aventures de l'agent secret James Bond 007, sort mercredi

17 décembre sur les écrans. ● L'ACTEUR Pierce Brosnan reprend le rôle du personnage créé par Ian Fleming, qu'il avait inauguré dans *Goldeneye*. Le rôle féminin est tenu par

Michelle Yeoh, véritable actrice du cinéma de Hongkong, ce qui change des habituelles pin-up éthérées. ● DANS UN ENTRETIEN au *Monde*, Michael G. Wilson, coproducteur de

la série depuis *Dangereusement vôtre*, en 1985, explique que la chute du mur de Berlin, loin de condamner le personnage, a permis de rendre plus complexe l'environnement

dans lequel il évolue. ● *DEMAIN NE MEURT JAMAIS* met le héros aux prises avec un dangereux magnat des médias, à la croisée de Rupert Murdoch et de Robert Maxwell.

James Bond contre le Docteur Mabuse des médias

« Demain ne meurt jamais », dix-huitième épisode des aventures du héros créé par Ian Fleming, sort mercredi sur les écrans.

Dans un entretien au « Monde », Michael G. Wilson, coproducteur de la série, explique comment l'agent secret a survécu à la fin de la guerre froide

COPRODUCTEUR, avec Barbara Broccoli, de la franchise *James Bond* depuis *Dangereusement vôtre* en 1985, Michael G. Wilson avait hérité d'un personnage démodé qui avait failli disparaître après l'effondrement du mur de Berlin. Grâce à un marketing élaboré, qui aura transformé 007 en un homme-sandwich très désirable, et à son inventivité scénaristique, il a réussi à bâtir un *James Bond* moderne, redevenu une machine à engranger les dollars.

« Revenez-vous souvent aux romans de Ian Fleming ?

– Je ne cesse de relire ses romans, de manière à retrouver le parfum du personnage, sans jamais m'éloigner de lui. Les premiers *James Bond* de Fleming étaient très réalistes, mais certains ont vieilli pour les raisons que l'on connaît, c'est-à-dire la fin de la guerre froide. La façon dont Fleming aborde son personnage reste pourtant très moderne, et je m'y réfère constamment. Mon rôle, avec Barbara Broccoli, est simple. Nous sommes les gardiens du temple, les garants de l'orthodoxie Bond.

– Pourquoi votre choix s'est-il porté sur Pierce Brosnan pour le rôle de Bond ?

– Dans les romans de Fleming, James est un personnage très sérieux, souvent gagné par le doute, parfois sans manières, et pas forcément très à l'aise avec les femmes. Sean Connery possédait la même intensité, et il y avait ajouté une dose d'humour. Roger Moore et Timothy Dalton s'étaient démarqués de ce cocktail, en sombrant dans la parodie pour le premier, ou en se révélant plus introverti pour le second. Brosnan marque un retour très net à la manière de jouer de Sean Connery. Son potentiel de star m'a toujours semblé évident. Il arrive à exprimer sa personnalité sans mettre le personnage de Bond entre parenthèses.

– Qu'est-ce qui n'a pas marché

avec Timothy Dalton ?

– Il s'agissait, de mon point de vue, d'un excellent acteur. Il n'a pas accroché avec le public. Il prenait son rôle très au sérieux, mais les spectateurs n'avaient pas ce sentiment à l'écran. Or James Bond ne fonctionne que sur des apparences. Pierce Brosnan est très intense, il n'intériorise pas son jeu, ce qui est essentiel pour un tel personnage.

– Le dernier Bond avec Timothy Dalton, *Permis de tuer*, a été un échec. Il a même failli mettre un terme à la série.

– Il serait plus juste de dire qu'il a eu moins de succès que les autres, ce qui ne l'a pas empêché de rapporter de l'argent. Mais il y avait moyen de faire mieux, c'est clair. Le plus gros échec de la série, c'est *Dangereusement vôtre*, le dernier Bond tourné avec Roger Moore. Mais la réalité financière de la franchise *James Bond*, c'est qu'elle rapporte toujours de l'argent. La question qui s'est posée pour certains films a été : pourquoi n'en n'avons-nous pas gagné davantage ? Nous avons également eu un procès avec Giancarlo Piretti [le président de la MGM au début des années 90, le studio avec lequel la franchise *James Bond* est liée contractuellement], ce qui explique le hiatus de six ans entre *Permis de tuer* et *Goldeneye*.

– La chute du mur de Berlin ne vous a-t-elle pas pris par surprise et n'a-t-elle pas mené vos scénaristes dans une impasse ?

– Je l'ai surtout prise comme un cadeau tombé du ciel. Nous étions enfermés dans une logique manichéenne où prédominait l'affrontement Est-Ouest. Au lieu de cette situation monolithique, tout s'est brutalement complexifié. C'est pour cela que j'aime énormément *Goldeneye*, car il est l'expression de ce chaos. Bond y est à chaque fois confronté à un mensonge et à la trahison. Il s'aperçoit que tous ses re-



Pierce Brosnan et Michelle Yeoh dans « Demain ne meurt jamais ».

pères sautent, avec d'anciens agents communistes en fait télé-guidés par quelqu'un à l'Ouest. Avec *Demain ne meurt jamais*, nous avons trouvé l'idée du patron d'un empire médiatique qui provoquerait une troisième guerre mondiale afin de la diffuser en exclusi-

tivité sur ses chaînes.

– Le prix de la fin de la guerre froide a été pourtant payé très cher. *Tuer n'est pas jouer se déroulait en Afghanistan*, mais au moment où le film est sorti on savait déjà que les troupes russes auraient du mal à rester là-bas.

Quant à *Permis de tuer*, il opposait Bond à un trafiquant de drogue d'un tout petit accabit.

– Pour l'Afghanistan, je le reconnais, on a été un peu dépassé. Avec *Permis de tuer*, j'avais l'affaire Noriega en tête, mais je n'en ai pas tiré toute la potentialité.

– Comment avez-vous réussi à multiplier les liens commerciaux entre James Bond et des marques de voitures ou d'alcool sans interférer avec le déroulement de l'histoire ?

– La question que je ne cesse de me poser est : ce produit colle-t-il à l'image de James Bond ? Nous avons donc des accords avec des grandes marques, mais c'est inhérent à la nature même du personnage.

– L'accord avec Heineken n'est pourtant pas des plus orthodoxes. Voir James Bond en buveur de vodka ou de champagne reste dans la logique du personnage, le découvrir en buveur de bière est beaucoup moins.

– On remarque à peine la marque à l'écran. Vous ne voyez quand même pas Bond à côté d'une caisse de bière en train de s'envoyer une cannette l'une après l'autre. C'est sans doute le changement de voiture qui a suscité le plus de controverses. Mais Bond ne pouvait pas garder son Aston-Martin – bien qu'elle apparaisse brièvement dans le film. L'usine anglaise construit cinq voitures par semaine, toutes assemblées à la main. Si vous prenez la séquence du parking avec la BMW téléguidée qui permet à James Bond d'échapper à ses poursuivants, nous avons dû en utiliser dix-sept, toutes fournies gracieusement par BMW. Comment voulez-vous que je m'en sorte avec Aston-Martin ? Nous avons même pensé à en faire des copies, mais cela aurait coûté encore plus cher. Jaguar ayant le même problème, nous étions condamnés à BMW ou Mercedes.

Je comprends que le spectateur soit choqué de ne plus voir James Bond rouler dans une voiture anglaise, mais on ne m'a guère laissé le choix.

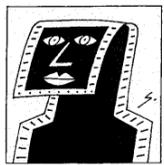
– Ces accords avec les grandes marques sont-ils indispensables pour faire face aux investissements publicitaires des films de la série ?

– Lorsque j'ai commencé à travailler sur la série, les dépenses marketing s'élevaient à un tiers du budget, elles sont ensuite passées à 50 %. Pour *Goldeneye*, elles s'élevaient à 125 %, et nous avons réussi à les maintenir à 100 % pour *Demain ne meurt jamais*. Le budget de production de *Goldeneye* était de 60 millions de dollars, sur *Demain ne meurt jamais* il était de 100 millions. Un tel investissement marketing est nécessaire pour être présent dans tous les médias. Il y a une règle qui dit qu'il faut que la publicité ait été vue au moins trois fois pour avoir un impact. Pour faire face à de telles dépenses, nous avons donc besoin de nouer des liens avec des compagnies qui pourront prendre en charge une partie du marketing. Nous ne recevons pas d'argent en retour. Cette escalade ne me rend pas heureux, je crois même qu'elle reflète une crise profonde de l'industrie du cinéma. La franchise *James Bond* n'est certainement pas la plus exposée, mais Sony a dû faire face à des pertes de 3 milliards de dollars, Universal a connu aussi des problèmes. Le cinéma est quand même la seule industrie à posséder une telle avance sur le plan technologique. Or celle-ci entraîne une main-d'œuvre de plus en plus nombreuse et une inflation des coûts. Cette avance technologique aurait dû nous permettre de réduire nos budgets, et c'est le contraire qui se produit. »

Propos recueillis par Samuel Blumenfeld

Michelle Yeoh, James Bond girl et vraie actrice

C'EST une sorte de séisme dans la vie de James Bond : pour la première fois la pin-up de service, plus connue sous le nom de James Bond girl, n'a pas été retenue seulement pour ses qualités plastiques. Michelle Yeoh, alias Wai-lin, agent secret de Chine populaire dans *Demain ne meurt jamais*, est une véritable comédienne. Son regard fondant et espiègle confirme que cette femme-fleur, capable de mettre en déroute six ou sept voyous par



quelques coups de pieds bien sentis, est un être humain à part entière.

Si elle se réjouit d'un tel retournement, Michelle Yeoh n'y voit qu'une étape prévisible dans la vie d'un héros qui se doit d'être synchrone avec son époque : « La première fois que j'ai vu dame Judi Dench dans le rôle de M., le patron des services secrets, je me suis dit qu'on allait dans la bonne voie. »

Une direction somme toute logique puisqu'elle correspondait à l'exacte réalité, le nouveau patron des services secrets anglais étant une femme. James Bond, homme des années 90, ne pouvait donc continuer à se comporter en « dinosaure

misogyne ». « Quand j'ai entendu cette réflexion que lui faisait M. dans *Goldeneye*, j'ai bondi de joie à l'idée que quelqu'un avait enfin songé à lui river son clou », se souvient Michelle Yeoh, hilare.

Demain ne meurt jamais sonne aussi comme l'heure d'une exquise revanche pour cette actrice venue du cinéma de Hongkong, un univers qu'elle qualifie d'« asservi par l'homme pour l'homme ». Danseuse classique de formation, elle étudie la chorégraphie et le ballet à Londres, tout en allant assidûment au cinéma avec son jeune frère voir tous les films de James Bond.

MISS MALAISIE

Au début des années 80, Michelle Yeoh, devenue Miss Malaisie, est courtisée par la pub. Son premier spot, réalisé à Hongkong, scelle son destin d'actrice : son partenaire n'est autre que Jackie Chan, la star du film d'action. Cette apparition publicitaire l'amène naturellement à prendre le chemin des studios. « J'étais toujours l'infirmière, ou l'assistante sociale, ou l'institutrice qui prodiguait ses bienfaits et qui, invariablement, était menacée par des bandes de voyous. Il est arrivé un moment où j'ai eu envie moi aussi d'en découdre, d'être dans l'action. » Elle se met à l'étude des arts martiaux, s'entraîne douze heures par jour pour maîtriser les mouvements et les règles du combat au cinéma, c'est-à-dire frapper son adversaire sans casser les os.

Elle disparaît ensuite des écrans pendant trois ans pour cause de mariage, puis de divorce. Une proposition de Jackie Chan lui parvient alors. « J'aimais bien Jackie Chan. Mais quand j'allais voir ses films j'étais effarée par les rôles qu'on faisait tenir aux femmes ! Pour l'essentiel, elles lui couraient après en hurlant : "Jackie je t'aime !". Pour moi, Jackie Chan à travers ses films était

un cochon de mâle misogyne. Je lui ai donc fait savoir que je serais enchantée de tourner avec lui à condition d'être d'égal à égal. »

Ce sera *Supercop*, de Stanley Tong, qui lui vaut l'admiration éperdue d'Oliver Stone et de Quentin Tarantino. Elle aurait pu tourner avec John Woo, mais elle a laissé passer l'offre. « Parce que j'avais deux autres films en préparation à ce moment-là. »

L'intérêt de la carrière de Michelle Yeoh ne s'arrête pas à une parfaite maîtrise des arts martiaux. Il réside aussi dans son aptitude à créer des passerelles entre plusieurs histoires et plusieurs mondes. Ainsi *The Soong Sisters*, présenté au dernier Festival de Toronto, qui raconte l'extraordinaire destinée des trois sœurs Soong : l'une épouse Tchang Kai Tchek, l'autre Sun Yat Sen, et la troisième l'homme qui financera les deux premiers.

Tourné en Chine sous la direction de Mabel Cheung, une réalisatrice de Hongkong (qui depuis la rétrocession préfère se faire appeler Cheung Yueng-tin), aux côtés de Vivien Wu et de Maggie Cheung, la muse d'Irma Vep, dernier film d'Olivier Assayas, le film a permis à Michelle Yeoh de découvrir sa nouvelle patrie. « La première fois que je me suis promenée dans les rues de Pékin, j'ai eu le souffle coupé par tant de beauté. L'aspect cosmopolite de la ville n'est pas sans rappeler Hongkong, mais je me suis vite sentie différente, alors que je parle chinois. Je crois que la Chine est dans la bonne direction, il ne faut pas décourager ses efforts. » Et, sur ce point précis, Michelle Yeoh est particulièrement reconnaissante aux scénaristes du dernier James Bond d'avoir réservé un beau rôle à la Chine.

Marie Colmant

007 en guetteur des malaises du monde

Demain ne meurt jamais. Luxe, médias et culpabilité

Film américain de Roger Spottiswoode. Avec Pierce Brosnan, Jonathan Pryce, Michelle Yeoh. (1 h 55.)

Avec la régularité d'une horloge à coucou qui ne sortirait que tous les deux ans, le dix-huitième épisode de James Bond – si l'on excepte en 1985 l'hérétique *Jamais plus jamais* et son Sean Connery perruqué – arrive mercredi 17 décembre sur les écrans. *Demain ne meurt jamais* ressemble à la chambre d'une chaîne d'hôtels de luxe, c'est-à-dire un produit haut de gamme, mais standardisé. A ce titre, Pierce Brosnan continue de faire un James Bond présentable. La James Bond girl, l'excellente Michelle Yeoh, fait honneur aux brunes qui l'ont précédée, comme Claudine Auger dans *Opération Tonnerre*. La BMW, qui supplante la légendaire Aston-Martin, est truffée de nouveaux gadgets, et Ricky Jay, visage carnassier et cheveux blonds coupés ras, symptômes chroniques du mal dans la grammaire bondienne, incarne à merveille l'Aryen bête et méchant.

Il y a pourtant quelque chose de pourri dans le royaume de Bond, que l'on sentait déjà poindre dans *Goldeneye*. Après les années de disette, symbolisées par le Bond version Timothy Dalton, austère, dépressif, monogame (sida oblige), qui avait failli tuer la série, est arrivé un nouveau 007, extraverti, polygame, converti au luxe et à la luxure. L'étalage de ses richesses, symbolisées par les multiples partenariats conclus entre ses producteurs et diverses compagnies commerciales, le rétablit dans son emploi de portemanteau et d'homme-sandwich, c'est-à-dire un personnage hautement désirable.

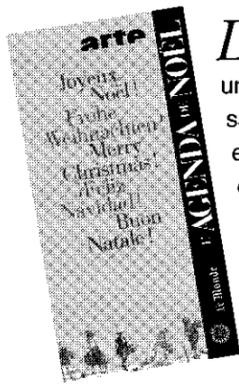
Mais ce désir aurait un goût d'inachevé sans culpabilité. C'est ce qui manquait à Bond depuis plusieurs années : une angoisse digne de ce nom, plus qu'un méchant au sadisme estampillé.

Après s'être débattu dans la confusion de l'après-guerre froide, James Bond s'est trouvé un nouvel adversaire à sa taille, un authentique Docteur Mabuse capable de faire oublier l'affrontement Est-Ouest. Cette créature hybride, fruit de l'union de Rupert Murdoch et de Robert Maxwell, est le patron d'un empire médiatique prêt à déclencher une guerre entre la Grande-Bretagne et la Chine afin de s'en assurer auparavant l'exclusivité sur ses chaînes et ses joumaux. Le situationnisme de James Bond arrive à point pour désamorcer la crise, et pointer au passage une question lancinante qui a forcément germé dans la tête de n'importe quel spectateur : comment s'y retrouver dans ce magma d'alliances et de regroupements entre grands groupes de communication ? Ce que l'on comprend mal inquisite.

James Bond contre Docteur No contenait une utopie fondatrice liée à son amateurisme : entre son méchant sorti d'un hôpital psychiatrique et ses effets spéciaux dignes de *Caltiki*, le monstre immortel, il n'était manifestement pas fait pour durer. Auparavant, James Bond était commandité pour nous guérir des dangers, aussi nets que le noir et blanc de notre télévision, qui allaient mettre à bas notre civilisation. Cette tâche ne suffisait plus, il se trouve désormais investi d'une autre mission, de longue durée, et donc plus rentable : nous informer des malaises de celle-ci.

S. Bd

Notez bien dans votre agenda : demander "l'Agenda de Noël".



L'Agenda de Noël, une jolie idée pour tout savoir sur les fêtes d'ARTE et sur les fêtes de Noël en Europe.

Alors en achetant "Le Monde", n'oubliez pas de le réclamer à votre marchand de journaux qui vous l'offrira !

Votre Agenda de Noël vous attend en kiosque avec "Le Monde" daté du samedi 20.



arte

Porto engage sa renaissance culturelle

La deuxième ville portugaise tente de combler son retard

PORTO

de notre envoyée spéciale

En deux ans seulement, depuis 1995, trois théâtres ont été construits ou rénovés en profondeur à Porto. Un autre ouvre en 1998. Un festival international de théâtre et musique a été créé, dont la première édition se terminera le 22 décembre. Le cœur de la ville a été classé comme patrimoine mondial par l'Unesco. Le Centre national de la photographie a été inauguré dans les murs d'une ancienne prison. En mars 1999, ouvrira un musée d'art contemporain, dessiné par l'architecte Alvaro Siza, l'une des deux célébrités artistiques majeures de Porto, avec le cinéaste Manoel de Oliveira.

La vieille ville laborieuse renoue avec la frénésie fantasque de son âge d'or, ce XVIII^e siècle au cours duquel elle s'est couverte de monuments plus baroques les uns que les autres. Ce n'est plus l'argent du porto qui finance cette embellie, mais celui de l'Europe, démultiplié par un fort volontarisme politique. La mairie (socialiste) de Porto partage un même souci avec le ministre de la culture, le philosophe Manuel Maria Carrilho (voir *Le Monde* du 12 novembre) : doter le pays d'un deuxième pôle culturel après Lisbonne.

L'essor spectaculaire est à la mesure du retard accumulé. « *L'Inquisition - qui interdisait le théâtre - a duré un siècle de plus qu'en Espagne. C'est un siècle de perdu pour la dramaturgie portugaise. Au XX^e siècle, nous avons subi qua-*

rante-neuf années de fascisme », observe Ricardo Pais, directeur du Teatro nacional Sao Joao et du nouveau festival appelé Ponti (Porto natal teatro internacional). « *La révolution de 1974 a fait pression sur les artistes vers un engagement politique. Finalement, il n'y a qu'une dizaine d'années qu'ils sont vraiment libres de créer* », estime de son côté Joao Fernandez, directeur adjoint du futur musée d'art contemporain.

OUVERTURE INTERNATIONALE

La deuxième ville du pays, capitale du Nord, a longtemps vécu repliée sur elle-même, tournant le dos à la fois à Lisbonne, vécue comme une rivale, et à l'Espagne toute proche. « *Nous avons besoin de tout voir, d'être exposés à toutes les expériences de création* », affirme Ricardo Pais. Ce metteur en scène a pris en janvier 1996 la direction du Teatro nacional Sao Joao. Ancienne institution classique de centre-ville, dédiée au répertoire lyrique, cette élégante salle à l'italienne a été entièrement restaurée en 1995. L'accueil de spectacles portugais et étrangers constitue sa nouvelle mission, avec le désir de confronter le public de Porto aux grandes créations européennes : « *Nous n'avons pas l'obsession de l'héritage portugais* ».

A l'automne, le Teatro nacional Sao Joao a ainsi invité le metteur en scène italien Giorgio Barberio Corsetti. Le festival Ponti présente dans cinq salles de Porto dix-sept spectacles, dont une majorité d'étrangers : les *Trois Sœurs*, mis en

scène par le Lituanien Eimuntas Nekrosius ; les créations du Québécois Robert Lepage, de l'italien Mario Martone, des Français Stéphane Braunschweig et Jérôme Deschamps... La première édition de ce festival rencontre un succès public : les spectateurs, à dominante jeune dans cette ville de 60 000 étudiants, remplissent les salles tous les soirs.

« *Aujourd'hui, le public est de plus en plus jeune et varié* », observe Isabel Alves Costa, directrice du Teatro Rivoli, l'autre grande institution de Porto, financée par la ville. Fermé pendant deux ans pour travaux, le bâtiment années 30 a rouvert en octobre, avec une programmation presque quotidienne.

Le Teatro Rivoli a présenté, cet automne, un festival de cinéma africain, un cycle consacré au dramaturge allemand Heiner Müller ou encore la création de Mind da gap, une compagnie locale de danse hip-hop. « *En danse contemporaine, les jeunes Portugais ont tout de suite trouvé un chemin européen, car il n'y avait pas de tradition ici* », explique Isabel Alves Costa.

Cette dynamique a permis l'ouverture d'une salle, associée à une école de formation artistique professionnelle, consacrée à la danse et au théâtre, le Balletteatro. En 1995, ce bâtiment neuf s'est ouvert avec une salle de deux cents places, plusieurs studios de danse, un local permanent pour la compagnie d'Isabel Barros, la directrice de Balletteatro. « *C'est un*



Carlos Pimenta et Suzanna Borges dans « Peep Show », de Luis Assis, un spectacle du Festival Ponti.

lieu pour diffuser les nouvelles tentatives ou les compagnies alternatives. Nous avons par exemple invité la chorégraphe française Mathilde Monnier », explique Isabel Barros.

Le Teatro Campo Allegre, qui doit ouvrir en 1998, est doté de trois salles de spectacles, d'une galerie d'exposition, d'une résidence d'artistes. Le musée d'art contemporain abritera un auditorium pour des spectacles. « *C'est par la culture que le Portugal peut exister en Europe et non par l'économie, un domaine dans lequel il n'a rien de spécifique à apporter* », estime Ri-

cardo Pais. « *Il nous faut des territoires où les artistes se sentent libres de créer, d'exprimer leur vision singulière du monde, sans chercher spécialement à fabriquer une culture portugaise. C'est ce que fait le cinéaste Oliveira : il ne crée jamais avec la volonté de « faire portugais » et pourtant il enrichit notre culture.* »

Catherine Bédarida

★ Festival Ponti, à Porto, jusqu'au 22 décembre. Tél. : 00-351-2-208-83-03.

La crise de l'art contemporain, version sud-africaine

JOHANNESBURG

de notre correspondant

L'Afrique du Sud et l'art contemporain ont frôlé le divorce. Lâchée par son principal sponsor au beau milieu de l'événement, la II^e biennale de Johannesburg devait fermer ses portes vendredi 12 décembre, plus d'un mois avant la date prévue. A la dernière minute, une subvention du ministère de la culture a permis la prolongation des expositions, quitte à en fermer une partie pour la période de Noël. Quelques jours plus tôt, la municipalité avait provoqué une surprise mêlée de fureur chez les organisateurs et les artistes en décidant d'interrompre son partenariat pour cause de difficultés financières. Quasiment en faillite, la ville de Johannesburg cherche à faire des économies.

DÉSAVEU ET DÉSARROI

Même si elle est officiellement motivée pour des raisons financières, la décision de la municipalité a valeur de désaveu pour la biennale. Elle s'inscrit dans un climat de controverse et d'incompréhension. Déconcertés par un art contemporain trop conceptuel à leur goût, une partie des critiques sud-africains ont déclenché une véritable polémique par voie de presse. A coups d'articles incendiaires, ils ont dénoncé « *l'obscurantisme de rigueur* » des œuvres, qualifiées de « *private jokes faites par l'élite artistique pour l'élite artistique* ».

Le commissaire de la biennale, Okwui Enwezor, Nigérien installé à New York, n'a pourtant pas ménagé ses efforts pour essayer de dissiper le malentendu. Invité d'une célèbre émission à la radio, ce critique et éditeur d'art reconnu a puisé dans ses réserves de pédagogie pour répondre aux demandes d'explication

d'auditeurs frustrés par l'absence de notes explicatives au bas des œuvres. Le public n'a pas semblé convaincu. Il n'est pas venu en masse ou s'est montré désemparé. Un groupe de visiteurs s'est ainsi longuement interrogé, à voix haute, autour d'une œuvre vidéo, pour savoir si les tressautements du projecteur étaient voulus par l'artiste ou s'il s'agissait d'un simple dysfonctionnement.

En invitant 160 artistes venus de 60 pays différents, M. Enwezor voulait faire de la biennale un événement majeur sur l'agenda de l'art contemporain international. Autour du concept de « routes du commerce », il souhaitait interpeller les Sud-Africains sur la place et l'identité de l'art dans la tourmente de la mondialisation. Le thème semblait porteur dans un pays en train de s'ouvrir au reste du monde après les années de l'apartheid. Le commissaire affirmait qu'une telle manifestation est un « *lieu d'échange des idées* » qui peut contribuer au changement.

Mais le projet s'est révélé trop ambitieux pour un public coupé, pendant des décennies, de tout contact avec l'art contemporain et préoccupé avant tout, dans sa grande majorité, par les difficultés de la vie quotidienne. La décision de la municipalité de faire peser ses efforts d'austérité sur une manifestation artistique en dit long, d'ailleurs, sur la place accordée à la culture dans une société en pleine reconstruction. Dépit, un artiste et critique s'est indigné, dans la presse, du manque de respect et de perspective pour l'art en Afrique du Sud. En signe de protestation, il s'est demandé s'il n'était pas temps pour les artistes de quitter le pays.

Frédéric Chambon

Le Festival d'automne 1997 a attiré plus de 127 000 spectateurs

AVANT MÊME la clôture du Festival d'automne à Paris, le 21 décembre à l'issue de la dernière représentation de *La Cerisaie*, de Tchekhov, dans une mise en scène de Peter Zadek à la MC 93 de Bobigny, l'équipe de direction du festival peut dresser un bilan très positif de cette XXVI^e édition, qui a rassemblé 127 220 spectateurs, soit 11 000 de plus qu'en 1996. Ce total n'atteint pas le score record de l'édition 1995 - 161 000 spectateurs, chiffre dû essentiellement à trois spectacles phares, *C'est magnifique*, *Dans la solitude des champs de coton* et *Decodex*.

Les bons chiffres de 1997 sont dus au succès d'un remarquable programme japonais, dont les formes traditionnelles (bunraku, kabuki, nô) et contemporaines (Teshigawara, Dumb Type et Kawamata) ont réuni 67 000 spectateurs payants. Le spectacle de Dumb Type, *[OR]*, se paie le luxe d'un taux de remplissage de 122 % !

Le théâtre a tenu son rang avec 38 900 spectateurs attirés surtout

par *La Maladie de la mort*, de Marguerite Duras (23 700 spectateurs ; 99 % de remplissage), et *Measure for Measure*, de Shakespeare, mis en scène par Stéphane Braunschweig (7 700 spectateurs ; 100 %). Succès encore pour le programme danse, qui a réuni 10 120 spectateurs autour de Baryshnikov (6 400 spectateurs ; 107 %), DV8 (1 500 spectateurs, 95 %), et Boris Charmatz (1 400 spectateurs, 105 %). Le programme musical a commencé en fanfare avec les Musiciens du Nil (5 100 spectateurs ; 102 %) tandis que les concerts Heiner Goebbels et Morton Feldman réunissaient chacun plus de 2 000 spectateurs. Pour la première fois, plusieurs spectacles du festival comme les Musiciens du Nil et le kabuki, ont été présentés à Bordeaux, à l'invitation de l'Opéra, et ont connu le même engouement.

Pour l'édition 1997, le niveau de subvention du festival a été renforcé grâce à l'augmentation de l'aide de l'Etat (9 millions de francs contre 6,7 millions en 1996), l'aide de la Ville de Paris reculant de

4,2 millions à 3,8 millions. En revanche, le mécénat direct, grâce au soutien des Japonais de Shiseido surtout, est passé de 2 à 3 millions de francs. Le mécénat indirect du programme japonais a atteint 10 millions de francs.

1998 sera marqué par un important programme chinois (opéra Kunqu, Tan Dun, Peter Sellars, Guo Wenjing...), par un programme théâtral autour de « la littérature russe sur la scène européenne » (servi par Piotr Fomenko, Luca Ronconi et Julie Brochen). On annonce aussi le retour de Klaus Grüber, Robert Lepage et Robert Wilson. Important programme de danse avec la Compagnie Martha Graham, Bill T. Jones, Georges Appaix, Boris Charmatz... Stockhausen, Lachenmann, Kurtág, Nono, Huber, Ustvolskaia et Oehring seront les têtes d'affiche d'un programme musical sur quatre ans, dont le premier volet est intitulé « Cycles, fresques et miniatures, formes majeures composées après 1965 ».

Olivier Schmitt

Sélection officielle - Venise 1997
 Georges Bénéroun et Philippe Carasso
 présentent

Sandrine KIBERLAIN Vincent LINDON

Un film de Benoit Jacquot

Le Septième Ciel

libération | Z | PYRAMIDE | RTL2

MERCREDI 17 DÉCEMBRE

La jeunesse de Bertolt Brecht éclairée par celle de Stéphane Braunschweig

Tous les contrastes de « Dans la jungle des villes » redécouverts à Orléans

Œuvre de jeunesse de Brecht (il avait vingt-trois ans), *Dans la jungle des villes* est reprise pour la troisième fois en deux mois en France. Dans un

décor noir et blanc, la mise en scène de Stéphane Braunschweig au Carré Saint-Vincent d'Orléans éclaire magnifiquement une pièce

trop souvent jugée obscure. Elle est servie par deux remarquables interprètes : Philippe Clévenot et Olivier Cruveiller.

la jungle des villes (1921) est d'un Brecht de leur âge, flambeur à vif, dont la dimension libertaire, métaphysique, agacera sérieusement trente ans plus tard l'auteur de *L'Opéra de quat'sous*, au point qu'il la balaiera sous l'appellation d'« idéaliste ».

Or c'est précisément cet « idéalisme » – cent pour cent pur Brecht tout de même –, la possibilité « d'aller dans quatre directions, là où d'autres n'en ont qu'une seule » (pour citer un des personnages), qui paraît retenir les metteurs en scène contemporains. L'œuvre, à peu près libre de commentaires, ne l'est pas de pièges. Elle se dérobe à la moindre erreur de distribution, à la première faute de rythme. Nulle autre pièce de Brecht n'expose plus vivement qui s'y engage. Tout se joue dès la première scène, à conquérir sur-le-champ, et à tenir trois heures de rang. Ce dont s'acquitte magnifiquement Stéphane Braunschweig en soumettant l'intelligence du propos à celle du tempo, dans l'engagement physique sans faille des comédiens.

Nous sommes à Chicago en 1912. Au jeune bibliothécaire Garga (Olivier Cruveiller) et au négociant en bois Shlink (Philippe Clévenot), Brecht demande de

« s'expliquer » à poings nus. Le match est un marché. Un combat à la fois réel et fantasmagique, qui n'aura jamais d'explication. Ce n'est pas son issue qui intéresse Brecht (il y en aura une cependant), mais sa forme. A *versus* B. Jeune contre vieux. Dialectique de l'empoignade sur fond oedipien : figure de père contre figure de fils et l'enjeu que deviennent mère, sœur ou famille ; affrontement de races ; lutte de classes ; caractère faustien du récit enfin : Shlink-Méphisto est un négociant moderne, il ne tente plus d'acheter une âme, mais une opinion, tout en se glissant dans la peau de l'autre.

L'échange est placé sous les auspices de Rimbaud. Garga passerait du livre (de la poésie) au trafic de bois (d'armes). Shlink passerait à la poésie. Tentative de renversement, *shadow boxing*, nous dit Brecht, qui n'accorde qu'une seule ombre aux deux hommes. Assez pour contraindre l'un à disparaître. Braunschweig est parti de l'hypothèse qu'« une autre logique, celle plus pathologique du joueur, est venue s'immiscer dans la pure et saine logique du combat, tel un virus dans un programme : le joueur joue pour perdre, et cela, l'adversaire, le sportif, ne le comprend pas ». Mais si

Shlink perd, c'est par erreur sur le partenaire, sur le terrain. Shlink : « Vous vouliez ma fin, mais je voulais le combat. Pas le physique, mais le spirituel. »

Stéphane Braunschweig a installé un décor en noir et blanc, doublé d'une scène coupée en deux, pour ce trouble jeu de doubles. Pas d'arbitre. La dominante est sadomasochiste : violences verbales et physiques, humiliations subies et recherchées. Pas de pause entre les rounds. La rapidité des reprises est servie par deux combattants de première force. Philippe Clévenot est ce Malais qui vend sa vie à perte. Il promène une carcasse de mort-vivant insensible aux coups, au travail forcé. Sa voix est derrière lui, il va la chercher dans l'aigu de celui qui en a trop vu, agaçant de savoir tout d'avance. Olivier Cruveiller lui oppose magnifiquement son tempérament de footballeur. Il passe en un touremain de Rimbaud à Tapie, de la chair tendre à la peau dure. Il jette devant lui sa voix profonde, rocailleuse, conscient de sa séduction, capable de passer partout en force. Encore un peu, et il finirait député.

Jean-Louis Perrier

Une soirée « pour annoncer l'hiver avec des fleurs » à la Péniche-Opéra

ADIEU À L'ANNÉE BRAHMS-SCHUBERT, par Jean-Claude Penneret. Avec Béatrice Gaucet (soprano), Catherine Hureau (alto), Eric Trémollières (ténor), Jacques Bona (basse), Jean-Claude Penneret et Stéphane Leach (piano). *Liebeslieder Walzer op. 52* et *Neu Liebeslieder Walzer op. 65*, *Quatre Chants sérieux op. 121* de Brahms, *Lieder et pièces pour piano à quatre mains* de Franz Schubert. La Péniche-Opéra, amarrée face au 200, quai de Jemmapes, 75010 Paris, le 15 décembre. Prochains concerts : les 16 et 17 décembre à 21 heures. De 60 à 120 F. Réservation : 01-42-45-18-20.

Les « Coups de cœur » de la Péniche-Opéra sont des respirations ponctuées d'une programmation aventureuse et imaginative, faisant la part belle aux spectacles de musique ancienne, d'opérette, de répertoires rares, de transcriptions ou de création. Amarrées sur

un quai improbable, entre La Villette et la gare du Nord, entre canal Saint-Martin et métro aérien, les péniches jumelles sont un havre de créativité où l'on a passé de nombreuses soirées mémorables, assis sommairement dans un espace exigu, sans loges, sans couloirs. Le spectacle s'y donne sans chichis et à découvert, pourrait-on dire. Il n'y fait pas bon sonner, et ce n'est pas le vilain piano quart de queue usé qui donne à la musique son intérêt premier.

Tout vient de l'envie commune d'inventer à petit prix mais à forte dose d'imagination. Autant dire que la Péniche-Opéra, cabaret expérimental, bénéficie d'un grand capital de sympathie, d'autant plus qu'un musicien aussi exceptionnel que Jean-Claude Penneret y est depuis toujours associé. Il avait magnifiquement dirigé *Le Vin herbé*, de Frank Martin (*Le Monde* du 21 janvier) ; il est le concepteur et l'animateur de cette soirée de « liquidation » de l'année commémorative Franz Schu-

bert et Johannes Brahms. « Adieu à l'année Schubert... Adieu à l'année Brahms... et bonjour à toutes celles que nous vivrons encore avec vous, cher Franz, cher Johannes... A quatre voix, à quatre mains, des musiques de cordialité pour annoncer l'hiver avec des fleurs », écrit joliment Penneret. Quatre chanteurs, un duo de pianistes jouant ces musiques de cordialité, de convivialité, si proches de l'esprit du *consort* de la Renaissance, où les voix et les instruments jouaient pour un cercle restreint.

Jean-Claude Penneret, à quatre mains (les pièces de Schubert ou la partie d'accompagnement des « valse d'amour », de Brahms) ou seul (accompagnant des *Lieder* de Schubert ou les *Quatre Chants sérieux*, de Brahms) mène le tout avec autorité et énergie. Il insuffle une vie endiablée aux ensembles bondissants et légers, modèle la courbe des phrases comme s'il était lui-même chanteur. Penneret parvient à transcender la mécanique improbable de l'instrument et son accord fantomatique

par une musicalité extrême, réveillant en particulier toute la richesse polyphonique de l'accompagnement des *Quatre Chants sérieux*. On reste fasciné par tant d'art et de naturel partagés. Partagés par lui-même et non par des chanteurs qui, à l'exception de Jacques Bona, sont désastreux. Parce que la soirée (payante) entre « amis » se voulait légère, et de pur plaisir « amateur », il fallait lui donner tous les gages de réussite artistique et musicale et non compter sur le « capital-sympathie », la table d'hôte et la blanquette annoncée. On ne vient pas à la Péniche pour l'« ambiance » mais pour la musique.

Renaud Machart

INSTANTANÉ

EX-VOTOS BRÉSILIENS

Ce sont des photos de photos. Le procédé n'est pas nouveau, mais il est ici magique, émouvant, troublant. Ces images anodines qui s'accumulent et se superposent pour former un collage involontaire dans le cadre, ces clichés de famille comme on peut en punaiser au bureau ou chez soi, sont des ex-votos que Denis Darzacq a découverts, puis photographiés, durant le mois d'août, dans la « chapelle des miracles » de l'église NS do Bomfin à Salvador de Bahia (Brésil). Ils représentent des jeunes filles, des enfants, beaucoup de portraits d'identité, des jeunes mariés, des vieillards, des scènes de vacances et de ménages.

Ces milliers d'anonymes ont sorti de leur portefeuille une image d'un proche – ou d'eux-mêmes – et l'ont offerte à Dieu. Pour sacrifier un souvenir. Ou pour retrouver un bonheur – nombre de visages éclatent de vie – gommé par une douleur que nous sommes invités à imaginer : maladie, mort, rupture...

Pour ces gens, la photographie est un objet miraculeux. Pour le spectateur, c'est aussi le portrait d'une ville, le métissage des races et des cultures, des individus étrangers les uns aux autres mais qui communient ensemble. Pour Denis Darzacq, c'est une confrontation entre ses sentiments du moment et quelques visages anonymes, isolés parmi des milliers d'autres, qu'il a accueillis pour former des images respectueuses et douloureuses.

Michel Guerrin

★ Galerie RE, 56, rue Quincampoix, Paris 4^e. Tél. : 01-44-54-06-72. Jusqu'au 3 janvier. Entrée libre.

SORTIR

PARIS

Les Thugs, Diabologum

Deux générations de rockers bruitistes français réunies en un soir. Depuis plus de dix ans, Les Thugs subjugent par la rigueur janséniste d'un mur du son, fêlé par endroits de mélodies. Leur nouvel album, *Nineteen Something*, les voit pour la première fois se risquer dans leur langue maternelle. Diabologum tire une intense mélancolie du contraste entre une langue blanche et des larsens. *La Cigale*, 120, boulevard Rochechouart, Paris-18^e. M^o Pigalle. Le 17 à 19 heures.

Tél. : 01-49-25-89-99, 90 F.

Renaud Garcia-Fons

Au départ contrebassiste de jazz, Renaud Garcia-Fons est de cette tribu d'individus à l'esprit large

aimant approcher tous les rivages. Après la belle réussite de son duo avec le guitariste flamenco Pedro Soler (CD *Suite andalouse/Al Sur*), il aborde maintenant le champ des musiques du monde oriental. *Espace Héault*, 8, rue de la Harpe, Paris 5^e. M^o Saint-Michel. Les 16, 17 et 18 à 20 h 30. Tél. : 01-43-29-86-51. 60 F et 80 F.

Tél. : 01-47-04-24-24.

17 F et 28 F.

Hommage à Sam Fuller

Les *Cahiers du cinéma* et la Cinémathèque française rendent hommage au cinéaste américain Samuel Fuller, mort le 30 octobre, en présentant deux de ses films : *Le Port de la drogue* (1953) et *Au-delà de la gloire* (1979).

Cinémathèque française, salle Grands Boulevards, 42, boulevard Bonne-Nouvelle, Paris-10^e.

M^o Bonne-Nouvelle. Le 16 à 20 h 30. Tél. : 01-47-04-24-24. 17 F et 28 F.

(Publicité)

CHECK-UP

textes Edward Bond
un spectacle de et avec Carlo Brandt

dernière le 21 décembre

Théâtre National de la Colline - 01 44 62 52 52

GUIDE

FILMS NOUVEAUX

Betty Boop Confidential

dessin animé de Max Fleischer et Dave Fleischer (Etats-Unis, 1 h 24).

Le Cousin

d'Alain Corneau (France, 1 h 52), avec Alain Chabat, Patrick Timsit, Agnès Jaoui, Marie Trintignant, Samuel Le Bihan, Caroline Proust.

Happy Together

de Wong Kar-Wai (Hongkong, 1 h 36), avec Leslie Cheung, Tony Leung, Chang Chen.

L'Homme qui dort

de Kohei Oguri (Japon, 1 h 43), avec Sung-ki Ahn, Christine Hakim, Koji Yakusho, Masao Imafuku, Akiko Nomura, Masako Yagi.

Milice, film noir

documentaire d'Alain Ferrari (France, 2 h 18).

Poussières d'amour

de Werner Schroeter (France-Allemagne, 2 h 12), avec Anita Cerquetti, Martha Mödl, Rita Gorr, Carole Bouquet, Isabelle Huppert.

Les Raisons du cœur

de Markus Imhoof (France-Suisse-Allemagne, 1 h 45), avec Elodie Bouchez, Laurent Grévill, Bruno Todeschini, Sylvie Testud.

La Souris du Père Noël

Dessin animé de Vincent Monluc (France, 30 min).

Spawn (*)

de Mark A. Z. Dippé (Etat-Unis, 1 h 30), avec John Leguizamo, Michael Jai White, Martin Shenn.

Tempête dans un verre d'eau

d'Arnold Barkus (France, 1 h 35), avec Jackie Berroyer, Arnold Barkus, Maria de Medeiros, François Dyrek, Simon Abkarian, Patricia Dinev.

Une vie moins ordinaire

de Danny Boyle (Grande-Bretagne, 1 h 43), avec Ewan McGregor, Cameron Diaz, Holly Hunter.

XXL

d'Ariel Zeitoun (France, 1 h 35), avec Gérard Depardieu, Michel Boujenah, Elsa Zylberstein, Catherine Jacob, Gina Lollobrigida, Gad Elmaleh.

(*) Film interdit aux moins de 12 ans.

TROUVER SON FILM

Tous les films Paris et régions sur le Minitel, 3615-LEMONDE ou tél. : 08-36-68-03-78 (2,23 F/mn).

ENTRÉES IMMÉDIATES

Le Kiosque Théâtre : les places du jour vendues à moitié prix (+ 16 F de commission par place). Place de la Madeleine et parvis de la gare Montparnasse. De 12 h 30 à 20 heures, du mardi au samedi ; de 12 h 30 à 16 heures, le dimanche.

Compagnie Anne Dreyfus

Anne Dreyfus : *Au-dessus du noir*. *Café de la danse*, 5, passage Louis-Philippe, Paris 11^e. M^o Bastille. 20 heures, le 15. Tél. 01-47-00-57-59.

Compagnie Larsen

Stéphanie Aubin : *La Théorie des quatre mouvements*.

Théâtre de la Cité internationale, 21, boulevard Jourdan, Paris 14^e. M^o Cité-Universitaire. 20 h 30, le 15. Tél. : 01-45-89-38-69. 110 F.

Dédale

de et par Philippe Genty. *Théâtre de la Ville*, 2, place du Châtelet, Paris 4^e. M^o Châtelet. 20 h 30, le 16. Tél. : 01-42-74-22-77. 95 F et 140 F.

L'Enlèvement de Sita

Khôn, théâtre dansé et masqué de Bangkok, par le Théâtre national de Thaïlande.

Les Abbesses (Théâtre de la Ville), 31, rue des Abbesses, Paris 18^e. M^o Ab-

esses. 20 h 30, le 16. Tél. : 01-42-74-22-77. 95 F et 140 F.

Les Précieuses ridicules

de Molière, mise en scène de Jérôme Deschamps et Macha Makeïeff, avec en alternance Jean-Marc Bihour, Olivier Broche, Lorella Gravotta, Jérôme Deschamps, Philippe Duquesne, Camille Grandville, Robert Horn, Bruno Lomet, Yolande Moreau, François Morel, Olivier Saladin et François Toumrakine.

Théâtre national de l'Odéon, 1, place Paul-Claudé, Paris 6^e. M^o Odéon. 20 heures, le 16. Tél. : 01-44-41-36-36. De 30 F à 170 F.

Achille Tonic dans le Cabaret Litcoulle

d'Achille Tonic, Ferdinand Lecomte et Vadim Sher, avec Corinne Bénizio, Gilles Bénizio, Isabelle Caubère, Luisa de Martini, Philippe Risler et Vadim Sher.

Chapiteau, 43, quai d'Austerlitz, Paris 13^e. M^o Austerlitz, Quai-de-la-Gare. 20 h 30, le 16. Tél. : 01-45-85-19-09. 70 F et 100 F.

Le Quatuor : il pleut des cordes

mise en scène d'Alain Sachs, avec Laurent Vercambre, Pierre Ganem, Laurent Cirade et Jean-Claude Camors.

Théâtre du Palais-Royal, 38, rue Montpensier, Paris 1^{er}. M^o Palais-Royal. 20 h 30, le 16. Tél. : 01-42-97-59-81. De 70 F à 240 F.

RÉSERVATIONS

Der Kirschgarten/La Cerisaie

d'Anton Tchekhov. Mise en scène de Peter Zadek.

MC 93, 1, boulevard Léonine, 93 Bobigny. M^o Bobigny-Pablo-Picasso. Les 19, 20 et 21 décembre. Tél. 01-41-60-72-72. De 60 F à 140 F. Spectacle en langue allemande.

Et soudain, des nuits d'éveil

d'Hélène Cixous, mise en scène d'Ariane Mnouchkine, avec la troupe du Théâtre du Soleil.

Cartoucherie-Théâtre du Soleil, route du Champ-de-Manœuvres, Paris 12^e.

M^o Château-de-Vincennes, puis navette *Cartoucherie* ou bus 112. A partir du 26 décembre. 19 heures, du mardi au samedi ; 13 heures, dimanche. Tél. : 01-43-74-24-08. 110 F et 150 F.

Flamenco

Carmen Linares (chanteuse), Eduardo Serrano El Güito (danseur), dans un spectacle intitulé *Raíces gitanas*.

Châtelet, 1, place du Châtelet, Paris 1^{er}. M^o Châtelet. Du 23 au 31 décembre. Tél. : 01-40-28-28-40. De 50 F à 210 F.

Arthur H

Café de la danse, 5, passage Louis-Philippe, Paris 11^e. M^o Bastille. Du 23 au 27 décembre. Tél. : 01-49-87-53-53. 120 F.

DERNIERS JOURS

18 décembre : Apologetique

d'Olivier Py et Jean-Damien Barbin, mise en scène d'Olivier Py.

Théâtre national de la Colline, 15, rue Malte-Brun, Paris 20^e. M^o Gambetta. Mardi à 19 h 30 ; mercredi et jeudi à 20 h 30. Tél. : 01-44-62-52-52. De 110 F* à 160 F.

20 décembre : A trois mains

de Bruno Bayen, mise en scène de l'auteur.

Maison de la culture, 1, boulevard Léonine, 93 Bobigny. Mardi, mercredi, vendredi, samedi, à 21 heures ; jeudi, à 19 heures. Tél. : 01-41-60-72-72. De 60 F à 140 F.

28 décembre : Takashi Naraha

(lauréat du prix Bourdelle 1995)

Musée Bourdelle, 18, rue Antoine-Bourdelle, Paris 15^e. M^o Montparnasse-Bienvenue. Tél. : 01-49-54-73-73. De 10 heures à 17 h 40. Fermé lundi et fêtes. 27 F.

(* Tarif réduit.)

Nouvel Olympia, nouveau BécAUD !



Le 13 novembre 97, Gilbert Bécaud

inaugure le "Nouvel Olympia" et enflamme cette salle pendant 10 jours !

Retrouvez aujourd'hui l'émotion intacte de cet événement exceptionnel sur le double-album du spectacle

Disponible en double CD et K7



Guerre ouverte entre la presse médicale et le président de MG-France

Richard Bouton, défenseur du « contrat de confiance » entre patient et médecin, dénonce les liens qui unissent les journaux spécialisés à l'industrie pharmaceutique et les accuse d'orchestrer une « vaste entreprise de manipulation »

ENTRE le docteur Richard Bouton et la presse médicale, le torchon brûle presque quotidiennement. Président de MG-France, seul syndicat de médecins favorable au plan Juppé de réforme de la Sécurité sociale, il défend notamment le « contrat de confiance » entre patient et médecin, appelé aussi « médecin référent ».

Lassé du traitement réservé à ce dossier dans les publications spécialisées, Richard Bouton a réclamé, à la mi-novembre, la création d'une commission d'enquête parlementaire sur la presse médicale, en l'accusant d'être à l'origine d'une « vaste entreprise de manipulation » à l'égard du corps médical.

Dénonçant les liens financiers de ces périodiques avec l'industrie pharmaceutique, le président de MG-France a estimé, dans un communiqué, que la presse médicale est « uniquement destinée au conditionnement idéologique des médecins libéraux », que son objectif est de « pousser les médecins à faire obstacle à toute réforme tendant à rationaliser le système et à maîtriser ses dépenses, notamment pharmaceutiques ».

VIVES RÉACTIONS

Cette volée de bois vert a provoqué de vives réactions au sein des titres concernés. Ainsi, dans son édition du 1^{er} décembre, *Le Quotidien du médecin* a publié « quelques-unes des nombreuses lettres de soutien » : « Le docteur Bouton demande l'intervention du Parlement pour contrôler la presse médicale :

pourquoi pas aussi le Parlement de Strasbourg ? Au besoin, on pourrait recourir à l'ONU ! », écrit le docteur Iulius Rosner (Dijon), qui précise qu'il est « contre le contrat de médecin référent ».

Un autre médecin de Dijon, le docteur Régis Giet, estime que « Richard Bouton a été formé dans le moule marxiste-léniniste des aficionados de mai 68 » et qu'il « tente d'appliquer au monde médical les théories de lutte de classes (...). Reconnaissions qu'il est moins rigolo que le regretté Georges Marchais (...), conclut ce médecin.

Dans son édition du mercredi 10 décembre, *Le Quotidien du mé-*



decin laisse une « carte blanche » au docteur Dinorino Cabrera, président du Syndicat des médecins libéraux. Evoquant le lancement

possible d'une nouvelle publication, ce médecin parle de « petits caporaux en mal de pouvoir » qui veulent « cautionner le lancement d'une presse spéciale (...) » qualifiée plus loin de « Pravda ».

Dans le même numéro, le docteur Jean Gras apporte le soutien de la Fédération des médecins de France au journal : « Les lecteurs du Quotidien ne sont pas des lecteurs manipulés et idéologiquement conditionnés mais, au contraire, ils sont de plus en plus nombreux à être attachés à leur Quotidien, où ils trouvent des informations et une formation qui leur conviennent, comme en témoigne le nombre de vos abon-

nés. » Richard Bouton est encore à la « une » du *Panorama du médecin* (daté lundi 8 décembre). « Le premier sondage réalisé après la déclaration de guerre à la presse médicale faite par Richard Bouton est sans appel : dans notre baromètre *Panorama-Sofres*, le patron de *MG-France* continue sa descente aux enfers », écrit Hervé Karleskind dans un éditorial intitulé « Dr. Faust ».

Dans le même numéro, un sondage *Sofres* réalisé auprès de 246 médecins généralistes indique que « 15 % des médecins auraient choisi l'option médecin référent ».

Bruno Caussé

DANS LA PRESSE

FRANCE INTER

Pierre Le Marc

■ On n'attendait pas du ministre de l'intérieur Jean-Pierre Chevènement qu'il soit un acteur de second rang dans le gouvernement de la gauche plurielle. En raison de sa stature et de son expérience : aussi chahuté qu'il ait été son parcours ministériel, personne ne nie ses qualités d'homme d'Etat. En raison de son caractère : cet homme qui a fait de la République sa référence et son combat et qui estime que le socialisme est là où il est, n'a pas l'habitude de se taire, on le sait. C'est bien sûr la bataille législative sur la question de l'immigration qui le met en vedette. Et pas tout à fait à son avantage, c'est le moins que l'on puisse dire. Sans doute obtiendra-t-il dans quelques

jours, malgré l'obstruction de l'opposition, le vote de son texte. Sans doute aura-t-il fait montre d'une grande patience et fait faire au premier ministre l'économie d'un 49/3. Mais il aura été le premier des ministres du gouvernement mis très sérieusement en difficulté à l'Assemblée. Ministre atypique du gouvernement, Jean-Pierre Chevènement aura été au fond le premier à expérimenter et à vivre concrètement avec ce débat la fin de l'état de grâce, la fin du temps des victoires faciles.

EL PAIS

■ On peut comprendre que la Turquie se sente maltraitée par l'Union européenne après avoir reçu comme réponse à sa demande d'adhésion l'invitation à participer à une conférence dont elle ne peut rien attendre de

concret à court terme. Mais Ankara se trompe gravement en se drapant dans sa dignité offensée et en interrompant, comme elle l'a annoncé, le dialogue avec l'Europe. Les conditions européennes peuvent être excessives et sont toujours discutables, mais refuser de s'en laisser imposer une seule d'entre elles, position adoptée par le gouvernement turc, constitue un sérieux manque de maturité politique. Tous les membres de la communauté européenne ont eu à accepter de telles conditions pour parvenir à une plus grande homogénéité. Ceux qui adhéreront à l'avenir auront également à subir un processus d'adaptation analogue.

THE NEW YORK TIMES

■ Il y a deux points forts dans l'accord réalisé la semaine dernière à

Kyoto à propos du réchauffement de la planète. Le premier est que cet événement devrait conduire à une entreprise à caractère historique dans le domaine de l'environnement. Si les pays industrialisés appliquent ce qu'ils ont promis sur le papier, en réduisant nettement l'utilisation des combustibles fossiles, ils changeront définitivement la façon dont le monde produit et consomme l'énergie. Le second point est que Kyoto n'est que le début de ce qui promet d'être un dur combat à Washington. Obtenir l'approbation du Sénat exige de vaincre les opposants au traité, dans le monde des affaires et celui des syndicats, lesquels disposent de grandes ressources financières, ce qui demandera au président de dépenser une somme extraordinaire d'énergie.

SUR LA TOILE

WANTED

■ Selon le *Sunday Times*, le ministre de l'intérieur britannique envisage de créer un site Web affichant le portrait et la description des criminels les plus recherchés par la police, en s'inspirant de l'expérience menée sur Internet par le FBI américain. - (AFP)

COMMERCE ÉLECTRONIQUE

DANS LES VOSGES

■ Depuis le début du mois, plus de 80 magasins du centre-ville d'Épinal (Vosges) sont présents sur Cybercity, un site Web de commerce électronique. Les clients circulent dans des boutiques virtuelles, de la confiserie à la bijouterie, choisissent les produits grâce à des photos et des descriptions, et effectuent leurs paiements par carte bancaire. Selon les responsables de la société ADN-WSF, qui gère l'opération, de nombreux internautes viennent visiter Cybercity en curieux, mais les actes d'achat sont encore rares. - (AFP)

ANNIVERSAIRE

■ Frank Sinatra, qui fête ses quatre-vingt-deux ans, a déjà reçu plus de 100 000 cartes de vœux virtuelles sur son site Web officiel. Elles seront imprimées, reliées et livrées au chanteur dans sa propriété. - (AR)

www.westerns.com

Avec une technique encore balbutiante, une société américaine se lance dans la diffusion de films



A ce jour, tout est gratuit, car le site est encore expérimental. De fait, il serait difficile de faire payer les spectateurs pour un service aussi capricieux. La qualité du son est satisfaisante, mais l'image laisse parfois à désirer : elle est cantonnée dans une petite fenêtre en coin

d'écran, et si le débit du réseau devient insuffisant, le film peut prendre l'aspect d'une succession d'images fixes. En outre, il s'agit uniquement d'une diffusion en continu, il est impossible de stocker les films sur son disque dur.

Pourtant, Audionet, fidèle à la

tradition expérimentale d'Internet, a décidé de se lancer sans attendre que tout soit au point. A court terme, son but n'est pas de rivaliser avec la télévision sur le terrain de la qualité, mais de s'imposer comme le pionnier d'un nouveau mode de distribution du patrimoine cinématographique : en théorie, un ensemble de banques de données mises en réseau peuvent constituer une gigantesque cinémathèque accessible instantanément en tous points du globe.

De fait, Audionet assure que, malgré ses imperfections, ce produit est en train de trouver son public, non pas dans les foyers, mais dans les entreprises. Les publicitaires ont déjà donné un nom à ce nouveau marché : le « divertissement de bureau », pratiqué par ces millions d'employés qui n'ont pas accès à un téléviseur ni à un magnétoscope sur leur lieu de travail, mais disposent d'une connexion Internet et d'un peu de temps libre pendant la journée.

Yves Eudes

Christian Colombani

Noé et les naufragés

par Alain Rollat

LA BIBLE en images. Adam et Eve en bande dessinée. C'est une bonne idée. La série animée britannique dont Arte a commencé la diffusion, lundi soir, constitue assurément un beau programme éducatif. C'est surtout une bonne idée de l'avoir programmée à 19 heures, avant les actualités. Cela permet de juger les réalités contemporaines à l'aune des références universelles.

C'était un plaisir, par exemple, dans ce premier épisode consacré à la Genèse, de retrouver ce brave Noé qui se donne tant de mal, sur son nouveau chantier naval, depuis qu'il sait que Yahvé, le grand météorologue, s'apprête à redéclencher le Déluge pour repunir l'humanité de sa malice. Mais c'était un crève-cœur, au vu des scènes qui suivaient, à 20 heures, dans le programme d'Arte, de constater que les choses ont bien changé, dans les mœurs maritimes, depuis l'échouage de sa

première Arche. Ce ne sont plus les animaux à sauver qui voyagent aujourd'hui à fond de cale ; c'est le bétail humain, dont le commerce fait la fortune des nouveaux négriers. Une seule question venait donc à l'esprit au terme de cette effarante enquête sur les boat people de Méditerranée, ou plutôt sur ces cercueils flottants dont les carcasses encombrant, de nos jours, les rives de cette mer qui fut jadis le berceau d'une civilisation : Noé a-t-il prévu assez de bouées de sauvetage ?

Il est à craindre que ses efforts ne soient vains. Car notre propre bateau prend l'eau de toutes parts, et le nombre des naufragés bien de chez nous ne cesse d'augmenter. Il y en avait quelques-uns, ce même lundi, sur France 2, en compagnie de Paul Amar, qui cherchait à comprendre comment on peut surnager quand on boit chaque jour la tasse. Ils lui ont tout expliqué : pour vivre à cinq

avec 2 000 F par mois, une fois payés le loyer et les autres charges, « on ne mange qu'une pizza à 5 F par jour ». Pour « amasser 5 200 F par mois », il est loisible d'« enchaîner trois boulots par jour ». Pour s'endetter à vie sans apport personnel, il suffit de s'en remettre à un marchand de crédits immobiliers sachant abuser les insolvables...

En face de ces « accidentés de la vie », selon l'expression administrative, il y avait un aréopage de banquiers qui dissertaient poliment d'un nouveau concept comptable : « le reste à vivre ». Autrement dit le restant après soustraction : ce qui reste d'aléatoire pour manger ou s'habiller, ou se soigner, ou se distraire, etc., à ceux qui se retrouvent dans l'embarras d'un tel choix après avoir payé tout le restant obligatoire. Ce cher Noé ferait mieux d'aller planter sa vigne pour s'enivrer tout de suite...

Abonnez-vous au Monde

Oui, je souhaite m'abonner au Monde pour la durée suivante :

3 MOIS - 536 F 6 MOIS - 1 038 F 1 AN - 1 890 F
au lieu de 585 F* au lieu de 1 170 F* au lieu de 2 340 F*

* Prix de vente au numéro - (Tarif en France métropolitaine uniquement)

Je joins mon règlement soit : 701 MQ 007
 par chèque bancaire ou postal à l'ordre du Monde

par carte bancaire N°

Date de validité Signature :

M. Mme Nom :

Prénom :

Adresse :

Code postal :

Localité : Pays :

TARIFS HORS FRANCE		
	Belgique Pays-Bas Luxembourg Suisse	Autres pays de l'Union européenne
1 AN	2 086 F	2 960 F
6 mois	1 123 F	1 560 F
3 mois	572 F	790 F

USA - CANADA
* Le Monde - (USPS 009729) is published daily for \$ 892 per year - Le Monde - 21 bis, rue Claude-Bernard 75242 Paris Cedex 05, France, périodique postage paid at Champlain N.Y. US and additional mailing offices. POSTMASTER: Send address changes to IMS of N.Y. Box 15-18, Champlain N.Y. 12919-1518
Pour les abonnements souscrits aux USA: INTERNATIONAL MEDIA SERVICE, Inc. 3330 Pacific Avenue Suite 404 Virginia Beach VA 23451-2983 USA - Tél. 800-428-3033

Offre valable jusqu'au 31/12/97.

Pour tout autre renseignement concernant : le portage à domicile, la suspension de votre abonnement pendant les vacances, un changement d'adresse, le paiement par prélèvement automatique mensuel, les tarifs d'abonnement pour les autres pays étrangers. Téléphonnez au 01-42-17-32-90 de 8 h 30 à 18 heures du lundi au vendredi

Bulletin à renvoyer accompagné de votre règlement à : LE MONDE, service Abonnements - 24, avenue du Général-Leclerc - 60646 Chantilly Cedex

Jusqu'à **450 F** d'économie soit **10 semaines de lecture GRATUITE***
Offre valable jusqu'au 31/12/97.

PROFITEZ DES ANCIENS TARIFS D'ABONNEMENT AVANT LEUR AUGMENTATION!

MARDI 16 DÉCEMBRE

FILMS DE LA SOIRÉE

- 19.00 Viva Villa !** ■
De Jack Conway et Howard Hawks (Etats-Unis, 1934, N., 120 min). **Histoire**
- 19.10 Mon gosse de père** ■
De Jean de Limur (France, 1930, N., 80 min). **Ciné Cinéfil**
- 20.10 Charlie et la chocolaterie** ■
De Mel Stuart (Etats-Unis, 1970, 95 min). **Disney Channel**
- 20.30 Les enfants nous regardent** ■ ■
De Vittorio De Sica (Italie, 1942, N., v.o., 85 min). **Ciné Cinéfil**
- 20.30 Le Temps des gitans** ■
D'Emir Kusturica (Yougoslavie, 1989, 140 min). **Ciné Cinémas**
- 20.30 Drôles d'espions** ■
De John Landis (Etats-Unis, 1985, 110 min). **RTL 9**
- 20.35 L'Histoire sans fin** ■ ■
De Wolfgang Petersen (GB, 1984, 100 min). **TMC**

- 20.50 Twist Again à Moscou** ■
De Jean-Marie Poiré (France, 1986, 100 min). **TF 1**
- 20.50 Soleil rouge** ■
De Terence Young (France - Italie, 1971, 120 min). **France 2**
- 21.55 La Bandera** ■ ■
De Julien Duvivier (France, 1935, N., 100 min). **Ciné Cinéfil**
- 21.55 Le Pianiste** ■
De Claude Gagnon (Canada, 1991, 100 min). **Festival**
- 22.30 La Désenchantée** ■ ■
De Benoît Jacquot (France, 1990, 80 min). **Paris Première**
- 22.30 Le Retour de la Panthère rose** ■
De Blake Edwards (Grande-Bretagne, 1974, 115 min). **RTL 9**
- 22.50 L'Expert** ■
De Luís Llosa (Etats-Unis, 1994, v.o., 110 min). **Ciné Cinémas**

- 22.55 A bout de souffle** ■ ■ ■
De Jean-Luc Godard (France, 1960, N., 90 min). **France 2**
- 23.35 The Blind Goddess** ■
De Harold French (Grande-Bretagne, 1948, N., 90 min). **Ciné Cinéfil**
- 23.45 Le Syndrome de Stendhal** ■ ■
De Dario Argento (Italie, 1996, 114 min). **Canal +**
- 0.40 Gremlins** ■ ■
De Joe Dante (Etats-Unis, 1984, 105 min). **Ciné Cinémas**
- 0.45 Le Bal** ■ ■
D'Ettore Scola (France - Italie, 1983, 115 min). **France Supervision**
- 1.05 The Secret of Convict Lake** ■
De Michael Gordon (Etats-Unis, 1951, N., v.o., 85 min). **Ciné Cinéfil**
- 1.05 Le Silence de la mer** ■ ■ ■
De Jean-Pierre Melville (France, 1947, N., 85 min). **RTL 9**
- 5.25 Encore** ■ ■
De P. Bonitzer (1996, ♦, 94min). **Canal+**

GUIDE TÉLÉVISION

- DÉBATS**
- 22.00 Spécial procès Papon.** **Histoire**
- MAGAZINES**
- 18.30** et **19.10** Nulle part ailleurs. Avec Jacques Villeret ; Salary Man ; Christian Karembeu ; Bernard Lama ; Hazelle Goodman. **Canal+**
- 22.30** Célébrités. Invités : Cachou ; Chevalier et Laspalés. **TF 1**
- 22.35** Bouillon de culture. Le corps dévoilé. **TV 5**
- 23.00** De l'actualité à l'Histoire. L'indépendance de la justice. La pilule contraceptive. **Histoire**
- 23.30** Nimbus. L'Égypte des pharaons entre science et croyances. **France 3**
- 0.40** Les Grands Entretiens du Cercle. Invité : Olivier Roellinger. **France 2**
- DOCUMENTAIRES**
- 18.00** L'Histoire oubliée. [3/6]. Les gnomiers marocains. **Histoire**
- 19.15** Hongkong Hanoï. Retour des camps. **Planète**
- 20.10** Des hommes dans la tourmente. [32/32]. Rommel versus Montgomery. **Planète**
- 21.00** Roosevelt, un destin pour l'Amérique. [1/2]. **Histoire**
- 21.30** Panama, le canal du défi. **Planète**
- 23.15** Mémoires d'une princesse des Indes. **TSR**
- 23.30** La Mort mystérieuse d'un démocrate tchèque. **Planète**

SPORTS EN DIRECT

- 21.00** Boxe. Championnat IBF. Ahmat Dottuev (Rus.) - Michel Simeon (Bel.). **Eurosport**

MUSIQUE

- 19.00** et **23.50** Ecoute le monde. **Paris Première**
- 19.35** Mami en sol majeur de Schubert. **Muzzik**
- 20.00** et **21.15**, **22.15**, **23.30** Musica. Macbeth. Mise en scène de Graham Vick, dir. Riccardo Muti. En direct de la Scala de Milan, diffusé en simultané sur France-Musique. **Arte**
- 21.00** Concert de Deauville. **Muzzik**
- 23.00** Brundibar. **Muzzik**
- 0.00** Jazz at the Smithsonian. Art Blakey. **Muzzik**

TÉLÉFILMS

- 20.00** La Musique de l'amour. Robert et Clara Schumann. De Jacques Cortal. **TV 5**

- 20.30** Théroigne de Méricourt. De Miquel Courtois. **Festival**
- 20.55** Les Soupçons d'une mère. D'Éric Laneuville. **Téva**
- 22.45** Le Domaine de la peur. ▲ De Brian Grant. **M 6**
- 0.10** ► Culpabilité zéro. De Cédric Kahn. **Arte**

SÉRIES

- 18.05** Sliders, les mondes parallèles. Un monde d'envahisseurs. **M 6**
- 18.15** Friends. Celui qui s'énervait. **France 2**
- 19.00** Sentinel. Prométhée. **M 6**
- 20.45** Murder One : L'Affaire Jessica. Chapitre XV. **Série Club**
- 21.30** Twin Peaks. Episode n° 10. **Série Club**
- 21.45** Manimal. La femme louve. **M 6**
- 22.55** Angela, 15 ans. Tendres années (v.o.). **Canal Jimmy**
- 23.00** Les Charmes de l'été. [4/5]. **Série Club**
- 23.00** Nos meilleures années. On se reverra. **Téva**
- 23.40** Star Trek : la nouvelle génération. L'ennemi (v.o.). **Canal Jimmy**
- 1.35** Bottom. Terror (v.o.). **Canal Jimmy**

NOTRE CHOIX

● 22.30 Paris Première La Désenchantée

En trois jours et trois rencontres masculines, une lycéenne de dix-sept ans, passionnée de Rimbaud et livrée à elle-même, vit les derniers temps de son adolescence. Signée Benoît Jacquot, une chronique vraie, juste, une mise en scène fascinante dans sa sobriété. Et Judith Godrèche en fille et femme d'aujourd'hui, obstinée, énergique et... désenchantée. – *J. S.*

● 23.50 France Supervision O Fado, une nostalgie atlantique

Avec la samba brésilienne et la morna cap-verdienne, le fado portugais, sublime expression des maladies amoureuses ou existentielles, serait le produit du syncrétisme musical afro-européen né au Brésil. Celle qui en a fait un genre universel, Amalia Rodrigues, le chante avec un tel déploiement de sensibilité qu'elle en donne le frisson. A ses côtés dans le film d'Evelyne Ragot, Pedro Magalhaes, du groupe Madredeus, et Misia ou Paulo Bragançan, représentants du nouveau fado. – *V. Mo.*

● 1.05 RTL 9

Le Silence de la mer

Après l'armistice de 1940, en France occupée, un vieil homme et sa nièce, retirés à la campagne, sont obligés de loger un officier allemand, intellectuel épris de culture française. Chaque soir, il vient les saluer et leur parler. Ils ne lui répondent jamais. Cette adaptation par Jean-Pierre Melville d'un récit de Vercors paru clandestinement en 1941 est un superbe poème visuel, une tragédie en vase clos, un hymne à la dignité morale et à la résistance obstinée. Un chef-d'œuvre. – *J. S.*

PROGRAMMES

TÉLÉVISION

TF 1

- 19.05** Walker, Texas Ranger. **19.50** et **20.45** Météo. **20.00** Journal. Résultat des courses. **20.50** Twist Again à Moscou ■ Film de Jean-Marie Poiré. **22.30** Célébrités. **0.00** Le docteur mène l'enquête O Drôles de vacances ! **0.50** TFI nuit, Météo. **1.05** Reportages. Mamies Miss, la France aussi. **1.30** Histoires naturelles.

FRANCE 2

- 19.15** 1 000 enfants vers l'an 2000. **19.20** C'est l'heure. **19.50** Au nom du sport. **20.00** Journal. A cheval, Météo. **20.50** Soleil rouge ■ Film de Terence Young. **22.50** Un livre, des livres. **22.55** A bout de souffle ■ ■ ■ Film de Jean-Luc Godard. **0.25** Journal, Météo. **0.40** Les Grands Entretiens du Cercle. Invité : Olivier Roellinger.

FRANCE 3

- 18.55** Le 19-20 de l'information. **20.01** et **22.55** Météo. **20.05** Fa si la chanter. **20.35** ► Tout le sport. **20.50** Ce soir, on passe à la télé. **23.05** Soir 3. **23.30** Nimbus. L'Égypte des pharaons entre science et croyances. **0.35** Magazine olympique. **1.00** Rencontres à XV. **1.30** New York District.

CANAL +

- **En clair jusqu'à 20.35** **18.30** et **19.10** Nulle part ailleurs. **20.30** Le Journal du cinéma. **20.35** Empire Records. Film d'Allan Moyle. **22.00** Flash infos. **22.10** Les Affinités électives. Film de Paolo et Vittorio Taviani. **23.45** Le Syndrome de Stendhal ■ ■ Film de Dario Argento. **1.40** On m'appelle Providence. Film de Giulio Petroni.

FILMS DU JOUR

- 13.05** Rain Man ■
De Barry Levinson (Etats-Unis, 1988, 130 min). **Ciné Cinémas**
- 13.15** Docteur François Gaillard ■
De Jean-Louis Bertucelli (France, 1976, 100 min). **Festival**
- 13.30** Je vais craquer ■
De François Leterrier (France, 1980, 90 min). **TV 5**
- 13.30** Madame Sousatzka ■
De John Schlesinger (Grande-Bretagne, 1988, 120 min). **France Supervision**
- 14.05** The Blind Goddess ■
De Harold French (Grande-Bretagne, 1948, N., v.o., 85 min). **Ciné Cinéfil**
- 15.15** Jésus de Montréal ■ ■
De Denys Arcand (Canada, 1989, 120 min). **Ciné Cinémas**
- 15.30** Ce cher disparu ■ ■
De Tony Richardson (Etats-Unis, 1965, N., v.o., 120 min). **Ciné Cinéfil**
- 17.00** Viva Villa ! ■
De Jack Conway et Howard Hawks (Etats-Unis, 1934, N., 120 min). **Histoire**
- 17.30** Les Petits Champions ■
De Stephen Herek (Etats-Unis, 1992, 100 min). **Disney Channel**
- 18.05** Retour à Howards End ■ ■
De James Ivory (Grande-Bretagne, 1991, v.o., 145 min). **Ciné Cinémas**
- 18.25** Le Pianiste ■
De Claude Gagnon (Canada, 1991, 95 min). **Festival**
- 18.50** La Bandera ■ ■
De Julien Duvivier (France, 1935, N., 100 min). **Ciné Cinéfil**
- 20.30** The Secret of Convict Lake ■
De Michael Gordon (Etats-Unis, 1951, N., v.o., 85 min). **Ciné Cinéfil**
- 20.30** Rendez-vous avec le destin ■
De Glenn Gordon Caron (Etats-Unis, 1994, 105 min). **Ciné Cinémas**

GUIDE TÉLÉVISION

- MAGAZINES**
- 13.00** Une heure pour l'emploi. **La Cinquième**
- 14.30** Business humanum est. La FIAC : L'art oseur a osé. **La Cinquième**
- 15.00** Envoyé spécial, les années 90. La révolution roumaine : véritable révolution ou gigantesque machination ? Les Gf's de retour au Vietnam. **Histoire**
- 16.05** Saga-Cités. Nouritures divines. La cuisine tamoule. Le monde des couscous. **France 3**
- 17.05** A bout portant. Line Renaud. **Paris Première**
- 17.30** Le Club. Invité : Philippe Clay. **Ciné Cinéfil**
- 18.00** Stars en stock. Dean Martin. Ann Margret. **Paris Première**
- 18.30** et **19.10** Nulle part ailleurs. Invités : Peter Lindbergh ; Marie-Sophie Wilson ; Jean-Louis Borloo. **Canal +**
- 19.00** De l'actualité à l'Histoire. L'indépendance de la justice. La pilule contraceptive. **Histoire**
- 20.00** Faut pas rêver. Invité : Bertrand Blier. **TV 5**
- 20.00** 20h Paris Première. **Paris Première**
- 20.10** Appel à témoins. **RTBF 1**
- 20.45** ► Les Mercredis de l'Histoire. Afrique rouge. **Arte**
- 20.45** Cap'tain Café. **France Supervision**
- 20.50** La Marche du siècle. Magic London. Invités : Michel Déon, Denis Mac Shane, Jean-Marie Bergman, Olivier Gaudin. **France 3**
- 21.00** Envoyé spécial, les années 90. La bête sous la manche. Le gouvernement polonais en exil. **Histoire**
- 21.00** Paris modes. Hommage à Versace. **Paris Première**
- 22.35** Ça se discute. Peut-on apprendre à lire et à écrire à tout âge ? **France 2**
- 22.35** Savoir plus santé. La folie des vitamines. **TV 5**
- 23.00** Le Magazine de l'Histoire. Invités : Hervé Drévilion ; Pierre Assouline ; Frédéric Ferrer. **Histoire**
- 23.20** Un siècle d'écrivains. Roger Grenier. **France 3**
- 23.55** Comedia, le théâtre européen. Dario Fo. **Arte**
- 23.55** Le Canal du savoir. Vivre à Paris au Grand Siècle. **Paris Première**
- 0.40** Le Cercle des métiers. Soirée de Noël avec les jeunes chefs. **France 2**
- DOCUMENTAIRES**
- 18.30** Les Sanctuaires sauvages. Serengeti. **La Cinquième**
- 19.00** Cesaria Evora, la diva aux pieds nus. **Paris Première**
- 19.40** Instinct animal. **Planète**
- 20.00** Il danse pour ses cormorans. **Arte**
- 20.00** Le Grand Jeu, URSS/USA : 1917-1991. [5/6]. 1964-1980 : Désarroi et glaciation. **Histoire**
- 20.35** ► Hongkong Hanoï : Retour des camps. **Planète**
- 20.55** Femmes dans le monde. L'Afrique accusée. **Téva**
- 21.30** Des hommes dans la tourmente. [32/32]. Rommel versus Montgomery. **Planète**
- 21.55** Dario Fo, le jongleur. **Arte**
- 22.00** L'Histoire oubliée. [4/6]. Les harkis : l'enrôlement. **Histoire**
- 22.50** Panama, le canal du défi. **Planète**
- 0.15** Jean XXIII, le bon pape. Le bon pape Jean. **TSR**
- 1.00** Dancing in the Street. [7/10]. Hang Onto Yourself. **Canal Jimmy**
- SPORTS EN DIRECT**
- 15.45** et **18.00** Football. Coupe des Confédérations. Emirats arabes unis - République tchèque. Uruguay - Afrique du Sud. **Eurosport**
- 2.05** Basket-ball NBA. Chicago Bulls - Los Angeles Lakers. **Canal +**
- DANSE**
- 18.00** Roméo et Juliette. Ballet. **France Supervision**
- 21.00** Didon et Enée. Ballet. **Muzzik**

SIGNIFICATION DES SYMBOLES :

- Signalé dans « Le Monde Télévision-Radio-Multimédia ».
- On peut voir.
- ■ Ne pas manquer.
- ■ ■ Chef-d'œuvre ou classiques
- Le Monde publie chaque semaine, dans son supplément daté dimanche-lundi, les programmes complets de la radio et – accompagnés du code ShowView – ceux de la télévision ainsi qu'une sélection des programmes du câble et du satellite.
- ♦ Sous-titrage spécial pour les sourds et les malentendants.

LES CODES DU CSA :

- Accord parental souhaitable
- △ Accord parental indispensable ou interdit aux moins de 12 ans
- Public adulte ou interdit aux moins de 16 ans

MERCREDI 17 DÉCEMBRE

NOTRE CHOIX

● 23.20 France 3 Un siècle d'écrivains

La plume des doux désastres

ROGER GRENIER dans « Un siècle d'écrivains » ? s'étonneront tous ceux qui, à juste raison, se désolent de l'indéniable incomplétude, d'ici à l'an 2000, d'une collection censée rendre hommage aux plus grands de la planète – qui donc pensera à l'admirable Pierre Reverdy ? Qui palliera les manques en littérature étrangère : Afrique, Asie, Amérique latine... ? Mais, si l'on souhaite sincèrement un prolongement réparateur à cette série serties de quelques vrais bijoux documentaires, on ne saurait s'indigner qu'un écrivain de qualité soit mis à l'honneur.

« Un écrivain pour écrivains », dit-on de lui qui, depuis 1964, est directeur littéraire aux éditions Gallimard et a publié, outre romans et recueils de nouvelles, de magnifiques essais sur Tchekhov, Scott Fitzgerald, Camus, Brassai et Pascal Pia.

« Un homme livre, bruisant de pages », témoigne Sylvie Germain, dont il a été le premier et sagace lecteur. « Un homme qui aspire et respire les mots comme d'autres l'oxygène », surenchérit Jean-Jacques Brochier, auteur de ce beau portrait réalisé par Stéphane Bégoïn. Il ne suffira pas de se contenter de la courtoisie, de la modestie légendaires qui auroient cet enfant de province frotté aux débâcles du siècle. Encore moins de se satisfaire des repères biographiques – naissance à Caen, en 1919, enfance à Pau ; vingt ans chez les zouaves et vingt-cinq à la libération de Paris, dont Roger Grenier fut acteur au côté de Roger Stéphane ; grandes heures du journalisme à Combat...

Pour véritablement connaître Roger Grenier, elliptique, presque « taiseux » à force de timidité et de pudeur lorsqu'il doit parler d'autre chose que de littérature, il faut lire la prose au pessimisme délicat de *Ciné-roman*, du *Pierrot noir*, de *La Fiancée de Fragonard* et de *Partita* (tous publiés aux éditions Gallimard). Et l'on saura pourquoi cet arpenteur de « présent posthume », muni de son « herbier psychologique », selon le joli mot de Dominique Rolin, s'est fait l'interprète des doux désastres.

Valérie Cadet

PROGRAMMES

TÉLÉVISION

TF 1

- 13.50** Les Feux de l'amour. **14.40** TF jeunesse. **17.05** Seaquest, police des mers. **18.00** Les Années fac. **18.30** Ali Baba. **19.05** Walker, Texas Ranger. **19.50** et **20.45** Météo. **20.00** Journal. Résultat des courses, Météo des neiges. **20.50** SVP Comédies. **23.05** Colombo. Eaux troubles. **0.50** Minuit sport. Spécial Salon nautique. **1.20** TFI nuit, Météo. **1.35** Histoires naturelles.

FRANCE 2

- 13.50** et **17.40** Un livre, des livres. **13.55** et **15.00** Derrick. **16.00** Tiercé. **16.15** La Chance aux chansons. **17.10** Des chiffres et des lettres. **17.45** Chair de poule. **18.15** Friends. **18.45** Qui est qui ? **19.15** 1 000 enfants vers l'an 2000. **19.20** C'est l'heure. **19.50** et **20.45** Tirage du Loto. **19.55** Au nom du sport. **20.00** Journal. A cheval, Météo. **20.55** ► La Cité des Alouettes. Téléfilm de Luc Béraud. **22.35** Ça se discute. Peut-on apprendre à lire et à écrire à tout âge ? **0.25** Journal, Météo. **0.40** Le Cercle des métiers. Soirée de Noël avec les jeunes chefs.

FRANCE 3

- 13.40** Parole d'Expert. **14.20** Va savoir. **14.58** Questions au gouvernement. **16.05** Saga-Cités. **16.40** Minikeums. **17.45** et **18.20** Questions pour un champion. **18.50** Un livre, un jour. **18.55** Le 19-20 de l'information. **20.02** et **22.45** Météo. **20.05** Fa si la chanter. **20.35** ► Tout le sport. **20.45** Consomag. **20.50** La Marche du siècle. Magic London. **22.55** Soir 3. **23.20** Un siècle d'écrivains. Roger Grenier. **0.05** Cinéma étoiles. **0.35** Vivre avec... **0.50** New York District. **1.35** Musique graffiti.

CANAL +

- 13.35** Décode pas Bunny. **14.25** C + Cléo. **16.15** Pas si vite. **16.20** Surprises. **16.35** Viens jouer dans la cour des grands. Téléfilm de Caroline Huppert. ► **En clair jusqu'à 21.00** **18.20** Cyberflash. **18.30** et **19.10** Nulle part ailleurs. Invités : Peter Lindbergh, Marie-Sophie Wilson, Jean-Louis Borloo. **20.30** Le Journal du cinéma. **21.00** Personnel et confidentiel. Film de Jon Avnet. **23.00** Flash infos.

ARTE

- 19.00** ► La Bible en images. **19.30** 7 1/2. **20.00** et **21.15**, **22.15**, **23.30** Musica. *Macbeth*, opéra de Verdi. En direct de la Scala de Milan, diffusé en simultané sur France-Musique. **22.50** Archives. **20.55** 8 1/2 Journal. **0.10** ► Culpabilité zéro. Téléfilm de Cédric Kahn. **1.45** Maestro. Un siècle de danse [2/4].

M 6

- 19.00** Sentinel. **19.54** 6 minutes, Météo. **20.05** Susan ! **20.40** Décrochages info, E = M 6 junior. **20.50** Les Piégers du mardi. **21.50** Manimal. La femme louve. **22.45** Le Domaine de la peur. Téléfilm ▲ de Brian Grant. **0.25** Zone interdite. Le cœur d'un autre. Mamans en prison. Escort Boy.

RADIO

FRANCE-CULTURE

- 20.30** Agora. Gilles Beguin. **21.00** Poésie studio. Palden Gyal, poète tibétain. **22.10** Mauvais genres. **23.00** Nuits magnétiques. Le silence des épiques [1/2]. **0.05** Du jour au lendemain. Pierre Assouline. **0.48** Les Cinglés du music-hall.

FRANCE-MUSIQUE

- 20.00** Opéra. *Macbeth*, de Verdi. En direct de la Scala de Milan, diffusé en simultané sur Arte. **0.05** Le Dialogue des muses.

RADIO-CLASSIQUE

- 20.40** Les Soirées. La Scala Cantorum. Œuvres de l'Indy, Albeniz, Magnard, Roussel, Satie, Auric, Martinu. **22.40** Les Soirées... (suite). Œuvres de Bach, Haendel, Scarlatti, Abel, Haydn.

23.10

- Boxe. Combat de rentrée de Laurent Boudouani. **0.40** Basket-ball.

LA CINQUIÈME/ARTE

- 13.00** Une heure pour l'emploi. **14.00** Plans de vol. **14.30** Business humanum est. **15.30** Les Splendeurs de la nature. **16.30** L'Etoffe des ailes. **17.00** Cellulo. **17.30** Au cœur d'Okavango. **17.50** Le Journal du temps. **18.00** Chasseurs de trésors. **18.30** Le Monde des animaux. **19.00** ► La Bible en images. **19.30** 7 1/2. **20.00** Il danse pour ses cormorans. **20.30** 8 1/2 Journal. **20.45** ► Les Mercredis de l'Histoire. Afrique rouge. **21.45** Comedia. Le théâtre européen : Dario Fo. **21.50** La Remise du Nobel. **21.55** Dario Fo, le jongleur. **22.55** Un Italien à Paris. Introduction au *Médecin volant*. **23.10** Le Médecin volant. Comédie en un acte de Molière. **23.55** Conversation avec Dario Fo. **0.45** Docteur Knock. Téléfilm de Dominik Graf.

M 6

- 13.05** M 6 Kid. **16.30** Des clips et des bulles. **16.50** Fan de. **17.15** Fanquizz. **18.00** Sliders, les mondes parallèles. **19.00** Sentinel. **19.54** 6 minutes, Météo. **20.05** Susan ! **20.35** Décrochages info, Éléments Terre. **20.50** et **22.30** L'Emprise des sens. Téléfilm O de Harry Winer [1 et 2/2]. **0.10** Secrets de femme. **0.45** Sexy Zap. **1.10** Boulevard des clips.

RADIO

FRANCE-CULTURE

- 19.45** Les Enjeux internationaux. **20.00** Les Chemins de la musique. **20.30**

Les Etats-Unis ont décidé un embargo total sur les viandes bovines et ovines européennes

Cette mesure marque une nouvelle escalade dans l'affaire de la « vache folle »

BRUXELLES
(Union européenne)
de notre correspondant

Les ministres de l'agriculture des Quinze, réunis les 15 et 16 décembre à Bruxelles, sont une nouvelle fois confrontés aux conséquences commerciales de la maladie de la « vache folle » (l'ESB, ou encéphalopathie spongiforme bovine) et de la psychose qu'elle soulève. Durant le week-end, les Etats-Unis ont décidé d'étendre à l'ensemble des Etats membres de l'Union européenne l'interdiction d'exporter des viandes bovines, ovines, ainsi que des farines animales, aux Etats-Unis. Cette interdiction s'appliquait déjà à sept d'entre eux : la Grande-Bretagne, la France, l'Irlande, le Portugal, les Pays-Bas, la Belgique et le Luxembourg.

Le volume de commerce affecté est apparemment très modeste. Les experts bruxellois évoquent sur ce thème des transactions de l'ordre de 2 millions de dollars (environ 12 millions de francs). Mais la Commission s'est émue de cette mesure, se demandant s'il ne fallait pas voir là une réaction au projet européen d'embargo sur les abats à risque infectieux (« matériels à risque spécifié » ou MRS). Les Etats-Unis expliquent que l'interdiction est motivée uniquement par des raisons sanitaires. Ils

considèrent que les contrôles opérés en Europe dans les abattoirs ne sont pas suffisamment stricts pour affirmer qu'aucune viande provenant d'un animal infecté n'est commercialisée.

L'Union a par ailleurs décidé de reporter de trois mois l'entrée en vigueur de la directive prohibant la commercialisation des MRS et des produits dérivés. En juillet, la Commission européenne avait approuvé une directive interdisant la consommation, sous quelque forme que ce soit, d'une série d'abats bovins (cervelle, rate, yeux, amygdales, et moëlle épinière) potentiellement infectieux. L'entrée en vigueur de cette décision était prévue pour le 1^{er} janvier 1998. Depuis lors, les démarches des

industriels communautaires et de producteurs des pays tiers, notamment des Etats-Unis, ont montré que la directive pourrait se révéler difficile et coûteuse à appliquer. Parmi les dérivés des abats à risque figurent en effet des produits très utilisés comme les suifs et surtout les gélatines, dont sont faites les capsules des médicaments.

L'industrie pharmaceutique européenne importe très largement ces capsules des Etats-Unis, lesquels n'opèrent pas dans leurs abattoirs l'élimination des abats à risque et n'ont pas du tout l'intention de s'y livrer. En novembre, les instances responsables de l'Union décidèrent d'accorder une dérogation d'un an à l'industrie pharmaceutique pour l'usage de gélatine

produite de manière traditionnelle, c'est-à-dire sans élimination des abats à risque.

Le 15 décembre, le Comité permanent vétérinaire a approuvé par 14 voix contre 1 (celle de la Grande-Bretagne) de reporter du 1^{er} janvier au 1^{er} avril l'entrée en vigueur de la directive ; c'est à compter du 1^{er} avril que courra donc la dérogation accordée à l'industrie pharmaceutique. Les Anglais pratiquent déjà l'élimination des abats à risque. C'est également le cas des Français, même si la liste des matériaux à risque prohibés n'est pas exactement la même que celle figurant dans la directive bruxelloise.

A la suite de la décision de différer l'entrée en vigueur de la directive, Jack Cunningham, le ministre britannique de l'agriculture, a pour sa part annoncé que son administration vétérinaire veillerait à ce qu'aucune viande provenant d'abattoirs n'éliminant pas les abats à risque ne soit offerte aux consommateurs. En pratique, cela signifie que la grande distribution britannique devra s'approvisionner auprès d'abattoirs pratiquant l'élimination des MRS. Une mesure qui ne devrait pas affecter les producteurs français qui exportent outre-Manche.

Philippe Lemaître

3 000 personnes transfusées avec un sang contaminé

Un produit sanguin d'origine britannique potentiellement contaminé par la maladie de Creutzfeldt-Jakob a pu, selon le Times, être administré à près de 3 000 patients dans une centaine d'hôpitaux britanniques. Dans son édition du 16 décembre, le quotidien britannique indique que le ministère de la santé a décidé de ne pas informer les patients car « le risque de contamination est si faible qu'il n'y a pas de raison de créer un mouvement de panique ».

Les établissements hospitaliers ont cependant reçu l'ordre de retourner le produit suspect. Seulement 15 % auraient été renvoyés. En Irlande, où 268 patients ont été traités avec le même lot contaminé, les malades ont été – ou seront – directement informés par le ministère de la santé. Les produits suspects ont été vendus dans de nombreux pays, mais la France ne serait pas concernée.

Les grandes étapes depuis 1986

- **Novembre 1986** : début de l'épidémie de la maladie de la « vache folle » (ESB) dans le cheptel britannique.
- **Décembre 1987** : les farines animales britanniques sont identifiées comme la cause probable de l'épidémie.
- **Juillet 1994** : les Britanniques interdisent sur leur territoire la vente d'abats de veau de moins de six mois.
- **Mars 1996** : Stephen Dorrell, secrétaire d'Etat britannique à la santé, annonce que l'agent de la maladie a, « selon toute vraisemblance », atteint l'espèce humaine.
- **Avril 1996** : la preuve est donnée que dix Britanniques sont atteints d'une nouvelle forme de la maladie de Creutzfeldt-Jakob.
- **Juin 1996** : le mouton peut contracter la maladie. Des scientifiques prouvent que l'ESB se transmet à des macaques et au singe par voie alimentaire.
- **août 1996** : l'ESB peut se transmettre au veau par le lait.
- **Octobre 1996** : John Collinge publie dans *Nature* un article tendant à montrer que l'agent responsable de l'ESB peut se transmettre à l'homme au niveau moléculaire.
- **Mars 1997** : 37 nouveaux cas diagnostiqués en Grande-Bretagne.
- **Octobre 1997** : publication de nouveaux travaux confirmant l'hypothèse d'une possible contamination de l'homme par l'agent de la « vache folle ».
- **Décembre 1997** : Jack Cunningham, ministre britannique de l'agriculture, annonce une série de mesures visant à interdire la commercialisation de nouveaux produits issus des bovins de plus de six mois : la côte de bœuf, le *T-bone steak* et la queue de bœuf sont prohibés.

Mignon, Lépine, H.P., Spirit of St Louis... Chez DURIEZ.

Depuis plus de 200 ans, il y a une seule boutique Duriez 1783 au quartier latin ou vous trouverez les agendas et les organisateurs Mignon, les derniers télécopieurs Hewlett-Packard, les stylos Jean-Pierre Lépine, les téléphones et les radios délicieusement rétros Spirit of St Louis et toujours aux prix Duriez.

Duriez 1783
132 bd St Germain - 75006 Paris

Une décision soudaine et symbolique

LA DÉCISION américaine d'interdire l'importation de toutes les viandes bovines et ovines européennes constitue le dernier et spectaculaire épisode de l'affaire de la « vache folle ». Au-delà de ses aspects commerciaux et économiques, cette mesure, prise officiellement au nom de la santé publique, est aussi d'une forte portée symbolique. Elle trouve son origine dans l'annonce solennelle faite, le 20 mars 1996, par le gouvernement britannique que l'agent de l'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB ou maladie de la « vache folle ») avait « selon toute vraisemblance » atteint l'espèce humaine, provoquant une nouvelle forme de la maladie de Creutzfeldt-Jakob, affection neurodégénérative toujours mortelle.

Les autorités britanniques avaient jusqu'alors toujours nié que l'épidémie apparue en 1986 pouvait se transmettre, par voie alimentaire, à l'homme. Acceptant, sur la base de données scientifiques et médicales, de reconnaître que la barrière d'espèce avait bel et bien été franchie, Londres devait déclencher une gigantesque tourmente commerciale et diplomatique et donner corps aux hypothèses les plus alarmistes quant à l'ampleur à venir de la maladie chez les consommateurs britanniques. Après sa décision de décréter un embargo sur les viandes bovines britanniques, Bruxelles devait, sous la pression de l'émotion internatio-

nale, prendre une série de mesures sanitaires vis-à-vis de la consommation des produits bovins potentiellement les plus infectieux et de la fabrication des farines animales dont on savait, depuis 1987, qu'elles étaient à la source de la nouvelle maladie bovine.

MOTIFS COMMERCIAUX

Alors que les résultats scientifiques s'accumulaient, démontrant que l'hypothèse de mars 1996 était la bonne, on assistait à une série de querelles au sein de l'Union européenne. Les tensions furent alors très vives entre les pays qui reconnaissaient avoir, dans leur cheptel, quelques cas d'ESB (comme la France, le Portugal et l'Irlande) et ceux qui, souvent contre l'évidence, affirmaient être vierges vis-à-vis de cette maladie et n'avaient pas à prendre de dispositions préventives particulières. Cette situation se retrouvait à l'échelon mondial, les principaux pays tiers producteurs de viande bovine – au premier rang desquels les Etats-Unis – estimant, pour d'évidentes raisons commerciales, que l'ensemble de l'Union Européenne pouvait être considérée comme atteinte par l'ESB.

C'est dans ce contexte que survient l'embargo décrété par les Etats-Unis à l'encontre de toutes les viandes bovines et ovines européennes. « Nous assistons aujourd'hui à la poursuite de l'escalade », explique le professeur Marc

Savey, membre du comité scientifique des experts européens. L'Union européenne ayant pris ses propres précautions vis-à-vis du risque de transmission à l'homme de l'agent de l'ESB, elle était en droit de demander de prendre des mesures identiques aux pays tiers producteurs qui ne peuvent affirmer être indemnes de la maladie. Officiellement, les Etats-Unis n'ont pas de cas d'ESB. Pour autant, différents éléments plaident en faveur du contraire et, en toute hypothèse, ils ne sont pas dotés d'un système de surveillance permettant de faire un véritable diagnostic de la situation. Le paradoxe veut que c'est au moment où l'on commence à bâtir en Europe une politique fondée sur le principe de précaution que cet embargo est décrété par un pays qui n'a pris aucune mesure particulière et avec lequel l'Union européenne a de nombreux contentieux sur des questions sanitaires. »

Si Washington estime qu'en dépit des précautions en vigueur les viandes européennes – autres que celles d'origine britannique toujours frappées par l'embargo de 1996 – sont susceptibles de transmettre la nouvelle forme de la maladie de Creutzfeldt-Jakob, Bruxelles dénonce les conditions dans lesquelles sont élevées les volailles américaines, s'oppose à l'irradiation des viandes et à l'usage des hormones dans le cheptel bovin.

Jean-Yves Nau

Des grèves paralysent une partie du réseau de la RATP

DES MOUVEMENTS sociaux perturbent depuis le début de la semaine une partie du réseau de la RATP. Lundi 15 décembre, les 500 000 usagers de la ligne B du RER ont été surpris par une grève des conducteurs qui a paralysé le tronçon sud de cette liaison entre Saint-Rémy-lès-Chevreuse (Yvelines) et la gare du Nord, à Paris. Ce sont ensuite les utilisateurs de 21 lignes du nord de Paris qui ont vainement attendu un bus dans l'après-midi de lundi, en raison d'un arrêt de travail du personnel du centre de la Maltournée (Seine-Saint-Denis).

Sur la ligne B du RER, les syndicats de conducteurs réclament depuis longtemps une amélioration de leurs conditions de travail. Ils demandent des effectifs supplémentaires pour faire face aux augmentations de trafic attendues avec l'ouverture, en janvier 1998, du Stade de France à Saint-Denis, et l'accueil, en juin et juillet, de la

phase finale de la Coupe du monde de football. Alors qu'un préavis de grève a été déposé jusqu'au dimanche 21 décembre, les conducteurs de la ligne B, réunis en assemblée générale lundi, ont décidé de reconduire de jour en jour leur mouvement. La direction de la RATP ne semblait pas décidée, mardi matin, à répondre à ces revendications. Si des effectifs supplémentaires devaient être ponctuellement mis en place à l'occasion des événements sportifs ou culturels organisés au Stade de France, la Régie estime néanmoins que les conducteurs de la ligne B bénéficient déjà de meilleures conditions de travail que leurs collègues de la ligne A et du métro.

Le mouvement qui affecte les autobus du nord de Paris a éclaté à la suite d'une nouvelle agression d'un conducteur, lundi, en milieu de journée. A la suite de cet incident, au cours duquel le chauffeur a été légèrement blessé au

visage, les conducteurs de 21 lignes qui desservent les départements de Seine-Saint-Denis, du Val-de-Marne et de Seine-et-Marne ont décidé de cesser le travail. Mardi matin, un piquet de grève bloquait le dépôt de Seine-Saint-Denis.

Une série d'interruptions du trafic liées à l'insécurité dans les bus est intervenue en province depuis plusieurs semaines, mais l'Ile-de-France était restée jusqu'à présent à l'écart du mouvement. Les syndicats CGT, UGICT-CGT (cadres), SAM (autonomes), FO, CFTC et Indépendants de la RATP-bus ont annoncé, lundi, qu'ils allaient accentuer leur pression sur la direction de la Régie. « En 1997, on a relevé 913 agressions contre des machinistes, soit 2,5 agressions par jour. La moitié de ces agressions sont liées à des dysfonctionnements de services, et notamment un manque d'effectifs », a affirmé M. Grassulot, secrétaire général de la CGT RATP-bus.

Trapèze savant

par Pierre Georges

QUEL MÉTIER, tout de même, que celui de président de la République ! Il faut être aveyronnais en Aveyron. Japonais au Japon. Gaulliste en Gaullie ou en Rassemblement. Cohabitationniste en cohabitation. Patronat avec le patronat, salarial avec le salarial. Expert avec les experts. Scientifique d'entre les scientifiques. Et docteur Knock parmi les docteurs Knock.

Il faut tout être, tout dire et tout savoir. La preuve, ce discours du professeur Chirac, lundi, à l'occasion du cinquantième anniversaire de la Fondation pour la recherche médicale. Thèse imposée : « Mondialisation du microbe » et microbiologie. Un sujet difficile, grave bien sûr, qui, ordinairement, fait l'objet des communications les plus ardues et des recherches les plus poussées. Et que notre président n'a pas craint d'aborder frontalement, pour en dire tout ce qu'il y a à en dire.

Car c'est en fait : « la mondialisation des microbes » rôde et menace. « L'attaque microbienne » se précise. Elle sera, elle est déjà, globale, universelle, pour ainsi dire totalitaire. Dans le grand village planétaire, face aux hommes, « modeste rameau dans l'immense arbre de l'évolution, mais seuls dotés de conscience et d'intelligence », il y a « l'incassante et folle capacité des microbes à muter, se transformer, se réinventer ». Donc, c'est acquis : ce sera eux. Ou nous.

Dit sur le mode cycliste : « Pendant que les hommes, trop souvent, se déchirent, les microbes, virus et parasites, font la course en tête ». Dit sur le mode scientifique : il faut opposer « aux aveugles généticiens que sont les microbes, à leur

incessant commerce de gènes, cette recherche, et elle seule, [qui] pourra répondre par l'évolution des idées, des concepts et des compréhensions ».

Bref, huit pages comme cela, agrémentées des considérations présidentielles sur l'écologie microbienne, la virulence, la réponse immunitaire et sa modulation, la résistance aux antibiotiques, le séquençage des génomes microbiens. En un mot, un discours dicté par la nécessité et l'urgence : « Alors que toute notre culture baigne dans le réductionnisme, nous devons penser complexité et voir le tout ».

Ne soyons pas réducteur. Ou, le moins du monde, moqueur. Mais tout de même, quel exercice présidentiel que de lire ainsi un docte discours probablement pondu par un conseiller, avec la double contrainte du prêt-à-porter scientifique et de l'imagerie politique ! Quel numéro de trapèze savant face aux nécessités anniversaires !

Car, pour le reste, c'est établi. Les microbes et virus attaquent ! La preuve, cette dépêche en provenance, ce matin même, de Hongkong. C'est loin Hongkong, c'est même carrément asiatique. Et pourtant, du poulailler du village, arrive une sale nouvelle. La « grippe du poulet » a décidé, elle aussi, de faire la course en tête. Franchissant apparemment la barrière d'espèce, le virus a tué deux personnes et en a allongé deux autres. Pis, un virologue américain, Robert Webster, le tient, ce virus, pour « extrêmement dangereux » et, actuellement, incontrôlable scientifiquement. Nous voilà bien, modestes rameaux, avec la grippe du poulet !

Forte hausse du revenu agricole en 1997

LA COMMISSION DES COMPTES de l'agriculture de la nation, réunie mardi 16 décembre, a indiqué que le revenu moyen des exploitations enregistrerait une hausse de 7 % en 1997, selon des calculs prévisionnels. Les tonnages des produits végétaux et animaux livrés ont connu une sensible progression, et les conditions climatiques ont été propices à de bons rendements. Le secteur des grandes cultures connaît une très forte augmentation du revenu (13 %), de même que la viticulture (18 %), sauf le cognac. Même le secteur de l'élevage bovin, pourtant touché par la crise de la « vache folle », progresse de 1 %. Les seules catégories qui enregistrent des baisses sont le maraîchage, les fleurs et l'élevage des moutons. La hausse de 1997 fait suite à une série régulière de hausses du revenu agricole depuis 1993. Parallèlement, l'Insee précise que le nombre des exploitations continue à diminuer.

DÉPÊCHES

■ **DIPLOMATIE** : Jacques Chirac, arrivé lundi 15 décembre à Abou Dhabi pour une visite officielle de vingt-quatre heures, a été accueilli par l'émir d'Abou Dhabi, Cheik Zayed Ben Sultan Al Nahyan, président de l'Etat des Emirats arabes unis, et devait s'entretenir, mardi, avec les responsables de la défense émiratie. D'importants contrats ont été conclus : la vente de 30 mirages 2000-9 et la modernisation de 30 mirages 2000-SAD 8, pour un montant total de 18 à 20 milliards de francs. La veille, l'aviation civile émiratie et Aéroports de Paris avaient signé un premier contrat portant sur le doublement de la capacité de trafic de l'aéroport d'Abou Dhabi.

■ **PRESSE** : Christian Brégou, ancien PDG de la CEP (Havas), va rejoindre la Socpresse (groupe Hersant) pour une « mission d'assistance et de conseil ». Cette mission porte sur « le rôle et le développement du groupe sur le marché des médias dans les années qui viennent ». Christian Brégou, après vingt-deux ans passés à la CEP, avait été évincé de son fauteuil le 1^{er} septembre.

■ **PUBLICITÉ** : la cour d'appel de Chicago a donné raison au groupe français Publicis, lundi 15 décembre, dans son litige l'opposant à l'agence américaine de publicité True North. Publicis peut ainsi relancer son offre publique d'achat, arrêtée le 11 décembre par une décision de justice. Le groupe français, déjà actionnaire à 18,5 % de True North, a donc relancé, jusqu'au 8 janvier 1998, son OPA sur 37 % du capital du groupe américain, au prix déjà proposé de 28 dollars par action.

■ **SKI ALPIN** : le Norvégien Finn Christian Jagge, champion olympique 1992 de géant, a pris la tête de la Coupe du monde de slalom grâce à sa victoire, lundi 15 décembre, à Sestrières (Italie). Le meilleur Français, Joël Chenal, a pris la sixième place.

BOURSE TOUTE LA BOURSE EN DIRECT 36 15 LEMONDE

Cours relevés le mardi 16 décembre, à 10 h 15 (Paris)

FERMETURE DES PLACES ASIATIQUES		OUVERTURE DES PLACES EUROPÉENNES	
		Cours au 16/12	Var. en % 13/12 fin 96
Tokyo Nikkei	15985,21 +0,48 -17,44	Paris CAC 40	2866,05 +0,98 +23,76
Honk Kong index	10346,38 -0,85 -23,08	Amsterdam CBS	899,16 +1,17 +38,71
Tokyo. Nikkei sur 3 mois		Bruxelles	15904 +0,89 +50,45
		Francfort Dax 30
		Irlande ISEQ	3960,61 +0,01 +45,31
		Londres FT 100	5144,40 +0,44 +24,91
		Madrid Ibex 35
		Milan MIB 30	23666 +1,03 +50,77
		Zurich SMI	6038,90 +0,87 +53,19

Tirage du Monde daté mardi 16 décembre : 529 317 exemplaires.



Depuis 100 ans, la Société suisse
vous offre la tranquillité.
Aujourd'hui, elle vous offre plus.

Un métier, deux dates, trois chiffres garants de votre avenir. En assurant les personnes et leurs biens, le Groupe Société suisse (France) s'est attaché à défendre une valeur capitale : votre tranquillité. Installé en

France depuis 1898, il fête son centenaire dans notre pays. Il réalise aujourd'hui dans l'hexagone un chiffre d'affaires de 10 milliards de francs et gère 33 milliards de francs, au service de plus de 2 millions d'assurés.

A l'occasion de son centenaire en France, le Groupe Société suisse (France) est heureux de témoigner, par des mesures «Spécial 100 ans», sa reconnaissance à toutes celles et tous ceux qui lui ont fait confiance.

100 ans en France, ça crée des liens.

Société suisse 

Swiss Life 